

The word "LIBRES!" is rendered in large, bold, 3D block letters. The letters are a vibrant yellow-gold color with a gradient and a bright white starburst effect on the letter 'R'. The text is set against a purple background and is surrounded by delicate, golden-yellow floral and vine-like illustrations. The vines are thin and curvy, with small, five-petaled flowers and leaves scattered around the text.

# LIBRES!

collectif  
*La Main Invisible*



# LIBRES !!

*100 Auteurs*

*100 Idées*

*Opus 2*



**D**epuis toujours en France, et désormais dans de plus en plus de pays, il est de bon ton d'afficher son anticapitalisme, d'affirmer son souci de sauver la planète ou de critiquer le marché pour ses nombreuses « déficiences » supposées. On peut y brandir son communisme sans honte des millions de victimes de ses régimes, mais il y est indécent de critiquer l'État mammoth, au simple titre des principes des Lumières, aujourd'hui éteintes dans la plupart des esprits.

Parce qu'au quotidien le capitalisme mondial assure chaque jour l'accroissement de notre niveau de vie, il ne nous saute pas aux yeux combien ledit mammoth engloutit ni combien il freine notre prospérité commune. Pourtant, on commence à le voir, la pauvreté s'installe, le chômage perdure, les revenus traînent, l'aisance n'est pas au rendez-vous. Par exemple, selon l'*Index of Economic Freedom*, la France en vingt ans a perdu 1 point d'indice (de 64,4 à 63,5) pour être désormais 70<sup>ème</sup> au monde, là où l'Allemagne, déjà 5 points devant nous en 1995, a encore gagné 5 points (de 69,8 à 73,4) à la 18<sup>ème</sup> place. Pour comparaison, sur ces mêmes vingt ans, la Suisse 4<sup>ème</sup> en 2014 est passée de 76,8 à 81,6 points sur cette période. En clair, la France stagne là où le monde dans son ensemble se libère et prospère.

Comme de plus en plus d'entre nous profitent des prétendus avantages sociaux, nous ne savons plus, ou n'osons démasquer, ce qu'il faut pourtant qualifier d'inversion des services publics. Ainsi jadis, les gens d'armes protégeaient les bonnes gens sur les routes des bandits de grands chemins. Nos gendarmes ont désormais pour ordre d'user du radar envers les vacanciers innocents plutôt que de courir derrière les agresseurs des banlieues. De même, on tolérera tout ou presque d'un fonctionnaire ou d'un assisté social, mais gare à l'entrepreneur qui osera réclamer un droit au chômage alors qu'on lui a imposé de cotiser à fonds perdus.

Ce livre est à la fois une suite, un hommage et un complément à l'idée initiale lancée il y a deux ans par notre ami Ulrich Génisson, grand absent de ce volume mais que nous tenons à saluer. « *Libres !* » premier opus a su montrer la justesse des idées libérales et la force de conviction qui peut venir d'un ouvrage où cent styles, cent énergies, cent compétences s'unissent bénévolement pour rappeler que la liberté de tous est le bien le plus précieux que chacun puisse espérer.

« *Libres !* » fut écrit juste avant les élections présidentielles françaises de 2012. Deux ans plus tard, encore plus enfoncée dans le socialisme et gangrenée d'un étatismes pathétique, la France semble ici ou là ouvrir un œil vague aux idées libérales – du moins à des idées loin d'être nouvelles et radicales, mais empreintes de principes libéraux. Chaque jour un peu plus, on voit des gens qui, peu à peu, se rendent compte qu'il « *ne faut pas croire ce que nous disent les journaux* », que la liberté non seulement correspond à leurs attentes, mais qu'en plus elle est humaniste, juste et source de prospérité.

## Avant-propos

« Libres ! » opus 1 visait à faire découvrir la richesse, les multiples facettes des idées libérales. Montrer qu'elles pouvaient se nicher dans la monnaie, dans l'éducation, sur les péniches, chez les mototaxis ou encore dans la spéculation. Ce second volume prend une optique plus active et plus approfondie. Il se veut proposer des sujets d'actualité, des pistes pour mettre la liberté en musique, des explications encore plus précises, des éclairages sur l'avenir de notre société qui sera forcément une société libre. Car l'utopie réside bien dans l'étatisme.

Cent auteurs, cent sujets précis sur cent pages recto-verso – ce sont en fait cent un auteurs et textes que nous avons finalement retenus – pour éclairer le lecteur et l'amener à se rendre enfin compte combien la liberté est naturelle, simple, compréhensible, morale et moderne et pourtant tellement méconnue.

Cent auteurs, cent idées, cent fois deux pages pour se rassurer et se dire qu'on n'est pas seul à vouloir plus de liberté, à ne comprendre ni les politiques ni les politiciens. Mais aussi, pour approfondir des questions très diverses mais souvent essentielles, ou des sujets d'actualité. Et chaque fois conclure que c'est encore la liberté qui constitue le meilleur socle à une juste organisation sociale actuelle et future.

Le collectif « *La Main invisible* » n'est ni une association, ni un parti. Simplement des individus qui chérissent la liberté et qui se sont transformés en auteur pour elle. Il fait référence à la célèbre image inventée par le grand économiste Adam Smith dès 1755, et rendue célèbre en 1776 dans *La Richesse des Nations*, pour illustrer le mécanisme abstrait et spontané du marché. Comme elle, notre groupe s'est formé spontanément, par bénévolat et adhésion à un projet d'ouvrage qui semblait évident et nécessaire. Nous avons eu l'immense honneur de coordonner les auteurs du Collectif pour produire ce livre.

Les auteurs sont des hommes et des femmes d'origines, professions, formations et cultures très diverses, tout comme les sympathisants déclarés. Tous ont contribué bénévolement à ce projet, leur seule motivation commune ayant été de participer à une simple initiative de sensibilisation de nos concitoyens à la liberté et au vrai libéralisme, tous étant convaincus de l'immense supériorité économique, sociale et morale d'une société libre.

Vous qui ouvrez ce livre, ce dont nous vous remercions déjà, nous souhaitons que vous le refermiez en ayant envie de parler de liberté autour de vous, ouvertement et en ayant confiance en l'Homme. Un libéral, c'est un individu qui croit en l'Homme, un humaniste convaincu qui a confiance en chacun et en la liberté de tous. Nous comptons sur vous.

Cela suffirait à faire de ce projet un peu fou un véritable succès. Bonne lecture.

*« L'avancée des idéaux libéraux exige que chacun de nous ... atteigne ce degré d'excellence dans la compréhension et l'expression qui inspirera les autres à en chercher un comme mentor de la philosophie libérale. »*

Leonard E. Read  
Auteur de "Y, pencil", in *Elements of Libertarian Leadership*

---

## Avertissement

---

**L**e présent ouvrage a été créé à l'initiative du collectif « *La Main Invisible* » qui l'édite, le publie et le divulgue sous sa direction et sous son nom.

Il a vocation à laisser la parole à cent un auteurs, connus ou moins connus, afin d'exprimer une voix libérale sur des sujets actuels.

La grande liberté, laissée aux auteurs, dans la construction de leur contribution, a pour objectif de révéler la vaste diversité des idées qui animent le courant libéral et la richesse de la pensée libérale.

En conséquence, toutes les contributions apportées à cet ouvrage doivent être considérées comme l'expression personnelle de leurs auteurs respectifs.

Ainsi, chaque contribution ne saurait engager que la seule responsabilité de son auteur propre.

En toute hypothèse, aucun propos ou aucune opinion exprimés par un des auteurs au sein de sa contribution ne saurait engager le collectif de « *La Main Invisible* », ni ses membres ni aucun autre auteur participant à cet ouvrage.



---

## Préambule

*Murray Rothbard – « L'État dans les affaires »*

---

*Murray Newton Rothbard (1926-1995) fut un économiste américain, théoricien de l'école autrichienne d'économie (élève de Ludwig von Mises), du libertarianisme et de l'anarcho-capitalisme, nous ayant laissé une œuvre historique, politique et économique colossale. Très peu connu chez nous, il est pourtant à l'origine d'une très large part des vrais acquis contemporains en économie (avec Man, Economy and State) et de la philosophie politique libérale moderne, dont Éthique de la liberté, traduit en Français, reste l'ouvrage phare.*

*Datant de 1973, nous avons choisi pour ce préambule un extrait de For a New Liberty, son manifeste libertarien, pour le saluer et parce qu'il donne le ton et l'esprit du présent livre.*

### *Chapitre 10 – Le secteur Public – I : L'État dans les affaires*

Les gens ont tendance à tomber dans les habitudes et dans des ornières incontestées, en particulier en matière étatique. Sur le marché, et dans la société en général, nous anticipons et nous faisons rapidement nôtre le changement, les merveilles sans fin et les progrès de notre civilisation. De nouveaux produits, de nouveaux styles de vie, de nouvelles idées se voient souvent adoptés avec enthousiasme. Mais dans le domaine étatique, nous suivons aveuglément le rythme des siècles, heureux de croire que tout ce qui advient ne peut qu'être juste. En particulier, l'État, aux États-Unis et ailleurs, depuis des siècles et vraisemblablement depuis des temps immémoriaux, nous a fourni certains services essentiels et nécessaires, services que presque tous admettent comme importants : la défense (incluant l'armée, la police, le judiciaire et le juridique), la lutte anti-incendie, les rues et les routes, l'eau, les eaux usées et les ordures, la poste, etc. L'État a tellement été assimilé dans l'esprit des gens à la fourniture de ces services, qu'une critique envers leur financement par l'État semble à beaucoup être une atteinte au service lui-même. Ainsi, si on prétend que l'État ne devrait pas fournir de services juridiques, et que l'entreprise privée peut les fournir au marché bien plus efficacement de même que plus moralement, les gens tendent à croire qu'il y a là un déni de l'importance des tribunaux eux-mêmes.

Le libéral qui souhaite remplacer l'administration par des entreprises privées dans les domaines précédents est ainsi traité comme il le serait si l'administration nous avait, pour diverses raisons, fournis en chaussures depuis toujours, par un monopole financé par l'impôt. Si l'administration, et seulement l'administration, détenait un monopole de la fabrication et de la distribution de chaussures, comment la plupart des gens traiteraient-ils le libéral qui viendrait défendre que l'administration doit se retirer du commerce de la chaussure et l'ouvrir soudain à l'entreprise privée ? Il serait sans aucun doute traité ainsi : les gens crieraient, « Comment pouvez-vous ? Vous êtes opposé au port de chaussures par le peuple et

## Préambule

par les pauvres ! Et qui fournirait les gens en chaussures si l'administration se retire du marché ? Dites nous qui ! Soyez constructif ! Il est facile d'être négatif et de faire le malin sur l'État ; mais dites nous qui fournirait les chaussures ? Quels gens ? Combien de magasins de chaussures seraient ouverts dans chaque ville et bourgade ? Comment seraient capitalisées les fabriques de chaussures ? Combien de marques y aurait-il ? Quelle matière utiliseraient-elles ? Quelle longévité ? Quels seraient les prix convenus pour les chaussures ? Ne faudrait-il pas une réglementation de l'industrie de la chaussure pour assurer que le produit soit sérieux ? Et qui fournirait le pauvre en chaussures ? Et si un pauvre n'avait pas l'argent pour s'acheter une paire ? »

Ces questions, aussi ridicules qu'elles paraissent et qu'elles sont s'agissant de chaussures, sont tout aussi absurdes lorsque lancées au libéral qui prônerait le libre marché pour la sécurité incendie, la police, la poste, ou pour toute autre activité étatique. L'idée est qu'un défenseur du libre marché en tout domaine ne peut donner à l'avance une vision constructiviste de ce marché. L'essence et la gloire du libre-échange, tiennent à ce que les entrepreneurs et les entreprises, en concurrence sur le marché, assurent une orchestration, en perpétuelle évolution, des biens et des services efficaces et source de progrès : des produits et des marchés continuellement améliorés, une technologie qui avance, des prix réduits, et répondant à une demande changeante des consommateurs aussi prestement et efficacement que possible. L'économiste libéral peut tenter de donner quelques orientations quant aux modes d'évolution des marchés là où leur développement n'est ni restreint ni contraint ; mais il ne peut guère que montrer la voie vers la liberté, qu'appeler l'État à sortir du chemin des énergies toujours inventives et productives du peuple telles qu'exprimées dans l'activité du marché volontaire. Personne ne peut prévoir le nombre d'entreprises, la taille de chacune, les politiques tarifaires, etc., de tout marché à terme de toute marchandise ou service. Nous savons juste – grâce à la théorie économique et au recul historique – qu'un tel marché libre sera infiniment plus efficace que le monopole obligatoire de l'administration bureaucratique.

Comment le pauvre paiera-t-il pour la défense, la protection-incendie, la poste, etc. trouve simplement sa réponse dans la question inverse : comment le pauvre paie-t-il tout ce qu'il obtient à ce jour sur le marché ? La différence, c'est qu'on sait que le libre marché privé fournira ces biens et ces services bien moins cher, en plus grande abondance et d'une qualité bien meilleure que le monopole étatique le fait aujourd'hui. Tout le monde dans la société en bénéficierait, et en particulier le pauvre. Et on sait aussi que le fardeau du mammoth fiscal qui finance ces services et autres activités serait ôté des épaules de tous dans la société, y compris des pauvres.

Nous avons vu plus haut que les problèmes de notre société universellement reconnus comme urgents prennent tous origine dans l'exercice de l'État. Nous avons vu aussi que les immenses conflits sociaux enracinés dans le système scolaire public disparaîtraient tous dès lors que chaque groupe de parents serait autorisé à financer et à pourvoir à toute instruction qu'il souhaite pour ses enfants. Les graves inefficacités et les conflits intenses sont tous inhérents à l'exercice étatique. Si l'État, disons, fournit des services via des monopoles (par exemple, l'éducation ou l'approvisionnement en eau), alors toute décision prise par l'État est imposée de manière coercitive à la minorité infortunée – que ce soit une question de politique éducative pour les écoles (intégration ou ségrégation, progressive ou traditionnelle,

## Préambule

religieuse ou laïque, etc.) ou même une question d'eau à distribuer (ex. : fluorée ou non fluorée). Il doit être clair qu'aucun de ces féroces arguments n'est évoqué là où les divers groupes de consommateurs peuvent acheter les biens et les services qu'ils attendent. Il n'y a pas de bataille entre consommateurs, par exemple, pour décider quels types de journaux imprimer, quelles églises construire, quels livres imprimer, quelles musiques commercialiser, ou quelles voitures fabriquer. Tout ce qui est produit sur le marché reflète la diversité autant que la force de la demande du consommateur.

Sur le libre marché, en somme, le consommateur est roi, et toute entreprise qui souhaite faire du profit et éviter les pertes fait de son mieux pour servir le consommateur aussi efficacement et à un coût aussi faible que possible. Concernant l'exercice étatique, en revanche, tout change. Inhérent à tout exercice étatique, il y a un écart grave et fatal entre le service et son paiement, entre la fourniture d'un service et le paiement pour l'avoir reçu. L'administration ne perçoit pas son revenu telle une entreprise privée, en servant le consommateur au mieux ou grâce à la vente de produits à un prix qui excède leur coût de production. Non, l'administration acquiert son revenu en assommant d'amendes le contribuable martyrisé. Son fonctionnement devient donc inefficace et les coûts explosent, puisque la bureaucratie étatique n'a pas à s'inquiéter des pertes ni de la banqueroute ; on peut maquiller les pertes par de nouvelles ponctions des bas de laine. De plus, le consommateur, au lieu d'être courtoisé et flatté pour ses faveurs, devient pour l'administration une simple irritation, quelqu'un qui « gaspille » les rares ressources étatiques. Dans l'exercice étatique, le consommateur est traité comme un intrus indésirable, une immixtion dans la jouissance paisible de son revenu stable par le bureaucrate.

Ainsi, si la demande des consommateurs en biens ou services d'une entreprise privée quelconque devait augmenter, ladite entreprise privée serait ravie ; elle se réjouit et accueille la nouvelle affaire et étend vivement ses moyens pour prendre les nouvelles commandes. L'État, en revanche, fait généralement face à cette situation en exhortant ou même en ordonnant aux consommateurs « d'acheter moins », et laisse des pénuries se former, avec la dégradation de la qualité de ses services. Ainsi, l'utilisation croissante des routes publiques dans les villes conduit-elle à l'aggravation de la congestion du trafic et à la continuelle dénonciation, puis menace, des gens qui conduisent leur propre voiture. La ville de New York, par exemple, menace continuellement d'interdire l'utilisation de véhicules privés dans Manhattan, où la congestion du trafic est la plus gênante. Il n'y a que l'État, bien sûr, pour imaginer matraquer les consommateurs de cette façon ; il n'y a que l'État pour avoir l'audace de « résoudre » les bouchons en obligeant les véhicules privés (ou les camions, les taxis, ou autres) à sortir du trafic. Selon ces principes, bien sûr, la solution « idéale » aux bouchons est simplement d'interdire tous les véhicules !

Mais ce type d'attitude envers le consommateur ne se limite pas au trafic dans les rues. La ville de New York, par exemple, a souffert périodiquement de « pénuries » d'eau. Ici, on a une situation où, depuis des années, la municipalité détient un monopole légal de l'approvisionnement en eau de ses citoyens. Échouant à fournir assez d'eau, et échouant à réévaluer le prix de cette eau de façon à satisfaire le marché, à équilibrer offre et demande (ce que l'entreprise privée fait automatiquement) la réponse de New York aux pénuries d'eau a toujours été d'accuser, non pas sa gestion, mais le consommateur, dont la faute a été d'utiliser « trop » d'eau. L'administration de la ville ne pouvait réagir qu'en interdisant

## Préambule

l'arrosage des pelouses, en restreignant l'usage de l'eau, et en exigeant que les gens boivent moins d'eau. Ce faisant, l'État transfère ses propres échecs à l'utilisateur bouc émissaire, ainsi menacé et matraqué au lieu d'être servi correctement et efficacement.

Il y a eu une réaction similaire de l'État au problème de criminalité en constante croissance dans New York. Au lieu de fournir une protection policière efficace, la réaction de la ville fut de forcer les citoyens innocents à rester hors des zones criminogènes. Ainsi, Central Park à Manhattan étant devenu un lieu d'agressions et autres crimes nocturnes notoire, la « solution » de la ville de New York au problème fut d'imposer un couvre-feu, interdisant la fréquentation du parc la nuit. En somme, si un citoyen innocent souhaite passer la nuit à Central Park, c'est lui qu'on arrête pour désobéir au couvre-feu ; il est bien sûr plus facile de l'arrêter que d'éradiquer le crime du parc.

En résumé, alors que l'éternel leitmotiv de l'entreprise privée est « le consommateur a toujours raison », la maxime implicite des affaires étatiques veut que le consommateur soit toujours fautif.

Bien sûr, le bureaucrate politique a une réponse type aux plaintes croissantes pour piètre service inefficace : « le contribuable doit nous donner plus d'argent ». Il ne suffit pas que le « secteur public », et ses assimilés fiscaux, n'aient cessé de croître bien plus vite durant ce siècle que le revenu national. Il ne suffit pas que les erreurs et les casse-tête des affaires étatiques se soient multipliés avec le fardeau croissant du budget de l'État. Nous sommes supposés verser encore plus d'argent dans le gouffre étatique !

Le bon contre argument à la demande politique pour plus de recettes fiscales réside en cette question : « Comment se fait-il que l'entreprise privée n'ait pas ces problèmes ? » Comment se fait-il que les fabricants de chaînes Hi-Fi, de photocopieuses, d'ordinateurs, ou quoi que ce soit, n'aient pas de problèmes pour trouver des capitaux pour étendre leur production ? Pourquoi ne publient-ils pas des manifestes dénonçant l'investissement public, lequel ne leur donne pas plus d'argent pour servir les besoins des consommateurs ? La réponse, c'est que les consommateurs paient les chaînes Hi-Fi, les photocopieuses, les ordinateurs et que les investisseurs, de ce fait, savent qu'ils peuvent tirer profit d'investir dans ces activités. Sur le marché libre, les entreprises qui réussissent en servant les gens trouvent aisé de lever des capitaux pour leur expansion ; ce n'est pas le cas des entreprises inefficaces ou sans succès, qui finissent en faillite. Mais il n'y a pas de mécanisme de perte et profit au sein de l'État qui attire l'investissement vers les activités efficaces et pénalise et pousse les plus inefficaces ou les plus obsolètes hors du marché. Il n'y a dans les affaires étatiques ni profits ni pertes qui poussent à leur expansion ou à leur contraction. Ainsi, dans la sphère étatique, personne n'investit vraiment et personne ne peut assurer que les affaires valables croîtront et que les moins valables disparaîtront. En revanche, l'État doit lever son « capital » littéralement en le mobilisant via le mécanisme coercitif de taxation.

Bien des gens, y compris certains officiels, pensent que ces problèmes pourraient être réglés si seulement « l'État était géré comme une entreprise ». L'État met alors en place un monopole pseudo-entrepreneurial, géré par l'administration, qui est supposé traiter ses affaires comme une entreprise. Cela fut réalisé, par exemple, pour la Poste, désormais les

## Préambule

« service postaux » américains, et dans le cas de l'Autorité de transport de New York, en décomposition continue.<sup>1</sup> Les « entreprises » sont invitées à solder leurs déficits chroniques et sont autorisées à émettre des obligations sur le marché obligataire. Il est vrai que les usagers directs retirent ainsi une partie du fardeau infligé à la masse des contribuables, qui inclut les usagers comme les non usagers. Mais il y a des défauts fatals inhérents à toute activité gouvernementale qui ne peuvent être évités par un tel pseudo-entreprenariat. En premier lieu, un service public est toujours un monopole ou un semi-monopole. Souvent, comme dans le cas du service postal ou des transports en commun, c'est un monopole obligatoire dont toute, ou presque toute, compétition privée est bannie. Le monopole implique que le service public sera bien plus coûteux, bien plus cher et de moindre qualité qu'il ne le serait sur le marché libre. L'entreprise privée réalise un profit en réduisant ses coûts autant qu'elle le peut. L'administration, qui ne peut faire faillite et ne subit en aucun cas des pertes, n'a pas à réduire ses coûts ; protégée de la concurrence comme des pertes, il lui suffit de réduire ses services ou simplement d'élever ses prix. La seconde erreur fatale, c'est que, même si elle essaie, une entreprise étatique ne peut jamais être gérée comme une entreprise car son capital continue de venir de la confiscation des contribuables. Il n'y a aucun moyen d'éviter cela ; le fait que l'entreprise étatique puisse émettre des obligations sur le marché réside sur le pouvoir ultime de la fiscalité pour les racheter.

Enfin, il y a un autre problème majeur inhérent à toute entreprise étatique. Une des raisons qui font des entreprises privées des modèles d'efficacité tient au marché libre qui établit des prix qui leur permettent de calculer et de réaliser quels sont leurs coûts et ainsi ce qu'elles doivent faire pour faire des profits et éviter les pertes. C'est par ce système de prix, ainsi que par la motivation à accroître les profits et à éviter les pertes, que les biens et les services sont correctement alloués sur le marché, parmi toutes les branches imbriquées et les domaines de production qui composent l'économie industrielle capitaliste moderne. C'est le calcul économique qui rend cette merveille possible ; en revanche, la planification centralisée, telle que tentée par le socialisme, est privée de prix précis et par suite ne peut calculer ni coûts ni prix. C'est la principale raison faisant que la planification centralisée socialiste s'est révélée un échec croissant alors que les pays communistes devenaient industrialisés. C'est parce que la planification centralisée ne peut pas déterminer les prix et les coûts avec précision que les pays communistes de l'Europe de l'Est se sont rapidement écartés de la planification socialiste vers une économie de libre marché.

Dès lors, si la planification centralisée enfonce l'économie dans un chaos calculatoire sans espoir et vers des affectations et une production irrationnelles, la progression des activités gouvernementales introduit inexorablement de plus grandes zones de tel chaos dans l'économie et rend le calcul des coûts et l'affectation rationnelle des ressources productives de plus en plus difficile. Alors que les affaires étatiques grossissent et que l'économie de marché s'atrophie, le chaos calculatoire devient de plus en plus perturbateur et l'économie de plus en plus ingérable.

---

<sup>1</sup> Pour une critique de *US Post* et des Services postaux, voir *Postal Monopoly* par John Haldi, *American Enterprise Institute for Public Policy Research*, Washington, 1974

## Préambule

Le programme libéral ultime peut être alors résumé en une phrase : l'abolition du secteur public, la conversion de toutes les affaires et les services assurés par l'État vers des activités assurées volontairement par des entreprises privées. Tournons-nous maintenant des considérations générales sur le contraste entre affaires étatiques et sphère privée vers les secteurs majeurs d'activités de l'État et comment ils pourraient être assurés par le marché libre.

---

## Préface – Jalon pour l’Avenir

*Serge Schweitzer, Aix-Marseille Université*

---

**P**réfacer un ouvrage composé de cent articles, sous forme de notices développées, est une tâche redoutable. Que le préfacier mette en exergue tel ou tel article et légitimement les autres auteurs s’interrogent sur leur déclassement. Mais à l’inverse, que le préfacier tente de résumer en une ligne chaque contribution et l’impression est de feuilleter le catalogue d’une maison de ventes par correspondance...

En outre, la présentation qui suit cette préface veut bien se risquer à cet exercice périlleux. Pour notre part, nous préférierions insister en deux temps d’une part sur les écueils à éviter pour demain, et d’autre part sur les avantages comparatifs que les libéraux doivent développer s’ils veulent demain être victorieux sur le marché des idées.

### *Les sept péchés capitaux*

Quand on examine les deux siècles passés, nous sommes confrontés à un étonnant paradoxe : dans le meilleur des cas, les libéraux piétinent dans l’opinion publique en termes d’influence, et dans le pire des cas, ils sont marginalisés – voire rejetés – alors qu’il s’agit du courant de pensée qui, d’une part a apporté la liberté, et d’autre part a mis à jour ces bonnes institutions qui, à tout coup, font la richesse des nations.

*Ce paradoxe s’explique largement par un premier péché qui est celui de la division.*

*Un libéral c’est une pensée. Deux, une association. Trois, une première scission. Quatre, l’anathème et l’exclusion. Bien sûr, les libéraux ne sont pas les conservateurs, les libertariens encore moins. Mais la leçon des expériences Thatcher – Reagan, c’est la réussite de l’agrégation de multiples courants, car quand même, au total et finalement, ce qui nous sépare est moins consistant que ce qui réunit l’ensemble des courants, pour qui la liberté est au sommet de la hiérarchie des préférences.*

*Le deuxième péché est celui de la crédulité répétée dans l’idée de l’homme providentiel.*

Certes, les individus font l’histoire, mais pas autant sans doute que les idées. On vient de citer Reagan et Thatcher, mais ils n’auraient jamais pu en amont exister, et en aval agir, s’ils n’avaient pas bénéficié d’un terreau d’idées dont « Libres !! » opus 2 est un exemple stimulant qui doit montrer la voie.

*Le troisième péché est que certains ont encore un relent de croyance dans le rôle tutélaire, pour certaines fonctions régaliennes, des organes étatiques et para-étatiques.*

Tant que cette idée substituera, fut-ce à l’état latent dans les cerveaux, **rien** et **jamais** de durable ne pourra se faire. Qu’à tout le moins, il soit admis que même s’il faut *dealer* avec eux parce qu’ils ont le monopole de la violence et de la production du droit, les hommes de l’État soient qualifiés de « *bandits sédentaires* » (Mancur Olson).

## Préface – Jalon pour l'Avenir

### *Le quatrième péché est la paralysie de nommer le bien et le mal.*

Dans l'ordre social, il s'en faut de beaucoup que tout puisse être positionné de façon à peu près neutre et consensuelle. Le bien existe : c'est l'exercice de la liberté et de la responsabilité ; le mal également : c'est la violence et la coercition qui, historiquement, est bien moins du fait des hommes que des hommes de l'État.

### *Le cinquième péché est celui d'imaginer être un fin stratège par le refus de se battre sous nos propres bannières.*

Que les socialistes, les collectivistes, les étatistes, les protectionnistes, les réactionnaires aient besoin de se justifier, on le comprend aisément à l'issue du désastreux XX<sup>e</sup> siècle. Mais que les libéraux, qui ne se sont compromis dans aucune de ces aventures, doivent plaider coupables et passer sous les fourches caudines de la repentance, cela dépasse l'entendement. Ou plutôt, ce qui est grave, révèle et reflète que l'opération de culpabilisation a fonctionné au-delà de toute espérance de la part des ennemis du libéralisme.

### *Le sixième péché capital est le refus de la Doctrine en tant que genre et catégorie intellectuelle.*

Certains, y inclus chez les libéraux, croient habiles et de bonne politique de se parer du vêtement du pragmatisme et de l'empirisme. Ce vêtement ne fait que cacher chez ces soi-disant habiles, la lâcheté du refus de choisir.

### *Le septième et dernier péché est le refus de l'engagement et d'aller au combat intellectuel et de confronter nos idées à celles des autres.*

Le scepticisme, le relativisme et la tentation du découragement guettent puisque le constat suivant peut être fait : « *ce que nous faisons ils le défont, ce qu'ils font nous n'avons pas le droit de le défaire* ». Mais la vertu d'espérance est justement de ne point se décourager, de se relever et d'accepter le *challenge* de la concurrence des idées, d'autant plus que sur ce terrain, nous n'avons guère à craindre.

### *Les sept vertus de l'homme libre*

Les libéraux peuvent légitimement revendiquer comme première vertu *la fierté des choix accomplis*. Comme dans la chanson, « *ils n'ont rien à regretter* ». Si une seule famille intellectuelle et spirituelle a refusé tout au long du XX<sup>e</sup> siècle de s'associer de près ou de loin à aucun régime totalitaire, ni à aucun régime autoritaire, c'est bien le libéralisme. Les libéraux ont du reste été partout chassés, pourchassés, persécutés, que ce soit sous le communisme, le national-socialisme, le fascisme, le franquisme... Cela ne devrait pas étonner : tous ces régimes ont en commun d'idolâtrer l'État et ses hommes.

Du point précédent se déduit la deuxième vertu que nous devons développer : *c'est la foi dans le combat pour la société libre*. Être informé, être formé, cent fois sur le métier remettre l'ouvrage, telle est la tâche souvent ingrate, parfois peu exaltante, rarement récompensée. Mais c'est de l'individu dont il s'agit, et du choix, binaire, il n'y en a pas d'autre : sa liberté ou son asservissement.

La troisième vertu est cruciale : est libéral celui qui reconnaît le rôle de la science, de l'expertise, de l'intelligence, comme seule justification d'un éventuel *leadership*. Car il faut bien au final que l'entrepreneur, le chirurgien, ou le pilote de ligne prennent la décision.

## Préface – Jalon pour l'Avenir

*Est libéral celui qui croit dans toutes les situations à l'exercice de la raison sans se laisser subvertir par la pression des émotions.*

La quatrième vertu est de *réitérer sans cesse et toujours notre espérance dans le fait que l'action des individus porte ses fruits et que la liberté est féconde.*

La cinquième vertu est de *croire profondément qu'une action qui n'est pas adossée à une doctrine, des valeurs, une colonne vertébrale est au mieux une action réussie, au pire un éclat éphémère, un coup d'épée dans l'eau.*

La sixième vertu est *dans le courage de la liberté, la revendication de la prise de responsabilité, l'adhésion pleine et entière à la splendeur de la vérité.* Cette dernière existe : une chose ne peut pas simultanément être vraie et fausse. Choisir c'est évincer. Prenons l'option toujours de la vérité car, même si à court terme elle peut nous desservir, comme l'a remarquablement démontré Raymond Boudon, les individus préfèrent en moyenne, à moyen et long terme, toujours la vérité au mensonge.

La dernière vertu est celle *de la prudence au sens philosophique du terme, à savoir la sagesse de l'humilité.* Les êtres humains ne sont pas des cobayes. L'ordre social n'est pas un objet d'expérimentation. C'est l'absence de sagesse qui a amené toutes les révolutions dans d'effroyables aventures, car on le sait, l'enfer est pavé de bonnes intentions.

Cette préface serait bien incomplète, et même injuste, si elle ne rendait pas hommage aux deux promoteurs de « Libres !! » opus 2. Il sont des entrepreneurs de libertés, des innovateurs. C'est avec une foi de celle qui soulève les montagnes, une ardeur exemplaire, un dévouement total et une science incontestable qu'ils ont mené à bien le projet fou de faire cohabiter cent auteurs qui sont autant d'individus avec leurs forces, leurs intelligences, mais aussi leurs susceptibilités et leurs *ego*.

Qu'ils soient chaleureusement remerciés pour avoir posé une pierre qui sera – l'avenir le montrera – un rocher, dans tous les cas, un *jalon pour l'avenir*.



**V**ous tenez dans vos mains, bien visibles celles-ci, le second opus, la suite non planifiée de « Libres ! ». Celui-ci fut, il y a deux ans, le premier livre écrit à cent mains destiné à la sensibilisation de tous à la liberté, via une approche collaborative où tous les sujets et tous les styles, tous les témoignages et toutes les nuances, vinrent apporter leur contribution au message de la liberté.

« Libres ! » a connu un succès d'estime et un succès relatif, avec quelques milliers de ventes. Il a interpellé de nombreuses personnes et les a conduites à s'intéresser de plus près à la liberté et à son message, secouant souvent les idées reçues. Il a donné envie d'aller plus loin à bien des libéraux en herbe qui ignoraient, par exemple, le lien entre monnaie et prospérité et entre prospérité et liberté, ou surtout celui entre étatisme, pouvoir et liberté. Il a permis, enfin, à une partie du microcosme libéral de se focaliser sur un projet commun et de sortir momentanément de sa tendance viscérale au chacun-pour-soi. Mais privé du relais des médias, le livre n'a pas connu le grand succès qu'Ulrich Génisson, son rêveur, avait ambitionné pour lui. Peu importe, « Libres ! » continue son chemin et je suis convaincu qu'à long terme, c'est un ouvrage qui marquera.

Pendant de nombreux mois, Ulrich et moi avons été sollicités ou encouragés à nous lancer dans une suite. L'aventure avait été belle et beaucoup souhaitaient la voir se prolonger. Mais après une immense dépense d'énergie, Ulrich avait besoin de tourner la page, il avait choisi de s'investir dans un projet plus fondamental et fort respectable. Or il n'était pas question pour moi de partir seul sur la suite d'un projet qui, au départ, fut son idée. Jusqu'à ce que je décide que le meilleur hommage que je pouvais lui rendre, c'était au contraire de reprendre le flambeau. D'autant que nous étions loin d'avoir épuisé tous les sujets. La liberté est un sujet à la fois très simple dans ses fondements et d'une infinie richesse et variété dans sa mise en œuvre et la manière dont elle vient marquer chaque aspect de la vie sociale. Le premier janvier 2014, le projet m'était devenu une évidence.

J'avais été le « jumeau » d'Ulrich pour le premier livre, il me fallait absolument un « jumeau » pour cette nouvelle aventure. Faire le livre, facile, j'avais déjà donné. Mais le *buzz*, le bruit, les images, les contacts, la page web etc., c'était le domaine de mon grand ami. Alors il me fallait une personne de confiance, un vrai libertarien, qui prenne en charge cette partie. Le nom de Nicolas est vite devenu une évidence, vue son action parmi nous.

Bien sûr, s'est posé la question de l'utilité, du rendement : est-ce que se lancer dans un second volume vaut vraiment le coup ? En bon jusnaturaliste, il me semble que la question ne se pose pas en ces termes. Peu importe l'utilité. Eh puis, quelle est-elle ? Qui sait la mesurer ? Non, ce n'est pas là la question. Il fallait que ce second tome se fasse, tout simplement. Et le succès du processus le montre bien : nous avons eu 20% de candidatures d'auteurs en plus

## Introduction

que pour le premier tome, par exemple, et nous avons mis environ six semaines de moins à collecter les textes. Clairement, il s'agit autant de contribuer à sensibiliser encore que de contribuer à une dynamique positive libérale. Aussi, c'est un moyen de coucher sur le papier en un même volume le meilleur des idées libertariennes et ainsi les faire mieux connaître.

« Libres !! » opus deux construit sur les principes et les fondements du premier volume, avec l'objectif d'aller plus loin dans le sens donné. Deux besoins se faisaient sentir : approfondir, aller plus loin dans l'explication et l'illustration des principes de la liberté ; et donner un premier éclairage au béotien quant à la manière dont une société réellement libre pourrait – pourra – être organisée et traiter des grands sujets sociaux. Le slogan que Nicolas et moi avons retenu pour caractériser ce volume est : « Après les principes, la liberté en pratique ». Une autre volonté tenait à marquer l'ouvrage d'une empreinte un peu plus nettement libérale, c'est-à-dire radicale, que certains textes du premier tome avaient pu l'être.

Nous espérons que le lecteur confirmera que ces objectifs s'expriment pleinement à travers l'organisation des textes et surtout par leur teneur, bien sûr. Ainsi, les cent un textes de cette nouvelle mouture ont-ils été organisés autour de sept parties, chacune avec une tonalité propre. Nous commençons par une série de *Points de Vues de Libéraux* où divers sujets à la limite des théories libérales, ou de simples témoignages, permettent de nous éveiller doucement et d'entrer dans le sujet.

Ainsi, Raphaël Champeimont débute avec son poignant témoignage d'une fort méritante évolution politique et intellectuelle dont je rêve pour tous les gauchistes manipulés et sincères de cette Terre. Voilà un esprit curieux et intègre comme je les aime, qui ne s'en laisse pas conter et voit bien que le communisme manque de cohérence. Il a alors la volonté d'apprendre et finit, en bel autodidacte, par adopter les idées libérales les plus pures. Gérard Foucher est un autre superbe exemple, même si pour sa part il garde encore quelques réflexes socialisants. Notre ami, acteur mais lui aussi curieux, a détricoté tout seul le système monétaire et en a tiré un livre critique fort lucide et acerbe. Depuis, il sillonne le pays pour partager son expérience intellectuelle, nous informer de la réalité monétaire et partager sa conviction en faveur d'une réforme radicale de la monnaie. Enfin, Emmanuel Martin nous fait le plaisir d'une analyse d'actualité très pertinente, un bijou où son regard d'économiste habitué du Tiers Monde sait voir que le Printemps arabe illustre combien le manque de liberté individuelle et économique peut être la source de l'échec des révolutions.

Après cette mise en bouche arrivent les *Aspects Cachés de la Liberté*. Dans cette partie, nous prolongeons le premier volume en abordant des sujets souvent très concrets, de la vie de tous les jours, mais où le regard de nos auteurs révèle le rôle clé de la liberté qui souvent s'essouffle. *Moi, grain de blé* de Julien Moreau s'inspire du célèbre *I, pencil* de Lawrence Reed pour nous rappeler combien la mondialisation, et sa liberté des échanges, est essentielle à notre survie alimentaire. Dans un esprit proche, Olivier Perotto nous présente avec brio les célèbres AOC du monde viticole et combien leur principe, leur fonctionnement hélas étatisé, a conduit le vin français à connaître une évolution économique et qualitative strictement inverse du but escompté, alors que les « nouveaux pays du vin », *La viticulture sans AOC*, explosent précisément du fait de leur liberté. Dernier exemple de cette partie, Alain Toullec nous propose de *Boycotter les organisations subventionnées*, à commencer par bien des associations ou entreprises. Il en profite pour dire quelques mots d'un de ses grands projets, le *Label Bastiat*, qui récompense tout projet ou entreprise ou entité qui fonctionne sans

## Introduction

aucun recours aux subventions publiques. Un sujet qui aurait pu faire partie du chapitre sur l'action, mais dont l'angle méconnu nous a semblé plus adapté ici.

Nous passons ensuite en revue quelques *Mythes à la Peau Dure*, ces diverses croyances qui ont cours à l'encontre des idées libérales et sont pourtant sans fondement ni réalité. Et les sujets ne manquent pas. Grégoire Canlorbe ouvre le bal avec *Le mythe du consumérisme*, où il tord le cou à cette idée fausse qui voudrait que la publicité, le marketing et autres pressions commerciales, nous imposeraient de faux besoins, des besoins artificiels, l'envie de produits ou services dont nous n'aurions en réalité que faire. Le consumérisme ferait de nous des esclaves du grand capitalisme devant lequel nous abandonnerions définitivement notre libre choix. Puis, Philippe Fabry nous fait partager sa grande culture historique avec une revue de *L'instruction libre dans l'histoire*, où il nous rappelle que l'école publique n'est, à cette échelle, probablement guère plus qu'un accident de parcours. On doit pouvoir même dire que, comme la liberté naît de la connaissance, le savoir et l'instruction sont des besoins nés de la liberté, telles les universités et autres structures spontanées. Avec *Monsanto et les OGM*, ce chapitre ose terminer avec une remise en cause par Bruno Ginestou non seulement de l'horreur des OGM, mais même de la responsabilité écrasante et unique du semencier Monsanto dans le scandale des lois récentes sur le sujet.

Arrive ensuite un moment plus technique, la partie *Mieux Comprendre la Liberté* proposant d'approfondir certains points de théorie libérale. David-Renaud Kessler y aborde le sujet difficile des questions planétaires. Comment fait donc l'Homme depuis des millénaires pour aborder et même régler des questions aussi complexes que le respect de l'environnement ou la bonne gestion des ressources naturelles, la question des *Problèmes à l'échelle de l'Humanité* ? Le marché bien sûr, le marché. *La politique étrangère, ou pas ?* est une autre de ces questions qui donnent lieu à des débats souvent houleux chez les libéraux, avec ou sans (les) conservateurs. Nicolas Fabre nous expose une vision simple et rationnelle, pacifiste sans être passive, qui correspond bien à l'idéal non-étatique de tout point de vue libéral. Sous l'angle économique enfin, Marc Lassort nous propose une excellente synthèse du processus, du *Pourquoi des crises économiques ?* grâce à sa fine maîtrise de la théorie autrichienne, laquelle fait désormais référence dans le milieu libéral par sa pertinence.

Une fois la théorie posée, nous pouvons envisager *La Société Libre, Demain*. Certes, il ne s'agit pas de lire dans notre boule de cristal libertarienne ; le futur est incertain et le restera, et c'est tant mieux – sinon, nous n'aurions plus rien à inventer. Pourtant il y a un certain nombre de sujets où, des principes libéraux, il est possible de déduire un certain nombre de modes d'organisation sociale qui les respectent. On en tire diverses analyses ou projections assez concrètes et probables qui peuvent aider le curieux à imaginer une autre société que nos monstres sociaux-démocrates. Avec son génie habituel, Christian Michel aborde d'emblée la question fondamentale : *Que faire des criminels ?* Il faut se rappeler pour apprécier l'enjeu, que la société libre sera *Une société de propriétaires*, comme nous l'explique Nathalie Beffa avec une grande rigueur. Car dès lors, on verra naître pour de bon *Le marché de la justice*, que nous présente Jérémie Rostan, autre grand auteur libéral, traducteur de Rothbard ; et de plus ce marché sera celui de *La justice sans monopole*, une analyse reprise ici par le remarquable Roman Perdeanu. Mais la justice n'est pas le seul objet de ce chapitre que le respecté Jacques de Guénin vient clore en s'intéressant à *L'entreprise libre dans un État libéral*.

## Introduction

L'ouvrage passe alors à l'action, il s'agit de revenir sur le terrain, le concret, domaine où les auteurs nous proposent d'*Agir pour sa Liberté*, l'action égoïste qui bien sûr ne l'est jamais totalement. Bruno Brochard est de loin le plus concret puisqu'il nous propose de calculer combien un couple modeste gagnerait en euros à *Quitter la Sécu* – en supposant des prestations au moins équivalentes bien sûr. Lydéric Dussans nous propose quant à lui de découvrir *Le « seasteading »*, ces projets qui se multiplient de construction d'îles artificielles visant à nous permettre très bientôt de vivre en mer, hors de toute juridiction étatique. Selon une idée proche, *Le Free State Project* nous est rapidement présenté par Frédéric Jollien – il faut savoir que la Suisse où il réside verra peut-être un de ses cantons devenir l'objet d'un tel projet de libéralisation – voilà une belle expérience qui promet.

Enfin, la dernière partie généralise la perspective pour passer à l'action générale, pour *Agir pour la Liberté* elle-même. Plusieurs grands noms du libéralisme français s'y côtoient, avec Pascal Salin qui nous explique qu'il faudra *Revenir à une monnaie saine* pour pérenniser notre économie. Puis, Serge Schweitzer s'interroge, comme envers une Guerre de Troie libérale qui aura peut-être lieu, pour estimer *La révolte fiscale : quelles probabilités ?* Ensuite Henri Lepage nous recommande de *Sortir du mensonge des banques centrales* si nous voulons voir notre prospérité croître. Mais outre ces économistes de renom, Julien Cohen est convaincu que notre avenir nous impose de *Parler d'économie* pour vulgariser sa compréhension et dès lors voir les réformes acceptées. Enfin, Gilles Branquart passe en revue les nombreuses techniques dont le militant libéral dispose désormais pour faire entendre et entrevoir les Lumières.

Malgré ce premier tour d'horizon rapide, il n'est pas possible, ni même souhaitable, de résumer ici chacun des cent un articles que nos auteurs ont concoctés, parfois suant sang et eau – ou du moins y mettant un cœur indiscutable. Je laisse donc le lecteur découvrir les nombreuses autres facettes de ce nouveau volume, plein de liberté, et je renouvelle mes remerciements aux auteurs, tous bénévoles.

Même si certains des contributeurs sont largement reconnus sur la scène libérale, ou jouissent d'une notoriété dans le monde académique, il serait mal venu d'établir ici une hiérarchie de ces textes selon leur qualité, ou leur éventuelle adéquation avec la pensée libérale la plus pure. En effet, rappelons que ces auteurs ont été sélectionnés, non pas selon leur expérience de l'écriture, mais avant tout par la reconnaissance de leur passion singulière pour la liberté, passion qui se retrouve dans chacune des contributions, brillant chacune par son authenticité plutôt que par son conformisme. Le libéralisme n'est pas élitiste, et « Libres !! » démontre qu'il n'est pas nécessaire d'être un économiste ou un écrivain chevronné pour prétendre exprimer sa vision de la société libre de demain.

Je ne sais pas s'il y aura un troisième tome. C'est peu probable, mais c'est de toute façon trop tôt pour le dire. Face à l'infinitude de l'imagination humaine, la Liberté s'exprime de même à l'infini. On peut donc rêver une infinité de « Libres ! »... Qui sait. Toujours est-il qu'à l'instant où j'écris ces mots, ce n'est pas au programme. J'espère juste que ce projet fou, dont l'idée a germé dans la tête d'un libéral sincère et averti, mon ami Ulrich, viendra positivement compléter ou appeler le premier tome dans les bibliothèques du plus grand nombre. Et permettre effectivement ainsi à toute une génération de découvrir et s'éveiller pleinement à la liberté véritable, celle qui fait l'honneur de notre Espèce. L'effort n'aura alors pas été vain.

# *Points de Vues de Libériaux*



« L'économie de marché n'a pas besoin d'apologistes ni de propagandistes.  
(...) Si vous cherchez son monument, regardez autour de vous. »

Ludwig von Mises

J e n'ai pas toujours été libertarien, ni même libéral. Mes toutes premières idées politiques étaient même à l'extrême opposé, puisque de moi-même je suis passé de communiste à socialiste, puis de libéral modéré à libertarien.

Les raisons de mon évolution peuvent être regroupées en trois catégories : la découverte de la philosophie libérale, la découverte de la science économique et enfin mon expérience en tant que conseiller municipal dans une petite commune. Je relate une réflexion qui a en réalité duré plusieurs années, mais simplifiée ici pour donner les grandes lignes.

#### *Quand je n'étais (pas du tout) libéral*

Avant de découvrir la philosophie libérale, j'étais convaincu que le monde était partagé entre des idéalistes, les communistes, qui proposent un monde moral mais dont on ignore s'il est réalisable, et les libéraux ou capitalistes, qui proposent un monde réalisable fait d'hommes égoïstes, mais dénué de toute morale. Les socialistes étaient simplement l'intermédiaire entre ces deux extrêmes.

Bien sûr, un certain nombre de questions étaient pour moi sans réponse : Si chacun doit recevoir un salaire « juste », qui va décider combien cela représente ? Si ce sont des gens élus par une majorité, ne seront-ils pas tentés d'utiliser la démagogie en prônant des salaires injustes ? Si tous les salaires sont égaux, personne ne voudra faire les métiers pénibles, il faut donc des différences de salaires. Mais si un trop grand nombre de gens veulent faire un métier plutôt qu'un autre, qui va décider qui fait quoi et selon quels critères ?

Je n'avais aucune réponse à toutes ces questions, à part supposer qu'une immense machinerie administrative allait s'occuper de tout cela. Et en toute honnêteté, car dirigée par des élus choisis par le peuple. Pas sûr que ça marche vraiment... mais si c'est la seule société morale possible, ne faut-il pas essayer malgré tout ?

#### *À la découverte de l'économie*

À cette époque, je n'avais aucune connaissance en économie, discipline qui ne m'intéressait pas car je pensais que tous les économistes étaient libéraux (or c'est loin d'être le cas). Mais comme je ne voulais pas qu'on puisse me reprocher d'avoir un point de vue ne reposant sur aucun savoir, j'ai fini par me décider à apprendre l'économie. J'ai donc lu un certain nombre d'ouvrages libéraux. [1] [2] [3] [4] [5] J'ai alors compris à quel point nous devons tout ce que nous avons à l'économie de libre marché. Un grand nombre de choses se « règlent » sans

qu'un chef ait besoin d'imposer une planification, simplement par les interactions libres entre individus (ce qu'on appelle la « main invisible »).

Une raison importante qui m'a amené à considérer l'économie de marché comme étant la meilleure tient à ce qu'elle assure bien mieux l'innovation qu'une économie planifiée par l'État. Pensez à toutes les technologies dont nous bénéficions aujourd'hui (l'électricité, le téléphone, l'automobile, l'avion...). Qui aurait pu prédire au début qu'elles fonctionneraient ? La plupart des inventions ne sont pas reconnues comme intéressantes immédiatement par une majorité. Elles sont d'abord adoptées par quelques personnes intéressées, puis seuls quelques riches peuvent se les procurer. Ensuite seulement les investissements sont rentabilisés et l'invention finit par être disponible pour tous. Mais dans le cas d'une économie planifiée, il aurait fallu convaincre les élus, autrement dit il aurait fallu convaincre la majorité dès le début. Peu d'innovations auraient pu avoir lieu avec un tel système.

Enfin, une véritable révélation a été pour moi la lecture de *Capitalisme et Liberté* de Milton Friedman. [3] Je croyais à l'époque que la société idéale serait une économie socialiste (gérée par l'État) mais dans un pays garantissant la liberté individuelle (liberté d'expression, de voyager, etc.). Remarquez que cette combinaison ne s'est jamais produite. On connaît bien sûr des dictatures communistes (URSS, Corée du Nord, Cuba...), des pays libres capitalistes (États-Unis, Suisse, etc.) et des dictatures capitalistes (Arabie saoudite, Kazakhstan...) mais aucun pays libre communiste. Dès la première page, Milton Friedman explique qu'un régime communiste libre est tout simplement impossible, car la liberté économique est indispensable à la liberté tout court. La liberté économique, c'est la liberté d'imprimer un journal (et de fonder une imprimerie), de travailler avec qui on souhaite pour faire le métier de son choix, d'acheter un billet d'avion pour faire le tour du monde... Si l'État contrôle toute l'économie, il contrôle toute notre vie.

### *La philosophie libérale*

Avant de découvrir la philosophie libérale, j'avais toujours cru que la liberté ne pouvait pas vraiment exister, car si tout le monde était libre, tout le monde pourrait aussi s'emparer des biens des autres, tuer, violer, etc. Et que donc la liberté devait être limitée. Je pensais également que la propriété était une notion vague et n'était donc justifiée que dans la mesure où elle servait « l'intérêt général », mais n'était pas un droit fondamental. Ce sont là deux grandes erreurs des socialistes. J'ai alors découvert la philosophie libérale, qui donne une définition cohérente et claire de la véritable liberté, sans conduire à des absurdités comme « la liberté de tuer », « la liberté de voler », etc. Cette philosophie donne également une définition claire de la propriété : je suis propriétaire de ce que je crée et de ce que j'échange avec des personnes consentantes.

La philosophie libérale donne donc une définition claire des droits de l'homme que sont la vie, la liberté et la propriété. J'ai découvert cette philosophie énoncée clairement, comme beaucoup, dans *L'Éthique de la liberté*, de Murray Rothbard. [6]

### *Conclusion*

Pour résumer, voilà les raisons qui m'ont convaincu de la justesse des idées libertariennes. Le capitalisme libéral est le seul système social qui permette d'assurer des rapports moraux entre les hommes parce qu'il est le seul système basé sur des droits légitimes et qu'il est cohérent avec la nature humaine.

*« Seuls les petits secrets doivent être protégés. Les grands sont gardés secrets par l'incrédulité du public. » – Marshall McLuhan*

D'abord, on n'y croit pas. C'est un choc. Comme soumises à un son strident, les oreilles se bouchent à la nouvelle vérité dissonante. Puis le choc s'adoucit. Comme une sorte de barrage, le déni vient préserver l'intégrité des croyances, les siècles d'habitude, les années de propagande et d'éducation.

On reste immobile, pensif, hochant la tête. On encaisse... Puis on oublie. Certains refoulent au fond d'eux-mêmes la mauvaise nouvelle. « Ça ne m'intéresse pas », disent-ils.

Ou encore : « On ne peut rien y faire, alors à quoi bon ? » Puis d'autres se reprennent, et commencent à comprendre. C'est le moment de la colère, de la révolte. « C'est injuste ! »

La révolte, c'est bon signe : la vie est plus forte que la souffrance.

Plus tard, la révolte cède la place au dialogue : demander, régler, exiger... On tente de changer ce qui est. On ne pense pas encore à créer le futur.

Enfin vient le temps de l'action. Assumer, intégrer, faire ce qu'il faut. Nouvelle image. Nouvelle histoire du monde.

Pour moi, tout a commencé un jour de 2009, devant une vidéo qui décortiquait le fonctionnement de la monnaie contemporaine et les outils de contrôle qu'elle donne aux uns sur la vie des autres... Exploiter autrui pour en tirer les ressources qui permettront l'oisiveté, c'est toujours très tentant. J'ai découvert ce jour-là la spoliation subtile du mécanisme monétaire. Et ressenti la frustration de la subir sans pouvoir la changer.

Quelques temps après, la douleur du début s'étant atténuée, j'ai repris le chemin, plein de curiosité. D'abord chercher des preuves. Sans savoir si ce seront des preuves de la thèse nouvelle ou de son contraire. Les informations s'accumulent, se mélangent, se contredisent. On ne sait plus où on en est, on avait cru comprendre et puis on perd pied. En perdant le fil de mes propres croyances – la monnaie est un bien qu'on échange, l'État garde de l'or en garantie des billets, qui restent bien au chaud dans les coffres des banques, et autres certitudes – les conditionnements s'écroulent, et ce qui construisait ma vie, en s'écroulant, m'écroule moi-même. Je me révolte encore et refuse de croire. Garder mes certitudes devient une question de vie ou de mort.

L'étape suivante, moins douloureuse, est plus prenante encore. Sachant maintenant que les choses à découvrir ne seront ni belles, ni agréables, je suis prêt à tout. Je n'ai plus peur de rien. Comme on dit : « Au point où on en est, autant aller au bout ! » C'est l'époque de l'admission : il existe une autre vérité, différente de celle à laquelle on croyait, et il faut la connaître de manière exhaustive. Et je deviens un spécialiste. Tout au long de ce processus,

le doute subsiste à chaque instant. Mais le bien est fait, le processus est enclenché, plus de place pour l'approximation, il faut aller au fond, et le dire !

C'est cette expérience personnelle qui m'aide à rester patient avec les gens à qui je parle... ce qui n'empêche pas la frustration ! « Quand vont-ils comprendre ? Quand vont-ils réagir ? » Il faut sans cesse confirmer, recouper, se convaincre à nouveau, élucider toutes les objections, éclairer tous les mystères, douter de plus belle, et reprendre sans cesse le travail. Je suis le porteur de mauvaises nouvelles.

Quel est le message finalement ? Il est très simple.

La monnaie est un élément essentiel à la vie. Dans un monde où la division du travail rend chacun dépendant des autres, l'autonomie n'est plus de mise. La multiplicité des échanges serait impossible sans monnaie. Comment manger, se nourrir, se loger, se vêtir... Comment vivre sans monnaie ?

Seulement voilà : la monnaie, indispensable pour acquérir toute richesse, n'est pas d'un accès identique pour tous. Certains peuvent la créer et donc la distribuer. D'autres non. Pile je gagne, face tu perds. Tombés du côté « face », nous ne travaillons plus seulement pour nous-mêmes, nous travaillons aussi pour d'autres. Nous sommes contraints, pour obtenir ces quelques pièces indispensables, de nous soumettre aux privilégiés qui ont le monopole de leur fabrication.

Tout ce travail que nous fournissons, tout ce temps passé à réfléchir, à créer, à produire, d'autres en bénéficient. Nous travaillons pour d'autres que nous ne connaissons pas.

Tout irait bien si chacun était libre de refuser l'asservissement, d'inventer et d'utiliser son propre système d'échange, sa propre unité monétaire, son propre système de crédit réciproque. Mais ce n'est pas le cas. La monnaie n'est pas libre. Au contraire, elle est l'un des domaines les plus contraints, les plus surveillés, les plus réglementés du monde.

Les émetteurs de monnaie se sont constitués en cartels impossibles à pénétrer, voire même à réformer. Ils en manipulent la valeur, nous la louent, en changent à volonté les règles, en émettent à profusion pour eux-mêmes, endettant à l'avance ceux qui payeront sans le savoir les voleurs d'aujourd'hui.

Il y a quelque chose de pourri au royaume de l'argent. Il est temps de faire notre propre enquête, en toute liberté, en toute conviction. La prise de conscience est un moyen puissant d'aller vers l'éveil, puis l'action, la réaction et la création.

Peu importe comment nous sortirons de ce pétrin. Les solutions sont légion. Elles se mettront en place en leur temps, les meilleures seront adoptées par le plus grand nombre pour le bien-être de tous, pourvu que l'essentiel se réalise : que chacun s'interroge, comprenne, analyse, adopte et mette en place ce qui lui semblera bon pour lui-même.

Quand la confiance en soi sera rétablie, tout sera de nouveau possible, nous pourrons reconstruire notre confiance mutuelle, et hors du champ de la violence, nous entrerons dans le nouveau règne des accords volontaires, et alors seulement la liberté nous reviendra.

« La liberté n'est jamais volontairement donnée par l'opprimeur, elle doit être exigée par l'opprimé. » – Martin Luther King

Le Printemps arabe qui a balayé l'Afrique du Nord et une partie du Moyen-Orient en 2011 a généralement été mal compris. Les observateurs et commentateurs ont interprété les révoltes comme essentiellement motivées par des revendications démocratiques.

Les autocrates en place, en Tunisie avec Ben Ali ou en Égypte avec Moubarak par exemple, avaient effectivement réduit les libertés politiques des populations de leur nation, tout en organisant régulièrement des parodies d'élections. Mais cette réduction à une dimension simplement politique du Printemps arabe omet une autre de ses causes fondamentales – sans doute la plus fondamentale.

Quand le jeune tunisien Mohamed Bouazizi s'immole à Sidi Bouzid le 17 décembre 2010, c'est en effet un petit entrepreneur qui se révolte. Ce jeune vendeur de fruits et légumes, poussé dans le secteur informel – l'économie parallèle – par un environnement des affaires inique, se fait confisquer par les « autorités » sa carriole, ses fruits et sa balance, soit tout son capital et toute sa marchandise : il est instantanément ruiné. Son geste de désespoir et de révolte est motivé non par une demande de droits politiques ou démocratiques, mais avant tout par une revendication de son droit à faire des affaires et être en mesure de subvenir aux besoins de sa famille.

En bref, c'est moins sa liberté politique que sa liberté économique qui importait pour lui.

Le Printemps arabe a ainsi commencé d'abord comme une révolte pour le laissez-faire. Non que les aspects démocratiques n'aient pas compté, mais le petit entrepreneur Bouazizi n'avait pas exactement le temps de se consacrer à la politique. Il était bien trop occupé à survivre face aux obstacles réglementaires et à ceux issus de la corruption.

Mais le fait qu'il opérait dans le secteur informel ne légitimait-il pas la sanction qu'il avait reçue ? Le secteur informel n'est-il justement pas une plaie du développement, qu'il faut « éradiquer » ? D'autant que, par ailleurs, la Tunisie, comme l'Égypte, ne s'étaient-elles pas engagées sur la voie de réformes « *pro-business* » ?

Ces deux séries de questionnements sont importantes pour saisir la nature économique de ces régimes. L'informel est moins un problème qu'un symptôme d'une hyper-réglementation ou d'une monopolisation de l'économie par une oligarchie, excluant *de facto* une majorité de la population. L'informel tant décrié par les décideurs est en fait le produit de leurs politiques délibérées d'exclusion ou de leur incapacité à maîtriser leurs bureaucraties.

Les réformes entreprises dans les années 1990 ou 2000 avaient instauré un degré de capitalisme ; mais un capitalisme de copinage, réservé à une élite proche du pouvoir.

« *Pro-business* » n'est pas toujours « pro-marché ». C'est bien, pour reprendre l'expression de l'économiste péruvien Hernando de Soto à propos de l'Égypte, un « *apartheid économique* » qui caractérisait ces pays.

Ce n'est donc pas simplement une parodie de démocratie dont souffraient ces peuples, mais aussi d'une parodie d'économie de marché. Par exemple, l'équipe de de Soto avait pu calculer que pour créer en Tunisie une entreprise formelle du type auquel Bouazizi aurait pu prétendre, il aurait fallu s'engager dans 55 démarches administratives qui prennent 142 jours et auraient coûté l'équivalent de plus de 3 200 \$, soit près d'un an de revenus pour quelqu'un comme Bouazizi. En 2009, le rapport de la liberté économique dans le monde classait l'Égypte et la Tunisie à la 93<sup>ème</sup> et à la 94<sup>ème</sup> place respectivement sur 142 pays.

Bien sûr, oppression politique et oppression économique vont de pair, et s'alimentent l'une l'autre. Pour maintenir son pouvoir économique, l'oligarchie doit aussi étouffer la concurrence politique et donc le financement d'une opposition, ce qui signifie empêcher l'enrichissement en dehors du cercle du pouvoir – et par voie de conséquence y maintenir la pauvreté. Cependant, la pauvreté est aussi un terreau pour la croissance des mouvements radicaux qu'il faut juguler par le biais de davantage d'autoritarisme. C'est le cercle vicieux des deux autoritarismes : politique et économique.

Trois ans après l'éruption du Printemps arabe, seule la Tunisie semble avoir tiré son épingle du jeu. Malheureusement, même si le berceau du Printemps arabe s'est doté d'une constitution en apparence moderne, on est encore loin d'y avoir compris les racines économiques du mouvement. Une élite formée à la pensée collectiviste a empêché de faire émerger une constitution sanctuarisant la liberté économique – ce pour quoi Mohamed Bouazizi est mort.

En janvier 2014, lors de l'élaboration de la nouvelle constitution tunisienne, une députée avait proposé un amendement en faveur de la liberté et du droit à l'initiative économique. La majorité de l'Assemblée constituante l'a cependant rejeté après un débat houleux, certains députés réactionnaires de gauche y voyant « *une orientation économique, celle du néolibéralisme sauvage* », une « *traîtrise faite au peuple tunisien et à la révolution* ».

En réalité, comme a pu le noter un député en faveur de l'amendement, ce dernier aurait pu permettre de rédiger l'article « *le plus révolutionnaire de toute la constitution* ». Effectivement, dans ce pays où la jeunesse est laissée pour compte et croupit encore et toujours dans le chômage du fait d'un environnement des affaires délétère pour les petits entrepreneurs, il aurait été plus que temps de faire de l'air et d'ouvrir les opportunités.

On le voit donc, dans le monde en développement, le manque de liberté économique a une conséquence très concrète, entraînant la misère et la frustration du plus grand monde, dont Mohamed Bouazizi est désormais l'incarnation. Malheureusement la focalisation quasi exclusive sur la « démocratie » a fait passer à la trappe la liberté individuelle et économique.

Or, la démocratie ne peut fonctionner que si elle peut juguler ses tendances inhérentes à la tyrannie de la majorité et à la tyrannie des minorités, et ce, en constitutionnalisant la liberté individuelle – dont la liberté économique est une composante essentielle.

« J'accepte l'âpre exil, n'eût-il ni fin ni terme,  
 Sans chercher à savoir et sans considérer  
 Si quelqu'un a plié qu'on aurait cru plus ferme  
 Et si plusieurs s'en vont qui devaient demeurer. » – Victor Hugo

Ce n'est pas la première fois que dans l'histoire de France des hommes et des femmes prennent le chemin de l'exil. Deux grandes migrations se sont ainsi produites dans les temps modernes, celle des réformés qui sont partis après la révocation de l'Édit de Nantes, prononcée le 18 octobre 1685, et celle des émigrés de la Révolution française qui a commencé dès le lendemain du 14 juillet 1789.

Dans le cas de la révocation de l'Édit de Nantes, les exilés français entendaient pouvoir pratiquer librement leur religion ; dans celui de la Révolution française, ils voulaient, tout du moins au début, s'opposer au nouveau régime et, plus tard, la Révolution sombrant dans la Terreur, tout simplement sauver leur vie.

Les exilés français de notre époque ne sont en principe ni menacés dans leur pratique religieuse, ni dans leur existence, encore que l'insécurité grandissante en France puisse être pour d'aucuns une raison, parmi d'autres, de partir pour des cieux plus cléments.

Avant de tenter de comprendre pourquoi, de nos jours, des Français veulent quitter la France, qui reste le pays le plus visité au monde et où il ferait donc *a priori* bon vivre, peut-être faut-il se demander s'il s'agit d'un phénomène d'importance, c'est-à-dire digne d'intérêt de par son volume par exemple, ou s'il est négligeable.

### *Les faits*

Si l'on s'en tient au nombre de Français enregistrés par les consulats dans le monde, force est de constater qu'il est passé de 1 099 813 à 1 611 054 de 2002 à 2012, ce qui correspond à une augmentation de près de 47%, soit une variation annuelle moyenne de 3,9%, alors que de 1991 à 2002 ce nombre avait déjà augmenté d'environ 34%, soit une variation annuelle moyenne de 2,7%.

Seulement, le nombre des Français enregistrés dans les consulats n'est qu'une indication du nombre réel de Français résidant à l'étranger. Il n'est en effet pas obligatoire pour un Français de s'enregistrer auprès de son consulat quand il s'installe. Les estimations, selon les sources, varient d'un total effectif de 2 500 000 à 3 000 000 de personnes en 2012...

Pour apprécier la tendance, une comparaison peut toutefois être tentée. La population française de 2002 à 2012 est passée de 61 385 millions à 65 252 millions, soit une augmentation de 6,3%, ce qui veut dire que, même en ne tenant compte que du nombre de

Français enregistrés, l'augmentation de l'exil est considérable par rapport à celle de la population totale et, ce, depuis au moins deux décennies.

Il convient donc de dire que l'exil des Français est un véritable sujet, d'autant qu'il est vraisemblable que ce nombre ait dû augmenter significativement en 2013, les mêmes causes aggravées de départ produisant les mêmes effets aggravés à l'arrivée.

### *Les causes*

Quelles sont ces causes de départ en exil ? La réponse peut être trouvée aussi bien dans une enquête du Figaro Magazine, parue en avril 2013, que dans les livres d'Eric Brunet, *Sauve qui peut !*, de Jean-Philippe Delsol, *Pourquoi je vais quitter la France*, ou d'André Bercoff, *Je suis venu te dire que je m'en vais*, tous publiés en 2013.

- La fiscalité étouffante : En 2013, les prélèvements obligatoires sont estimés à 46,3% du PIB et les dépenses publiques à 57,1%, ce qui place la France parmi les pays les plus imposés et les États les plus dépensiers du monde. Cependant, il n'apparaît pas que l'exil fiscal soit le principal motif d'exil. Il serait surtout celui de gros contribuables, quelques centaines de foyers par an, tout au plus.
- Le climat égalitariste : La réussite est vue d'un sale œil en France, gagner de l'argent est une honte et, justement, un bon patron est celui qui n'en gagne pas... En d'autres termes, tous les revenus devraient – selon la vulgate – tendre à l'égalité. D'ailleurs une forte proportion de jeunes rêvent d'être un jour fonctionnaires.
- L'incertitude juridique : Le nombre de projets de lois et celui de propositions de lois déposés lors d'une session parlementaire constituent un bon indicateur de l'hypertrophie législative et de l'incertitude que celle-ci génère. Il y en a eu respectivement 120 et 517 lors de la session parlementaire 2012-2013...

La fondation *Heritage* publie chaque année un classement des pays à partir de 10 critères sur leur liberté économique : le respect des droits de propriété, la corruption, les dépenses publiques, la fiscalité, la liberté des affaires, la liberté du travail, la liberté monétaire, le libre-échange, la liberté d'investir et la liberté financière. La France se situe au 70<sup>ème</sup> rang mondial et au 33<sup>ème</sup> rang européen. Les critères où la France est la plus mal notée sont les dépenses publiques, la fiscalité et la liberté du travail...

### *Vers quels pays les exilés français se dirigent-ils ?*

Si l'on se réfère au nombre de Français enregistrés en 2012 dans les consulats, les dix premières destinations des Français sont la Suisse (158 862), le Royaume-Uni (126 049), les États-Unis (125 171), la Belgique (113 563), l'Allemagne (110 881), l'Espagne (95 052), le Canada (78 647), Israël (54 886), l'Italie (46 987) et le Maroc (45 269). Or la Suisse se situe au 4<sup>ème</sup> rang mondial du classement de la fondation *Heritage*, le Royaume-Uni au 14<sup>ème</sup>, les États-Unis au 12<sup>ème</sup>, la Belgique au 35<sup>ème</sup>, l'Allemagne au 18<sup>ème</sup>, l'Espagne au 49<sup>ème</sup>, le Canada au 6<sup>ème</sup>, Israël au 44<sup>ème</sup>, l'Italie au 86<sup>ème</sup> et le Maroc au 103<sup>ème</sup>. Hormis l'Italie et le Maroc, qui se trouvent en queue de peloton, tous les pays où résident un grand nombre de Français sont mieux classés que la France.

Certes, la liberté économique n'est pas le seul critère de choix pour un exilé – il y a également, par exemple, des critères culturels et de proximité géographique – mais on voit tout de même que sur dix destinations, la moitié se trouve dans le top 20 et 2 dans le top 6... Ce ne peut être un pur hasard.

« Si la jalousie, l'envie et la haine pouvaient être éliminées de l'univers, le socialisme disparaîtrait le même jour. »

Gustave Le Bon

Qui n'a jamais assisté, ou même participé, lors d'une dégustation de galette des rois en présence de plusieurs enfants, à ce genre de stratagème : repérer l'emplacement des fèves et s'arranger, au fur et à mesure de plusieurs distributions, pour que chaque enfant en récolte une ?

Tout ceci afin d'éviter les crises de larmes : « Ce n'est pas juste. Pourquoi lui, et pas moi ?! »

Ces jalousies puérides ne sont toutefois pas sans racine : rien ne semble justifier que le hasard attribue la fève à l'un plutôt qu'à l'autre, si ce n'est justement ce hasard si énigmatique. Or, sans explication admise, le sentiment d'injustice face à cette inégalité est fréquent. Et c'est bien d'inégalité dont il est question ici. En effet, la revendication n'est pas d'obtenir une fève de plus que l'autre. Non : il suffit que chaque enfant ait sa fève pour que les esprits s'apaisent. Fort heureusement, en grandissant, toutes ces précautions autour d'une galette sont rendues inutiles. Les adultes apprennent à maîtriser leur jalousie contre cette cruelle réalité : les hasards de la vie sont arbitraires et provoquent des inégalités. Mais dans la plupart des cas, la jalousie est-elle vraiment maîtrisée ? N'est-ce pas plutôt le fait qu'une fève en argile et une couronne en carton doré ne représentent plus guère de richesse suffisamment enviable pour susciter de la jalousie ?

#### *À société enfantine, jalousie enfantine*

La question mérite d'être posée, tant la jalousie supposée enfantine peut rejaillir dès qu'une richesse obtenue est plus importante. Les inégalités dues à une naissance ou un héritage par exemple, peuvent provoquer ainsi le même sentiment d'inégalité et donc d'injustice.

Et même lorsque ces inégalités font suite, non à de la chance, mais à du mérite, la jalousie peut devenir plus forte encore. Pour la simple raison que le mérite de l'un peut renvoyer, par opposition, au laxisme de l'autre. Pire alors que d'en vouloir au ciel, accusation bien confortable finalement, il s'agit de s'en vouloir à soi-même, ce qui est bien plus difficile à assumer. Dans une société enfantine, on oublie les raisons pour ne plus voir que la différence. Mais qu'il soit question de chance ou de mérite, la jalousie des inégalités trouve toujours sa – fausse – réponse dans la recherche de l'égalité. Les lois dites de « justice sociale » visent justement à la rétablir par un moyen simple, enfantin : prendre l'argent là où il est, pour le reverser là où il manque (via impôt sur le revenu, capital, bénéfice, héritage...) avec parfois même l'obligation de payer un service, de façon à ce que tout le monde soit logé à la même

enseigne (tels sécurité sociale, éducation nationale, retraite, chômage...). Ces lois sont en fait autant d'atteintes à la liberté de disposer ou d'agir selon ses biens propres.

### *Démasquer la jalousie cachée*

Mais ceux qui défendent ces interventions de l'État pour lutter contre les inégalités, avouent très difficilement être motivés par la jalousie. Le dicton populaire nous le rappelle suffisamment : « *la jalousie est un vilain défaut* ». Qui serait prêt alors à s'avouer jaloux ?

S'il paraît donc vain ici d'espérer faire admettre la jalousie, en vue de l'abandonner, il peut être plus utile de souligner les incohérences des arguments utilisés qui tentent de la dissimuler.

Ainsi, un de ces arguments souvent évoqué est celui de la solidarité, sentiment paraissant bien plus vertueux en soi, puisqu'il s'agit de justifier les prélèvements sociaux pour en faire profiter les plus démunis.

Il est alors intéressant de reprendre la définition de la Solidarité et remarquer qu'il s'agit d'une forme de générosité. Cette générosité est certes intéressée, ce qui la distingue de l'altruisme, mais il s'agit pourtant d'une forme de générosité. Or, un acte généreux perd tout son sens sitôt qu'il est imposé. Ainsi, de la même façon qu'une personne contrainte de donner, ne peut être considérée généreuse, un impôt qui est, par sa définition même, imposé, ne peut pas être qualifié de généreux. Parler « d'impôt de solidarité » représente donc bien un contre-sens.

Aussi, il est important de réaliser qu'un impôt est un vol avec usage de violence. À ceux que le terme de « vol » choque et pour qui la violence n'est pas toujours identifiée, je laisse imaginer le sort que réserverait le gouvernement à un contribuable s'opposant aux prélèvements de ses impôts. Pire encore que l'usage de la force pour le contraindre à franchir la porte de la prison : masqué, le prélèvement à la source, par les charges ou taxes, tue dans l'œuf toute résistance !

Cependant, parfois, certaines personnes revendiquent tout de même leur générosité en prétextant une disposition volontaire à payer leur impôt. Je n'ai, pour autant, jamais rencontré une seule de ces personnes déclarer, ne serait-ce qu'un seul euro supplémentaire sur son avis d'imposition. À croire que leur générosité correspondait toujours miraculeusement, parfaitement à la somme exigée, au centime près !... Mais passons.

Admettons même la nécessité des impôts, ne pouvant pas compter sur la seule générosité trop insuffisante. Pourquoi alors cautionner des tranches d'impôt telles que les plus riches payent un pourcentage plus élevé d'impôts ? N'est-ce pas encore et toujours par jalousie de leur richesse ? Une richesse, parfois même qualifiée « d'indécente », devenant inadmissible au-delà d'un certain niveau, indépendamment du moyen de l'obtenir, aussi louable soit-il.

Quant aux personnes qui défendent les impôts pour les services dont ils peuvent profiter sur le principe d'une assurance à échelle nationale (cas de la sécurité sociale par exemple), il suffit de leur vanter un système similaire d'assurance, mais privée, pour qu'ils en reviennent aussitôt à la solidarité. La boucle est bouclée.

Lutter contre des inégalités n'a rien de répréhensible en soi. Mais utiliser des lois liberticides qui sont en fait motivées par la seule jalousie ne peut être légitimement défendu.

« La liberté n'offre qu'une chance d'être meilleur, la servitude n'est que la certitude de devenir pire. » – Albert Camus

**L**e terme *freelance* ou « travailleur indépendant » regroupe de nombreux métiers, et des statuts différents : profession libérale, comptable, artisan, négociant, consultant, journaliste, artiste... Nous ne verrons ici que leurs points communs : enregistrement du statut et régime social dans plusieurs pays. Tous les pays cités ont un régime d'impôt progressif sur le revenu. La fiscalité n'est donc pas un critère de comparaison efficace.

#### ***Devenir freelance***

Certains *freelances* passent par des sociétés de portage. C'est presque obligatoire pour certains consultants travaillant avec de grandes entreprises qui agréent leurs fournisseurs. Le *freelance* étant salarié de la société de portage, nous ne sommes plus dans le cadre du statut qui nous intéresse. Sachons seulement que la France, qui n'autorise le portage que depuis 2008, est le pays le plus contraignant pour ce type de sociétés. Il est également possible de constituer une société et d'en devenir salarié. Cela ne vaut la peine que si plusieurs *freelances* veulent s'associer, ou si le chiffre d'affaires le justifie, car les choses deviennent alors nettement plus compliquées.

Le pays de référence du *freelance* reste le Royaume-Uni. Tout y est simple. Il suffit de télécharger le formulaire adéquat sur Internet. Les charges sociales sont fonction des revenus et progressives, mais ne dépassent pas 30%. Le Canada fait mieux encore : inscription ultra simple et pression sociale de l'ordre de 15%. En Espagne, il faut s'inscrire auprès des services fiscaux, puis de la sécurité sociale qui prélève directement les charges : 270 euros par mois quel que soit le revenu.

#### ***Le statut en France***

La France se démarque : il faudra aller faire la queue au greffe du Tribunal de commerce et payer la dîme, puis attendre le bon vouloir des greffières et des services fiscaux pour obtenir votre statut. La première chose que vous aurez est une facture de charges sociales, sauf si vous avez suivi le parcours du combattant pour obtenir une aide à la création d'entreprise. Hélas, la France ne se démarque pas que dans la complication administrative. Le niveau des charges, payées au RSI tous les trimestres, atteint 57% du revenu, et même si vous ne gagnez rien, vous paierez selon un minimum basé sur le SMIC. De plus le RSI recalcule les charges au bout de deux ans et réclame régulièrement des surplus dont la justification est parfois douteuse, mais dont il est très difficile de se défendre. En 2012 il y a eu des litiges importants avec 25% des assujettis.

Une autre de nos particularités tient au système des agences de gestion agréées, qui n'apportent aucun autre service que de tamponner la déclaration d'impôts du *freelance* après une soi-disant vérification. Ces agences coûtent entre 70 et 300 euros par an, et ne sont pas en concurrence : chaque métier a son agence dans sa région. Or, en l'absence du tampon de l'agence, le fisc revalorise de 25% votre bénéfice imposable.

### *Les incohérences*

Plutôt que de simplifier ce système absurde, parasitaire et ruineux, la France crée des palliatifs et multiplie les statuts. Ainsi :

- L'EIRL permet au *freelance* de séparer son patrimoine privé de celui qui sera destiné à son activité. C'est une fausse sécurité puisque dans la pratique, aucune banque ne finance une activité sans la caution personnelle de l'entrepreneur.
- Le statut hybride d'auto-entrepreneur permet d'exercer en *freelance* en ne payant que 23% de charges sociales, pour un plafond de chiffre d'affaires de 32 600 euros, ou 81 600 euros pour les actes de commerce. Le résultat est d'avoir mis en concurrence des *freelances* qui paient de lourdes charges et facturent cher avec TVA et des auto-entrepreneurs.

Sans compter qu'il est tentant – au-delà de 32 600 euros – de se faire payer le surplus en liquide. Un autre effet d'aubaine fait que les entreprises qui naviguent à vue préfèrent embaucher des auto-entrepreneurs à des salariés. Il aurait mieux valu revoir à la baisse le régime de cotisation de tous les entrepreneurs et des salariés.

De plus, lorsque l'auto-entrepreneur gagne trop pour conserver son statut, il va plonger dans les affres des *freelances* classiques et ne survivra peut-être pas. La France adore les effets de seuil mortels.

Un autre cas particulier est celui des intermittents du spectacle, qui, contrairement aux autres *freelances*, font payer leurs périodes d'inactivité par les cotisations Assedic de tous les salariés. Le vrai indépendant prend des risques, il ne touche pas le chômage, c'est le prix de sa liberté.

### *Et demain ?*

Or, la faible visibilité des entreprises dans un environnement mondial très incertain amène à une autre vision du travail que celle du patron et du salarié. La flexibilité, l'adaptation à la charge de travail, vont probablement pousser les entreprises à utiliser de plus en plus les services d'intervenants extérieurs.

Notre économie est de plus en plus tournée vers les services, où le statut de *freelance* prend tout son sens. Pourquoi grever l'avenir en nous privant des talents d'entrepreneurs et d'indépendants ? Si nous ne nous mettons pas très vite au diapason de nos voisins, les *freelances* français vont disparaître, remplacés en France même, par leurs collègues britanniques et espagnols qui coûtent moins pour gagner plus. Pire, beaucoup de services préféreront se délocaliser.

L'avenir appartient aux indépendants, à ceux qui prennent des risques, évoluent, s'adaptent et ne restent pas assis sur des rentes de situation.

« Méfiez-vous des effets de mode. » — Professeur Marcel Legrain —  
Chef du service de néphrologie Pitié-Salpêtrière et  
ancien Président de la Commission d'autorisation  
de mise sur le marché des médicaments

**L**e débat sur l'automédication est un sujet sensible car des enjeux contradictoires sont en cause. C'est un débat entre quatre acteurs : l'État, le malade, le soignant et l'industrie pharmaceutique.

#### *Le malade*

Le malade souhaite se soigner au plus vite et au mieux : il va donc naturellement chercher ce qui est susceptible d'être le plus efficace, au vu des symptômes qu'il présente. La plupart du temps, si ceux-ci sont « ordinaires » (céphalées, rhinite), l'automédication est la règle : en effet, qui n'a jamais pris du paracétamol ou de l'aspirine de lui-même ? Dès lors que cette symptomatologie lui paraît sortir de l'ordinaire, le malade ira solliciter l'avis d'un spécialiste (médecin la plupart du temps).

#### *Le soignant*

Le soignant, lui, s'est formé en école ou en faculté afin d'apprendre le maximum sur le corps et son fonctionnement, ses dysfonctionnements (ou pathologies) et les remèdes à ces maladies. *A priori*, au vu de la complexité du sujet, il en connaît plus que la moyenne des gens et donc son avis est censé être plus pertinent que celui de votre voisin, par exemple. Il va ainsi prodiguer conseils et soins contre rémunération. Dans la plupart des cas (mais pas tout le temps), ce praticien n'aura aucun intérêt direct, personnel, dans la vente de produits pharmaceutiques, apportant au patient une indépendance et l'absence de connivence avec l'industrie pharmaceutique et son réseau de revendeurs.

#### *L'industrie*

L'industrie pharmaceutique, comme toute entreprise, cherche le profit, la rentabilité. Dans cette optique réaliste, elle va tendre à produire et à vendre le plus possible et au meilleur prix (mais pas toujours, voir plus loin). Elle a donc intérêt à ce que, en principe, ses produits soient utiles, pertinents, fiables, afin de fidéliser le consommateur. Dans les faits, il en va souvent autrement, tant l'aspect économique l'emporte sur toute autre considération.

Et la plupart de ces firmes surfent sur la vague éphémère de la mode du moment, mode qu'ils ont largement contribué à lancer, en fonction de leur production qui, de fait, est inégale en qualité. Il est à noter deux aspects importants venant étayer cette affirmation : d'une part,

cette industrie n'investit qu'environ 5% de son chiffre d'affaires dans la recherche, contre environ 20% de ce même montant dans la publicité et la promotion.

### *L'effet de mode*

Par ailleurs, certaines lois protectionnistes interdisent l'exploitation de certaines molécules pendant un certain nombre d'années par des industries concurrentes et, par conséquent, le prix de la plupart des nouveautés ne reflète que rarement le coût de production. N'était-ce pas le Professeur Marcel Legrain, Chef du service de néphrologie à la Pitié-Salpêtrière, Président de la Commission de l'A.M.M. qui répétait à l'envi à ses étudiants : « Méfiez-vous des effets de mode » ?...

Comme un pourcentage non négligeable de médecins sont, à juste titre, de faibles prescripteurs (voir plus loin), l'industrie pharmaceutique a tout intérêt à pousser de plus en plus de gens à l'automédication, par le biais de la promotion tous azimuts (médias, forums « santé », etc.). La réalité montre, grâce à quelques rares revues spécialisées indépendantes (*Prescrire*), que plus de 96% de la production de cette industrie ne présente que peu ou pas d'intérêt médical pour le patient, soit du fait d'une efficacité douteuse, voire nulle (placebos), soit à cause d'un rapport bénéfices / risques peu évident ou péjoratif (Mediator par exemple).

Ce qui explique que de plus en plus de médecins prescrivent peu de médicaments (un, deux, voire trois) dans 99 % des cas. Il en est ainsi, par exemple, de la grande fable toujours vivace des vitamines, dont la réputation énergisante est totalement usurpée.

### *L'intervention de l'État*

L'intervention de l'État dans ce sujet complexe ne fait qu'aggraver les choses, déterminant ce qui est autorisé ou pas, en vente libre ou bien uniquement sur ordonnance et ce qui est autorisé à la vente. Les nombreux cas d'évidente connivence entre l'industrie pharmaceutique et le pouvoir politique (vaccin contre la grippe H1N1, Mediator, etc.) devraient nous inciter à la plus grande méfiance à l'encontre des directives d'un « Ministère de la Santé ».

Ainsi, l'achat forcé contre l'avis de la plupart des Français (seuls 5 millions d'individus se sont fait vacciner), de 60 millions de doses vaccinales contre le virus H1N1 sur le dos de nos cotisations de sécurité sociale, l'interdiction tardive du Mediator (en dépit d'études sérieuses ayant prouvé sa toxicité cardiaque plus de sept ans avant l'interdiction), la bien triste affaire du sang contaminé, sont autant d'arguments illustrant que cette méfiance est de mise.

### *La position libertarienne*

La position libertarienne en matière d'automédication est simple et, comme toujours, logique. Pour éviter tous ces travers, il convient de libéraliser purement et simplement le marché du médicament, ce qui pousse à une automédication totale, libre et également responsable. Responsable parce que les individus prennent alors pleine conscience des enjeux, des limites de chacun des acteurs de cette partie à quatre.

L'État, dans cette affaire, ne fait qu'ajouter une surcouche de complexité inutile et toxique.

*« On peut intégrer des individus ; et encore, dans une certaine mesure seulement. On n'intègre pas des peuples, avec leur passé, leurs traditions, leurs souvenirs communs de batailles gagnées ou perdues, leurs héros. » – Charles de Gaulle*

**P**our commencer, il faut faire une distinction essentielle entre islam et islamisation. L'islam est une religion, pratiquée sur tous les continents, par un très grand nombre de personnes et de manière souvent civilisée. L'islamisation se manifeste par le sentiment croissant de malaise, voire de rejet, de la part des populations européennes vis-à-vis de l'installation en Europe de populations aux cultures étrangères à la leur et dont un grand nombre pratique l'islam. Ce phénomène n'est pas uniquement français vis-à-vis des Arabes. On le retrouve en Allemagne vis-à-vis des Turcs et en Angleterre vis-à-vis des Pakistanais.

La responsabilité de l'État sur la naissance de ce phénomène est écrasante.

### *L'instrumentation politique*

Il a tout d'abord contribué à créer ce phénomène par sa politique visant à attirer les populations immigrées en France après la Seconde Guerre mondiale – politique ensuite renforcée par le regroupement familial et le système français de protection sociale, lequel continue de drainer des dizaines de milliers de personnes vers la France chaque année.

Les politiciens ont ensuite instrumentalisé ce phénomène qu'ils avaient eux-mêmes créé – la droite criant à l'invasion étrangère qui va bouleverser la société, déjà disparue, d'avant les Trente Glorieuses, la gauche chantant le multiculturalisme et les bienfaits de ce nouveau prolétariat exploité par le colonialiste esclavagiste, forcément blanc et chrétien.

Les politiciens ont délibérément cassé les mécanismes naturels régulant la question. Une approche libérale ne peut se construire qu'en se réappropriant ces mécanismes.

Pour commencer, il faut se rappeler que le phénomène de contrôle et de fermeture des frontières est extrêmement récent. Il date de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et de la montée des États nations. Autrefois les frontières se franchissaient beaucoup plus librement.

Il existe une série de règles informelles, très anciennes et partagées par une grande partie de l'humanité, qui ont depuis longtemps résolu le problème : les lois de l'hospitalité. Elles se fondent sur une réciprocité de droits et de devoirs. Il existe d'une part une obligation traditionnelle, morale, coutumière, d'accepter le voyageur qui frappe à la porte. Ce dernier reçoit gîte et couvert. En retour, il ne s'impose pas et se conforme aux règles régissant la maison qui l'accueille.

Si l'on applique cela à l'islamisation, la solution est la suivante. La religion relevant de la liberté de chacun, nulle atteinte ne doit lui être portée. Pour ce qui est des coutumes et des règles de vie qu'elles peuvent induire, deux situations doivent être isolées. Ce qui se passe chez soi ne regarde que la personne. Chacun vit comme il veut au sein de sa propriété privée. Par contre, ce qui se passe à l'extérieur de chez soi doit s'inscrire dans les modes de vie existants, les coutumes et culture locales.

Chaque pays, région, a développé ses règles de vie, ses coutumes et traditions. Ces dernières ont émergé spontanément au cours de l'histoire et participent de la richesse de l'humanité. Ces dernières sont essentielles pour permettre une vie en harmonie car elles sont la loi, implicite, régissant harmonieusement les rapports sociaux. Connaître et intégrer ces règles est essentiel pour s'intégrer facilement à la communauté locale (trouver un travail, bâtir des relations amicales, sociales, etc.).

### *L'intégration faussée*

Les politiciens ont, par idéologie, faussé ce mécanisme traditionnel d'intégration. Le rêve des étatistes est de bâtir une société où l'individu est uniformisé. Ils bâtissent donc une société métissée, sans passé et partageant la même idéologie altermondialiste et progressiste. Pour eux, tout ce qui pourrait intégrer l'individu dans une histoire, une langue, une culture doit être détruit. Tout ce qui pourrait faire obstacle à cet objectif devant être abattu (religions transcendantes, familles, solidarités naturelles, etc.).

Le paradoxe pour ces étatistes est que pour abattre leur propre culture, ils font la promotion de la différence culturelle. Ils chantent les autres cultures et dénie à la leur le simple fait de s'exprimer. Pour eux, soit la culture européenne n'existe pas (la France n'est qu'une terre d'immigration sans histoire [1]), soit elle est malfaisante car cause de tous les maux (Shoah, colonialisme, racisme, antisémitisme, mondialisme). Cette lecture est bien regrettable, car si le libéralisme est né en Europe, ce n'est pas un hasard. [2]

La conséquence est qu'ils privent les nouveaux arrivants des mécanismes naturels de l'intégration. Ainsi, tout le monde est perdant, la personne de souche voit son identité disparaître et accuse un bouc émissaire facile, le nouveau venu, ce dernier étant privé des outils lui permettant de s'installer paisiblement.

### *Revenir à la liberté*

Pour conclure, l'islamisme conduit à une peur compréhensible mais en rien insoluble. Quand l'État et les politiques cesseront de vouloir changer la société selon leur idéologie constructiviste et qu'ils laisseront en paix les individus, qu'ils soient de souche ou nouveaux venus, alors ce faux problème disparaîtra.

Il disparaîtra car de nouveau les mécanismes naturels se remettront à fonctionner librement. Les identités et cultures pourront de nouveau s'épanouir, s'enrichir, évoluer librement. Le dialogue, nécessaire, entre l'autochtone et le migrant pourra se recréer. Il ne peut y avoir de dialogue sincère sans connaissance de soi et de ce qu'on a à offrir.

Au final, ceux qui veulent rester et s'intégrer à la civilisation européenne le feront ; ils l'enrichiront alors d'éléments de la leur. Ceux qui refuseront ou ne se sentiront pas inclus seront libres de partir pour trouver un lieu plus conforme à leurs aspirations.

*« Le protestantisme n'est pas plus que le christianisme une protection de la liberté. L'idéal du libéralisme tient en la complète séparation de l'Église et de l'État, et en la tolérance, sans considération aucune des différences entre églises. » — Ludwig von Mises*

**L**a religion. Ce terme vient du mot latin *religio* qui fut défini pour la première fois par Cicéron comme « *le fait de s'occuper d'une nature supérieure qu'on appelle divine et de lui rendre un culte* ».

Elle se divise aujourd'hui en quatre grandes religions dans le monde : islamique, chrétienne, juive, bouddhiste, qui sont toutes les quatre présentes en France. La France, au contraire de beaucoup de pays, a séparé son clergé et son État en 1905, cela afin d'assurer son impartialité à l'égard des confessions religieuses. Aujourd'hui, tous les citoyens sont égaux devant la loi et cela quelle que soit leur religion.

Et il n'a jamais été question d'interdire la pratique de quelque religion que ce soit.

Mais dans la pratique, qu'est-ce que la religion ?

La religion nous paraît être un recueil de lois et de morales impératives, souvent liberticides, toujours sectaires et quelquefois opposées aux lois de la République. Bon nombre d'exemples nous en font la preuve au quotidien.

Or pour vous probablement, comme pour beaucoup, la liberté de religion reste l'une des plus importantes.

Mais êtes-vous libre quand une religion vous impose sa façon de penser, de vous habiller, de vous nourrir, de vous marier, de vous circoncire ou de vous exciser ? Ne vous imposez-vous pas à travers elle, votre propre prison, physique et intellectuelle ?

Car la liberté et la religion ne peuvent pas fonctionner ensemble quand elles sont en parfaite opposition. C'est le cas d'une religion qui dépasse la morale pour toucher au libre-arbitre.

Notre idéal de liberté ne peut pas tolérer un courant de pensée qui lui soit son premier ennemi. À travers le monde, aucun pays de gouvernance religieuse ne s'avère être un pays de liberté et des droits de l'homme. Pire, nous y trouvons souvent une idéologie meurtrière associée à un outil de coercition et de violence. Bon nombre de ces nations sont des prisons à ciel ouvert où le crime d'État se pratique dans la plus parfaite impunité, pour des raisons religieuses inhumaines.

Dans le pire de nos cauchemars, la France ne serait-elle pas un pays où la vie et la mort de chacun seraient dictées par des lois écrites avant les Lumières, il y a plus de 1 500 ans ?

Où parce que vous auriez eu le malheur de lire ou de parler de livres ou d'œuvres qualifiés de païens, vous vous seriez retrouvé brûlé ou lapidé devant une foule hurlant à votre mort ?

Où l'État, cette sombre « *grande fiction* » de Frédéric Bastiat, serait le bras armé d'une justice composée de curés ou de pasteurs ? Impossible nous direz-vous. Et pourtant, c'est bien ce qui se passe de nos jours dans des pays comme l'Iran ou l'Afghanistan. Des pays où l'État et la religion sont étroitement liés.

La laïcité devient à ce titre une nécessité absolue et vitale.

La laïcité n'est pas un concept froid, déshumanisé et liberticide comme se plaisent à prétendre ses adversaires. Elle est au contraire l'expression d'une conception morale et philosophique féconde qui place l'homme au centre de ses propositions. Sa défense ne doit cependant pas outrepasser son but, un esprit critique et une perpétuelle remise en cause sont une nécessité pour ne pas en faire un dogme.

La laïcité s'explique, s'enseigne, se partage, se transmet.

Si l'objectif de l'école républicaine est à ce titre très positif, la présence de la charte de la laïcité dans les établissements scolaires fournit-elle vraiment une avancée importante dans ce sens ?

C'est bien sûr loin d'être le cas.

La question que nous, libéraux, nous pouvons nous poser est de savoir si le « *problème de la laïcité* », si réel problème il y a, est bien un symptôme du mauvais fonctionnement de nos institutions étatiques.

Il est clair que l'État fonctionne très mal malgré les monumentaux moyens qui lui sont alloués. Mais la laïcité a cet énorme avantage de ne pas rajouter un grain de sable dans un rouage déjà particulièrement défectueux.

Dans le fond, la laïcité ne pose de problème qu'à des personnes particulièrement influencées par une religion ou une doctrine philosophique sectaire et anti libre-arbitre.

La population française est un « *melting pot* » regroupant de nombreuses origines culturelles, ethniques, qui ont parfois du mal à vivre ensemble et à partager un avenir commun.

Et la laïcité permet à ces mêmes populations de ne subir aucune discrimination ni préférence raciale ni religieuse devant des institutions censées nous servir tous de façon égale et juste.

L'État n'est pas structurellement fait pour bien fonctionner. Et la laïcité dans les écoles publiques n'y est pour rien. Même bien au contraire.

Alors quelles solutions ?

La religion doit définitivement rester du domaine privé, comme la sexualité, le secret médical.

Mais chaque famille devrait être libre de pouvoir donner l'éducation de son choix à ses enfants même si celle-ci est en parfaite contradiction avec nos principes de laïcité.

La privatisation ainsi que la libéralisation de l'éducation permettraient d'accéder totalement à cette liberté de l'enseignement.

L'État n'a pas sa place dans un domaine qui est du ressort exclusif et de la responsabilité des parents vis-à-vis de leurs enfants.

Et la laïcité est et demeure, un des facteurs principaux de la liberté de conscience.

« Pour qu'il en fût ainsi, il fallait que la séparation ne donnât pas le signal de luttes confessionnelles ; il fallait que la loi se montrât respectueuse de toutes les croyances et leur laissât la faculté de s'exprimer librement. » — Aristide Briand

Qui oserait taxer Aristide Briand de « libéral forcené » ? Même s'il a glissé doucement du socialisme de Jaurès vers le centrisme de Clémenceau, ne voyait-il pas dans la laïcité une manifestation de « liberté » et de « dénationalisation » des religions ?

Seulement voilà, en France, déjà au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'État s'accapare le concept et tout bascule. Nous expliquerons dans les lignes qui suivent comment de concept libéral, la laïcité est devenue un système constructiviste à l'origine de nouvelles guerres des religions.

La France est souvent reconnue championne des exceptions, la laïcité en est une. À tel titre que les dictionnaires font tous œuvre d'originalité en essayant de traduire dans une autre langue ce que ce mot voudrait dire, faute de pouvoir le définir correctement. Mais la meilleure définition consiste souvent à utiliser le contraire d'un mot ou d'une expression. Dans le cas de la laïcité, il semble bien qu'au laïc il convienne d'opposer le clerc. Le clerc serait l'expert, le spécialiste, celui qui dans un domaine sait ce que les autres ne comprennent pas. Le laïc serait donc le « Monsieur Lambda », ou celui qui, n'ayant aucune spécialité dans laquelle il puisse faire œuvre d'expertise, saurait se plier à tout concept sans n'en privilégier aucun. Remplaçons le mot « concept » par « religion » et nous commençons ainsi à approcher notre sujet : qu'est-ce que la « laïcité » et en quoi pourrait-elle produire, par réaction, d'avantage d'extrémisme ?

Par quel miracle, au sens « laïc » du terme, la loi de 1905 a-t-elle vu le jour ? Regardons de plus près et voyons ce qu'elle dit. Article premier : « *La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public* ». Article deux : « *La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1<sup>er</sup> janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'État, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes* ».

Cela ne vous rappelle-t-il rien ? Cela ne ressemble-t-il pas tout simplement à de la privatisation des moyens et des services des cultes ? La loi dit en effet que dorénavant, moyennant quelques aménagements propres au passage en douceur de la nationalisation à la dérégulation, l'État ne s'occupera plus de ce qui concerne les religions.

Si nous en étions restés à la stricte application des deux articles de la loi, en serions-nous aujourd'hui à devoir chaque jour rappeler ce qu'est la laïcité ? Mais pourquoi donc en sommes-nous arrivés là ?

La principale raison de cette dérive paraît relativement simple. L'État a voulu créer une « religion d'État » et la gérer comme un « clerc », comme celui qui sait ce qui est mauvais et ce qui est bon pour le gentil peuple obéissant.

La laïcité est devenue « la religion d'État ». Une religion contre toutes les autres. Vous êtes libre de pratiquer votre religion à condition de ne pas la montrer.

Est-ce la meilleure manière de faciliter la coexistence de plusieurs religions que d'en créer une nouvelle sous le magistère de l'État ?

Cachez-moi ce crucifix et cet arbre de Noël que je ne saurais voir ? Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, les religions présentes en nombre sur le sol français, y compris celle des musulmans, se sont satisfaites de cette situation ; mais tout a basculé avec l'arrivée sur le sol français des tenants d'un extrémisme qui prétend remplacer les lois de l'État séculier par la charia. L'État veut sans le dire, ni le montrer, tout en punissant toute religion, ostraciser celle qu'il considère la plus impérialiste vis-à-vis d'autres.

La situation se complique chaque jour un peu plus par la confusion mal vécue entre musulmans occidentalisés, islamistes sectaires et vengeurs, et jeunes gens déboussolés par des prédicateurs / recruteurs qui prétendent remplacer à la fois leurs parents et l'État impuissant à faire respecter les lois de la République. Face à cette situation, l'État ne connaît qu'une méthode : essayer en vain de satisfaire tout le monde en alignant sa politique sur le plus petit commun dénominateur. Pas de signe ostensible religieux pour éviter le prosélytisme. Est-ce faire du prosélytisme que montrer à quoi on croit ? Qui peut imaginer que nous allons inciter les jeunes « beurettes », qui arpentent nos rues en tenues très légères, à porter la *burka* parce qu'on aura permis à certaines femmes de s'habiller ainsi ? Et si c'était l'inverse qui se produisait ? Et si la concurrence permettait l'éclosion d'une pratique religieuse plus en adéquation avec la vie moderne ? La liberté, contrairement à l'étatisme, permet la cohabitation des particularismes. Qui peut croire que les femmes se sentiront plus libres sous une *burka* qu'habillées d'une manière propre à leur faciliter la vie en fonction du climat et de leurs activités professionnelles ou simplement de loisir ?

Alors, et ce sera ma conclusion, si au lieu de laïcité, la république française avait accepté la liberté ? La pratique des religions serait restée dans le domaine privé. Dans le domaine public, chacun ferait ce qui lui est agréable ou pratique, sans nuire à la liberté de personne. Liberté ne signifie pas absence de règles. Si j'habite dans une résidence privée, je me conforme à un règlement que je connais. Je connais les règlements intérieurs de l'école où j'envoie mes enfants : je fais en sorte qu'ils s'y conforment puisque c'est l'école que j'ai choisie pour eux. Mais l'État dans un pays libre n'y met pas son nez, voilà toute la différence. On sait bien que l'État pollue tout ce qu'il institutionnalise. La laïcité construite et constamment amendée par de nouvelles lois est devenue une nouvelle contrainte qui crée justement des extrémismes. Nous voulons lutter contre des attitudes extrêmes alors que nous les avons créées. Arrêtons de vénérer cette nouvelle religion appelée « laïcité » et pratiquons la « liberté » dans tous les domaines, y compris culturels !

## Expérience d'un anarchisme grand angle

Mikaël Mugneret

« Dans tous les États de ce monde, une nouvelle loi est perçue comme le seul remède à tous les maux. (...) Le politicien dira "nous devons créer des lois pour régler ces injustices". En fait, des lois partout et pour toute chose ! » — Pierre Kropotkine

Le socialisme n'est qu'un versant de l'antilibéralisme économique. L'autre versant, c'est le corporatisme (ou « capitalisme de connivence »), une politique qui vise à utiliser l'État, non pas pour collectiviser ou redistribuer la propriété privée, mais pour défendre et étendre l'implémentation d'un concept de propriété privée qui se trouve être abusif, car portant sur des réalités privatisées hors des processus naturels (ex. : les idées, via les brevets et le *copyright* ; la nature en tant que telle, via les titres de propriété foncière).

Au diagramme de Nolan, qui les confond, il convient ainsi de préférer des représentations comme le « *rational spectrum* » [1], qui marque mieux leurs différences. Le libéralisme y apparaît comme économiquement « centriste », car ni socialiste, ni corporatiste (hélas, il n'existe guère à l'état pur). Les pro-« *liberté* », se répartissent essentiellement en :

- Socialistes libertaires (« soc-lib »), économiquement égalitaires et moralement libéraux ;
- Libéraux conservateurs (« *li-con* »), politiquement libéraux mais pas culturellement.

### *L'intérêt d'un rapprochement*

En réfléchissant à l'origine de ce clivage d'un point de vue économique, l'existence de deux axiomes économiques tout aussi fondamentaux m'est apparue très claire :

- Chacun a absolument le droit de disposer des fruits de son activité (axiome « capitaliste »).
- Chacun a un égal droit de disposer de l'ensemble de la nature (axiome « mutualiste »).

Ces axiomes, bien qu'apparemment non-contradictaires, entrent en conflit au niveau du monde réel. En effet, dans ce dernier, il n'y a pas un fruit de l'activité humaine qui ne soit pas en même temps une fraction de la nature. Ainsi, une statue en marbre est à la fois l'œuvre d'un artiste (fruit de l'activité d'un individu) et un morceau de marbre (fraction de la nature). Dans le monde réel, il existe une grande quantité de mixtes, formés d'une partie qui est la propriété privée de quelqu'un ou de quelques-uns, et d'une partie qui appartient à tout le monde. Mais il est impossible, réellement, de désolidariser ces deux parties ; et il est impossible, conceptuellement, de définir clairement ce qui relève de l'une ou de l'autre.

En l'absence d'État, je crois qu'aucun de ces axiomes ne pourrait être posé comme seul absolu dans les faits. Tout se réglerait selon des accords volontaires entre individus libres. C'est pourquoi je crois en une entente possible et fructueuse entre les divers partisans de la

liberté. C'est dans ce contexte que j'ai voulu créer le groupe Facebook « Anarchisme « grand angle » : de gauche à droite, unis pour la Liberté ! ». [2]

### *Les difficultés rencontrées*

Au vu des échanges, il me semble qu'il existe un préjugé tenace chez les « *soc-lib* » concernant les libéraux. Ceux-ci, soi-disant, ne rejetteraient que l'État, mais pas les autres formes d'autorités. La preuve en serait que les libéraux seraient pour la propriété privée et la conception subjective de la valeur. Les libéraux se revendiquant anarchistes n'en seraient pas, d'après nombre de « *soc-lib* », car ils défendraient les valeurs de droite.

Je crois que c'est exagéré. Les vrais libéraux sont, ou devraient être, à l'instar des « *soc-lib* » :

- opposés à l'État ;
- opposés aux religions (au point de vue de la morale, des croyances et de la démarche) ;
- opposés à l'appropriation exclusive de tout ou partie de la nature.

Toutefois, les vrais libéraux sont également opposés, en outre, à la dangereuse fiction du bien commun... Cependant, bien qu'ils défendent, *de jure*, des droits de propriété absolus, ils défendent également, *de facto*, une forme pondérée de propriété privée. En effet, outre la prise en compte de mon axiome « mutualiste », on peut penser qu'en l'absence d'une externalisation étatique des coûts de la défense de la propriété privée à l'ensemble de la société, en l'absence d'accaparement étatique du monopole légal de l'usage de la force, alors moins un bien serait « de consommation », moins sa propriété privée serait garantie.

En outre, les vrais libéraux sont, ou devraient être, également opposés à la prise d'initiative de l'usage de la force contre autrui, y compris dans le cadre de la « justice contractuelle ». Ils estiment que l'usage de la force n'est légitime que de façon défensive contre un agresseur. Ainsi, les vrais libéraux n'admettent l'usage de la force contre les religions ou le capitalisme que si ces derniers contreviennent au principe de non-agression ou copinent avec l'État.

Semblablement, la conception libérale de la valeur n'est subjective que *de jure*, pas *de facto*. Rien ne s'oppose à ce qu'un libéral croie en des valeurs objectives, mais étant contre la prise d'initiative de l'usage de la force, il ne pourra pas imposer, à deux personnes qui échangent, ce qu'il croit être la valeur objective de leur échange. Pour ma part, je préfère dire que je défends la valeur-utilité, et je distingue une utilité subjective (celle qui doit primer *de jure*) d'une utilité objective (celle vers laquelle chacun devrait tendre, *de facto*, à mon humble avis).

Après, il y a, en effet, un certain nombre de libéraux, les « *li-con* », qui épousent davantage la vision que présentent les « *soc-lib* » envers l'ensemble des libéraux. Mais ces « *li-con* » n'ont pas compris tout ce que doit à l'État la présence, dans la culture commune, de valeurs de droite. Ils ne perçoivent pas en quoi se libérer de la coercition, de l'agression d'autrui, de la manipulation mentale ou du conformisme, s'inscrit dans le même espace logique, la même démarche pragmatique, un état d'esprit acquis aux idées d'acceptation de la diversité et de compréhension de son propre intérêt étant d'autant plus ouvert aux idées de non-agression.

### *Retourner à gauche ?*

Le libéralisme pourrait retrouver dynamisme, subversion, et capital de sympathie au centre-gauche de l'échiquier politique. C'est, malgré tout, sa patrie naturelle. En effet, le libéralisme est au centre en économie et à gauche en morale. D'où l'intérêt de se rapprocher des « *soc-lib* ». Il s'agit simplement de les convertir à la justice et aux bienfaits du marché libre.

# *Aspects Cachés de la Liberté*



« Les figures publiques et le public lui-même sont plus critiques envers la politique et les politiciens, plus cyniques sur les motivations de l'action politique et moins naïfs quand il s'agit de penser que les panacées politiques offrent des solutions faciles aux problèmes sociaux. » – James M. Buchanan

La liste des incursions de l'État aux effets négatifs sur nos vies est longue : des services de plus en plus coûteux et inefficaces, aux taxations confiscatoires multiples, des actes administratifs dépassés et languissants, en passant par les hiérarchies aussi rigides qu'inutiles, le tout empaqueté dans un nationalisme éculé de soi-disant exclusivité culturelle.

Nous en avons tous fait les expériences désagréables. Cependant, elles font rarement l'objet de débats dans nos journaux, et ne sont jamais dénoncées par nos « intellectuels publics ». Pourtant, en plongeant la main dans le sac de l'actualité, je trouve un énième exemple du fonctionnement de cette idéologie au quotidien.

#### *L'intellectuel gauchiste : l'instrumentation idéologique de l'État*

Lorsque étudiant la sociologie, nos maîtres ès idéologie nous avaient demandé de lire Louis Althusser, *Idéologie et appareil idéologique d'État* (1970). Un titre qui m'avait exalté, mais dont le contenu m'avait déçu. On y apprend que les savoirs des différentes classes sociales sont conditionnés pratiquement et idéologiquement aux fonctions de production. De cette vague assimilation entre la pratique et l'idéologie, je cherchais une réalité plus subtile qu'un cliché d'une droite « exploiteuse » et d'une gauche « militante ».

Je constatai assez vite qu'Althusser lui-même n'apportait que peu d'indices pour démêler la question. Pour lui, l'État est essentiellement en collusion avec les intérêts de classe présumés du capitalisme. Après une telle lecture, on touche du doigt une des présuppositions gauchistes selon laquelle le capitalisme serait un pouvoir répressif qui aurait emprunté sa violence des prérogatives légitimes de l'État. Cependant, ce retournement verbal de situation élude une question empiriquement plus riche, celle de savoir quelles sont les sources de cette fameuse collusion entre « le capitalisme » et la « violence d'État ».

En somme, nos intellectuels n'en viennent que très rarement à traiter du capitalisme de connivence et du type de société qui entretient l'intervention de l'État dans la sphère privée. La réponse simple à cette question est que nous vivons en France avec un État producteur d'idéologie. Ainsi, celui-ci évite, obscurcit ou dénigre activement le bon sens.

La fonction idéologique de l'État tient à sa surproduction de discours, qui est un symptôme aussi bien qu'un instrument d'un relativisme qui consiste à préserver ses propres intérêts, essentiellement le monopole de l'accès à l'argent public et de sa distribution. La fonction idéologique de l'État est de garder un flou artistique sur ce monopole, quitte à orchestrer une cacophonie dans sa communication avec les acteurs de la société civile.

### *Catastrophe : éviter de mettre l'État-providence à l'épreuve*

Les Français ont vaguement l'idée que l'État-providence prend en charge des missions de soutien de la population, notamment en situation extrême. Prenons l'accident du tunnel du Mont Blanc en 1999 comme exemple. Rappelons que la catastrophe était d'ampleur, puisque 39 personnes sont décédées dans un tunnel où l'incendie d'un camion se transforma en une trappe mortelle. Puis constatons que :

- La société d'exploitation est responsable de l'infrastructure et en même temps l'assureur des victimes. [1] Elle se trouve dans la position contradictoire de défendre l'indemnisation comme un bien public (un rôle idéologique et non technique de gestion du tunnel) et de négocier le niveau et l'étendue de l'indemnisation des victimes. Autrement dit, une société d'exploitation est confrontée à un problème de gestion de marketing politique.
- Le concessionnaire fait un travail idéologique d'achat du consentement public. La situation devient sur-politisée quand elle implique les usagers de l'infrastructure, les victimes et l'opinion publique. La connivence entre les objectifs techniques du concessionnaire et la préservation de l'image publique d'un État-providence rendent la situation opaque pour le public. Les victimes souffrent de l'inefficacité de cette procédure. En effet, il faudra six ans pour que les familles des victimes aillent au pénal. [2]
- Le problème central supposé par la double mission de la concession, c'est la détermination des responsabilités. Si l'on considère l'aspect technique uniquement, le rapport d'enquête (13 avril 1999) indique que « les mesures de prévention de la part des deux sociétés d'exploitation, la séparation en deux concessionnaires, avec des politiques d'investissement séparées en matière de sécurité, une organisation du premier niveau d'intervention différente entre les deux sociétés auxquelles s'ajoute une gestion de la ventilation pouvant être non coordonnée, montrent que malgré des investissements continus, les conditions optimales de sécurité du tunnel n'étaient pas réunies. » On voit que la collusion s'exerce par le monopole d'offre de services techniques et celui de la demande de la concession alimentée par une série continue d'appels d'offres et de contrats. Ces dépenses n'engagent pas la mission technique essentielle : les moyens d'analyse du trafic, de diagnostic de prévention et de prise de décision effective pour la sécurité des usagers.

Pour conclure, rappelons que ces concessionnaires ne sont pas des capitalistes échangeant sur un marché compétitif, mais bien notre structure politico-administrative. L'intérêt qui les anime, c'est le maintien du monopole des contrats de biens ou services, qui constituent leurs rentes. Le prix en est la désinformation des acteurs de la société civile. La technique d'absorption des chocs envers elle, c'est l'État-providence.

Toute réforme doit viser à réduire ces monopoles pour permettre à chacun d'élargir ses choix de prestataires de biens ou services en toute transparence. L'idéal de long terme serait de vivre enfin avec un État moderne, c'est-à-dire modeste mais efficace dans ses missions régaliennes.

*« Les clichés, les phrases toutes faites, l'adhésion à des codes d'expression et de conduite conventionnels et standardisés ont socialement la fonction de nous protéger de la réalité, de cette exigence de pensée que les événements et les faits éveillent en vertu de leur existence. » – Hannah Arendt*

**T**out pouvoir politique sait agiter la baguette du langage, bouillonnante des illusions de la pensée magique : aujourd'hui ce novlangue a nom euphémisme et cliché euphorisant. L'état de notre langage n'est-il pas le reflet de l'état de nos sociétés ? Plus il est loin du réel, plus le réel est désastreux. On remédie au langage, faute de remédier au réel, que ce soit dans le domaine social, de la justice ou civilisationnel, en annonçant un messie sociétal qui ne viendra pas, ange cachant un démon aux dépens de nos libertés...

### ***Euphémismes sociaux***

Une grève n'est plus une grève. Même plus un conflit social – ce serait trop brutal – mais un mouvement social. Sans mettre en cause le droit de grève, liberté fondamentale, relevons qu'elle est trop souvent la défense d'un corporatisme professionnel et syndical au détriment de l'activité entrepreneuriale.

La défense des salariés devient une prise d'otages, non seulement du public, des clients, des fournisseurs et des entrepreneurs, mais aussi des non-grévistes. Le mouvement social signifierait-il qu'en travaillant les salariés sont immobiles et que c'est seulement en faisant grève qu'ils bougent dans le sens de leur progrès social ?

C'est alors qu'ils seraient dans l'action, mobilisés, signifiant sûrement qu'hors de ce moment festif du ressentiment, trop souvent antiéconomique, ils sont en permanence démobilisés... L'euphémisme serait loufoque s'il n'était le masque d'une tyrannie.

Modèle social et service public sont des formules sacro-saintes, au point que nos voisins, plus heureux au moyen de réformes libérales (du Chili à la Suisse, en passant par l'Allemagne), les ont abandonnées ou ne les ont jamais empruntées. Qui voudrait de notre protection sociale exsangue, de notre système de retraite à bout de souffle, de notre sécurité sociale déficitaire, de notre coûteux assistantat profitant trop souvent à des immigrants inoccupés, que SMIC, charges et code éléphanterque du travail contribuent à écarter du marché du travail ?

Ce dernier n'ayant d'ailleurs plus guère les caractéristiques du marché, sur-réglementé qu'il est, aimanté par Pôle Emploi, autre réjouissant euphémisme pour agence de congestion du chômage...

### *Sérvices publics*

Le dogme du service public paraît inattaquable. Mais pourquoi la SNCF par exemple ? Pourquoi pas la voiture, le pain du boulanger, bien plus nécessaires ? Alors qu'outre-Manche et outre-Rhin on a privatisé le chemin de fer avec succès.

Le service public est alors un abus de langage, une confiscation du public et des deniers publics par une corporation syndiquée arc-boutée sur des privilèges indus, comme les aiguilleurs du ciel qui travaillent trois jours par semaine pour un salaire fort confortable et sont par conséquent deux fois plus nombreux qu'au Royaume-Uni et en Allemagne pour le même service. Quand la pression fiscale qui les surpasse relève du service public...

### *Déni de réalité*

Admirons combien, dans le domaine de la délinquance et de la criminalité, le langage paraît avoir désamorcé le danger. Dans les quartiers sensibles, ouverts au multiculturalisme, des personnes connues des services de la police se sont livrées à des incivilités qu'excuse leur exclusion. Admirable novlangue.

Que chaque personne sensée traduira pourtant ainsi, n'en déplaise aux oreilles chastes qui devront fermer les yeux sur les lignes suivantes : dans des poches de charia, des délinquants et criminels récidivistes, pour la plupart immigrés depuis l'aire arabe, ont saccagé, pillé, violé, tué. Alors même que la république a déversé sur leurs quartiers la manne financière de la politique de la ville et les moyens de l'éducation républicaine, en pure perte. Si la précédente phrase semblait excessive, c'est qu'on n'a pas su dire la vérité avec nuance et précision dans la première...

Au détour des enfumages du langage, mieux que la pensée magique du Contrat Emploi Solidarité (lisez : menottes fiscales), le pire est atteint avec l'antiphrase, affirmant sans honte le contraire du réel. Le Ministère du Redressement Productif, ne redresse ni ne produit, mais contribue au savonnage de la mauvaise pente de l'économie.

### *Trahison intellectuelle*

Il faut alors « *prendre ses distances avec les épidémies d'opinion* », selon Sloterdijk. Déchiffrer « *que sur les abstractions mortelles, se dépose un voile de langage coloré qui fait croire à la viabilité et à la lisibilité de ce qui n'est ni viable, ni lisible* ». L'État, « *ogre philanthropique* » socialiste (qu'il soit de droite ou de gauche, depuis trois décennies), ses affidés et clients, ses maîtres chanteurs syndiqués et autres médias, non contents de dévorer le vocabulaire avec des dents de rose, dévorent une prospérité économique en recul ainsi que l'espace de nos libertés.

Ne faut-il pas dire de l'euphémisme, du cliché euphorisant, ces saintes huiles du novlangue contemporain, ce que disait du relativisme Karl Popper : « *Le relativisme est un des nombreux crimes perpétrés par les intellectuels. Il est une trahison à l'endroit de la raison et de l'humanité.* »

« Nous direz-vous que, si nous gagnons à cette protection, la France n'y gagnera point, parce que le consommateur en fera les frais ? »

Frédéric Bastiat

Je suis un grain de blé tendre – le grain de blé ordinaire que connaissent tous les consommateurs de farine. Mon nom scientifique est « *triticum aestivum* » (je suis le résultat d'une construction génétique unique : je contiens le génome de trois espèces différentes).

Vous vous demandez certainement ce qu'un simple grain de blé comme moi peut vous apprendre. Eh bien, mon histoire est plus intéressante qu'il y paraît. Riche d'enseignements, elle est pourtant de celles qu'on oublie facilement. Je pourrais vous expliquer toutes les étapes qui m'ont mené au silo, énumérer tous les outils qui ont été utilisés à ma récolte et évoquer tous les individus qui, de près ou de loin, ont librement et spontanément participé à ma culture, sans qu'aucun président, ministre, préfet ou autre père des peuples ne les y invite. Mon ami le crayon conte toutefois bien mieux ce récit. [1] Aussi, c'est une tout autre leçon que j'entends vous livrer.

Moi, grain de blé, aussi banal que je paraisse, j'ai été, et je suis, au cœur d'un miracle que votre niveau de confort actuel vous fait négliger. Pourtant, ce miracle a contribué à vous arracher à la pauvreté, il exalte votre quotidien et remplit d'espoir votre avenir.

### *De constantes améliorations*

Composant central de l'alimentation humaine, j'ai été maîtrisé par l'homme dès le VIII<sup>e</sup> millénaire avant J.-C., favorisant ainsi sa sédentarisation et facilitant sa survie. Commence alors mon commerce. Je reste néanmoins produit et vendu très localement. Au résultat, ma production étant étroitement liée aux conditions climatiques, une mauvaise récolte est synonyme de famine. Le développement des échanges et les progrès de la technologie à partir du XIX<sup>e</sup> siècle ont significativement augmenté mon rendement. L'interdépendance entre les nations est telle que certains pays dits « neufs » deviennent les greniers à blé du monde. La mondialisation apporte en outre une plus grande concurrence entre producteurs.

On observe alors une convergence des prix du blé. Par exemple, en 1870, j'étais vendu 57,6% plus cher à Liverpool qu'à Chicago. En 1913, cette différence chute à 15,6%. Surtout, cette convergence s'opère à la baisse. Il faut ainsi 150 heures de travail pour acheter 100 kg de blé en 1850 mais seulement 50 heures pour se procurer cette même quantité 80 ans plus tard.

Pour faire face à la concurrence mondiale, les exploitations se rationalisent, se modernisent. Durant la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, les méthodes de semences, d'irrigation, de fertilisation et de récolte font un bond en avant.

De nouvelles souches de blé à rendement élevé sont à l'origine de 75% de la production dans les pays en développement. Il s'ensuit une « révolution verte » pendant laquelle mon prix est réduit de 60%. [2] Pour la campagne 2011/2012, la production mondiale de blé est de 672 millions de tonnes, soit près de 100 kg par habitant. On constate, en monnaie constante, une baisse tendancielle de mon prix sur le long terme qui devrait continuer à s'observer en raison de perpétuels gains de productivité.

### *De merveilleuses retombées*

Moi, grain de blé, je fais miens les propos de William Wilson Hunter expliquant, il y a près de 150 ans, que le moyen le plus efficace pour lutter contre les famines consiste à encourager « toute mesure allant dans le sens de l'extension du commerce et la croissance du capital, toute mesure qui augmente les capacités de transport et de distribution et [tout ce qui tend à] rendre chaque part [d'un pays] moins dépendante d'elle-même. » [3] Par l'application de ces préceptes, je concours chaque jour à faire disparaître la faim dans le monde. Bien qu'encore trop élevée, la malnutrition n'a jamais été aussi faible qu'aujourd'hui, provoquant *de facto* une augmentation de la population mondiale. La pauvreté a reculé et l'espérance de vie a considérablement progressé. Je suis fier d'y être un peu pour quelque chose.

La mondialisation, en permettant un accès plus large aux nouvelles technologies disponibles, en supprimant progressivement les obstacles aux échanges et en libéralisant le commerce, enrichit les individus. Par exemple, pendant la « révolution verte », le revenu réel des propriétaires de fermes et des paysans sans terre s'est singulièrement développé. Mon prix ayant beaucoup baissé, le pouvoir d'achat a progressé. Ce faisant, la consommation des hommes, presque uniquement alimentaire jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, a pu se diversifier. Il est désormais possible pour une vaste part de l'humanité de varier son alimentation et de subvenir à des besoins non vitaux.

### *Des témoignages en quantité*

Si moi, grain de blé, j'étais le seul à pouvoir témoigner de ce que les individus peuvent faire lorsqu'ils sont libres de circuler et d'échanger, alors les détracteurs de la mondialisation auraient des arguments. Cependant, la réalité est tout autre, les exemples de bienfaits apportés par la mondialisation sont légion. Les prix des matières premières agricoles alimentaires de base sont historiquement bas. Un entrepreneur français peut aisément trouver à l'étranger des débouchés pour ses marchandises. Le consommateur bénéficie, quant à lui, d'un large choix de produits. Le travailleur est – relativement – libre de traverser les frontières et de mettre ses compétences au service du mieux disant. Les capitaux sont mis en concurrence, facilitant l'allocation optimale des ressources dans l'intérêt de tous les acteurs de la vie sociale et économique. La mondialisation n'est qu'une émanation de la liberté des individus qui favorise le rapprochement des peuples et des cultures. Lorsqu'elle n'est pas biaisée, tous en profitent : les pays du Nord comme du Sud, le riche comme le pauvre.

### *Un monde sans grain de blé ?*

À l'heure où l'on attribue à la mondialisation des mérites dans l'ordre du mal, qui ne lui reviennent pas en propre, moi, grain de blé, je vous exhorte de ne pas oublier d'où viennent votre richesse et votre niveau de vie. N'oubliez pas mon histoire, votre histoire, et toutes les conséquences qu'impliquerait un retour en arrière : jusqu'à famine et misère.

« Ils altèrent leur image. Nous améliorons la nôtre. » — Ernest Gallo

L'appellation d'origine contrôlée (AOC) est, encore plus quand il s'agit de vin, le vecteur de beaucoup de fantasmes. Elle serait le gage d'une origine géographique, d'un terroir, d'une qualité organoleptique et de pratiques ancestrales. Bref, hors de l'AOC, point de salut pour l'amateur de vins fins. Il est bon de rappeler avant tout ce qu'est une AOC. C'est un label censé garantir l'authenticité et la typicité du terroir d'origine du produit ; on parle d'usages anciens, loyaux et constants. Si l'origine et un cadre technique sont effectivement garantis, il n'a jamais été question de qualités organoleptiques. Le but avoué est de condamner les vins souhaitant revendiquer une origine géographique, dont la notoriété est bien souvent antérieure au décret d'AOC, à rester figée dans un prétendu âge d'or viticole. À l'origine une émanation des vigneron, l'AOC est rapidement devenue un label officiel français avec toutes les contraintes administratives que cela suppose. Hélas, les vigneron sont loin d'avoir conçu un modèle qui serve leurs objectifs.

#### *L'AOC et la qualité organoleptique*

Les vigneron sont souvent passionnés et ont à cœur de faire le meilleur vin possible, mais bien entendu, cette notion est éminemment subjective. Toutefois, les AOC peuvent souvent interdire l'utilisation de méthodes susceptibles d'améliorer la qualité du vin. Nous notons une augmentation des degrés alcooliques des vins depuis quelques années, or les procédés de désalcoolisation partiels sont toujours interdits en AOC. Bien entendu, ils finiront sans doute par s'imposer, comme l'a fait l'usage du chêne œnologique, vulgairement caricaturé par le terme de « copeaux ». Mais c'est un fait, les AOC ont et auront toujours un train de retard quant à l'application des innovations œnologiques. De la même façon, de nombreuses études ont démontré l'effet très positif de l'irrigation sur certains terroirs méridionaux et dans certaines conditions, mais les rares AOC la permettant ne le font que sous couvert de dérogation. L'AOC a pour but la typicité, pas la qualité.

#### *L'AOC, diversité et terroir*

L'excuse de ceux qui voudraient sanctifier le vin dans le siècle dernier via les AOC est que les innovations œnologiques standardiseraient le vin. Nous pouvons donc imaginer que procurer une diversité de vins qui ressemblent à leur terroir et à leur producteur (composante dudit terroir) soit une ambition louable. L'AOC est-elle le cadre le permettant ? Il est difficile de le croire : le concept d'AOC visant à garantir une typicité, son but avoué est l'homogénéisation de la production d'une région autour d'un cadre strict. Une AOC imposera donc entre autres, un encépagement (choix et proportion des cépages) sans prendre en compte les réalités agronomiques ou la vision du vigneron. Beaucoup d'AOC se donnent le droit également de prendre des décisions marketing pour vous en imposant le contenant. Par exemple

l'obligation de la flûte rhénane en Alsace exclut de fait le *bag in box*, la canette ou les bouteilles différentes. De la même façon, les caractéristiques physico-chimiques, les sucres résiduels, l'alcool et l'acidité du vin sont très encadrés. Le muscadet est un vin sec, puisse Dieu avoir pitié de celui qui le voudrait moelleux. Enfin, en tant que frein à l'innovation, l'AOC restreint les possibilités techniques ; or, limiter les possibilités c'est limiter la diversité. Il suffit de consulter sur le site de l'INAO un cahier des charges pour saisir à quel point c'est un facteur limitant la diversité des vins, l'expression des vigneron et même celle du potentiel agronomique. [1] Les contraintes vont du cépage, du rendement et des pratiques culturales jusqu'à la taille des caractères d'imprimerie sur l'étiquette en passant par les pratiques œnologiques. C'est l'AOC qui standardise les vins.

### *L'AOC et le vigneron entrepreneur*

Le vigneron est homme, et comme tout homme il est « faible » et cède souvent aux sirènes envoûtantes de la promesse du profit... C'est pourquoi il ne faut pas exclure l'hypothèse théorique que, comme tous les autres chefs d'entreprise, certains vigneron destinent leurs pieux travaux à un but lucratif. Disons-le : certains « fourbes » pourraient vouloir faire le vin le plus rentable possible. Ainsi, l'AOC entraîne le vigneron dans une économie administrée où une grande partie des vins produits sous AOC régionale sont considérés comme une matière première quelconque et sans individualité. L'AOC impose des quotas, l'interprofession ajuste les volumes de production, les mercuriales donnent un cours et la qualité n'est plus valorisée par le prix, mais devient une condition d'accès au marché. L'activité viticole en appellation régionale n'est donc souvent plus rentable. Ce tableau triste est malheureusement réel pour la majorité des volumes produits en AOC régionales, les plus courantes.

### *Les AOC sont un échec*

Quel que puisse être l'objectif d'un vigneron, l'AOC est un frein à sa réalisation. Les exemples de réussite hors de ce carcan sont pourtant légion à l'étranger, comme en France. Dans le Sud-Est de la France, nous avons vu fleurir, aux cœurs d'AOC prestigieuses parfois, des vigneron qui ne revendiquent rien d'autre que leur nom. Ils plantent les cépages qui conviennent, ou ceux qui se vendent, font des rendements parfois très élevés, traitent leur raisin via des procédés physiques innovants, ajoutent des copeaux, édulcorent le produit final même s'il est rouge, le conditionnent comme leurs clients le désirent et assument ces choix. Il n'est pas surprenant que ces acteurs se développent et s'enrichissent : ils exportent toute leur production quand le monde n'a jamais autant consommé de vin de toute son histoire. La crise viticole actuelle est aussi la crise de notre modèle d'AOC sclérosé. Les nouveaux pays producteurs de vins ont choisi des modèles plus souples : ils réussissent et se développent.

Nous avons fait le choix d'un modèle passiviste, rigide et communautaire, aux antipodes de la réalité du monde ouvert du XXI<sup>e</sup> siècle. Ne nous étonnons pas de son échec. Les AOC ont néanmoins une grande qualité : elles sont facultatives ! Vignerons, le monde a soif de votre talent et se moque bien que les vins « *blancs et gris présentent, après fermentation, une teneur en sucres fermentescibles (glucose + fructose) qui n'est pas supérieure de plus de 2 grammes par litre à la teneur en acidité totale exprimée en grammes d'acide tartrique par litre, dans la limite maximale de 8 grammes par litre* ». [2]

Il ne tient qu'à vous de briser ces chaînes que vous vous forgeâtes vous-mêmes.

« C'est dans un désert américain, que je réalisai soudain que la pluie ne tombe pas des cieux ; elle provient du sol. La formation des déserts n'est pas due à l'absence de pluie ; mais plutôt, la pluie cesse de tomber parce que la végétation a disparu. » — Masanobu Fukuoka

J e viens d'un milieu de gauche. J'ai moi-même longtemps été de gauche – avant de devenir libéral. Abandonner les théories d'un tel milieu n'est pas des plus simples, ni *a priori* des plus évidents, surtout en ce qui concerne la matière économique. C'est la permaculture qui m'a permis cette transition entre le socialisme, sa perpétuelle volonté de remédier aux supposées défaillances du système économique, et le libéralisme, sa philosophie du laissez-faire, sa confiance en la viabilité d'un système économique libre, en la liberté individuelle.

La permaculture est à mon avis l'aboutissement de l'agriculture biologique. Car lorsqu'on cesse d'utiliser des engrais chimiques et des pesticides, il faut compenser ce manque d'apport et d'intervention par d'autres méthodes fertilisantes, méthodes parmi lesquelles on compte les associations et les rotations de cultures. En développant ces méthodes à leur maximum, en les intégrant dans une réflexion globale et dans une gestion holistique jusqu'à en obtenir un système stable et intégré, la permaculture offre à l'agriculture biologique une fertilité maximale du sol, avec une efficacité et une résilience optimales de la pratique agronomique. En clair, l'agriculture biologique souhaite simplement et arbitrairement se passer d'engrais chimiques et de pesticides, quand la permaculture modifie la réflexion et la méthode afin de pouvoir s'en passer effectivement, tout en conservant des rendements équivalents – voire supérieurs – à ceux de l'agriculture chimique – dite conventionnelle – mais en y apportant une qualité supérieure, le tout avec une dépense énergétique bien moindre.

Pour y arriver, la permaculture s'inspire des écosystèmes naturels, de la succession spontanée des plantes dans leur milieu naturel, de la cohabitation habituelle des différents composants du système (l'humain en faisant bien entendu partie), et de son stade évolutif final qu'on appelle le *climax*. Le climax est un état théorique stable, dynamique et auto-fertile, généré par les interactions entre les différents composants du système (selon le principe de ce qu'on appelle communément la « chaîne alimentaire »), en équilibre avec les conditions climatiques et géologiques. [1] Cet état théorique est comparable, en termes économiques, à celui de concurrence « pure et parfaite » du marché libre. Chaque composant de ce système (plante, herbivore, prédateur, décomposeur, etc.), bien qu'ayant des intérêts qui lui sont propres et bien qu'agissant avec des méthodes qui lui sont propres (la coopération, la prédation, la synthétisation, le recyclage, etc.), contribue à l'élaboration et à l'entretien du système, l'intérêt personnel de chacun œuvrant involontairement pour le bien de tous.

La permaculture s'inspire de ces conditions *climaciques* (du climax), en tentant de s'intégrer au mieux dans cette dynamique naturelle. Elle cherche à tirer profit de l'évolution spontanée du système agraire, plutôt que de la rejeter et la restreindre, en s'y adaptant et en valorisant cette dynamique au profit des besoins humains, depuis les plantes pionnières jusqu'aux arbres de la canopée, [2] et depuis les plus petits insectes jusqu'aux plus gros mammifères. Elle préconise donc, outre les méthodes d'association des cultures, [3] dans le temps et dans l'espace, un travail minimal du sol [4] (*mulching*, semis direct...), une intervention minimale (ex. : l'utilisation bénéfique des adventices plutôt que l'éradication des « mauvaises herbes »), le tout permettant de maximiser l'efficacité et la résilience agronomiques et pédologiques.

La résilience est la capacité d'un système à pouvoir passer une catastrophe. L'efficacité, quant à elle, est l'optimisation d'un rendement maximum, obtenu avec une dépense énergétique minimale. En agronomie, la permaculture nous permet d'obtenir les niveaux de résilience et d'efficacité les plus satisfaisants. Et en économie, le libéralisme est ce qui permet d'obtenir les plus satisfaisants de ces niveaux, car le marché libre est, contrairement à l'intervention de l'État, efficace et résilient, puisque stimulé par la concurrence et la nécessité de rentabilité.

L'agriculture conventionnelle, à l'inverse, est analogue à une méthode étatiste d'agriculture. Elle voit la nature sauvage comme un milieu hostile, peuplé de fauves ou de vermine, qu'il faut intégralement éradiquer par la déforestation, puis le labour et les pesticides, pour n'implanter ensuite que les quelques cultures souhaitées, avec une méthode standardisée et contrôlée, sur un sol considéré simplement comme un support inerte. Mais les conséquences de cette intervention sont génératrices de davantage de problèmes que ceux qu'elle souhaite éradiquer. Et de même que pour un toxicomane, il faut alors constamment augmenter les doses d'engrais et de pesticides. De même, l'intervention de l'État dans l'économie génère plus de problèmes que ceux auxquels elle souhaite remédier, et l'appel à l'intervention en devient exponentiel, tentant de répondre à des problèmes qu'elle a précédemment créés.

La permaculture et le libéralisme sont donc tout à fait comparables, tant dans leurs approches que dans leurs applications. D'une certaine manière, permaculture et libéralisme ne sont qu'un seul et même ensemble de principes naturels et logiques, qui ont été redécouverts séparément, et mis en application dans deux domaines distincts. Mais ils sont bel et bien les mêmes principes de logique naturelle : ceux de la coopération, de l'adaptation et du laissez-faire. Le système économique, au même titre que le système agraire, trouve sa richesse, sa fertilité et sa stabilité, dans la diversité de ses composants (le profit individuel et la concurrence), dans leur complémentarité (le marché et la coopération) et dans leur accessibilité (l'innovation et la « destruction créatrice »). Il trouve son aboutissement dans le marché libre, au même titre que le système agraire trouve son aboutissement dans le climax.

Étonnamment, ce sont donc la permaculture et la science écologique qui ont conduit l'homme de gauche que j'étais sur la voie du libéralisme. La transition à effectuer du socialisme (ou de l'étatisme) au libéralisme [5] est la même que celle à effectuer de l'agriculture traditionnelle à la permaculture : c'est surtout un verrou mental à faire sauter, une inversion de paradigme à accomplir. Il s'agit de cesser de vouloir constamment « garder le contrôle » [6] et de prendre conscience que le marché n'est pas d'avantage un milieu hostile que ne l'est le milieu naturel. Que ce n'est pas un milieu qu'il s'agit de dominer, de restreindre ou de réguler, mais plutôt qu'il s'agit d'un milieu bénéfique auquel il convient de s'adapter, d'un système équilibré, stable et dynamique, auquel nous pouvons faire confiance.

## L'avortement, épineuse question

Isabelle Broussy

« Dans des conditions idéales, notre législation devrait nous conduire à donner le meilleur de nous-mêmes, en faisant toujours appel aux plus hautes motivations de notre nature. » — Ron Paul

L'avortement est un sujet épineux car la grossesse est un état particulier qui touche l'essence de la vie et son mystère. Il s'agit *a priori* d'un conflit entre deux valeurs fondamentales : le droit de la mère de disposer librement et sans contrainte de son corps et le droit à la vie de tout être.

La plupart des partisans pro-avortement ne reconnaissent pas le droit à la vie. Ils considèrent qu'un individu existe et ne peut prétendre à des droits qu'à partir du moment où il voit le jour. À l'inverse, les partisans anti-avortement revendiquent le fait que vivre est un droit fondamental qui s'acquiert dès le stade embryonnaire.

Bien qu'une solution juridique au conflit pourrait se trouver via la hiérarchie des droits, (le droit de jouir librement de soi suppose le droit de naître et d'exister), sur une question qui fait appel aux croyances et valeurs morales personnelles, il eut été sage que l'État ne s'en mêlât pas en laissant le choix à chacun, en conscience, d'y répondre et d'agir en conséquence.

Or les États ont légiféré. La plupart des pays de l'Union européenne ont adopté une position intermédiaire entre celle des partisans pro- et anti-avortement. Ils ont adopté un jugement à la Salomon. Ils ont coupé de façon complexe et tortueuse le bébé en deux, imposant de fait à tous une morale sans équilibre. Ces législations faites d'arrangements, de compromis, posent problème, tant sur les comportements induits que sur le respect de la liberté de conscience.

### *Sur les comportements induits*

Ne pensez pas, l'État pense pour vous ! « *Je pense, donc je suis* » disait Descartes. Dès lors que l'État définit pour moi les limites de ma pensée et de mes choix, comment me définir ? En décrétant quand et comment une femme serait en droit d'interrompre sa grossesse, et pour ce faire en l'assistant matériellement, l'État l'a libérée de l'effort nécessaire de réflexion et de responsabilité morale auquel elle est soumise comme être pensant. En découlent des comportements qui ne font qu'accentuer le problème au lieu de le résoudre.

Ainsi, en toute logique, l'arrivée de nouveaux moyens contraceptifs accessibles, tels que la pilule nouvelle génération et la pilule du lendemain, auraient dû résoudre le problème de l'avortement. Or c'est l'inverse qui a eu lieu. Le taux d'avortement dans les principaux pays d'Europe n'a cessé de croître ces vingt dernières années, atteignant une progression de l'ordre de 8,5% par an dans certains pays comme l'Espagne. [1] Cette intrusion de l'État a eu pour effet de banaliser et donc d'encourager l'avortement, au lieu d'inciter à la prévention.

### *Sur le respect de la liberté de conscience*

Paradoxalement, les pro-avortement, supposés porte-paroles de la liberté de choix, se sont peu préoccupés du respect de la liberté de conscience quand ils ont imposé à l'ensemble de la communauté la prise en charge des frais liés à l'avortement. On aurait pu pourtant s'attendre à ce qu'un acte aussi contesté et rejeté par les principales religions soit tout simplement considéré (hors indication médicale) pour ce qu'il est : une chirurgie de confort devant être financièrement assumée par celle qui en fait la demande.

Le motif de cette prise en charge était d'éviter les avortements sauvages par des femmes qui n'ont pas les moyens de les financer. En prenant en charge l'interruption volontaire de grossesse, les États n'ont fait qu'ajouter un conflit moral supplémentaire à la question de l'avortement. Ils ont opposé liberté individuelle et solidarité imposée, comme si cette dernière ne pouvait pas s'organiser sans eux. Pourtant, rien n'empêcherait la création de caisses privées venant en aide aux femmes en détresse, caisses qui seraient financées par des personnes partisans du droit à l'avortement.

Plus largement, une société libérale laisserait les familles se constituer librement et permettrait l'émergence de nouvelles solutions au problème de l'avortement. Une de ces alternatives se trouve dans la libéralisation, ou la facilitation, des possibilités d'adoption. Les conditions pour adopter sont actuellement draconiennes, et les modalités pour l'adoption sont lourdes et fastidieuses. Elles découragent bon nombre de personnes qui souhaitent y avoir recours. Cette situation est d'autant plus paradoxale que la plupart des demandes d'interruption de grossesse proviennent de jeunes femmes qui ne peuvent assumer matériellement l'éducation d'un enfant. La plupart de ces femmes n'ont actuellement que deux choix : avorter ou abandonner l'enfant qu'elles ont mis au monde, ceci sous X. En cas d'abandon, elles n'auront pas le droit de savoir par qui cet enfant sera adopté et perdront tout contact avec lui. Il n'est ainsi pas difficile de comprendre pourquoi l'interruption volontaire de grossesse reste la solution que les femmes préfèrent choisir, l'option de l'abandon sous X étant à la longue, humainement et émotionnellement, la plus difficile à assumer.

La déréglementation de l'adoption faciliterait son accès et laisserait les individus choisir le type de relation qu'ils souhaitent entretenir les uns avec les autres. S'en suivrait l'apparition de nouvelles relations entre géniteurs, parents adoptifs et enfants. Des options qui seraient peut-être plus satisfaisantes pour une femme qu'un abandon sous X ou qu'un avortement.

### *L'avortement est affaire de femmes*

S'agissant d'un sujet qui est au cœur de la transmission de la vie humaine, il est normal et naturel qu'on continue à discuter et à échanger sur la question de l'avortement. Tenter d'interdire par des textes de loi l'expression des anti-avortement sous prétexte que cela serait culpabilisant pour les femmes me paraît fallacieux. Derrière l'avortement, il y a une réalité crue, qui est ce qu'elle est : l'arrêt d'un processus de vie. Cacher cette réalité-là ne va en rien la modifier, de la même manière qu'interdire l'avortement n'empêchera pas les femmes d'y avoir recours. À défaut d'avoir trouvé un consensus, il serait bon que les États abandonnent l'idée même de traiter d'avortement. Qu'ils respectent la liberté d'expression et la liberté de conscience des femmes, celle d'agir selon leurs propres valeurs morales et éthiques. Vivement qu'on les laisse être ce qu'elles sont naturellement : les seules « maîtres » à bord.

*« L'enfant croit au Père Noël. L'adulte non.  
L'adulte ne croit pas au Père Noël. Il vote. » – Pierre Desproges*

**M**ajeur. Oui, mais quand ? Qu'est-ce qui détermine l'âge légal de la majorité civile ? Être majeur signifie-t-il être adulte et responsable ? Comment déterminer avec précision un âge universel à partir duquel chaque individu serait apte à prendre des décisions et faire face aux conséquences de ses choix et de ses actes ?

Chaque individu a son parcours, son vécu, son unicité. Aucune entité, quand bien même elle serait omnisciente, ne saurait décider d'un âge légal où chacun serait effectivement, identiquement adulte et responsable.

Je me considérais personnellement adulte bien avant mes dix-huit ans. Et, au contraire, je voyais bien dans mon entourage des personnes ayant une dizaine d'années de plus ne pouvant être qualifiées ainsi, car incapables de faire valoir leurs droits seules, ne réfléchissant qu'en se basant sur ce que pense la masse et sans signe d'individualité, n'étant pas détachées de leurs parents, et aucunement autonomes.

#### *Adulte ? Quand ?*

La réelle question est donc celle-ci : quand devient-on adulte, c'est-à-dire propriétaire de soi ? Un nouveau-né ne peut effectivement pas prendre soin de lui seul, il n'est pas encore propriétaire de lui-même. Il ne l'est qu'en puissance, car il ne peut quitter la maison de ses parents pour mener sa vie de façon autonome. Il peut encore moins exercer sa conscience, et prendre des décisions afin de choisir de nouveaux parents consentant à l'adopter. Les parents sont alors propriétaires de l'enfant ; tenter de retirer de force celui-ci à ses parents serait alors enfreindre leur droit de propriété. Cependant, la propriété de l'enfant n'est pas sans condition : les parents ne peuvent forcer l'enfant à rester sous leur toit. Il est évidemment reconnu à l'enfant, peu importe son âge, sa condition, et son statut, de décider de s'enfuir de chez lui et ce peu importe la raison qui le pousse à agir ainsi.

D'autre part, nous ne sommes pas tous des Tanguy, et nous devons tous un jour prendre notre envol afin de quitter le cocon familial et établir nous-mêmes notre propre foyer. La « propriété naturelle » des parents doit donc être limitée. Déjà dans le temps : un homme de quarante ans ne devrait plus subir le joug tout puissant de ses parents âgés de soixante ans. Elle doit également être limitée dans sa nature : ils ne peuvent tuer et torturer leurs enfants comme ils casseraient et jetteraient leurs meubles.

Du moment que les enfants décident de continuer à habiter sous le toit de leurs géniteurs et que ceux-ci acceptent de les laisser vivre chez eux et de les nourrir, les enfants doivent obéissance aux parents, tout comme les clients d'un hôtel se doivent de respecter les règles

de l'établissement. Cependant, dès que l'enfant, ou le client de l'hôtel, a quitté l'endroit où il logeait, tombe ce devoir d'obéissance. C'est à ce moment précis que l'enfant devient majeur.

À ce propos, je vous conseille de lire *L'Éthique de la liberté* de Rothbard, si ce n'est pas déjà fait. Le chapitre ayant pour titre *Les enfants et les droits* répondra à toutes vos questions.

### *Majorité légale, majorité libre*

La majorité, telle qu'elle est conçue à l'heure actuelle, englobe énormément de choses : le droit de vote, le droit de boire, de fumer, de conduire, de signer un contrat, d'être son propre tuteur, de se marier, le droit d'être détaché totalement de l'autorité parentale, etc. Mais, si la majorité n'est pas décidée de manière centralisée et universelle, comment, dans un monde libre, déterminerions-nous l'âge où nous accéderions à toutes ces choses ?

Certains de ces sujets ont des réponses très simples d'un point de vue libéral : chacun décide ce qu'il fume, boit et quand et avec qui il se marie, tant que les personnes concernées sont consentantes, bien évidemment.

Pour ce qui est du permis de conduire, centralisé à points faisant l'objet d'un monopole comme à l'heure actuelle, on peut penser qu'il n'en existerait pas. Chacun pourrait acheter une voiture, tant qu'il en a les moyens et que le concessionnaire automobile ne le lui refuse pas, et rouler, du moment que les propriétaires des routes ainsi que les assurances n'exigent pas de lui une certification équivalente à un permis de conduire. Cependant, rappelons que même à l'heure actuelle, rien n'indique que quelqu'un avec un permis sache conduire de manière sécurisée, et on sait tous que la conduite scolaire apprise via l'auto-école n'est en rien comparable à celle acquise par un conducteur avec plusieurs années d'expérience.

Une question, plus controversée, subsiste : la limite d'âge sur les sites pornographiques, violents, sur les jeux vidéo, les films, etc. doit-elle aussi être retirée ?

Je répondrais que tout dépend du niveau de maturité qu'a atteint la personne, ainsi que du niveau de vigilance de ses parents. Il s'agit avant tout du rôle des parents que d'inculquer ou non à leurs enfants les préceptes moraux qui leur semblent être les bons, à eux aussi d'investir dans un « contrôle parental » à installer sur ordinateur, et à les empêcher de regarder Canal+ après minuit.

Si un site pornographique désire instaurer une limite d'âge, ou vérifier par l'intermédiaire d'un paiement par carte bancaire l'âge de ses visiteurs, alors rien ne l'empêche de le faire. Mais personne ne devrait, par l'intermédiaire d'une loi, forcer les sites à instaurer ces vérifications. Il en est de même pour les jeux vidéo ou les films.

### *Adulte lorsqu'on peut mener sa propre vie*

En conclusion, c'est pour toutes ces raisons, et beaucoup d'autres non évoquées ici, que le concept de majorité, sans prise en compte de l'unicité de l'individu et de son parcours, niant même l'existence propre et le vécu de chacun, est une aberration. Une personne n'est adulte que lorsqu'elle peut défendre sa propre vie, en prendre les rênes, subir les conséquences de ses actes librement effectués, signer des contrats par elle-même, sans dépendre d'autrui.

C'est lorsqu'on a enfin les capacités nécessaires pour se débrouiller seul et ne plus dépendre de ses parents, lorsqu'on peut quitter le foyer familial et se confirmer autonome, qu'on devient adulte, c'est-à-dire majeur du point de vue moral et social.

« Aucun pays n'est plus paisible et n'offre une meilleure police que ceux où la nation est armée. » – Comité de rédaction de la  
Déclaration des droits de l'homme et du citoyen

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 comprend l'article 2 qui cite des droits naturels et imprescriptibles : la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression. Inscrite au préambule de notre Constitution, elle en fait partie intégrante. Elle illustre le paradoxe qui a vu, au cours de l'histoire, le précieux équilibre entre ces quatre droits fondamentaux systématiquement violé. Mais qu'est-ce que la défense personnelle ?

Elle englobe la faculté d'un individu *lambda* à protéger son intégrité physique, celle d'autrui, et ce qu'il a acquis – sa propriété – par tout moyen légitime. Empêché de protéger le v(i)ol de sa propriété, on n'en est *de facto* plus propriétaire. Privé de son statut de propriétaire, acquis par son labeur (ou celui de ses aïeux), on est *de facto* un esclave. Ce v(i)ol peut-être commis par une personne physique ou morale. Historiquement, la personne morale qui a méthodiquement privé des populations entières de leur liberté et de leur propriété est l'État.

Paternaliste, l'État se réserve le monopole de la violence au motif qu'il « saurait » ce qui est bon pour nous. Il néglige ainsi le droit naturel de résistance à l'oppression. Les États devenus régimes totalitaires ont tous, sans exception, commencé par réduire, puis confisquer, l'accès aux armes du citoyen. La légitime défense (« LD » plus bas) existe pourtant dans ce pays.

On constate que le Code pénal prévoit à l'article 122-5 une cause d'irresponsabilité pénale ayant pour effet d'empêcher la responsabilité légale de l'auteur d'une infraction ayant un caractère légal, matériel et moral indiscutable. Ledit Code prévoit cependant six conditions draconiennes à celle-ci : l'agression contre soi-même ou autrui doit être actuelle, injustifiée, réelle et la défense face à cette agression doit être nécessaire, simultanée, et proportionnelle.

Contrairement à la légende, la proportionnalité s'apprécie au niveau de la létalité des moyens utilisés : il est donc légalement possible de répliquer avec une arme à feu face à un agresseur équipé d'une arme blanche, d'un marteau. On conviendra qu'il est délicat pour un citoyen d'apprécier en un quart de seconde si l'objet soudain brandi par un agresseur peut nuire à son intégrité physique. La loi pêche par son manque de recul, le magistrat appliquant des conditions en soi inapplicables, et la justice montrant ainsi un sérieux penchant à l'injuste.

C'est la condition de nécessité qui semble gênante : ayant été sur-interprétée par nombre de magistrats ayant fait jurisprudence, elle oblige le citoyen à ne pas se défendre s'il peut éviter le conflit, au mépris du droit naturel et constitutionnel. Ajoutons que la LD ne légitime l'homicide qu'en cas de défense de personnes physiques et non lors de la défense des biens.

À noter que la présomption de LD n'existe que lorsqu'il s'agit de repousser de nuit l'entrée par effraction, violence ou ruse dans un lieu habité, ou de se défendre contre les auteurs de vols ou de pillages exécutés avec violence (art. 122-6 du Code pénal).

La jurisprudence française est venue aggraver cela. Par arrêt, toute défense doit être exercée non seulement de façon volontaire, logique du texte pénal, mais de manière que les résultats soient conformes à l'intention. Donc, toute tentative de réclamer la LD en cas d'homicide par arme non-létale (à bannir pour lui préférer « moins létale »), telle que le fameux Gom-Cogn, est vouée à l'échec : la LD sera refusée au motif que l'intention de donner la mort n'est pas probante au vu de « l'outil » utilisé, et qu'il s'agit par conséquent d'un homicide involontaire.

L'homicide volontaire se jugeant en cour d'assises, on peut espérer la clémence du peuple souverain pour l'accusé de bonne foi. Il s'agit néanmoins d'un pari 50-50, entre un verdict de LD et l'homicide volontaire, lequel peut entraîner jusqu'à 20 ans de réclusion. Réfléchissez donc bien avant de crier « je ne l'ai pas fait exprès ! » devant les forces de l'ordre...

Il serait pourtant tellement plus simple d'en revenir aux fondamentaux.

Dans le cadre de l'examen du projet de DDHC, Mirabeau avait proposé que soit adopté l'article X suivant : « *Tout citoyen a le droit d'avoir chez lui des armes et de s'en servir, soit pour la défense commune, soit pour sa propre défense, contre toute agression illégale qui mettrait en péril la vie, les membres ou la liberté d'un ou plusieurs citoyens* ». Les membres du Comité des cinq ont considéré à l'unanimité que dans l'article X « *le droit déclaré était évident de sa nature, et l'un des principaux garants de la liberté politique et civile...* »

De plus, les membres du Comité des cinq ajoutèrent « *qu'il est impossible d'imaginer une aristocratie plus terrible que celle qui s'établirait dans un État, par cela seul qu'une partie des citoyens serait armée et que l'autre ne le serait pas ; que tous les raisonnements contraires sont de futiles sophismes démentis par les faits, puisque aucun pays n'est plus paisible et n'offre une meilleure police que ceux où la nation est armée.* »

*Évident de sa nature...* 225 ans après la rédaction de ce texte fondateur de nos droits les plus chers, alors que les citoyens n'ont plus aucune confiance en l'État ni en ses représentants pour garantir leur « sûreté », qu'ils n'ont aucun moyen de « résister à l'oppression » autrement que par la fuite, que l'absence de cet article ne s'est-elle jamais fait aussi cruellement sentir !

Il est une erreur fondamentale de croire que l'être humain mettra sa survie, ou celle de ses proches, en péril à cause d'un texte. Ne faisant que passer d'honnête citoyen au statut de criminel malgré lui, son instinct de survie prévaudra, et tous les textes liberticides du monde n'y pourront rien changer. L'homme se défendra pour protéger ce qu'il est ou aspire à devenir : un individu en paix. Et pour avoir la paix... on connaît la suite...

De façon pragmatique, en France le port ou transport de toute arme est interdit sans motif légitime (licence sportive le plus souvent), lequel motif reste à l'appréciation arbitraire de la police. Il en va de même pour l'interdiction du port et transport des couteaux, objets contondants divers et même des simples bombes lacrymogènes. La détention de bombes lacrymogènes de plus de 100 ml est même désormais interdite à domicile.

Qu'on se demande un peu quel est le but poursuivi par notre cher, très cher État !

Ainsi, dans la France du XXI<sup>e</sup> siècle, il n'est possible de porter ou de transporter légalement pour se défendre qu'une... simple lampe-torche ! Terrible destin pour le pays qui abrita pourtant les Lumières qui consacreront nos droits naturels les plus fondamentaux...

« *Quis custodiet ipsos custodes ?*  
(*Mais qui gardera ces gardiens ?*) » – Juvénal

C'est sur le terrain du social que l'État entend justifier moralement son intervention, au nom d'une correction des inégalités et d'une prétendue justice « sociale » dont il se prétend le garant. Les médias et l'école nous ont bercés de cette antienne aux limites du conditionnement. Qui oserait discuter les finalités dont l'État se pare ? Peu ont ce courage doublé de clairvoyance et il n'existe pas aujourd'hui de véritable parti politique qui ose remettre en cause le mythe d'un décideur politique bienveillant même si l'efficacité de l'interventionnisme étatique ne trompe plus grand monde. [1]

Pourtant ce sont bien les institutions étatiques qui, au nom du social, séparent des familles, placent des enfants en foyers. Ce sont ces mêmes institutions qui quelquefois n'interviennent pas et laissent des enfants se faire massacrer, que ce soit auprès de parents indignes ou au sein même de leurs centres d'accueil. Centres dans lesquels, plus souvent qu'il n'est « politiquement correct » de le dire, négligences, déviances et pédo-criminalité sévissent.

Les parents d'enfants placés ne sont pas tous des monstres, loin de là. Mais confrontés au scandale et à l'humiliation que leur vaut cette mise au pilori, beaucoup n'arrivent pas à comprendre leur situation et ne parviennent pas à se défendre correctement. Drogés à la propagande d'un État bienveillant, ils pensent être victimes d'un dysfonctionnement que la justice permettra de résoudre. Ils considèrent que faute de financements suffisants, les travailleurs sociaux ne sont pas en mesure de faire face à une mission complexe. Ils militent alors à leurs côtés comme ils sont invités à le faire par cette caste très politisée.

« Tout ira mieux avec davantage de personnels, plus de moyens pour le social afin d'éviter les enquêtes trop hâtives et mal bouclées. » Le refrain ainsi repris par les familles victimes entre en résonance avec les convictions qui leur ont été inculquées : collaborons avec ceux qui ont détruit notre famille, ils découvriront leurs erreurs et tout redeviendra comme avant.

La machine infernale du social se nourrit alors de ses supposés ratés. La logique du *toujours plus* participe à l'extension maximale de la sphère publique.

Mais lorsque les parents apprennent à leurs dépens la logique à l'œuvre, ils réalisent avoir été dupés. Lorsqu'ils sortent éreintés d'une audience devant le juge des enfants, qu'ils prennent connaissance du contenu calomnieux d'un rapport social qui les a déjà préjugés, alors ils commencent à comprendre le *business* social dont ils ont été victimes et se rangent à une nouvelle compréhension de l'intervention du service de la protection de l'enfance.

Comme le disait une vice-présidente de conseil général : « *On a suffisamment de moyens financiers dans notre département pour placer, alors on place.* »

Une opération douloureuse dont le mérite fictif est de créer des emplois et de faire vivre des associations satellites chargées de service public.

L'aide sociale à l'enfance est un exemple parfait du fonctionnement des services de l'État et de l'inanité du concept de protection de l'intérêt général. Car c'est au nom du supposé intérêt de l'enfant qu'on détruit des familles, multiplie les postes et maximise les budgets. Rappelons au passage que le coût moyen de placement d'un mineur avoisine les 6 000 euros, cela fait cher le prix du malheur et rend compte de l'ampleur du *business* du placement.

Un investissement calamiteux puisque, parvenus à l'âge adulte, les enfants placés sont des laissés pour compte de la société. Décidément, l'État social a tellement besoin d'une clientèle de pauvres qu'il la génère. Nous avons pu comprendre ainsi que l'adage « *il n'y a pas de fumée sans feu* » ne tient pas face aux harcèlements que subissent des familles : il suffit aujourd'hui de connaître des difficultés matérielles ou de santé, de subir une crise conjugale, de solliciter des conseils éducatifs, de remettre en cause le contenu des enseignements officiels, pour exposer ses enfants à un catastrophique placement.

Nul dysfonctionnement disions-nous, mais un mode opératoire bien rodé qui, une fois découvert, crée dans les familles une douloureuse prise de conscience de la nature même de l'institution sociale. Combien sont venus nous dire qu'ils étaient des gens honnêtes, respectueux des lois et des institutions, favorables à un État garant du progrès social ?

Leur prise de conscience peut se comparer à celle du communiste découvrant la réalité des goulags et de l'enfer du socialisme réel. Mais le sevrage étatique ne se fait pas d'un coup. Toutes les démarches sont alors tentées : la lettre au député, au président, lesquels répondront poliment aux parents d'aller se faire foutre de par l'indépendance du pouvoir judiciaire. C'est ensuite le Conseil supérieur de la magistrature, les défenseurs des droits qui sont sollicités, sans plus de succès. Les parents découvrent alors le pouvoir sans le moindre garde-fou des travailleurs sociaux.

Qui nous garde de nos gardiens, s'interrogeait Juvénal ? Personne. Les contre-pouvoirs instaurés par les institutions étatiques ne servent qu'à faire croire qu'il existe des recours et que l'État de droit est respecté. À faire croire seulement, car la réalité est tout autre.

On apprend souvent à ses dépens et le cheminement des familles vers la prise de conscience a donné lieu à la création de notre association, le Collectif élargi de défense de l'intérêt des familles (CEDIF). [2] Notre collectif diffuse donc un message libertarien qui surgit tel une évidence et non comme un processus de réflexion purement philosophique. Ce message est aujourd'hui porté par la plupart des autres associations de défense des familles contre les exactions des services de l'État.

Nous avons facilement pu mettre en évidence les contradictions de l'État et son double discours. Ce que nous révélons, ce sont des situations intolérables et indignes d'un pays civilisé. La défense de l'institution familiale implique donc d'en faire un véritable contre-pouvoir face au massacre de nos enfants.

Notre message est donc clair et sans ambiguïté : si vous aimez vos enfants et voulez leur construire un avenir, défiez-vous des institutions de l'État et participez avec nous à construire un avenir de justice et de liberté, vous y sauvez l'âme et l'espoir de vos enfants et retrouverez la fierté d'en être les premiers éducateurs.

*« Les hommes naissent ignorants, mais non stupides. Ils deviennent stupides suite à l'enseignement. » – Bertrand Russell*

**E**ngagée avec les autres pays européens dans la stratégie de Lisbonne en 2000, qui voulait faire de l'Europe une grande économie de la connaissance qui soit la plus compétitive au monde d'ici à 2010, la France a, pour ce qui la concerne, visiblement échoué.

Epinglée successivement par les rapports de l'Institut Montaigne [1] et PISA de l'OCDE [2] la France subit un verdict sans appel : notre système éducatif ne parvient pas à réduire les inégalités sociales. Pire : il les aggrave et laisse, pour couronner le tout, 40% des élèves sortir de l'école primaire avec de sérieuses lacunes en lecture, écriture et calcul.

Cela correspond chaque année à plus de 175 000 élèves en difficulté et 105 000 en très grande difficulté qui ne peuvent probablement rien attendre de plus de l'Éducation nationale. Leur sort est scellé par un système dont on ne peut clairement plus rien attendre, nonobstant les réformes annoncées successivement depuis les 30 dernières années.

À cela viennent s'ajouter d'autres chiffres, comme ceux du harcèlement à l'école, ou d'autres considérations morales comme l'enseignement à l'école publique (et laïque) de valeurs de plus en plus envahissantes qui restreignent un peu plus chaque jour l'exercice du droit fondamental de tous les parents de pouvoir « *choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants* ». [3] (Lire aussi [4] et [5].)

Ainsi de plus en plus de parents s'interrogent, conscients de l'enjeu que tout cela représente pour l'avenir de leurs enfants. Il est bien légitime alors qu'ils n'aient pas envie d'attendre les résultats formidables promis par les ministres qui se suivent et se ressemblent dans leur incapacité à trouver des solutions efficaces, pour prendre les choses en mains et sortir leurs enfants de ce système délétère.

La première démarche de ces familles consiste à se tourner vers un établissement d'enseignement privé et, selon leurs convictions et leurs choix éducatifs, à y chercher tantôt simplement plus de rigueur ou d'encadrement, tantôt un enseignement qui mette en œuvre des pédagogies alternatives qu'ils pensent plus respectueuses de leur enfant en tant qu'individu.

Pour d'autres qui n'ont pas accès à ces écoles différentes, ou parce qu'elles n'apportent encore pas la solution qui leur convienne, la solution est de déscolariser leur enfant pour choisir ce que leur permet la loi : faire « l'école à domicile », ou plus exactement pratiquer l'instruction en famille.

On estime actuellement à 40 000 le nombre d'enfants qui ne sont pas scolarisés et qui suivent une instruction au sein de leur famille.

Parmi eux, certains sont inscrits à des cours par correspondance, d'autres sont instruits par leurs parents selon différentes méthodes, et enfin certains pratiquent ce qu'on appelle le *unschooling*, mot anglais difficilement traduisible, qui marque une absence d'enseignement à proprement parler mais qui se base sur des apprentissages libres et autonomes au rythme des expériences de la vie de l'enfant.

Et tout cela marche.

Une fois éloignés du système, qui n'a visiblement pas d'ambition plus élevée que de produire une masse uniforme de citoyens qui ne (se) posent pas trop de questions et adhèrent sans protestations aux idéologies des gouvernements successifs, une fois débarrassés de la contrainte quotidienne de se plier à un rythme de vie décidé par une poignée « d'experts » dont on peut douter qu'ils aient un jour croisé ne serait-ce qu'un élève, une fois libres de travailler quand ils sont prêts et de se reposer quand il en ont besoin, les enfants développent des capacités d'apprentissage insoupçonnées.

Apprendre redevient un élément intrinsèque de leur être. Ils le font bien et ils le font vite. Là où l'école y passait autrefois un trimestre, voilà l'enfant qui assimile (et pour de bon) en trois jours. Car l'homme est fait pour apprendre, nous l'avions presque oublié. Mieux, il ne peut pas s'en empêcher, qu'on l'y autorise ou pas.

Bien sûr, beaucoup de parents seront amenés à se poser des questions plus pragmatiques.

Quid de leur compétence, du temps qu'ils vont pouvoir consacrer à leur enfant, leurs horaires de travail seront-ils compatibles avec ce mode d'instruction ?

Mais dans le monde d'aujourd'hui, où l'accès à la connaissance est à portée de tous via Internet, où l'on peut trouver des cours d'enseignement général ou universitaire gratuitement, où des millions de livres, de films, d'archives documentaires sont consultables à toute heure du jour et de la nuit, les parents ont-ils vraiment à tenir le rôle de professeur ?

Ne peuvent-ils pas simplement envisager de n'être qu'un mentor, un simple (mais indispensable) accompagnateur de la démarche individuelle de leur enfant vers ses propres choix de vie ?

Il s'agit alors de s'assurer que les conditions matérielles et affectives soient réunies pour permettre de répondre au besoin de connaissance et d'apprentissage que l'enfant exprime, qu'il puisse trouver en nous-mêmes, chez un autre adulte, ou dans un autre groupe l'accompagnement dont il a besoin au moment où il en a besoin.

L'école à domicile c'est la liberté de pouvoir choisir, puis de mettre en œuvre librement, les meilleurs outils et la meilleure instruction pour nos enfants, de leur transmettre cette liberté en leur apprenant à penser par eux-mêmes, à ne plus étudier pour donner satisfaction à un professeur, mais dans le but de construire sa propre vie, de faire ses propres choix et d'en assumer la pleine responsabilité.

C'est la liberté de pouvoir s'affranchir d'une institution qui tente de nous obliger à consommer sa mauvaise cuisine et qui, à bout de souffle, ne mérite que de s'écrouler sous son propre poids, pendant que nos enfants, libres et autonomes, construiront le monde libéral de demain.

« La nécessité qui est la mère de l'invention... » – Platon

La propriété, en tant qu'institution légale, a émergé naturellement des sociétés humaines pour répondre à un besoin précis : la rareté des objets tangibles et leur allocation à des fins concurrentes. Parce que l'utilisation d'un objet concret est exclusive, il convient de déterminer qui peut l'utiliser. Qu'en est-il dans le domaine de l'invention ?

### *Favorables au brevet*

On justifie aujourd'hui la mise en place de brevets en avançant qu'ils permettent de stimuler l'innovation. Il s'agit d'un système de droits de propriété sur les idées, censé encourager le travail inventif en permettant à l'inventeur de rentabiliser ses recherches et à l'industriel ses investissements par un monopole légal limité dans le temps.

Une théorie parallèle a été développée, expliquant l'explosion du nombre des brevets par l'opportunité donnée à certaines entreprises de justifier l'obtention de situations de rente.

Le brevet, et la propriété intellectuelle en général, est un sujet qui divise les libéraux. Pour certains, c'est un prolongement légitime et éthique de la propriété sur la création intellectuelle, thèse défendue par Ayn Rand ou Lysander Spooner par exemple. Pour d'autres, elle se justifie pour ses conséquences désirables : Gustave de Molinari ou David Friedman.

Cependant, bien d'autres libéraux s'y opposent, tant sur le plan éthique qu'économique.

### *Arguments des contestataires*

Ainsi, sur ces deux plans, des auteurs comme Murray Rothbard ou Stephan Kinsella mettent en avant deux arguments importants. Le premier est que la propriété a été instituée naturellement pour répondre au problème de rareté lié aux objets tangibles, ce que les idées ne sont pas. En effet, une idée peut être utilisée par un nombre infini de personnes au même moment sans nuire à quiconque pour autant. La propriété est donc ici une institution inutile, voire nuisible. Elle est même illusoire : comment obliger à oublier une musique entendue ?

Ensuite, accorder un droit de propriété sur une idée à quelqu'un limite nécessairement l'usage que les autres individus ont de leurs ressources tangibles : en m'empêchant d'utiliser votre idée de recette, vous m'empêchez d'utiliser comme je l'entends mes propres biens en cuisine. Ce qui peut être considéré comme une limitation illégitime de la liberté individuelle, puisque la propriété intellectuelle se place ainsi au-dessus de la propriété classique.

De plus, et c'est un point tout aussi important, il n'a pas été prouvé que le système de brevets soit vraiment utile, c'est-à-dire que les gains pour la société compensent nettement le coût qu'il y fait peser. En effet, un brevet, une fois acquis, réduit l'incitation de l'inventeur à continuer de développer, ce qui est commun à tous les monopoles légaux, protégés de la concurrence. De plus, il doit allouer des ressources à sa protection juridique, au lieu de les

investir. Il en va de même pour les entrepreneurs concurrents, qui n'osent investir de peur d'enfreindre un brevet existant, ou alors doivent se défendre juridiquement contre les déposants de brevets. Le brevet profite aux avocats, mais profite-t-il à l'économie ?

Un autre phénomène apparaît, celui dit « des anti-communaux » : la propriété intellectuelle compartimente la connaissance et freine ainsi le développement de connaissances nouvelles. Une gestion efficace peut permettre aux grandes firmes de verrouiller légalement l'entrée sur un marché. Or les coûts administratifs croissant avec le système, le brevet devient ainsi un instrument d'obtention de rentes au détriment des consommateurs et du progrès.

### *Le brevet ne profite pas à ceux qu'on imagine*

La volonté d'appliquer des institutions développées pour les biens tangibles à de l'intangible telles les idées semble donc être une erreur. D'ailleurs, de nombreuses entreprises affirment, via différents sondages, que le temps nécessaire à leurs concurrents pour les imiter reste leur meilleur moyen de protection, puis vient le secret industriel, et après seulement, le brevet.

Contrairement à ce qu'on pense, le brevet profite davantage aux grosses firmes qu'aux petites et moyennes qui ne peuvent en supporter les coûts. Ces dernières arrivent d'ailleurs à trouver des solutions autres pour se protéger et financer leurs innovations.

Enfin, quand le coût de reproduction est nul, quand un « copier-coller » suffit, les sanctions légales sont peu efficaces, sans cesse contournées. Ce qui est, au final, un gaspillage de temps et d'énergie, des deux côtés, à vouloir protéger quelque chose qui ne devrait pas l'être.

### *L'invention, plus forte que le monopole*

Un nouveau système de gestion a émergé sur les produits numériques : l'*open source*. Les logiciels sont gratuits pour les utilisateurs, lesquels peuvent contribuer au perfectionnement du logiciel. De même pour Wikipedia, Google, la musique. La propriété intellectuelle s'en trouve bouleversée et ses contradictions deviennent de moins en moins gérables. Les idées ne sont que très rarement créées *ex-nihilo*, elles sont le résultat d'idées antérieures : « *Nous sommes des nains sur des épaules de géants* », disait Bernard de Chartres. Limiter l'utilisation d'idées, même temporaire, ralentit en fait l'émergence de nouvelles. Aujourd'hui, l'innovation croît à un rythme très soutenu, mais qui pourrait l'être encore plus sans ces barrières légales.

Une société de la connaissance ne peut fonctionner correctement si des brevets segmentent le stock d'informations. En effet, plus on utilise les idées et plus elles prennent de la valeur et engendrent à leur tour de nouvelles idées. Mais cela suppose leur diffusion ouverte.

Cette façon de gérer l'immatériel, ancienne, montre que les êtres humains sont capables de s'adapter de façon toujours plus efficace. Il s'agit d'un processus de découverte, un processus d'essais et d'erreurs. Pour illustrer, comparons les marchés des bases de données européen et américain : ce dernier, très peu protégé légalement, a vu son innovation croître de manière plus importante que celle du marché européen. Sans propriété intellectuelle, comment les entreprises ont-elles pu survivre ? Elles ont tout simplement misé sur la mise à jour régulière et de qualité de leurs données, ce qui a formé une « barrière » efficace contre les copieurs. De même que dans le domaine de la mode, les créations ne sont pas protégées en Amérique du Nord, la copie est monnaie courante, et pourtant les créations se renouvellent constamment.

Selon Platon, c'est par nécessité qu'on invente, celle d'échapper aux concurrents, bien plus que tout souhait de récompense d'un monopole légal. L'expérience nous confirme désormais que les systèmes de brevets sont une contrainte à la liberté qui ne se justifie aucunement.

## Boycotter les organisations subventionnées

Alain C. Toullec

« Obliger un homme à contribuer financièrement à la propagation d'opinions qu'il ne partage pas ou excède est immoral et tyrannique. » — Thomas Jefferson

La formule de Frédéric Bastiat, « *L'État, c'est la grande fiction à travers laquelle tout le monde s'efforce de vivre aux dépens de tout le monde* », s'exprime pleinement à travers la multitude des subventions. Entreprises industrielles, commerciales ou agricoles, partis politiques, instituts et fondations (y compris « libérales »), presse, syndicats, associations laïques, confessionnelles, artistiques, philosophiques, sportives, caritatives, festives, écoles privées ou publiques, tous se tournent vers l'État, les collectivités locales ou les institutions européennes pour détourner les taxes à leur avantage. Le caractère immoral ne réside même pas dans le montant des sommes escamotées, mais dans le parfait sentiment d'impunité et de bonne conscience des bénéficiaires. Or en dernière instance, subventionner, c'est corrompre.

### *L'associatif métastase*

L'innovation, la création naissent exclusivement de l'initiative privée. Comme pour tout ce qui échappe à l'État, les politiques veulent se donner l'impression d'en être le soutien, sinon l'origine, en distribuant l'argent des autres tout en s'en attribuant la gloire.

« Le Mouvement associatif », puissant lobby regroupant 600 000 associations, d'obédience socialiste, a obtenu le 14 février 2014 la conclusion d'une charte d'engagements réciproques avec l'État et les collectivités locales. À cette occasion, le Premier ministre a décrété que le Mouvement associatif serait « *grande cause nationale pour 2014* ». C'est le triomphe du « *vivre ensemble aux dépens des autres* » par la prolifération de ce que nous appellerons les « associationalistes » pour les distinguer des rares associations libres et indépendantes de l'État.

### *L'associationalisme, route de la servitude*

S'attaquer au siphonage de l'argent des contribuables au profit de ce réseau dense de parasites, c'est mettre en cause un système verrouillé jusqu'au sommet de notre droit positif : les subventions sont consubstantielles à notre « *République indivisible, laïque, démocratique et sociale*. » Afficher social à la place de socialiste a permis de tendre vers le même but en détournant l'attention. Ces quatre qualificatifs incantatoires balisent notre « *route de la servitude* » depuis 1946. Les justifications du racket énoncées dans les statuts ou les objets des demandes reposent sur un nombre limité de poncifs convenus : solidarité, humanitaire, entraide, intérêt général, intérêt public ou social. C'est le sempiternel chantage aux bonnes intentions : la subvention est un puissant vecteur de conformisme et d'uniformisation qui sacralise le rôle de l'État, justifie les prélèvements obligatoires et contrôle l'initiative.

Chacun profitant du système, les rares indignations sont sélectives : le lecteur du Figaro s'offusque du financement de l'Humanité mais pas de celui de son journal. Une association subventionnée, une ONG, une école ou une entreprise ne peuvent alors prétendre à une quelconque indépendance : elles dépendent bien de l'État et de son système de spoliation.

Cette collectivisation de l'initiative privée par les financements publics repose sur trois justifications, voire préjugés : le premier est la contribution à « l'intérêt général », le deuxième tient à la capacité présumée de l'État à influencer sur l'économie en agissant sur les prix, les niveaux et la rémunération des facteurs de production et le dernier repose sur le mythe de la gratuité, très vendeur en période électorale.

Or, découplée de la réalité économique, la subvention fausse la concurrence, bloque les nouveaux entrants, pousse à la surproduction et oriente les efforts vers une recherche technique ou artistique approuvée d'avance, politiquement compatible. L'entrepreneur ne se concentre plus sur les innovations qui vont lui permettre de satisfaire sa clientèle et rendre sa structure plus efficiente, mais sur un dossier acceptable par les pouvoirs publics pour profiter de l'effet d'aubaine.

Enfin, la subvention engendre l'irresponsabilité : les trois quarts des organisations bénéficiaires présentent des activités aux résultats comptables négatifs voire très négatifs, les dons ne représentent que 1,5% des budgets et les subventions poussent à la surproduction – lorsqu'elles atteignent 70% des revenus agricoles, par exemple.

### *L'urgence, c'est le boycott*

Le sevrage d'une drogue est toujours douloureux. Il en sera de même pour le corps social et ces organisations qui survivent grâce à l'assistanat. On l'a vu lors du déclenchement du mouvement des bonnets rouges : avec la suppression de subventions européennes, la colère s'est détournée contre l'écotaxe et s'est calmée avec l'annonce de financements.

« *Le plus grand soin d'un bon gouvernement devrait être d'habituer peu à peu les peuples à se passer de lui.* » rêvait Alexis de Tocqueville. Sans même relever le probable oxymore – *bon gouvernement* – l'histoire nous a appris de ne rien attendre des gouvernants. Ils distribuent leur drogue pour rendre structures et individus toujours plus dépendants d'eux. Et comme tous les politiques se tiennent solidairement par la barbichette, la société civile doit se libérer radicalement. Le personnel politique français, démagogue et corrupteur, se donne l'impression d'agir sur les secteurs économiques et fait une charité facile en distribuant l'argent des contribuables : plus d'un milliard deux cents millions par an pour le seul État.

Un rapport d'une « *mission d'audit de modernisation* » de 2007 portant sur les aides publiques aux entreprises, constatant leurs effets désastreux, prône toujours plus de cohérence, de « *régulations* » et de contrôles... Mais la seule réforme efficace sera celle qui reposera d'une part sur la suppression de toute subvention et d'autre part sur la possibilité pour les entrepreneurs, quels que soient leurs choix juridiques d'organisation, de se constituer et d'entretenir un capital.

L'urgence est de sortir de l'indignation stérile ou du rêve d'impossibles réformes : la société civile doit boycotter toute structure recevant des financements publics, en distinguant les vrais entrepreneurs des capitalistes de connivence et les associations libres des structures *associalistes*. Enfin, le label « Bastiat » a pour vocation de promouvoir toute organisation saine et indépendante des pouvoirs publics, la garantissant « *libre de toute subvention* ».

« Dans la Pravda, il n'y a pas la vérité, dans les Izvestia, il n'y a pas les nouvelles. » — Proverbe soviétique

Une Union soviétique de papier : c'est ce qu'évoque le plus sûrement ce qui subsiste de la presse en ces années de V<sup>e</sup> République crépusculaire. Si dans tout le monde occidental, les media ont une propension à pencher vers la gauche et comme toujours, s'agissant de l'Empire du Bien, à fournir plus qu'ailleurs une tribune à ce que Thomas Sowell appelle les « *oints du Seigneur* », autrement dit la cléricature des intellectuels médiocres, c'est en France qu'on peut le plus sûrement parler de *media zombies*. On a reproché à Internet d'avoir forcé le déclin de la presse, nous verrons que l'idéologie et une certaine économie mixte ont fini par poser un nœud coulant autour des cous de ceux qui, conception courante de la démocratie, se devraient d'exercer un contre-pouvoir via l'information des citoyens.

1944. Grand *deal* passé entre les gaullistes et le parti communiste, alors en position de force. La paix civile, cruciale en période de reconstruction, fut échangée contre des bouts de communisme. Les gaullistes vivaient dans l'illusion technocratique à peu près autant que les anciens vichystes, et à peine moins que les staliniens. Les concessions parurent sans doute raisonnables en dehors d'une franche opposition idéologique, et l'épreuve de la Résistance avait tissé des liens sacrés entre les hommes. Dès lors, le syndicat du livre CGT bénéficie d'un monopole légal au sein des ouvriers de la presse quotidienne nationale. Il contrôle notamment les recrutements par le biais d'un bureau de placement.

#### *Au nom de la liberté de la presse*

Le syndicat du livre, en capacité de bloquer l'impression d'un quotidien, exerça donc un chantage constant sur la presse écrite, selon deux axes. Le premier, classique, est celui des salaires et des conditions de travail. La CGT arracha des rémunérations au-dessus du raisonnable, des prix très élevés imposés aux imprimeries, ainsi que l'impunité, tant au regard de la qualité du travail, que de pratiques condamnées par le droit commun. Le second axe était celui de la censure. Grèves consécutives à la publication d'articles défavorables au « service public », ce qui a sans doute contribué au culte voué à ce dernier, ou plus sournoisement, à modérer les journalistes à la fibre libérale. La culture de la presse a fini par admettre cette censure, en dépit de rares rébellions. Sauf qu'à ce jour, le syndicat du livre ne cesse de décliner.

Il se produisit donc une lente attrition des journalistes de droite, qui finirent noyés après 68 dans la masse des jeunes gauchistes bourgeois, formés par l'université. Classiquement, un journaliste commence sa carrière en donnant des gages de gauchisme, puis au contact de la réalité, s'il a quelques principes, il cesse d'être de gauche au bout de plusieurs années. Les

écoles de journalisme de même que l'université recrutant surtout des enseignants de gauche, voire d'extrême gauche, c'est le bourrage de crâne. Les calculs. D'autre part, FR3 (France 3) fut offerte au parti communiste, tandis que les soixante-huitards investissaient Radio France, France Inter, et France Culture. En 1981, dans les bureaux de l'AFP, des acclamations saluent l'élection de François Mitterrand. Marianne en 2001 faisait état de 94% de journalistes aux opinions de gauche. Un autre sondage plus récent, de Louis Harris, estime à 74% le vote Hollande au second tour au sein de la profession.

Il ne s'agit cependant pas systématiquement d'une vassalité directe aux politiques, lesquels peuvent faire l'objet de critiques (parfois véhémentes, souvent superficielles) ; il s'agit plutôt d'un unanimisme idéologique. C'est sans doute ce dernier et le syndicat du livre les responsables de la crise que traverse la presse écrite depuis les années 80. Avec l'extinction du débat, les analyses baissèrent en qualité, devinrent routinières, et s'éloignèrent d'un lectorat majoritairement à droite. Or face à la crise, quelle option choisirent les journalistes, en tant que corporation ? Coller à la réalité du marché ? Changer ? Non, manger dans la main du prince. Lequel leur octroya les subventions réclamées (on paie un journal deux fois). On remarquera que plus un journal se situe à gauche, plus il est subventionné, la palme revenant à l'Humanité, avec 80% du prix de vente, devant Libération. La dette de l'Huma a d'ailleurs été récemment effacée par un vote du Sénat. Mais toute la presse se trouve sous ce régime, y compris celle réputée à droite.

### *Fortes subventions, faible qualité*

Le problème de fond demeurant la piètre qualité des analyses, donc du produit offert, le changement de support n'y change rien, et l'on peut voir la tentative de rançonnement de Google au profit des sites Internet des quotidiens, comme l'adossement d'un cartel au pouvoir politique. De plus, la réduction générale des budgets a favorisé le copier-coller des dépêches AFP. Les articles d'opinion, quant à eux, suivent une ligne brejnévienne peu informative mais souvent chargée d'émotion, voire de haine et de mépris. La nécessité des subventions afin non pas de rester à l'équilibre, devenu presque impossible, mais d'échapper à la faillite, les propriétaires souhaitant peu investir à perte, achève ainsi de verrouiller les media privés ou privatisés.

Le dernier clou au cercueil de l'indépendance de la presse n'est cependant pas le financement public, mais la formation d'une classe « politico-médiatique » plutôt à gauche sur le plan des valeurs affichées (seulement affichées), concrétisée par des couples mixtes, l'un appartenant au monde politique et / ou à la haute fonction publique, et l'autre aux media ou à la culture. Les exemples sont légion, tels les couples Dominique Strauss-Kahn et Anne Sinclair, Arnaud Montebourg et Audrey Pulvar, jusqu'aux compagnes et maîtresses successives des deux derniers présidents de la république. Consanguinité qui doit tout à un accord de fond entre imposteurs sur la nature du régime et de ses orientations idéologiques. Immense conflit d'intérêts. On ne sait plus dès lors, pour les affaires sensibles, si les journalistes relaient le point de vue officiel sur ordre ou parce qu'ils ont anticipé ce dernier. Le raisonnement traditionnel y voit des articles commandés, selon la vieille logique des régimes autoritaires pyramidaux. Mais une approche plus réaliste de la *nomenklatura* de la V<sup>e</sup> République post-Mitterrand indique plutôt une osmose culturelle, des velléités totalitaires décentralisées. Les soviétiques avaient la *Pravda* et les *Izvestia*, mais nous, qui vivons en république, avons la chance d'avoir cent nuances de ces merveilleuses publications. En fait, plutôt une vingtaine...

*« La plus admirable leçon que j'ai reçue a été de savoir que les cultures n'ont pas besoin d'être protégées par des bureaucrates ou des policiers, ni confinées derrière des barreaux, ni isolées par des douanes, pour demeurer vivantes et fécondes. » – Mario Vargas Llosa*

Dans le secteur économique artistique, pour caractériser les spécificités d'une culture par rapport à celles d'autres pays du monde, on utilise l'expression « exception culturelle ». En France, elle désigne l'action conduite depuis la création en 1959 d'un « Ministère de la Culture », confié alors à André Malraux. De nombreux dispositifs législatifs et réglementaires ont ainsi été mis en place afin, théoriquement, de soutenir ce domaine d'activité, sous la pression d'intérêts particuliers. Des systèmes d'aides à la création sont mis en place dans chacune des branches, du cinéma au théâtre en passant par la télévision ainsi que tous les autres moyens de communication, de fait supposés relever de la culture.

L'aide automatique se traduit par exemple à travers la fondation du Centre national de la cinématographie qui prélève un pourcentage sur les tickets de cinéma, afin d'apporter des aides à l'écriture, à la réalisation ou à la diffusion d'œuvres dites « d'expression française ». À l'origine, il s'agit toujours de bons sentiments, payés par la réussite de certains et livrés à la gestion d'administratifs, engagés à créer et gérer de coûteuses structures pour répartir les fonds collectés, comme le soulignent Françoise Benhamou [1] ou Guillaume Vuilleme [2] (voir aussi Frédéric Bastiat [3]). Sur le plan artistique, la subvention a la conséquence néfaste de standardiser la scène et les arts, afin de répondre aux critères du Ministère de la Culture.

Or, on note peu de succès internationaux, si ce n'est la constitution d'une nouvelle élite subventionnée et protégée sur son marché via des fonds publics, quelles que soient les idées et démarches des créateurs, tout comme les horizons des diverses organisations concernées.

Le pouvoir prend possession peu à peu des orientations artistiques : il ordonne et dispense, octroie et sélectionne sans aucun paramètre rationnel en matière d'art, sauf sa propre volonté de pénétrer la culture afin d'orienter le public vers ses propres idéaux.

Plaire ou savoir plaire n'est pas une décision politique. L'État ne peut distribuer au peuple le talent qu'il veut pour se distraire. Une telle affirmation est absurde. Preuve est faite, dans le monde des arts, que la différence culturelle subventionnée ne prévaut pas sur une œuvre indépendante et créative. Le talent naît rarement d'une théorie organisée, même s'il est possible un temps de duper certains publics. Il y a également confusion entre transmettre un patrimoine et subventionner l'art. L'État n'a pas à faire le modérateur ni le sélectionneur et encore moins à jouer le censeur. Il n'est pas de son fait de mesurer ce que les individus

doivent ou pas connaître. Le fond de soutien du théâtre privé est alimenté essentiellement par les plus gros succès. Pourquoi dès lors créer une œuvre qu'on sait totalement intimiste avec l'argent des contribuables ? Ce n'est pas une transmission de patrimoine.

Autre exemple : pourquoi subventionner la télévision ? Avec l'argent public qui lui est versé, elle finance la production cinématographique en échange de droits de diffusion. Elle peut le faire, certes, mais avec ses profits. C'est un acte commercial, qui prend son sens aux regards des risques d'investissement. L'argent public n'est pas un outil gratuit pour compromissions et faveurs, il appartient au contribuable, qui décide en tant que public ce qu'il veut voir. Faire une télévision libre et indépendante se finance avec les instruments commerciaux existants.

L'expression « exception culturelle française » est née fatalement pour nourrir la polémique, car il est impossible de décider d'une exception en matière artistique. L'essence même de la création vise, pour un artiste ou plusieurs, à être différent et donc « remarquable ». Tous les créateurs sont des exceptions, aucun pouvoir ne dispose des moyens de les financer. La sélection naturelle joue son rôle, il n'y a pas à tirer de critique de celle-ci dans la vie. L'inverse ôte des chances à ceux qui ont foi en leurs œuvres et y consacrent leur vie, le plus souvent sans l'intervention de l'État, mais grâce au mécénat ou aux sponsors. Les institutions confèrent des talents discutables, puisque nés de ses décisions, de cette vision restreinte de sa seule opinion. Cette dernière ne sera jamais celle, intime, du public qui décide par lui-même de regarder, d'écouter ou de lire un travail pour sa qualité ou son originalité.

Une exception culturelle, au sens large, stigmatise l'orgueil ou la prétention nationale à se croire « au-dessus des autres ». L'État honore les artistes issus de ses propres organisations de privilèges, plus que par talent réel. Il y a une véritable différence avec les choix d'un public, en matière de récompenses, qu'on laisse libre de ses décisions, comparé à ceux du pouvoir.

L'art ne peut être issu non plus d'une école, qui permet à des artistes d'améliorer leurs techniques et connaissances, mais ne peut instruire au talent. Celui-ci peut se transmettre, s'améliorer ou se parfaire, mais il n'est que rarement enseigné, si l'on excepte les parents qui font don en héritage de leurs vies d'émotions à leurs enfants.

La notion « d'exception culturelle » a été remplacée par celle, plus large, de « diversité culturelle », plus que délicate à défendre. Car selon quel aspect serait-elle supérieure à la culture chinoise ou américaine ? Cela constitue ni plus ni moins un protectionnisme culturel.

Un autre mensonge : dans la littérature, le prix unique du « livre » est en théorie destiné à soutenir les libraires, mais dans les faits, il restreint l'innovation et les publications. La loi permet les ententes entre les grands monopoles pour interdire les nouveaux venus, et ne sert en aucun cas les libraires. Les effets sont bien plus négatifs que positifs.

L'administration voit comme fait de politique culturelle la quantité de festivals organisés en France. Un rapport a même été publié en 1997 par l'Observatoire Européen de l'Audiovisuel, pour démontrer qu'elle accueille plus de festivals que les autres membres de l'Union. En effet, elle en sponsorise de nombreux sur les longs et courts métrages ou les films d'animation.

Tous ces systèmes demeurent contre-productifs, ils visent à empêcher la concurrence de création. L'idéal d'excellence pour tous a cédé le pas à l'idéologie, la politique de l'exception culturelle consacre la non-démocratisation, muant les acteurs du secteur en comptables et gestionnaires de fonds publics. Or à regarder la production internationale, on sait qu'il est possible de financer toutes sortes de projets intelligents par des moyens purement privés.

« Nous voulons la révolution socialiste avec les hommes tels qu'ils sont aujourd'hui, et qui ne se passeront pas de subordination, de contrôles, de surveillants et de comptables. » – Lénine

Il appartient à chacun de nous de signer ou non ses discours et ses actes et à chacun de nous également d'accepter ou de refuser d'éventuels partenaires anonymes. Aussi longtemps qu'aucun délit n'est commis, l'anonymat reste un choix individuel et, le cas échéant, il revient aux enquêteurs de remonter les pistes. Entre un personnel étatique partisan d'un flicage permanent et généralisé, d'une part, et d'autre part des commerçants séduits par les promesses du « *big data* », notre vie privée est-elle menacée par l'Internet ou peut-elle y trouver un nouvel arsenal pour se protéger ?

#### *L'illusion du Big Data*

Lorsque nous nous connectons sur Google, Facebook, Amazon et consorts, chacune de nos actions ou de nos contributions est enregistrée selon des protocoles propres à chaque opérateur et des montagnes de données sont ainsi amassées pour être analysées, croisées, utilisées, échangées ou revendues. Ce titanesque travail d'extraction informatisé portant sur des données personnelles, aux confluences du « *big data* » et du CRM (*Customer Relationship Management* – soit la gestion des relations avec les clients), va très au-delà du simple ciblage. Il doit soi-disant permettre de nous connaître mieux que nous ne nous connaissons nous-mêmes afin de devancer nos attentes et proposer à chacun de nous une offre personnalisée au bon moment et via le bon média. Ce n'est bien sûr qu'une moderne chimère qui n'enrichira que ceux qui trouveront des entreprises assez crédules pour y souscrire. La performance et le succès public de Google, Facebook ou Amazon tiennent depuis l'origine à la qualité des algorithmes de recherche, au design automatique de pages personnelles ou à la logistique ; ces arts divinatoires assistés par ordinateur du « *big data* » n'y sont pour rien.

L'être humain est imprévisible. Pour lui-même et *a fortiori* pour les autres. Il exploite déjà ce qu'il croit pouvoir anticiper de son avenir car il a la capacité d'agir sur son destin. Le CRM vous renverra les mensonges dont vous agrémentez votre profil en ligne et il ne vous surprendra que par les confusions qu'il établira avec vos nombreux homonymes. Il ne pourra jamais produire que de petits filets à grosses mailles quand le marketing a toujours consisté, au contraire, à tendre une succession de larges filets à mailles fines. Les gens de votre entourage, qui vous côtoient et qui vous aiment, savent à quel point il est difficile de trouver des idées de cadeaux à vous faire (à des prix acceptables, je vous vois venir...) et ce n'est ni parce qu'ils manquent de données ni parce qu'ils souffrent d'une capacité de traitement insuffisante.

La Commission nationale de l’informatique et des libertés ne peut contrôler ce déluge numérique car ces océans de pétaoctets se promènent jusque dans le nuage sans connaître ni frontières ni lois. Mais ils ne prétendent donner à leurs détenteurs que l’aubaine d’anticiper nos désirs en les calculant plus vite que le temps réel ou le privilège de nous faire des offres tellement individualisées qu’elles sembleront directement sorties de nos rêves (tel un iPad – car au final, c’est bien l’offre qui gouverne...). Ces échafaudages d’informaticiens débridés s’effondreront *in fine* sur eux-mêmes, laissant intactes toutes les entreprises qui s’épargnent cette dépense superflue, reposant sur la vision fautive d’un être humain désacralisé, réduit à ses dimensions chimiques et mécaniques, prétendument déchiffrable par un ordinateur qui serait suffisamment alimenté en données. Aux clients et organisations de consommateurs le choix de faire du respect de l’anonymat un critère de sélection toujours plus déterminant.

### *Le flicage associé au pouvoir de contraindre*

Ce flicage gouverné par des intérêts commerciaux privés est sans aucun doute malsain mais il doit être distingué de cet autre flicage diligenté par les gouvernements et associé au pouvoir de contraindre, d’emprisonner, d’inquiéter ou de taxer. « *Cher abonné, vous êtes enregistré comme participant à un trouble massif à l’ordre public* » : c’est ce message lourd de menaces que les Ukrainiens manifestant dans le centre de Kiev en janvier 2014 ont reçu sur leurs téléphones mobiles. La Russie de Poutine n’est pas seule en cause puisque la NSA de Bush junior et d’Obama, sous prétexte de débusquer les terroristes, a construit une véritable ligne Maginot informatique qui scanne toutes les conversations du monde, en se focalisant très diplomatiquement sur Angela Merkel et François Hollande (c’est dire l’intérêt du reste...).

Ce système de surveillance universel n’aura pas empêché les attentats de Boston et les scélérats du monde entier savent depuis longtemps coder leurs noirs desseins ou changer les identifiants de leurs téléphones mobiles. À part peut-être l’Islande, havre numérique, tous les gouvernements veulent scruter et contrôler la toile. Leur curiosité ne s’appuie pas sur la seule menace terroriste : la lutte contre la pornographie infantine ou le démantèlement des réseaux de la drogue (et désormais la contrebande de cigarettes détaxées) justifient à eux seuls toutes les ingérences. Jamais avare de contrôles et de redressements fiscaux sur Michel Sardou, Johnny Hallyday ou Gérard Depardieu, l’État se préoccupe aussi soudainement de leurs intérêts en veillant au respect des œuvres sur l’Internet et au bon versement des droits d’auteurs. Blanchiment d’argent sale, fraude fiscale, lutte contre racisme, antisémitisme, xénophobie, misogynie, homophobie : les raisons ne manquent pas de vérifier la conformité de chaque chiffre ou de chaque mot circulant sur cette nouvelle « *Citizen Band* », mondiale et accessible. Seuls les gens malhonnêtes s’en effrayeront. S’il reste encore des honnêtes gens...

### *Seule la neutralité du réseau importe*

La révolution informatique ne s’est pas faite dans les locaux de la police. Si l’État n’a pas de mal à trouver des partenaires privés acceptant de jouer à *Big Brother* avec lui, il maîtrise moins les *hackers* et les cyber-militants qui, tel Julian Assange avec son *WikiLeaks*, font jouer la surveillance dans l’autre sens. La démocratie ne peut se nourrir que de la transparence et l’Internet offre à tous les enquêteurs un auditoire international hermétique à la censure.

La liberté d’expression et la neutralité du réseau sont les seules revendications valables des internautes épris de liberté. [1] La France pourrait copier la politique islandaise en la matière mais, hélas, nos dirigeants cherchent encore leur inspiration du côté de la Chine...

*« Internet est la première création humaine que l'humanité ne comprend pas, la plus vaste expérience anarchiste jamais vécue. » — Eric Schmidt*

Internet, le « réseau des réseaux », est l'arme la plus précieuse dont disposent les libéraux et humanistes du monde entier pour faire triompher leurs valeurs. Si habituellement je me méfie des certitudes, j'en ai pourtant une : Internet nous verra gagner, notre victoire est inscrite dans la nature même du paradigme de l'information numérique circulant sur un réseau distribué et sans gouvernance centrale.

Les attaques contre la liberté sur Internet n'ont jamais été aussi nombreuses et violentes, provenant essentiellement de l'État et de ses structures satellites. Après un âge d'or durant lequel Internet s'est développé sans trop d'entraves, selon un ordre spontané et harmonique, cet « excès de liberté » a fini par faire peur aux gouvernements qui se sont empressés de réglementer, taxer, surveiller, prohiber. Du scandale de la NSA révélé par Edward Snowden aux fuites de mensonges d'État par Wikileaks, la liste des méfaits n'est que trop longue. Considérons simplement que la répression et les menaces sont importantes et grandissantes, car ce qui nous intéresse ici, c'est pourquoi et comment nous allons l'emporter.

Pour les libéraux moralistes, la liberté sur Internet va de soi par principe et ne devrait être soumise à aucune exigence « d'efficacité ». Quant aux libéraux utilitaristes, préoccupés par le bon fonctionnement d'un système, leur logique favorise un Internet non régulé, car ce réseau est un moteur puissant pour la prospérité des sociétés humaines dans l'échange et la paix. Si l'on considère, comme de nombreux économistes, que sur le marché des idées le système le plus efficace finit toujours par émerger, alors tous les espoirs nous sont permis, puisque Internet est d'autant plus efficace qu'il est libre. Toutefois, le régulateur n'ayant que faire de telles considérations morales ou même utilitaires, on peut hélas se demander ce qui pourrait bien le retenir de légiférer à outrance. Nous allons proposer une réponse d'économiste.

Qu'est-ce qu'Internet, sous l'angle économique ? C'est un formidable vecteur d'accès à la connaissance, un outil facilitant toutes les formes de coopération. De l'invention des premiers outils à la conquête spatiale, l'histoire a prouvé que rien ou presque n'est impossible à l'homme s'il sait placer la connaissance au-dessus des croyances et la coopération au-dessus des conflits. Si les hommes décidaient de reconstruire la Tour de Babel, rien ne l'empêcherait à l'ère du numérique. Le savoir est le capital le plus précieux des économies développées. Aujourd'hui, des géants comme Google rachètent des entreprises en millions de dollars du fait du capital humain qu'elles recèlent. Via la connaissance, l'exercice de la raison est ouvert à l'individu et son indépendance devient réelle. C'est pourquoi les oppresseurs ont toujours porté une grande attention à l'éducation des jeunes : pour en faire des esprits dociles. Jamais

l'accès à toutes les formes de connaissance n'a été aussi aisé qu'à ce jour, des encyclopédies gratuites et collaboratives aux outils de traduction en passant par les MOOC. [1] Une simple connexion au réseau, et quiconque peut s'informer, s'exprimer publiquement, s'éduquer, échanger en groupes, accéder à presque tout ce que l'esprit humain a pu produire à ce jour.

Comme l'imprimerie donna une accélération historique à la diffusion et au stockage du savoir, le numérique et Internet suppriment la contrainte géographique et limitent fortement les coûts de diffusion. Les journalistes, les éditeurs n'ont plus le monopole de la parole publique, ils sont dépassés par l'information massive depuis tout point du réseau. Chacun peut aider à propager les idées libérales avec des moyens même modestes. Nous voilà libérés de l'élite au pouvoir qui a pu nous tenir à l'écart de l'agora jusque vers la fin du XX<sup>e</sup> siècle.

Si un être humain bien éduqué peut déjà faire beaucoup, c'est avant tout dans la coopération que les projets ambitieux prennent vie. Complémentaires, connaissances et compétences libèrent un potentiel d'innovation phénoménal, qui suppose de communiquer. À cet égard, Internet permet l'échange par texte, audio ou vidéo, sans limitation à deux individus comme à l'époque du téléphone. Les plateformes web offrent désormais un espace de rencontre à une multitude d'acteurs qui peuvent choisir quand, comment et avec qui communiquer.

Connaissance, coopération et indestructibilité du réseau Internet sont les trois forces qui rendent notre victoire inéluctable. La vérité n'a jamais eu autant de force qu'aujourd'hui.

L'information, la vérité, ne connaît pas de frontières, et les gouvernements qui choisissent le socialisme échoueront à masquer leur échec face aux pays qui auront suivi le marché libre. La connaissance ne peut nous être ôtée, c'est une arme qui est en nous de façon irréversible, elle bénéficiera avant tout aux idéaux conformes à la réalité, donc avant tout au libéralisme.

La chute de l'État-providence, voire de l'État lui-même, est inscrite dans la possibilité de se passer de lui et de ses agents. Trois exemples. Qu'est-ce que le *Bitcoin*, sinon une monnaie saine à l'abri des manipulations de l'État, court-circuitant les banques centrales ? [2] Qu'est-ce que le financement participatif (*crowdfunding*), sinon la liberté de placer son épargne au service de projets d'entrepreneurs hors du système coûteux et hyper-réglémenté des banques ? Qu'est-ce que l'impression 3D, sinon la possibilité de fabriquer des objets issus du génie créateur dispersé autour de la planète, circulant sous forme de patrons électroniques ? L'impression 3D a de plus ouvert la voie à la fabrication d'armes à feu par le citoyen pour sa propre défense, portant un coup très rude au monopole des armes détenu par l'État. [3]

Construit de manière distribuée et dépourvu d'intelligence centrale vulnérable aux attaques, Internet ne peut pas être « coupé » par l'État si ce dernier se sentait menacé pour sa sûreté. Qu'il neutralise une partie du réseau, le reste fonctionnera encore. Tout ordinateur connecté à un point du réseau trouvera toujours un chemin alternatif pour joindre un autre ordinateur. Internet est virtuellement indestructible, sauf à imaginer une attaque planétaire et simultanée sur tous les nœuds du réseau, bien peu réaliste. À l'échelle nationale, des régimes comme la Chine, l'Iran, la Turquie échouent à faire taire les dissidents disposant de moyens techniques contournant les interdictions, moyens fournis par des « hacktivistes » luttant pour la liberté.

La liberté suppose la libre expression et la libre coopération, Internet est donc l'espace de la liberté par excellence. Le contournement des monopoles y est lancé, l'inutilité nocive des agents étatiques y éclate au grand jour. Les interdictions pourront pleuvoir ; peu applicables, elles resteront vaines. Tout porte à croire que l'ère de la Liberté n'a jamais été aussi proche.

# *Mythes à la Peau Dure*



*« S'il y a tant d'accidents sur les routes, c'est parce que nous avons des voitures de demain, conduites par des hommes d'aujourd'hui, sur des routes d'hier. » – Pierre-Jean Vaillat*

**S'**il y a un secteur qu'il semble particulièrement complexe de privatiser, c'est bien celui des routes. Il semble y avoir une sorte de magie noire entourant la création et l'entretien des routes, dont seuls les gouvernements semblent connaître la recette.

Pourtant, à part créer un palier administratif supplémentaire entre l'utilisateur et la personne morale responsable de son entretien, en quoi le gouvernement est-il nécessaire à l'existence des routes ? De plus, comment pouvons-nous effectuer la transition vers la privatisation complète des routes ?

Afin de mieux s'imaginer un monde aux routes privées, il convient d'élargir sa compréhension de l'outil constitué par nos routes. En effet, les considérer sous l'angle économique apporte un nouveau regard à la vision habituelle que les citoyens ont de leurs routes. Nul chemin n'est construit pour mener nulle part. Nous quittons nos domiciles pour gagner nos vies, dépenser notre argent, pour du bon temps en vacances, ou simplement pour dépenser notre argent dans des articles en tous genres, en boutique ou en épicerie, la plus grande partie du temps. Le fait que nous devons exécuter ces actions conduit à une demande pour des déplacements qui doit s'accompagner d'une offre qui lui répond.

N'étant pas tous des experts en bitume, en béton, en sécurité ou en signalisation, forcément quelqu'un de mieux qualifié que nous peut nous proposer ses solutions et les mettre en valeur face à un compétiteur, comme tout autre produit ou service que nous achetons. Les routes sont des objets monnayables comme les autres. Il se trouve que nous n'en connaissons jamais la valeur d'achat ou d'entretien, puisque jamais les autorités ne nous montrent les factures qui s'y rattachent, alors que nous sommes, évidemment, les véritables payeurs de ce réseau. Or si un regroupement de citoyens ou de commerçants veut engager et payer un courtier qui négociera les coûts d'achat et / ou d'entretien de leur réseau, libre à eux de le faire. À l'inverse, il est immoral d'imposer un tel surcoût à tous les citoyens ou commerçants hors de la zone occupée par le regroupement, tel qu'un gouvernement se permet de le faire sur une municipalité entière, une province, voire le pays entier. Nous créons, du même coup, un lieu de compétition pour les courtiers et les fournisseurs de bitume, d'éléments de signalisation, de glissières de sécurité et tout ce qui concerne le confort, la sécurité, l'efficacité et les services pouvant y être offerts.

Afin de procéder à une transition virtuelle vers cette privatisation, nous distinguerons les routes inexistantes des routes déjà en place. Nous allons tout d'abord régler d'office la

question des routes qui n'existent pas encore. Si un promoteur croit qu'il y a une demande suffisante pour proposer un axe rapide entre une ville X et une ville Y, à lui de se risquer pour se procurer les terrains ne lui appartenant pas, via une série de transactions normales, achats de propriété sans coercition pour *in fine* offrir son service. Il pourra ensuite se charger lui-même du mode de péage pour facturer aux utilisateurs qui emprunteront sa nouvelle voie. Rien n'empêchera un compétiteur d'installer sa propre voie concurrente plus ou moins parallèle à cette première. Ainsi, l'utilisateur aura le choix entre ces deux axes ou plus, la distinction venant de l'appréciation même du conducteur qui préférera telle qualité d'entretien, tel prix, telle fréquence de points de service pour les ravitaillements habituels, ou certaines spécialisations telles que des stations de recharge du combustible de son choix.

À propos des zones commerciales, il serait assez cocasse de voir un détaillant ouvrir une boutique à l'endroit de son choix sans faciliter l'accès à son commerce aux gens lui permettant de gagner sa vie. Un commerce de grande taille aura certainement de plus grands moyens de construire sa propre route qui mènera ses clients à son espace. Il est possible également pour un regroupement de plus petits commerçants ou pour le propriétaire d'un centre commercial de se lancer volontairement dans la création et l'entretien de la route qui ouvrira le chemin à leur clientèle. Nous pouvons faire la même analogie pour de nouveaux quartiers résidentiels où les habitants pourront s'entendre de gré à gré et se répartir l'addition qu'engendre leur rue ou avenue. Ils auront le choix de diviser tout également ou selon la proportion de la rue que leur terrain occupe. Une multitude de types d'ententes est possible.

À présent, la question des routes existantes ; elle est plus complexe. Les grands axes rapides pourraient être vendus au plus offrant qui, en échange, entretiendra et choisira son propre mode de facturation. Les axes menant à des quartiers commerciaux peuvent également être vendus ou légués aux propriétaires desdits commerces afin qu'ils se chargent eux-mêmes d'attirer les clients à leur succursale. Dans le cas de quartiers résidentiels, nous pourrions, par exemple, voir la création de petites sociétés, copropriétés des résidents d'un axe précis ou d'un quartier entier. La valeur de la société est divisée selon le nombre d'habitants ou selon la surface occupée par ceux-ci et chacun paie sa part proportionnellement à l'entente. Certains diront qu'il y aura probablement des dissidents qui ne voudront pas s'entendre avec les autres. Mais il est moins contraignant de négocier avec un voisin de quartier vers un objectif commun que de laisser le tout entre les mains de gens d'autorité ne partageant ni les intérêts ni l'addition avec les citoyens. À ce sujet, la lecture de *The Privatization of Roads & Highways* de Walter Block apporte une excellente analyse de cette problématique posée par les routes.

Les routes n'ont rien de magique, à part les souvenirs qu'elles nous apportent lors de nos voyages. Devoir payer pour un courtier gouvernemental par la force peut rapidement devenir source de cauchemar suite à la corruption qui peut en découler. L'utilisateur n'a qu'une seule demande : se rendre à destination. Dans un monde où les routes sont privées, c'est à l'offreur de s'assurer que son client demandeur s'y rendra en toute sécurité, tout en optimisant chaque sou dépensé. Sans aucune route, les biens et services ne pourraient être livrés aussi efficacement avec les moyens de transport terrestres que nous connaissons présentement.

Ne pas les percevoir comme un outil économique important constitue un barrage à la prise de conscience de leur nature privatisable et commercialisable.

« De tous les monopoles, le pire c'est celui de l'enseignement. »

Frédéric Bastiat

Si l'argument auquel les défenseurs d'une société sans État sont le plus souvent confrontés est probablement le fameux « *mais qui construira les routes ?* », on constate que la question de l'instruction suit de près. Comme d'autres (la santé, notamment), elle constituerait un domaine pour lequel le marché serait « défaillant ». Ainsi certains, parmi les libéraux partisans d'un État minimal, font-ils de l'instruction, ou à tout le moins du soutien à l'enseignement, un rôle de leur État limité. Mais c'est une attitude constructiviste que de soumettre le marché aux exigences de ce qu'on estime *a priori* être le « bon modèle » d'enseignement, celui qui donnerait à une population un niveau de connaissance considéré comme « nécessaire ». Il faut plutôt regarder si l'instruction libre répond convenablement à la demande spontanée des individus, ce qui est le vrai besoin d'une population digne.

#### *D'une instruction libre...*

Dans l'histoire de notre pays, l'enseignement fut bien plus longtemps libre que sous contrôle de l'État, phénomène en définitive très récent. Durant le Moyen Âge, l'instruction resta bien sûr très limitée, mais c'est que la demande était faible : dans une économie de subsistance, savoir lire et écrire est loin d'être de première nécessité. Ce qu'il fallait savoir faire, c'était s'occuper des bêtes, réparer ses outils, travailler la terre, alterner les cultures, et cette formation se faisait par l'apprentissage dans un cadre essentiellement familial.

Mais avec l'accélération de l'activité économique, l'échange des premiers surplus et le développement des bourgs, la maîtrise de l'écrit redevint un outil utile. Plus encore, avec la croissance des villes et donc la multiplication des interactions entre individus, se fit sentir le besoin de procédures rationnelles pour régler pacifiquement les litiges sans pour autant recourir aux moyens superstitieux, et donc très aléatoires, employés jusque-là : le désir renaît d'une justice prévisible, d'une sécurité juridique. À ce besoin répond alors la création des premières universités, portées par la force de la demande.

Leur apparition, d'abord en Italie, est spontanée : des individus éduqués redécouvrent les compilations de droit romain, portant en elles l'idée que les conflits peuvent être résolus de manière rationnelle et pacifique. Fascinés par la richesse de ces textes, ils entreprennent de les faire découvrir à leurs contemporains. Parmi ceux-ci, la demande est grande de textes au contenu certain et applicables à leurs problèmes. Les princes voient l'intérêt de s'entourer de conseillers savants en ces matières, les bourgeois de régler leurs problèmes patrimoniaux, matrimoniaux, successoraux. Des jeunes gens de bonne famille, peu intéressés par la carrière ecclésiastique, et ce d'autant moins qu'au moment même où l'on redécouvrait le droit

romain, l’Église imposait le célibat des prêtres, comprennent que la connaissance des lois peut fonder une activité lucrative. Ceux qui connaissent les textes trouvent donc un public prêt à les rémunérer pour partager leur savoir. Ensemble, les nouveaux professeurs et les nouveaux élèves s’associent, se donnent des statuts, forment une corporation, en latin : *universitas*. Naissent de grandes universités, comme celle de Bologne, en Italie, la plus ancienne. Mais localement s’établissent aussi, parfois de façon très éphémère, parfois durablement, des écoles fondées en toute autonomie par un professeur isolé qui, ayant terminé ses études dans un grand établissement, répète ailleurs l’expérience de ses fondateurs, parfois en retournant dans son lieu d’origine.

Les universités étant des lieux de prestige et des viviers de talents, les princes en encouragent la fondation et le développement, en leur conférant des privilèges, mais sans chercher à en contrôler l’activité : le but n’est pas de les mettre sous la coupe de l’autorité mais bien au contraire de faire tomber les obstacles à leur existence, ce qui reste plutôt libéral. C’est ainsi que durant tout le Moyen Âge, l’enseignement se développe de manière essentiellement spontanée, la production croissant en même temps que la demande.

### *...à l’Éducation nationale*

Les choses changent à partir du milieu du XV<sup>e</sup>. Avec le renforcement de l’État royal apparaît un interventionnisme en matière d’enseignement : François I<sup>er</sup> fonde le Collège de France, sous l’impulsion de l’humaniste Guillaume Budé qui jugeait utile d’enseigner les matières que l’Université de Paris ignorait. Peut-être s’agit-il du premier exemple moderne d’un intellectuel ayant son idée de ce qui doit être enseigné qui obtient la création d’un établissement idoine de l’autorité politique au lieu de se lancer dans l’entreprise, comme l’avaient fait ses prédécesseurs du XI<sup>e</sup> siècle. De plus en plus, l’éducation deviendra un souci du pouvoir, une préoccupation essentiellement idéologique, de principe : les gens doivent être instruits.

Ainsi, Louis XIV ordonne en 1698 que les parents envoient leurs enfants dans les écoles paroissiales, puis la Convention révolutionnaire rend l’enseignement obligatoire et crée le ministère de l’Instruction publique. Néanmoins, il ne s’agissait encore que d’obligations légales, pas d’une organisation étatique. Il y a entre ce système et l’actuelle Éducation nationale autant de différence qu’entre l’obligation légale de s’assurer et la création d’une caisse monopolistique de sécurité sociale. Chacun sait que c’est sous la III<sup>e</sup> République qu’est apparu l’enseignement d’État, l’école publique qui devait être un moyen pour les gouvernants de soustraire les masses à ceux qui, jusque-là, s’étaient chargés spontanément d’ouvrir des écoles, c’est-à-dire les religieux. [1] En aucune façon l’école étatique ne remédia à une « défaillance du marché » : le marché était là, et fonctionnait. Ce qu’il produisait n’était simplement pas conforme à l’opinion des gouvernants.

Depuis, ceux-ci font dans l’enseignement ce que font tous les planificateurs : ils estiment par leur seul jugement de quoi les gens ont besoin, en décident et en organisent la production. Et, comme pour les autres biens de consommation, la planification entraîne d’une part une surproduction d’enseignement en pure perte, avec des élèves qui s’ennuient et ne retiennent rien de ce qui leur est dit, et d’autre part une pénurie de qualification pour une partie de la population dont les talents sont gâchés par une allocation inadéquate des ressources.

Mettons fin à ce gaspillage. Exigeons la séparation de l’enseignement et de l’État !

« *Tout pouvoir amène la corruption, le pouvoir absolu amène une corruption absolue* » – Lord Clcton

Les incorruptibles, ces « envahisseurs » d'une autre série, David Vincent les avait vus. Mais c'était à une autre époque et à cette époque les personnages et les situations de ce récit étaient purement fictifs. Hélas, si la probité et l'intégrité étaient le propre de l'homme, ce sujet n'aurait aucune raison d'exister. Les incorruptibles n'existent pas.

La corruption n'est pas spécialement un sujet brûlant ni d'actualité, c'est un phénomène qui a existé de tout temps et en tout lieu et qui n'est pas prêt de s'éteindre.

Dans un domaine où la dissimulation est la règle et où la manœuvre souterraine est de mise, il me semble utile de poser ce concept même de corruption : la corruption est un agissement illicite consistant à accorder des avantages, dans le cadre de fonctions officielles (et d'un pouvoir effectif) en échange de contreparties matérielles et/ou financières.

En effet, sans ce pouvoir, la corruption peut se résumer à un simple échange volontaire, à une simple négociation (commerciale). Finalement, la corruption c'est l'usage du pouvoir qu'on détient pour distribuer des privilèges, des avantages, des passe-droits en échange d'une rétribution et/ou de bienveillance. Là où il y a pouvoir, il peut y avoir corruption, c'est simple.

La corruption n'est pas le monopole des pays en voie de développement ou des dictatures. La corruption existe aussi dans nos démocraties plus anciennes. Dans tous les classements internationaux de la corruption, et notamment du groupement *Transparency International*, on constate qu'il existe une corrélation quasiment parfaite entre le poids de l'État dans l'économie et l'indice de corruption. [1]

Selon l'économiste et philosophe Murray Rothbard, nous pouvons distinguer la corruption défensive et la corruption offensive. La corruption peut donc avoir ce visage défensif, celui qui peut vous faire avancer sur le chemin de la liberté (éviter une conscription, la mort dans un camp...). Par contre cette même corruption peut avoir un visage offensif, et dans ce cas, elle ne va pas dans le sens de la liberté car elle consiste à octroyer un privilège à quelqu'un en dépit du jeu de la concurrence et du droit (obtenir un emploi, un logement...).

La corruption exclusivement privée existe et fait partie du jeu de la concurrence. La réponse par l'entreprise privée entre dans la logique de profit ; il s'agit que le coût de la mise en place de cette réponse soit moindre que le coût du risque encouru, sans plus d'incidence morale.

La corruption peut être privée... mais éthiquement, elle est surtout publique. La presse se concentre de manière plus pointue et intensive sur la corruption du secteur public que sur celle des entreprises et cela est facilement compréhensible. Dans le premier cas, il s'agit de notre argent en tant que contribuable alors que dans le second cas, c'est l'argent des acteurs.

L'État bureaucratique est par nature l'espace le plus aggravant et favorable au développement de la corruption. En effet, la croissance d'un nombre de plus en plus important de lois et de normes implique dans ce brouhaha et ce *Far West* politique, de plus grandes facilités et possibilités de corrompre. Les corrompus des secteurs publics étant naturellement les fonctionnaires, mais également les hommes politiques à tous les échelons de la hiérarchie de l'État. Les actions anticorruption mises en œuvre dans ce cadre, de manière réglementaire et pénale, par l'État ont peu d'effets probants pour deux types de raisons.

#### *Au niveau des fonctionnaires*

- Les différentes administrations ont des objectifs différents, voire contradictoires.
- Les fonctionnaires, du fait de leur rémunération homogène, ne sont pas reconnus pour leurs efforts individuels ni leur productivité. Cette opacité structurelle n'incite donc pas à la loyauté et à la responsabilité.
- L'individu ou l'entreprise peut difficilement se défendre et n'a pas intérêt à trop s'opposer à la tyrannie étatique et bureaucratique.
- La rigidité de l'État, de l'administration ne peut être déjouée qu'en corrompant ses agents.
- La vente et l'achat de biens et de services par l'État sont faussés sur le marché par la nature monopolistique de l'État, car l'offre et la demande ne peuvent jouer librement.

#### *Au niveau des politiques*

Dans nos démocraties participatives, corruptrices et corrompues, c'est l'opinion publique (très souvent minoritaire) qui compte, et l'homme politique suit cette opinion. Tout comme le dealer, l'homme politique se tient en embuscade au coin de la rue et vous attire dans ses rets afin de récupérer des voix, de l'argent... en toute illégalité. L'homme politique agit comme un dealer auquel on demande de la drogue : « C'est vous qui voulez de la drogue ? Et bien je vous l'offre ! » Au-delà du clientélisme au cours de permanences légales se profile le visage de la corruption illicite, illégale et généralisée.

Aujourd'hui, la sanction des politiques en cas de corruption est quasi nulle : quelques milliers d'euros d'amende et quelques mois de prison avec sursis, et ensuite ils sont malgré tout réélus. Car devant le dilemme du vote, les gens réélisent plutôt un homme politique de leur opinion, même corrompu, qu'un homme politique de l'autre camp, mais honnête.

Dans un premier temps, pour assainir ce système de corruption, une loi toute simple et facile à mettre en place devrait être votée : il serait impératif de priver les hommes politiques de droits civiques et leur infliger une inéligibilité à vie. Mais vu que les mêmes parlementaires font les lois et que beaucoup sont corrompus, une telle loi n'est pas prête de voir le jour.

Talleyrand, nommé ministre des Relations extérieures, eut ce mot en juillet 1797 : « *Et maintenant, nous allons faire une fortune, une immense fortune !* ». Pour aller beaucoup plus loin dans le combat contre la corruption, la réponse efficace ne peut être que libérale. Moins ou pas d'État, moins ou pas de fonctionnaires, moins ou pas de lois : le laissez-faire.

En réalité, ce n'est pas la corruption en elle-même qu'il faut combattre, car elle est humaine, mais plutôt l'État lui-même de par son caractère criminogène. Comme l'écrit si bien Philippe Simonnot : « *Le poids fiscal de l'État est devenu tellement énorme, ses lois et règlements ont atteint une telle complexité, qu'il faudrait que le pays soit peuplé d'anges ou de saints pour échapper à une corruption généralisée.* » [2]

« Le discours anti-OGM est d'essence religieuse. C'est la religion de la nature intacte. » – Alex Mauron

C'est un fait : les OGM, comme le réchauffement climatique, sont un sujet brûlant, passionné (parfois passionnant). Greniers de la peur pour certains, fabuleux outils du génie humain pour d'autres, pas un mois ne passe sans un article à leur sujet. Pourquoi ? Qu'en est-il exactement ?

En 2013, selon l'ISAAA, une association non gouvernementale sur la biotechnologie, 18 millions d'agriculteurs utiliseraient des OGM, ceci dans 27 pays, dont 90% dans les pays en développement. La France fut la première puissance européenne à cultiver des OGM en 1998, notamment la variété MON 810 de Monsanto, résistante à la pyrale et la sésamie (qui ravagent le maïs).

Mais finalement, que reproche-t-on aux OGM ?

- On ne connaît rien ou presque de leurs conséquences sur notre santé.
- L'entreprise « phare », Monsanto est une compagnie américaine qui ne pense qu'à faire du profit grâce à du *lobbying* et en rendant ses produits obligatoires et non réutilisables par les agriculteurs.

Il y a là plusieurs problématiques différentes qui se superposent : la peur des OGM, la moralité des entreprises de biotechnologie, l'accès aux semences et l'interdiction pour les agriculteurs de les réutiliser.

### *Vous reprendrez bien un peu d'angoisse*

La peur est un excellent outil de gestion politique. En effet, une des « études scientifiques » sur les OGM les plus controversées en France a été élaborée par le Professeur Séralini en 2007. Il y démontrerait la nocivité du maïs MON 863 sur la santé humaine. Un des problèmes de cette étude est l'utilisation de rats Sprague-Dawley, connus pour leur propension à développer spontanément des tumeurs multiples. À l'inverse de cette étude, une équipe italienne a publié dans la *Critical Review of Biotechnology* une méta-analyse de 1 783 études sur les OGM. Cette analyse, menée entre 2002 et 2012 conclut que « *jusqu'à présent, il n'y a aucun risque significatif détecté lié aux cultures transgéniques* ».

Le principe de précaution, inscrit dans la Constitution en 1995 se base sur la croyance de la possibilité du risque zéro. Au nom de ce principe, la recherche et la culture des OGM ont été stoppées, au motif qu'elles constitueraient un risque sanitaire à long terme. Cette méfiance vis-à-vis des OGM a contraint Monsanto et BASF à délocaliser leurs activités de R&D comme de production, notamment aux États-Unis.

### *Cupidité mon amour*

La recherche du profit est le plus puissant moteur de progrès. Ce n'est pas pour vous faire plaisir que le boulanger vous vend du bon pain, mais pour lui-même. Il sait que plus il satisfera les besoins de ses clients, plus il gagnera d'argent.

Ce qui est vrai chez les boulangers l'est aussi dans tous les secteurs économiques. Dans tous les cas, c'est le consommateur qui décide à qui son argent est destiné. Dans l'alimentation, chacun choisit s'il préfère manger *bio*, *vegan*, traditionnel, salé, sucré ou les deux.

Cependant, aucune entreprise ne devrait recevoir des droits supérieurs aux autres, sinon le choix n'est plus celui du consommateur. Or seul le législateur a le pouvoir de cet octroi.

### *Le monopole des semences, affaire d'État*

Parmi les secteurs les plus bureaucratisés, l'agriculture tient une place prépondérante. La politique agricole commune a justement été créée pour gérer dans le moindre détail toute la production et le commerce agricole. Par cette politique, on a transformé l'agriculteur producteur en agriculteur fonctionnaire en recherche constante de subventions.

Cela se concrétise en France par une multitude de permis (d'aménager, de louer ou vendre des terrains), par une partie de plus en plus grande du temps de l'agriculteur consacrée à trouver des aides publiques et de nouveaux débouchés. Mais dans toute économie soviétisée, la corruption et le copinage sont monnaie courante. Cette déviance amène les entreprises à rechercher des privilèges auprès des responsables politiques.

Le brevet en est un bon exemple. Il permet à une entreprise de protéger une idée, ou une invention. En agriculture, les brevets entraînent des situations alarmantes. En effet, les firmes comme Monsanto se construisent grâce aux brevets (donc à la loi) des rentes de situation en interdisant aux agriculteurs de ressemer. Ce monopole occasionne une hausse constante des prix déconnectée de la réalité économique. Encore une fois, c'est l'immense pouvoir économique des représentants publics et des bureaucrates qui rend ces situations possibles.

### *Gaïa aime la liberté*

Dans un système agricole libre, les brevets n'existeraient pas. Le secret des croisements deviendrait la meilleure arme contre la copie d'invention. L'agriculteur aurait le droit de réensemencer à volonté, tant que cela respecte le contrat entre le semencier et lui-même.

Avec une structure bureaucratique extrêmement légère (suppression de la PAC et du ministère de l'agriculture), l'agriculteur devient libre de produire et d'innover selon ses désirs et surtout ceux de ses clients. Avec des impôts faibles qui découlent de cette liberté, et la concurrence féroce, les prix des produits agricoles baissent et la qualité augmente.

Les agriculteurs mettent déjà en place des mesures sur une base volontaire pour permettre la coexistence des modes de production. Il s'agit notamment d'une distance d'isolement de 25 mètres entre le maïs OGM et le maïs conventionnel, ou d'une bande de 10 mètres de maïs conventionnel autour du maïs transgénique pour servir de piège à pollen.

Surtout, la responsabilité individuelle rendrait chaque producteur d'OGM responsable des éventuels méfaits d'une semence réellement dangereuse : la meilleure garantie de prudence.

Comme le disait Claude Allègre : « *En prenant toutes les précautions nécessaires, les OGM constituent une perspective extraordinaire pour l'avenir de l'Humanité. À condition d'être vigilants, mais sans peur devant le progrès.* »

## Le mythe du consumérisme

Grégoire Canlorbe

« Le pouvoir devrait être bien mieux dissocié  
De l'argent trop puissant pour ne pas mener,  
Trop de consommateurs par le bout du nez,  
Pour les pousser très fortement vers des choix imposés. »

Michel Farinet

Un lieu commun de la philosophie morale, remontant au moins à Épicure, consiste à affirmer que certains besoins humains seraient naturels et essentiels et d'autres, artificiels et vains. Les besoins naturels, *i.e.* innés à notre condition d'êtres humains, procureraient une satisfaction authentique, un plaisir véritable. Les besoins artificiels, *i.e.* contractés au cours de notre vie sociale, seraient le fruit de notre imagination, ils n'auraient pas de consistance propre ; nous nous convaincrons de l'existence de ces besoins, en réalité fictifs. À en croire les tenants d'une pareille dichotomie entre besoins naturels et besoins artificiels, pouvoir à nos besoins artificiels n'apporterait aucune satisfaction véritable ; le plaisir que procure leur assouvissement serait illusoire.

Le même état d'esprit a fait le lit d'une critique virulente de l'économie de marché. Selon cette critique, le marché constitue plus qu'un lieu de rencontre entre acheteurs et vendeurs ; il serait le lieu d'un conditionnement mental du consommateur par les firmes capitalistes. Il engendrerait une culture dite « consumériste », *i.e.* caractérisée par la manipulation des émotions du consommateur, en sorte qu'il nourrisse quantité de besoins artificiels que seuls les produits mis sur le marché par les entreprises pourraient parvenir à satisfaire. Plus précisément, les firmes capitalistes façonneraient des besoins strictement sensuels (dits « hédonistes »), s'incarnant notamment dans la lecture de revues pornographiques, la consommation de fortes doses d'alcool ou la fascination pour des chanteurs à la mode ; ainsi que des besoins appelés « matérialistes », *i.e.* consistant à posséder des entités matérielles dans l'intention de satisfaire un pur et simple motif de cupidité. Sous l'influence de la publicité et des médias, l'individu moyen s'acharnerait à assouvir ces penchants, quoiqu'il ne puisse espérer en tirer autre chose qu'une satisfaction illusoire, un plaisir factice.

À cet égard, le libre choix du consommateur, garanti par la loi, se traduirait dans la pratique concrète du consommateur, non par un choix souverain, mais par une aliénation mentale. Les besoins du consommateur, en économie de marché, sont loin d'être tous « naturels », ils sont, pour une majorité d'entre eux, fabriqués de toutes pièces par les campagnes de marketing.

Cette vision des choses est tout simplement fautive. On reproche aux entreprises de façonner des besoins sensualistes et matérialistes, comme s'il était déjà possible, à la base, de façonner

les besoins du consommateur. Pourtant, il est faux que nos besoins sensualistes tout comme nos besoins matérialistes soient artificiels. Ils sont intégrés dans notre biologie, nous naissons avec eux et ils ne nous quittent jamais de toute notre vie. Pareille assertion n'est pas vaine. Elle prend acte de travaux actuels en neuropsychologie, concernant l'origine (et la localisation) neuronale de nos besoins. Citons notamment, pionnier dans ce domaine d'études, Kent Berridge, de l'Université du Michigan, qui s'est efforcé dès le début des années 2000 d'identifier la source de nos aspirations dans le cerveau humain. Ce qui lui a permis d'établir une cartographie et une taxonomie disponibles sur son site Internet. Aussi bien nos besoins hédonistes que nos besoins matérialistes sont tout simplement innés à nos neurones. Et il en va de même, plus largement, pour la totalité des besoins que nous jugeons à tort « artificiels », *i.e.* contractés au cours de notre existence et annexés à nos besoins innés.

Quoique le sujet de recherche de Kent Berridge ne soit pas l'économie, on peut tirer de ses travaux une conclusion fort à propos dans cet autre domaine. Puisque les besoins sensualistes et matérialistes sont les besoins les plus intensément éprouvés par notre espèce, ils seront également ceux dont la satisfaction est la plus intensément demandée par les consommateurs. À ce titre, pareils besoins seront privilégiés par la plupart des entrepreneurs, puisque ce sont eux qui permettent de tirer les profits les plus élevés. Mais en aucun cas ces besoins ne sont le produit des campagnes de marketing ; ils sont logés dans les recoins de notre cerveau et attendent pour ainsi dire que les entrepreneurs leur prêtent attention.

Précisément c'est en cela que consiste toute la tâche de l'entrepreneur : prêter attention à un certain besoin du consommateur, qui peut s'avérer inavoué ou exprimé de façon confuse. Et mobiliser les fonds, les hommes et la technologie qui se trouvent requis pour retenir l'attention du consommateur, ainsi qu'élaborer ou simplement proposer un produit (voire un service immatériel) qui sera en mesure de satisfaire ce besoin nourri par le consommateur. La publicité est seulement le moyen de communication qui permet à une entreprise en premier lieu d'informer les individus qu'elle s'estime consciente de certains de leurs besoins ; et en second lieu elle lui permet de promettre aux individus qu'elle sera en mesure de satisfaire ces besoins. Mais la publicité n'a en aucun cas ce pouvoir de créer des besoins *ex nihilo* qui terrifie la plupart des critiques de l'économie de marché.

Sur 100 produits nouveaux qui sont lancés chaque année, 80 échouent. Aussi surprenant et politiquement incorrect cela puisse-t-il sonner, la publicité est impuissante à fabriquer nos besoins. Les campagnes de marketing peuvent focaliser l'attention du consommateur, aiguïser sa curiosité, lever ses inhibitions ; elles peuvent susciter son intérêt pour une offre nouvelle. Mais leurs champs de compétence ne vont pas au-delà. Elles ne peuvent pas accroître l'intensité psychique d'un besoin qui est déjà présent à la base. Elles ne peuvent pas non plus fabriquer de toutes pièces un besoin qui s'avère initialement ne pas exister.

Le consumérisme, cette croyance répandue selon laquelle l'économie de marché fabrique littéralement des besoins, relève donc d'un mythe pur et simple. Au final, c'est bien l'homme tel qu'il a été créé par la nature qui fait l'objet de tant de haine de la part des fidèles de pareille critique. Au fond, le combat pour la liberté individuelle et notamment la liberté économique oppose ceux qui acceptent tout à fait la nature humaine, demandant qu'on laisse libre cours à son épanouissement, à ceux qui voudraient la contraindre, voire la transformer radicalement. Le libéralisme est bel et bien le seul et vrai humanisme.

« Si vous considérez la guerre contre la drogue d'un point de vue purement économique, le rôle du gouvernement consiste à protéger le cartel de la drogue. » — Milton Friedman

**L**e marché noir est défini comme un marché clandestin et illégal. Il n'est pas pour autant immoral, car il est le moyen utilisé par la société civile pour contourner la coercition et l'excessive réglementation étatique.

L'existence d'un marché clandestin présuppose, soit un marché réglementé ne satisfaisant plus les besoins des acteurs économiques, soit une restriction ou interdiction imposée par l'État à une activité donnée. La clandestinité est ainsi proportionnelle à la difficulté imposée par la puissance publique d'entrer ou de rester dans une activité « officielle » par rapport à l'espoir de gain. La montée de l'interventionnisme et de la coercition étatique génère ainsi une multitude de marchés parallèles.

#### *L'origine du marché noir*

Certains commerces sont frappés d'interdiction ou de restrictions par la loi, souvent pour des raisons de moralité ou de « santé publique ». Ceci alimente un marché clandestin d'armes, d'organes humains, de la prostitution. Les exemples les plus connus sont la prohibition de boissons alcoolisées aux États-Unis de 1919 à 1933 et l'actuelle « guerre contre les drogues ».

Ces mesures se fondent certes sur une infinité de bonnes intentions. Les mesures relatives à la prohibition du commerce d'alcool, par exemple, furent promues et soutenues par plusieurs pasteurs désireux d'élever le niveau de moralité et d'améliorer la vie des citoyens parmi les plus pauvres, de même que par certaines femmes associant alcoolisme et violence conjugale.

Cependant, les conséquences d'une telle politique prohibitionniste sont encore plus néfastes : la monopolisation du trafic par des réseaux mafieux, le risque pour le consommateur d'avoir un produit cher et de mauvaise qualité, le gâchis de l'argent public utilisé inefficacement dans la répression, ajouté à l'absence de revenu provenant des taxes légales sur les services ou produits interdits, et tout ceci sans aucun effet de diminution sur le niveau de consommation. L'État, le meilleur ami d'Al Capone.

Il ne faut pas oublier la réglementation ou le monopole légal de certaines activités, ainsi que la lourdeur de la pression fiscale, qui poussent les entreprises et les individus à créer une activité informelle ou à passer par un commerce parallèle : ainsi la vente de l'or sous le manteau ou le marché noir du tabac, actuellement en pleine expansion. L'histoire de la contrebande a probablement commencé le jour même où la première taxe a été créée.

### *Un marché omniprésent*

Dans ce sens, l'exemple du statut de l'auto-entrepreneur fut une bonne initiative, permettant à un certain nombre de commerçants et de prestataires de service de déclarer leur activité. Mais la simplification ou la suppression d'une partie de la réglementation et de la fiscalité en France reste encore du domaine de l'exception.

Autre exemple classique de marché noir, le travail dissimulé des clandestins ou des personnes voulant échapper aux charges sociales ou à l'impôt sur le revenu. Si le travail dissimulé existe, c'est que le marché officiel du travail connaît des rigidités qui paralysent le développement de l'emploi officiel, comme la complexité de la réglementation sociale et le coût réel du travail.

La création de monnaies privées (*Bitcoin, Liberty Dollar*) et, de ce fait, illégales ou du moins non reconnues par l'administration car contraires au monopole monétaire, est en pleine expansion, contournant la faiblesse d'une monnaie forcée imposée par l'État, de peu de valeur et minée par l'inflation. Un marché noir de devises existe également afin d'échapper aux manipulations et restrictions monétaires, au Venezuela ou en Iran par exemple. [1]

Il est intéressant d'évoquer le niveau du marché noir dans l'ancienne URSS. Yuri Maltsev, un des membres de l'équipe chargée de préparer la *perestroïka*, rapporte que dans les années 1980, afin de lutter contre les revenus autres que les salaires officiels, les bureaucrates du Parti communiste ont dû passer des milliers de jardins au bulldozer pour tenter de mettre fin au commerce illicite de fruits et légumes. En l'absence de marché libre, la plupart des prix étaient fixés en se fondant sur des catalogues de l'Ouest capitaliste. [2] La tolérance progressive du marché noir par les dirigeants soviétiques a servi de moyen de libéralisation de leur économie.

### *Le marché noir est le véritable marché*

Ainsi, bien qu'illégal, le marché noir présente un réel caractère moral.

En effet, la science économique nous enseigne que chaque fois qu'on essaye d'imposer à quelqu'un un comportement qui ne lui convient pas, il tentera de trouver une manière d'y échapper. Ainsi, le marché noir joue un rôle en tant que moyen naturel et efficace de résistance passive à la coercition et à l'excès réglementaire. Il est le véritable marché face à une économie dirigée par l'État.

En outre, un travail ou un commerce au noir enrichit davantage le pays qu'un même travail ou commerce déclaré, car tout ce qui enrichit l'État appauvrit le pays et ses habitants : confisquer la richesse d'autrui et la redistribuer entraîne une perte en effort pour l'obtenir, ajoutée à la perte pour celui qui en a été spolié ; c'est à l'opposé de l'échange volontaire, cœur de l'économie selon l'analyse libérale, seul échange par définition profitable à toutes les parties (loi de Bitur-Camember). [3]

Qu'un marché soit interdit ou autorisé, réglementé par l'État ou par des contrats privés, monopolistique ou concurrentiel, il ne cesse pas pour autant d'exister.

Car le marché est le produit de l'action, de l'interaction humaine. Tant qu'il y aura une société, il y aura un marché. Quels que soient les pouvoirs de l'État, il n'en restera pas moins contraint par cette réalité.

« Je ne sais si l'on peut citer un seul peuple manufacturier et commerçant, depuis les Tyriens jusqu'aux Florentins et aux Anglais, qui n'ait été un peuple libre. Il y a donc un lien étroit et un rapport nécessaire entre ces deux choses : liberté et industrie. »

Alexis de Tocqueville

Il n'y a rien d'original aujourd'hui à soutenir que la liberté économique est un préalable à la croissance économique et à la prospérité. La construction d'indicateurs de liberté économique [1] a en effet montré que globalement un plus grand respect des institutions de la liberté incite les individus à s'engager dans la production et les détourne de la prédation. En garantissant un droit exclusif et librement cessible à chacun sur les fruits de ses efforts productifs, les institutions de la liberté augmentent le rendement de ces efforts et baissent le rendement des activités improductives ou de prédation. Un tel régime de propriété garantit ainsi à la fois la liberté, *i.e.* le pouvoir de faire ce qu'on veut avec ses ressources, et la prospérité économique.

#### *Les qualités cognitives des institutions de la liberté*

Cette position n'est pas nouvelle dans la théorie économique. Pour Jean-Baptiste Say [2], en effet, la propriété privée est le plus puissant encouragement à la mise en valeur des talents individuels parce que nul ne connaît mieux que le propriétaire le parti qu'on peut tirer de sa chose, et que nul ne met plus de diligence à les conserver. [2] L'argument d'Hayek de 1945 [3] dans son article *The Use of Knowledge* est un approfondissement de cette idée.

Il soutient, en effet, que « dans une société où la masse des informations nécessaires à la coordination de la multiplicité des projets individuels dépasse tout ce que peut intégrer un cerveau individuel, la liberté laissée à chacun d'utiliser les informations dont il dispose sur son environnement pour poursuivre ses propres desseins est le seul système qui permette d'assurer la mobilisation la plus optimale possible de l'ensemble des connaissances dispersées dans le corps social ». Il rejoint ainsi Say sur l'idée que les institutions de la liberté créent des conditions favorables à la production parce qu'elles mettent à la disposition du groupe de la connaissance qui ne serait ni disponible ni diffusée dans une économie où la liberté ne serait pas garantie.

#### *Les qualités incitatives des institutions de la liberté*

La théorie moderne des droits de propriété utilise un autre type d'approche. Au lieu d'insister sur la qualité cognitive de la liberté, elle focalise son attention sur ses qualités incitatives. [4] Tout ce qui augmente les risques d'expropriation (le vol, l'impôt) menace le processus

d'accumulation et *in fine* l'investissement et la croissance économique. Un régime de propriété privée est bon pour la croissance de la production parce qu'il protège le surplus des individus, les incite à travailler, à épargner et à investir. *A contrario* dans une économie où les risques d'expropriation sont élevés, les individus engagent des ressources pour protéger leurs droits et évitent de dégager un surplus dont ils savent qu'il pourrait être saisi par un autre. Dans les *squats* et les bidonvilles par exemple, les individus s'absentent peu, de crainte d'être spoliés par d'autres individus qui pourraient, en leur absence, croire que le bien est libre. Ils ne pourraient pas à leur retour prouver qu'ils sont propriétaires du bien, du terrain sur lequel ils ont construit leur maison, puisqu'ils n'ont aucun titre pour le prouver.

Dans un tel cadre institutionnel, les individus investissent leurs ressources soit pour prendre les biens des autres soit pour se protéger de la prédation. Le processus d'accumulation est bloqué parce que le droit ne garantit pas l'avenir économique des individus. Une fois le risque d'expropriation limité, les individus peuvent quitter leur maison et investir leur temps et leurs ressources dans la production. Ils sont assurés que s'ils dégagent un surplus (épargne), il ne leur sera pas confisqué. Ils sont incités alors à se former et à accumuler de la richesse.

L'économie entre dans une logique d'accumulation, de stockage, de division du travail, de spécialisation et *in fine* de gains de productivité. Tant que le risque de spoliation est fort, la solution est de produire et de consommer ce qu'on produit, autrement dit de ne pas entrer dans le cercle vertueux de la division du travail et de la spécialisation. Si les risques de spoliation sont réduits, l'ensemble des ressources engagées pour protéger les droits de propriété par les individus sont réinvestis dans l'activité productive. Alors que le risque d'expropriation crée une situation de sous-accumulation, la sécurité favorise en revanche l'accumulation de capital humain, de capital technique et physique et *in fine* des gains de productivité qui soutiennent la croissance de la production.

#### *Leçon pour les gouvernements français d'aujourd'hui et de demain*

Dans un pays comme la France, l'impôt est l'un des principaux risques d'expropriation auquel les individus et leurs entreprises peuvent être confrontés. L'impôt a cependant une caractéristique originale. Il est à la fois un moyen de sécuriser les droits et une source importante d'expropriation. C'est pour cette raison que la théorie des défaillances de l'État distingue les défaillances de l'État liées à l'absence de système fiscal capable de sécuriser les droits exclusifs et librement cessibles des individus et les défaillances de l'État associées à une pression fiscale trop forte. Le nombre de jours d'activité productive affectés [5] par les Français pour les administrations publiques permet de se convaincre que l'État est défaillant parce qu'il a considérablement accru le risque d'expropriation des individus.

L'évolution de cet indicateur sur une longue période montre avec une très grande clarté la réduction continue depuis le début de la Première Guerre mondiale des libertés économiques en France. Le risque d'expropriation des fruits de son travail n'a cessé d'augmenter depuis cette date. Alors que le nombre de jours travaillés pour financer les biens publics était de 53 jours en 1870, il était en 2011 de 166 jours. [6] La conséquence de cette évolution a été la baisse du taux de croissance de la production. [7]

Rétablir la liberté économique en France devient une solution naturelle que toutes les élites politiques du pays devraient méditer puis inscrire dans les programmes de leurs partis.

« La spéculation est au cœur de l'action humaine. L'opposition à la spéculation, de ce fait, est une opposition à l'action humaine. »

Walter Block

**L**a finance est-elle la pointe de l'épée libérale ? Les expressions concernant la finance, entre économie casino et prédation capitaliste, sont si nombreuses qu'il convient de faire, dans un premier temps, un effort de définition afin, dans un deuxième temps, de comprendre quelle est la vraie place de la finance dans l'économie, de préférence libérale.

#### *Définir pour comprendre*

Il existe le même lien de subordination entre la comptabilité, la finance et l'économie que celui qui existe entre la kinésithérapie, la médecine et la biologie : l'une est un champ de pratiques, l'autre une technique et enfin la dernière une science. Au fait que la finance soit une technique, il convient de rajouter le fait que le même mot désigne, par raccourci, le métier et ses acteurs.

La comptabilité, une convention, existe pour fournir un langage à la finance, technique qui est au service des conclusions tirées de l'économie, science qui vise à étudier l'allocation des ressources et l'optimisation des choix alternatifs en univers de rareté.

Alors que l'économie est la science de l'allocation des ressources rares, la finance représente l'ensemble des méthodes, outils et institutions qui permettent d'obtenir les capitaux nécessaires dont des agents économiques ne disposent pas et de faire fructifier ceux dont d'autres agents économiques ont la disposition sans emploi immédiat. La finance, c'est donc cet univers dont le but est de chercher à aider certains à rendre leurs capitaux profitables et d'autres à rendre leurs projets possibles.

Le rôle du financier est de valoriser des actifs et de donner le prix du temps, c'est-à-dire d'arbitrer entre différents actifs qui ont chacun un couple risque-rendement différent. Et de ce fait, les financiers sont souvent confondus avec les banquiers. Le lien entre banque et finance n'est pourtant que pratique et non pas ontologique : ce n'est que parce que les banquiers et les financiers sont organisés selon une relation clients-fournisseurs qu'il y a une certaine confusion des genres. Elle n'est parfois pas sans poser problème dans un cadre où les banques se voient attribuer le monopole de la gestion de la monnaie. Les libéraux dénoncent cette confusion avec force et y voient la source de bien des critiques qu'on peut formuler contre la finance.

#### *Origine de la confusion*

Quand on pense finance, immédiatement, des images surviennent : « l'ultra-libéralisme » véhiculé par la finance, la politique des nations soumise à la corbeille, les *hedge funds*

responsables de la crise des *subprimes* ou la trop grande financiarisation de l'économie. Or l'ensemble des différentes écoles libérales partagent un constat : si les marchés financiers prennent une place importante dans les politiques économiques occidentales depuis la fin des années 70, c'est du fait des ravages du keynésianisme, qui a décomplexé les amateurs de déficits publics ou de création monétaire.

On reproche souvent aux marchés financiers de s'ingérer dans la politique des nations, notamment par le biais du marché de la dette publique. Mais quand un État a besoin d'argent, il sollicite des épargnants qui s'attendent à se faire rembourser et à toucher un intérêt. Quand un pays est mis sous pression par les marchés financiers, c'est-à-dire par les épargnants ou par les gens qui représentent leurs intérêts (les gérants de fonds), c'est précisément parce que ces derniers craignent de ne pas être remboursés, rien de plus.

Les financiers ne favorisent en général qu'une seule politique, celle qui leur permettra de recouvrer les fonds qu'ils ont avancés à un agent, qu'il s'agisse d'un particulier, d'une entreprise ou d'un État. C'est d'ailleurs pour cela que les financiers ne voient pas d'objection de principe à prêter à des États socialistes, dictatoriaux ou totalitaires, s'ils pensent qu'en fonction du taux d'intérêt demandé, la chance d'être remboursé est forte. Si les financiers peuvent être de sensibilités philosophiques différentes, leur action de mise en œuvre de marchés peut être considérée comme constitutive du libéralisme économique. Du coup, l'accusation contre la finance se transforme souvent en procès du libéralisme.

Or le libéralisme des opérateurs financiers n'est guère différent de celui qui anime le boulanger qui produit du pain non pour faire plaisir à une collectivité, mais pour tirer des profits de son ouvrage. Pourtant, un certain nombre d'institutions financières sont spécifiquement accusées d'être sources de la crise de 2008 car non régulées, opaques et avides de profits. La réalité est un peu différente. La crise des *subprimes* a été générée par la conjonction de la politique monétaire de la *Fed* trop accommodante après le « 9/11 », et la volonté explicite de la législation du *Community Reinvestment Act* et des effets pervers liés à l'abolition du *Glass Steagall Act* aux États-Unis. La généralisation de la titrisation et l'avidité de revendeurs de crédits *subprimes* n'ont été que les vecteurs, mais certainement pas les causes de la crise de 2008. L'État (fédéral américain) est la seule cause de la crise de 2008. Les accusations contre l'outil financier masquent souvent le manque de critiques contre ce fait.

### *Demain*

Quelle place idéale pour la finance dans l'économie ? Sans doute autant que nécessaire. Ce qui est certain, c'est que les citoyens et contribuables auraient à gagner du fait que l'État ne se mêle que de faire respecter les contrats librement convenus. Ainsi, les phénomènes parasitaires du type *too big to fail* seraient remplacés par des faillites ordonnées n'impliquant que les associés d'un projet entrepreneurial et ceux qui leur ont fait confiance.

Quant au sens de l'histoire, il plaide pour plus de finance, avec des financiers, des institutions financières et des techniques permettant de créer un vrai *continuum* de marchés financiers couvrant tous les acteurs et toutes les échéances, au lieu de marchés pour le moment concentrés sur les grandes entreprises. *Crowdfunding*, monnaies et quasi monnaies alternatives sont les axes actuels d'extension du domaine d'intervention de la finance à ceux qui n'en bénéficient pas encore. Nous n'avons encore rien vu de la finance.

## Écart salarial entre salariés et grands patrons

Frédéric Georges-Tudo

« Les hommes n'étant pas tous dotés des mêmes capacités, s'ils sont libres, ils ne seront pas égaux. Et s'ils sont égaux, c'est qu'ils ne sont pas libres. » — Alexandre Soljenitsyne

Ah, les grands patrons... Objets de toutes les rancœurs, ils constituent la caste la plus honnie de la population française. La racine du mal ? Une simple formule mathématique exprimant leur revenu rapporté à celui d'un salarié *lambda*. Personne (ou presque) ne s'offusque du cachet de Dany Boon, 500 fois plus élevé que celui d'un figurant. *A contrario*, tout le monde (ou presque) s'étrangle en découvrant que la rémunération moyenne des PDG du CAC40 équivalait l'an passé à près de 230 années de SMIC. La chanteuse Mylène Farmer peut fièrement annoncer 4,7 millions d'euros de gains dans un métier exercé le plus souvent à titre quasi bénévole. Les 4,8 millions d'euros du publicitaire Maurice Levy semblent quant à eux frappés du sceau de l'indécence.

Indécemment, le mot est lâché ! C'est ainsi, seules les élites artistiques et sportives sont en droit de voir leurs revenus atteindre des sommets déconnectés du reste de leur profession. Lorsqu'on est un grand patron, il convient en revanche de demeurer dans une juste proportion. Plafonnons les salaires à vingt fois le minimum pratiqué dans l'entreprise, réclame l'extrême gauche. Un peu comme si l'on contraignait Mylène Farmer à céder gracieusement ses albums dès qu'elle en vend vingt fois plus que l'obscur Cléa Vincent, autre artiste du label Polydor... Inconcevable, évidemment. Mais alors, pourquoi accepter chez les uns ce qui est jugé obscène chez les autres ? Les tenants d'un égalitarisme forcé rétorquent ceci : quels que soient les mérites du numéro un, sa contribution n'atteindra jamais plusieurs centaines de fois celle d'un salarié du bas de l'échelle.

En toute objectivité, cela reste à voir. Revenons sur Maurice Lévy. Durant ses quinze années à la tête de Publicis, le groupe s'est hissé du 14<sup>e</sup> au 3<sup>e</sup> rang mondial du secteur de la communication. À combien de SMIC faut-il estimer l'impact de ce dirigeant d'exception sur les prouesses de l'entreprise dont il a la charge ? Dix ? Vingt ? Cent ? Mille ? Quelle absurdité que ce chiffrage universel pour une question relevant du cas par cas. Mais surtout, le débat n'a aucun sens puisque les grands patrons sont déjà évalués selon des critères parfaitement équitables. À savoir la valeur *librement* attribuée par ceux qui les payent afin de tirer profit de ladite valeur. Dans le cas d'un chanteur, ce sont ses fans qui décident *librement* d'acheter ou non ses disques. Avec un tennisman, ce sont les organisateurs de tournois qui décident *librement* de la dotation revenant au vainqueur. Enfin, pour un PDG, ce sont les actionnaires qui décident *librement* de la rémunération à accorder à la personne qui prend les rênes de leur entreprise. Leur arrive-t-il de se tromper en surestimant la capacité de ces hommes clés à

maximiser leur investissement ? Oh que oui... Spécificité bien française, on ne compte plus les désastres provoqués par certains énarques propulsés à la tête de géants industriels, tout en ignorant le b.a.-ba du management. Tant pis pour ceux qui ont choisi de leur faire confiance. Reste que cela ne regarde ni les syndicats, ni les médias, ni l'opinion publique, ni l'État. En 2013, la majorité socialiste a pourtant cherché à s'immiscer dans les affaires strictement privées des sociétés du CAC40. À quand un décret sur le montant maximal d'argent de poche autorisé ?

Bien qu'inattaquable sur le plan légal, le creusement de l'écart entre les rémunérations des grands patrons et celles de leurs salariés n'en est pas moins avéré. Faut-il y voir le signe d'une poignée d'individus soudainement touchés par la grâce, pendant que le gros de la troupe patauge dans sa médiocrité ? Personne ne songe à avancer une telle énormité. Non, ce qui a évolué ces vingt dernières années, c'est le regard porté par les actionnaires sur le capitaine de leur vaisseau. Conscients que ses erreurs sont susceptibles de se chiffrer en milliards d'euros, ils ont peu à peu cessé de voir en lui un « simple » salarié. Estimant à tort ou à raison que le niveau de leurs dividendes était intimement lié à ses décisions stratégiques, ils se sont au contraire mis à l'adouber comme l'un des leurs. Et pourquoi pas, après tout ? C'est leur argent et ils en disposent comme bon leur semble. S'ils estiment pertinent de renoncer à une part de leur gâteau au profit du chef pâtissier, libre à eux. En outre, cet élan de générosité reste sous contrôle... Par exemple, la rémunération annuelle d'environ 1,5 millions d'euros de Stéphane Richard (à la tête d'Orange, leader français de la téléphonie) fait figure de pourboire comparée aux 6 milliards d'euros de fortune de Xavier Niel (PDG et actionnaire majoritaire de Free, challenger du secteur).

Quoiqu'il en soit, c'est un fait, les revenus des dirigeants de multinationales sont désormais corrélés avec les bénéfices réalisés par ces dernières. Penchons-nous sur le cas de L'Oréal. En 2013, le leader mondial des cosmétiques a enregistré un résultat net de près de 3 milliards d'euros. Dès lors, faut-il s'effarer que la famille Bettencourt (principal actionnaire) accorde quelques millions à Jean-Paul Agon en guise de remerciement ? Ajoutons que le PDG du groupe n'est pas seul à être passé de la catégorie « salarié » à celle « d'actionnaire » dans la tête des propriétaires. D'une manière tout à fait significative, le top 20 de L'Oréal a lui aussi bénéficié de cette évolution. Certains analystes estiment néanmoins que le rôle joué par le numéro 1 est survalorisé au détriment de ses adjoints. C'est possible. Et alors ? On ne le répétera jamais assez, la répartition du pactole relève de la seule responsabilité de ceux qui en ont la propriété.

Pour autant, sans doute serait-il sage d'apaiser les esprits grincheux. Les émoluments du *big boss* apparaissent démesurés par rapport au salaire moyen ? Soit, sortons-le du cadre du salariat en le rétribuant à 100% en actions. Bien qu'aucun fondement légal ou moral ne commande l'instauration d'un tel système de rémunération, celui-ci aurait au moins le mérite de clarifier les choses. Dans un esprit libéral, on ne peut aussi qu'être favorable au développement du *Say on Pay*. Quasi généralisé outre-Atlantique, le principe consiste à laisser l'Assemblée Générale des actionnaires (plutôt que le Conseil d'Administration) valider la rémunération des dirigeants.

Reste que cette bonne pratique ne joue aucun rôle modérateur. La preuve, les salaires des grands patrons américains restent de loin les plus élevés du monde. Maudits capitalistes qui s'évertuent à se montrer généreux avec ceux qui les enrichissent !

*« Les managers qui ne possèdent eux-mêmes pas de parts dans leur société n'ont pas plus d'intérêt pour leurs actionnaires que pour les babouins d'Afrique. » – T. Boone Pickens*

O bnuilé par le profit, ne pensant qu'à ses propres intérêts, prêt à plonger des régions entières dans la misère s'il peut y gagner quelques sous, tel est le portrait caricatural dressé de l'actionnaire, promu croque-mitaine des temps modernes par une bonne partie de la classe politico-médiatique. De loi sur l'Économie sociale et solidaire en loi Florange, en passant par de multiples dispositions fiscales, les initiatives, en général peu inspirées, se multiplient pour limiter le pouvoir de l'actionnaire présumé omnipotent.

Pourtant, l'actionnaire n'est pas une entité abstraite et désincarnée, monstrueuse. C'est un individu qui consacre une partie de son patrimoine à l'investir dans une entreprise. Lorsque l'entreprise est petite, l'actionnaire y est fréquemment visible, assumant également la direction de l'affaire ou y participant. Le patron-propriétaire, identifié et identifiable aux yeux de tous, et dont tous peuvent constater le travail et l'implication dans son entreprise, échappe généralement aux flots de critiques.

Pourtant, l'origine et le fondement de son pouvoir est exactement le même que pour l'actionnaire décrié. Ce petit patron, souvent majoritaire dans sa société, dispose même d'un pouvoir plus grand, relativement, car il n'a pas à composer avec d'autres actionnaires pour dégager une majorité.

S'il est fonds financier ou institutionnel, critiquer l'actionnaire c'est oublier qu'il ne fait que regrouper l'épargne de milliers d'individus, souvent modestes, qui la lui confient dans le but d'obtenir un rendement, et envers lesquels il a des obligations de réussite.

Il ne s'agit pas ici d'écrire une ode à la gloire de l'actionnaire : il existe des actionnaires particulièrement ineptes, à la vue courte : il en existe aussi, comme dans tout groupe humain, de cupides et d'égoïstes. Pourtant cela ne justifie en rien l'atteinte à leurs droits, et n'enlève rien au caractère indispensable de leur rôle.

Loin d'être le prédateur tant décrié de l'entreprise, l'actionnaire est la condition de son existence : c'est celui qui engage ses fonds propres et les met à disposition de la société nouvellement créée pour lui assurer un patrimoine propre permettant de démarrer les opérations. De ce fait, c'est lui également qui supporte l'aléa économique, qui prend les risques. L'entreprise fait-elle faillite, et l'investissement de l'actionnaire est perdu définitivement. À l'opposé, le salarié licencié a assurément perdu une source de revenus stable, mais conserve intacte sa force de travail qu'il est libre de vendre à un autre employeur.

En contrepartie de l'investissement réalisé, l'actionnaire a donc le statut de propriétaire de l'entreprise. Ses « pouvoirs » ne sont que la conséquence logique du droit de propriété, qui se décompose classiquement en trois droits : *l'usus* (le droit d'utiliser le bien), le *fructus* (le droit d'en percevoir les fruits) et *l'abusus* (le droit de le vendre).

Ainsi, le pouvoir de l'actionnaire de s'attribuer des dividendes sur le bénéfice réalisé est-il parfaitement logique. Loin de constituer une charge indue pour l'entreprise, les dividendes représentent l'unique rémunération des capitaux investis et du risque pris. À l'inverse, un salaire, rémunérant un travail accompli, reste indépendant du profit effectif de l'entreprise.

Il peut également vendre, ou ne pas vendre, ses actions aux personnes de son choix, aux conditions de son choix, pour autant qu'elles soient acceptées par un acheteur. Nul ne peut le contraindre à vendre à qui il ne veut pas, ni lui interdire de vendre à qui il souhaite.

Il dispose aussi du droit d'utiliser, donc en l'espèce d'administrer, son bien, directement, ou par personnes interposées. Dans une société de taille plus importante, la dichotomie entre actionnaire et dirigeant est usuelle. Elle découle encore du droit de propriété : le propriétaire qui n'est pas en mesure de gérer lui-même son affaire, quelle qu'en soit la cause – et la multiplicité des actionnaires en est assurément une tout à fait certaine – peut désigner un ou plusieurs mandataires qui géreront l'affaire en son nom, et sous son contrôle.

Ainsi, les dirigeants sont-ils désignés sous l'appellation de mandataires sociaux, doublement justifiée, puisque d'une part ils sont mandatés pour représenter la société, et d'autre part ils sont titulaires d'un mandat consenti par les actionnaires. Ce mandat les oblige juridiquement à représenter au mieux les intérêts de leurs mandants – les actionnaires. Le bien, quel qu'il soit, doit être géré selon les directives de son propriétaire, et non selon le bon vouloir discrétionnaire et hors de contrôle d'un tiers, aussi brillant soit-il. À ce titre, le retour en force des actionnaires dans les décisions, depuis le milieu des années 1980, sous la pression des fonds d'investissement en particulier, après des décennies de pouvoir exercé par le management, reflète une meilleure prise en compte des droits effectifs de chacun.

À côté des droits découlant de son statut de propriétaire, l'actionnaire a des obligations. Il ne peut par exemple se soustraire au droit commun des contrats, et doit, sous peine d'y être contraint, honorer ses engagements contractuels. Il n'est donc pas au-dessus du droit, il ne peut imposer son arbitraire comme seule règle. Bien au contraire, il s'inscrit dans un équilibre garantissant le respect des droits de chacun.

Il assume aussi la pleine responsabilité de ses décisions, sur son patrimoine propre. De ce fait, un actionnaire incompetent a tôt fait de perdre son investissement, et donc d'être éliminé du marché économique.

L'actionnaire est donc absolument indispensable à l'activité économique, son pouvoir n'étant que la conséquence logique et normale de son statut de propriétaire de l'entreprise, issu de son investissement, et de sa prise de risque. Au lieu de le vilipender, il serait plus sain d'encourager l'accroissement du nombre d'actionnaires dans notre économie.

Certaines tendances, comme l'actionnariat salarié, qui vise à associer le salarié aux bénéficiaires, moyennant une participation, directe ou indirecte, sous forme de complément de rémunération par exemple, sont à ce titre un excellent moyen de réconcilier des intérêts supposés divergents, alors qu'en fait ils convergent nécessairement.

« L'envie est plus irréconciliable que la haine. »

François de La Rochefoucauld

On appelle habituellement « parachute doré » une prime de départ prévue par un contrat conclu entre un dirigeant d'une entreprise et celle-ci. Elle peut consister en une somme d'argent, la remise d'actions ou de « *stock-options* », en passant par l'octroi d'une « retraite chapeau », constituée au moyen de primes d'assurance-vie. Dans sa nature, le parachute doré ne se distingue pas de l'indemnité due par un employeur à un travailleur licencié qu'on invite à ne pas travailler pendant sa période de préavis. Mais pour être « *doré* », il faut qu'il porte sur une somme plus élevée. Le « parachute doré » n'est donc qu'une modalité particulière des règles conventionnelles régissant la rémunération. Résultant de la libre négociation des parties, il n'a en soi rien de plus critiquable que la rémunération élevée du dirigeant accordée pendant l'exercice de sa mission.

Suivant les circonstances, le bénéficiaire, lorsqu'il négocie son contrat, peut attacher plus d'importance à sa rémunération fixe, à sa rémunération variable, ou à une certaine protection contre le licenciement. Il peut en être légitimement ainsi, par exemple, s'il quitte un emploi stable pour accepter une nouvelle mission, ou si les actionnaires de son nouvel employeur ont la réputation d'être versatiles ou capricieux.

Tant qu'il ne s'agit que de conventions privées entre un dirigeant et une société, la question ne devrait concerner que ce dirigeant et les actionnaires de cette société. Rien ne justifie une intervention des pouvoirs publics pour régler la question.

Il est même troublant de voir des ministres français affirmer que l'État devrait intervenir parce que de tels parachutes dorés seraient « *dommageables pour les entreprises comme pour la cohésion sociale* ».

Il y a peu de chances que le conseil d'administration de grandes sociétés ait besoin des ministres pour savoir quel est l'intérêt de ces sociétés. Nous avons plutôt l'habitude, dans nos États protecteurs, d'interventions visant à protéger les salariés contre les entreprises, sous prétexte que le travailleur serait plus « *faible* » dans la négociation de son contrat. Croit-on vraiment que des grandes multinationales ou des sociétés du CAC40 ont besoin d'une protection publique pour négocier leurs contrats ?

Quant à l'argument tiré de la cohésion sociale, il se résume en une consécration de l'envie. Les gouvernements se rendent compte qu'il est électoralement rentable de flatter les nombreux envieux, qui trouvent injuste qu'un dirigeant d'entreprise perçoive, à titre de rémunération ou, davantage encore d'indemnités de sortie, une somme représentant un multiple élevé de leur propre rémunération annuelle.

Ce n'est pourtant là pour les bénéficiaires que le libre exercice des moyens économiques, en l'absence de toute contrainte, pour valoriser l'exercice de leur travail. Personne n'est obligé de signer un contrat attribuant un parachute doré. Comme le disait Hayek, le capitalisme est un système où la rémunération de chacun est librement fixée par les autres, ceux qui acceptent de conclure, sans y être obligés, des contrats et qui, par ceux-ci, paient ce qu'ils estiment eux-mêmes être le juste prix du service qui leur est rendu.

Le montant de la prime de départ, comme d'ailleurs de la rémunération, n'a strictement rien à voir avec une « *moralisation de la vie économique* ». Il n'y a aucune règle morale qui prescrive qu'il serait plus juste de se contenter de rémunérations ou d'indemnités basses, alors qu'on négocie avec une entreprise riche, qui accepte volontairement de valoriser le travail de quelqu'un à des montants élevés.

La seule question qui puisse toucher à l'éthique des affaires est celle de la régularité des délibérations qui justifient l'octroi de telles rémunérations de parachutes dorés : ont-elles réellement été prises par des organes indépendants, agissant dans l'intérêt de l'entreprise ? C'est là à nouveau une question de pur droit privé, à régler par les actionnaires et seulement par eux.

La question peut paraître différente dans les entreprises publiques, parce que cette fois les rémunérations et autres indemnités sont attribuées avec l'argent de tous, provenant essentiellement d'impôts. On ne se trouve alors plus dans le domaine de l'exercice des moyens économiques d'acquisition de la richesse, mais dans celui des moyens politiques, ceux qui font intervenir l'exercice du pouvoir.

Sans doute serait-il préférable que de telles entreprises mêlant économie et exercice du pouvoir n'existent pas. Mais, dès le moment où de telles entreprises subsistent, il est de l'intérêt de leur propriétaire, et donc, s'il s'agit de l'État, de la population, qu'elles soient aussi rentables que possible. Il n'y a dès lors aucune raison de les priver de la possibilité de faire appel aux meilleurs dirigeants, qui, dans une situation de marché, seront en général ceux qui pourront exiger des clauses salariales, y compris les parachutes dorés, les plus avantageuses.

Mais, ici encore, davantage que dans les entreprises privées, c'est au niveau de la procédure d'octroi des avantages que la question d'ordre moral peut intervenir. Si l'on peut présumer que les actionnaires agissent dans l'intérêt de leur société, et donc qu'en accordant des avantages, même très élevés, à des dirigeants, ils pensent réellement obtenir de lui la contrepartie de leur investissement, il est beaucoup plus douteux qu'il en soit de même des hommes politiques, lorsqu'ils définissent la rémunération de dirigeants d'entreprises publiques. Il est notoire que les critères liés à l'affiliation politique, à l'échange de services rendus, et à tout ce qui constitue les défauts du « *capitalisme de connivence* » pèsent beaucoup plus dans la balance que l'intérêt réel de l'État actionnaire.

On trouve dans ce processus de décision l'exacerbation du problème classique des décisions prises, non pas par ceux qui assument des risques, mais par des « *agents* », décidant, comme dans toute décision politique, dans l'intérêt des groupes qui les soutiennent plutôt que dans l'intérêt général, à supposer que celui-ci existe.

*« C'est un système immoral. On demande aux pauvres de sauver les riches, aux innocents de sauver les coupables. » – Ron Paul*

La crise de 2008 a alimenté l'idée que les grandes banques étaient totalement dérégulées. Ce prétendu laxisme aurait permis la constitution de mastodontes représentant un risque « systémique », et seul le secours apporté par les États aurait empêché l'économie mondiale de basculer dans le chaos.

Cette image simpliste ne correspond pas à la réalité.

Tout d'abord, il est faux de dire que les banques ont été dérégulées. Aux États-Unis, ce ne sont pas moins de 25 textes principaux, dont au moins un dépasse les 2 000 pages, qui encadrent leur activité au niveau fédéral. Au plan mondial, toutes sont soumises aux normes dites de Bâle (I et II avant crise, III après), qui ont eu pour principal effet pervers d'uniformiser les profils de risques portés par les grands établissements bancaires, alimentant le fameux « risque systémique » que ces normes étaient censées éviter.

Mais surtout, dans tous les grands pays du monde, les grandes banques avaient acquis un statut implicite désigné par ses initiales : « TBTF », ou *Too Big Too Fail*, « trop gros(se) pour faillir ». Cela veut dire que les États, craignant les conséquences de faillites bancaires en série, étaient prêts à se porter au secours d'une de ces grandes banques mal gérées. Les États-Unis ont une longue pratique du sauvetage public de grandes banques, depuis 1974 (Banque Franklin) et surtout 1989, avec le sauvetage de nombreuses caisses d'épargne, préalablement massacrées par l'éclatement d'une bulle immobilière.

En France, le Crédit Lyonnais et, plus récemment, Dexia ont aspiré des milliards de fonds publics. Les grands établissements financiers jouissent donc dans les faits d'un parachute public généralement refusé aux entreprises « ordinaires ». Et entre 2008 et 2010, l'injection directe d'argent public dans les grandes banques et compagnies d'assurance a dépassé 1 800 milliards de dollars.

Avant que ces interventions publiques ne soient la règle, les économies de marché avaient mis en place des outils permettant d'éviter que les erreurs d'une partie prenante ne se transforment en catastrophe collective : obligation de transparence et d'honnêteté dans la gestion, taux d'intérêts intégrant des primes de risque, assurances, etc.

Mais la promesse toujours tenue d'une intervention publique en faveur des grosses banques défaillantes a cassé ces mécanismes protecteurs : ces grands établissements, du fait de leur soutien étatique implicite, peuvent emprunter 0,5% moins cher qu'une concurrente plus petite. Le Congrès américain a assimilé cet avantage à une subvention cachée de 85 milliards

de dollars annuels vers une dizaine de bénéficiaires, incités par conséquent à se lancer dans une course effrénée à la taille pour faire partie du cercle des « TBTF ».

En contrepartie, l'État fédéral a exigé à partir des années 90 que ces grandes banques financent la politique sociale du gouvernement en permettant à des familles pauvres d'emprunter pour acheter leur logement. Pour ne pas perdre d'argent sur ce secteur habituellement non rentable, ces grandes banques ont donc dû imaginer une ingénierie financière complexe dont les risques se sont révélés mal maîtrisés. En outre, deux organismes privés mais sous tutelle gouvernementale, *Fannie Mae* et *Freddie Mac*, ont été sommés d'aider les établissements de crédit à financer des prêts immobiliers de basse qualité en en rachetant une grande quantité.

Enfin, l'ancien président de la *Fed*, Alan Greenspan, avait lui-même, en 2004, assuré aux banques que si le marché immobilier venait à fléchir, la banque centrale interviendrait pour le soutenir en baissant ses taux, permettant ainsi de gonfler plus encore la bulle de crédit immobilier. Bref, les banques semblaient bénéficier de tous les soutiens possibles en cas de chute : pourquoi limiter la prise de risque dans ces conditions ?

Bien des dirigeants bancaires ont compris que les stratégies vers lesquelles le gouvernement les entraînait étaient vouées à la faillite, mais n'ont pas osé s'élever contre : quand une course à la taille s'engage, celui qui refuse d'y prendre part court le risque de se voir sorti du marché. Prévoyants, ces dirigeants se sont octroyés des bonus immérités, parfois en truquant leur comptabilité, avant de passer la main quand la tempête financière a éclaté.

Aucun n'a été condamné pour cela. Le soutien étatique aux grandes banques a donc transformé un marché, autrefois sain et tourné vers le financement de projets créateurs de valeur, en un système financier dysfonctionnel et corrompu, accordant une prime aux plus irresponsables et finançant en priorité une bulle immobilière à caractère spéculatif.

Mais cette peur de la faillite bancaire est-elle un prétexte valide pour justifier une protection exceptionnelle des banques par l'État ? Non. Il serait parfaitement possible de laisser les banques fonctionner sans parachute étatique, en dessinant un processus de mise en faillite rigoureux mettant à contribution uniquement les détenteurs de créances sur les établissements défaillants. Si la firme est en très mauvais état, les actionnaires sont éliminés et les dettes obligataires de la firme sont converties en actions, les créanciers devenant actionnaires de la banque ainsi restructurée. Celle-ci, voyant ses charges d'intérêt diminuer fortement, peut redevenir profitable, et ce sans que ses opérations courantes n'aient à s'interrompre.

Les États-Unis ont attendu 2011 pour intégrer un tel processus à leur législation, alors que le *lobby* bancaire européen est vent debout pour empêcher un texte équivalent de voir le jour dans le cadre de l'union bancaire européenne à venir. En effet, actionnaires et créanciers des banques préféreraient un *statu quo* sous le parapluie des contribuables. Cette évolution serait cependant salutaire, car elle forcerait à nouveau les banques à orienter leurs activités sur le financement de projets créateurs nets de valeur, au détriment de leurs capacités à engranger des profits spéculatifs rapides mais risqués.

Et si une législation efficace sur la faillite bancaire voit le jour, alors il sera possible de supprimer d'autres réglementations et interventions publiques telles que celles qui ont poussé les grandes banques à adopter de mauvais principes de gestion depuis 40 ans.

« *À quel âge faut-il fixer l'âge de la retraite pour qu'on n'ait jamais à la verser ?* » – Otto von Bismarck

**P**eu de sujets plus délicats que celui des retraites. Délicat parce que politisé, traité qu'il est dans la plupart des pays par l'État, mais également parce qu'un biais idéologique est trop souvent omniprésent. Répartition *ou* capitalisation ?

Trop souvent la question est tranchée avant même d'avoir été examinée. En effet, en étudiant sans dogmatisme les deux systèmes, on peut constater que l'un et l'autre sont viables, mais aussi que les deux peuvent échouer. Mais s'il est un domaine où l'on peut marquer une claire option préférentielle, c'est sur le statut moral de chacun des systèmes.

### *La répartition*

Le principe veut que les cotisations soient versées par les actifs afin d'être immédiatement redistribuées au profit des retraités, puisque ces derniers ont préalablement financé leurs aînés. Justifié par l'idée d'une « solidarité intergénérationnelle », le système repose cependant sur une équation délicate : les cotisants doivent être en nombre largement supérieur au nombre de retraités. Le système peut donc fonctionner, mais également échouer pour de multiples raisons : démographie, durée des études, durée de cotisation, âge de départ en retraite, espérance de vie, niveaux des revenus, situation économique générale.

On conçoit alors aisément qu'à la mise en place du système en 1946, celui-ci avait toutes les propriétés pour être viable : le « baby-boom » assurait un niveau élevé de cotisants entrant rapidement sur le marché du travail (moins de la moitié des jeunes de 14 ans étaient scolarisés en 1946), le nombre de retraités demeurant faible, les « Trente Glorieuses » caractérisent une période relativement prospère.

Mais est-il de même cinquante ans après ? La démographie s'est effondrée (1,99 enfants par femme en 2013 contre 2,85 en 1960), de même que la croissance (2,5% en moyenne annuelle à partir de 1973, 1,5% depuis 1981). La durée des études a doublé (7 à 14 ans), le chômage explosé (10,4% de la population active en 2013 contre 2% avant 1973). L'espérance de vie moyenne s'est allongée de manière considérable (62 ans en 1946 contre 82 ans en 2013).

Le résultat est sans appel : de moins en moins de cotisants, pour de plus en plus de retraités qui vivent de plus en plus longtemps ! L'augmentation des cotisations, la réduction du montant des pensions, le recul de l'âge de la retraite sont les solutions classiques. L'ouverture des frontières à l'immigration, l'incitation à la natalité ou la libéralisation du marché du travail en sont d'autres.

La répartition peut fonctionner. Mais elle peut aussi échouer et devenir un vaste système de Ponzi : premiers arrivés, premiers servis ; derniers arrivés, premiers ruinés.

### *La capitalisation*

Les actifs épargnent en vue de leur propre retraite. Les cotisations fructifient par des placements féconds. Dans la capitalisation, l'individu ne compte donc pas sur les autres, mais intègre un calcul prospectif et prépare lui-même son lendemain. Cela s'appelle la responsabilité. Alors que dans le cadre de la répartition, imposée en raison de ses modalités de fonctionnement, la coercition est manifeste.

À très long terme, les études sont indiscutables : le rendement de la Bourse est le meilleur de tous les placements. On le comprend aisément puisqu'il repose sur la croissance des entreprises, laquelle est continue, particulièrement depuis ces 65 dernières années.

Mais à court terme, la Bourse peut connaître des effondrements spectaculaires (États-Unis en 1929 et 1987, Japon en 1990, Argentine en 1991, Mexique en 1994, Thaïlande en 1997, Russie en 1998, *subprimes* en 2008).

### *Comparaison & Transition*

Les deux systèmes peuvent donc marcher, mais peuvent également échouer. L'échec de la répartition étant aujourd'hui déjà acté, il faut aménager la transition. Le problème du passage d'un système à un autre est connu sous le nom de problème de la transition.

Le Chili en est un exemple particulièrement intéressant parmi d'autres (cette problématique de la transition est traitée de manière exhaustive dans ces ouvrages : [1] [2] [3]).

Il y a d'abord les systèmes à éviter, à la lumière de l'expérience de divers pays. Ainsi, en Allemagne, les comptes d'épargne retraite subsidiaires posent un problème majeur : les mécanismes d'incitation enferment les épargnants dans un système contraignant qui entre autres, ne propose que peu d'incitation. Le professeur Alexander Fink, à Leipzig, va jusqu'à estimer que le système est « *plus fait pour les services financiers que pour les épargnants* ».

Inversement en Suisse, les trois niveaux que sont depuis 1948 l'AVS – une sorte de base par répartition – la prévoyance professionnelle (PP) – un système de capitalisation – et l'épargne privée défiscalisée jusqu'à un certain plafond donnent de bons résultats.

L'exemple canadien peut également être une piste à suivre au regard de son régime enregistré d'épargne retraite (REER). Contrat de droit privé entre un individu et une société quelconque, l'outil financier qu'est le REER permet d'épargner à l'abri de l'impôt tout en gardant le capital disponible. Les sommes placées au sein d'un REER sont alors taxées de manière uniforme lorsque le propriétaire décaisse progressivement l'épargne accumulée.

Véritable incitation légale et fiscale à l'autofinancement des retraites, le REER pourrait être un exemple à méditer pour la France.

« La propriété - quelle que soit son ampleur - est à la fois un refuge et un outil. L'indépendance de l'individu lui est directement liée. »

Claude Reichman

Qu'entend-on par « biens publics » et « espaces publics » ? De notre point de vue, les biens et espaces publics sont ceux qui sont administrés et gérés par des politiques et des hauts fonctionnaires. Il s'agit aussi bien des domaines, des eaux territoriales, du sous-sol, de l'espace aérien, que de titres financiers (actions, obligations...), d'actifs tangibles (réserve d'or, métal...) de l'État dans toutes ses composantes : État central et pouvoirs locaux à tous les échelons. Pour coller à la réalité, nous parlerons donc de biens et d'espaces « étatiques ».

#### *Qu'entend-on par « privatisation » ?*

Dans notre esprit, privatiser les espaces et biens étatiques consiste à organiser un transfert équitable du droit de propriété de ces biens au bénéfice des habitants volontaires. Nous estimons que les habitants, individuellement ou collectivement, selon les situations, sont plus légitimes pour administrer et gérer ces espaces et biens.

Mais nous ne voulons pas imposer nos vues à qui que ce soit. *A contrario*, nous ne voulons pas que des politiques, des fonctionnaires ou qui que ce soit d'autre, prétendent nous imposer les leurs. Que ces derniers le fassent sur la base d'une légitimité issue d'urnes électorales n'y change absolument rien. Cette conception de la légitimité est la leur, ce n'est pas la nôtre ! Et leur conception de la légitimité n'a pas plus de valeur que la nôtre, quand bien même elle serait majoritaire au sein d'une population donnée. Il n'est pas pertinent pour nous que ces conceptions soient partagées ou non, en tout ou en partie, par d'autres personnes, aussi longtemps que ces conceptions ne portent pas atteinte aux libertés fondamentales d'autrui.

Dans notre esprit, ce transfert de propriété ne devrait donc concerner que les habitants volontaires, c'est-à-dire ceux qui s'estiment aussi légitimes que des politiques ou des fonctionnaires pour gérer les espaces et biens « étatiques ». Le cas échéant, nous pouvons envisager une cogestion entre, d'une part, les politiques et les fonctionnaires et, d'autre part, un ou plusieurs habitants volontaires réunis en association.

Ce transfert de propriété peut être réalisé selon des modalités de « transfert équitable ». Cette notion subjective revêtira naturellement un contenu plus ou moins différent d'une association à l'autre, résultant de la synthèse des personnalités en présence.

Pour ce qui nous concerne, nous sommes opposés à une vente « publique » des actifs étatiques aux plus offrants. En effet, ces biens ont déjà été payés par des contributions, avec la circonstance aggravante que ces contributions étaient forcées à l'égard des contribuables non-consentants.

### *Pourquoi voulons-nous une privatisation uniquement pour les personnes intéressées ?*

Par respect pour chacun d'entre nous, nous acceptons le fait que certaines personnes puissent être en accord avec le fonctionnement actuel de la démocratie représentative et donc de céder leur droit naturel à gérer et administrer ces biens étatiques. Par contre, nous voulons avoir le droit de posséder en pleine propriété et de gérer nous-mêmes les biens qui nous reviennent naturellement et donc légitimement, selon le principe d'équité. Nous voulons pouvoir posséder et gérer ces biens, en pleine propriété. Nous voulons pouvoir décider nous-mêmes de les gérer individuellement et / ou collectivement avec les personnes et selon les modalités de notre choix, dans le strict respect des libertés fondamentales de chacun.

Une privatisation n'exclut naturellement pas l'existence d'organisations collectives destinées à gérer certains biens susceptibles de présenter un intérêt collectif. Nous excluons simplement, pour nous-mêmes, l'obligation, imposée par qui que ce soit, d'adhérer et de contribuer financièrement à des organisations collectives.

### *Stratégie pour la réalisation de cette privatisation totale ou partielle par initiative populaire*

Notre intention est de parvenir à cet objectif de manière pacifique. Il nous paraît inévitable de devoir créer un rapport de force avec les gouvernants de l'État, à tous les niveaux de pouvoir, du local au supra-local. Nous savons que, dans une démocratie représentative, les politiques sont sensibles avant tout aux résultats électoraux. Et pour cause : c'est leur unique source de légitimité.

En conséquence, il nous paraît efficace de constituer des associations d'habitants réunis autour de revendications peu nombreuses, mais fortes, afin d'obtenir le consensus le plus large possible. En effet, le nombre de participants est un paramètre malheureusement critique pour peser sur les décideurs politiques. Réunir le plus grand nombre possible d'adhérents dans ces associations populaires est un élément incontournable pour amener les politiques à lâcher progressivement du lest en faveur des habitants intéressés par un transfert de pouvoirs et de biens meubles et immeubles « étatiques ».

Un des premiers objectifs consiste à parvenir à des revendications claires et aussi largement soutenues que possible. À cette fin, les membres des assemblées populaires précitées pourraient recourir utilement à l'aide de médiateurs. Pour élargir leur marge de manœuvre de manière générale, ces associations peuvent formuler comme revendication, parmi d'autres, la réduction de leurs taxes et impôts. Un autre exemple de revendication est le transfert gratuit de la propriété de terrains communaux aux habitants intéressés, selon des règles à définir. L'exploitation agricole, notamment, peut avoir un effet positif considérable sur l'économie des ménages bénéficiaires, d'une part, et sur l'économie locale et supra-locale, d'autre part. Rares sont les personnes qui penseraient à la fruiticulture comme investissement miracle. Pourtant, si Google s'est révélé l'un des meilleurs investissements au monde de la dernière décennie, le même investissement aurait rapporté 4 fois plus en déléguant la culture de 20 arbres fruitiers sur un terrain de 1 000 m<sup>2</sup> !

## Le mythe du « public » et du « privé »

François-René Rideau

« Le "secteur privé" de l'économie est, en fait, le secteur volontaire ;  
et le "secteur public" est, en fait, le secteur coercitif. »

Henry Hazlitt

La propagande officielle ne cesse de parler de « public » et de « privé », et de polariser les débats en termes de « pour » ou « contre » l'un ou l'autre. C'est une manipulation. Si vous acceptez les termes de ces débats, vous avez déjà perdu, vous vous êtes déjà fait bernier au-delà de tout ce qui compte. La distinction importante, du point de vue moral, et donc économique, est celle entre interactions volontaires, consensuelles, et interactions forcées, contraintes.

La distinction entre « public » et « privé » n'est qu'un artifice de comptabilité fiscale : un gang possédant actuellement la suprématie de la force, se faisant appeler « État », veut faire croire qu'ils sont « nous », surtout concernant leurs actions qui mènent à perdre d'énormes sommes d'argent. Leurs actions qui en font gagner restent par contre « privées ». Mais les monopoles légaux offerts à des entreprises dites « privées », et autres prébendes dont bénéficient les *zommdelétas*, ne sont pas moins le fruit de la force exercée à l'encontre et des usagers et *cons-tribuables* qui paient l'addition, et des exclus qui ne reçoivent pas le service qu'ils voudraient, et des producteurs potentiels dont les services sont prohibés. De même, une personne dont l'emploi est contrôlé par un monopole « public » peut offrir un service qui serait volontairement échangé même sans monopole, et serait à la fois plus efficace et mieux payé, sans être entravé et *corrompu* par un appareil bureaucratique.

Cette distinction « public, privé » relève du sophisme comptable : une astuce fallacieuse qui prétend substituer un événement comptable (comparaison avant – après) à un calcul économique (comparaison entre plusieurs alternatives). Or jamais une entrée sur un livre de compte ne peut révéler si le choix correspondant valait mieux que les alternatives qui n'ont pas été essayées ! Par contre, la menace de violence inhérente à toute action étatique ou paraétatique révèle *ipso facto* que le choix nuit à celui qui acquiesce sous la contrainte — l'usage de la force est un jeu à somme négative qui nuit forcément plus aux uns qu'il ne profite aux autres. Le but de ce sophisme est de tromper les victimes du vol « légal » pour qu'elles se laissent tondre plus facilement, voire aident à se tondre les unes les autres.

S'il faut entendre par « privé » ce qui relève de décisions prises par un individu, dans son intérêt propre, que cet individu ait l'esprit étroit ou large — alors *tout* est « privé » ! Sous prétexte d'agir au nom du « public », une clique s'empare du pouvoir : les *zommdelétas*, politiciens, bureaucrates, ou officiers d'entreprises et associations privilégiées, accaparent et contrôlent les ressources créées par autrui, et instituent leur propre irresponsabilité légale

vis-à-vis des conséquences de leurs décisions. Ce qui se cache derrière le mot « public » est donc la négation de la propriété, un régime d'insécurité où les producteurs ne jouissent pas des fruits de leur labeur, mais peuvent à tout moment être la proie des prédateurs officiels.

Et s'il faut entendre par « public » ce qui relève d'actions qui affectent tout le monde, alors tout est « public » : tout humain qui se respecte voit plus loin que lui-même, a des ambitions — c'est ce qui le pousse à agir, à réussir. Et toutes les actions honnêtes, jeux à somme positive, se font au profit de tous, cependant que toutes les actions malhonnêtes, jeux à somme négative, se font au détriment général. Là encore, l'équation faite entre l'action des *zommdelétas* et ce qui bénéficie au public est un double mensonge : car ce sont bien les actions « privées », consensuelles, qui bénéficient au public, cependant que les actions dites « publiques », fondées sur la contrainte « étatique » sont *ipso facto* nocives, sinon dans leur objet, du moins dans les moyens coercitifs de leur mise en œuvre.

D'ailleurs, s'il fallait croire que l'État est la source de tout le bien social, d'où viendrait ce désir d'aider les masses chez les *zommdelétas* ? Seraient-ils d'une race supérieure d'anges altruistes, destinée à régner pour mille ans sur les vils gueux égoïstes dégénérés qui constituent le « public » ? Voilà une curieuse revendication en criante contradiction avec le simulacre « démocratique » duquel nos élites prétendent tirer leur légitimité. Non, en fait, l'État est rempli de narcissistes, d'arrivistes, de menteurs psychopathes assoiffés de pouvoir, qui ne font rien qui bénéficie au public que parce qu'ils y sont contraints par le poids de l'opinion publique — et qui le font d'une façon qui leur bénéficie à eux-mêmes qui contrôlent les détails plus que le public, lequel voit surtout la propagande.

La plupart des gens sont essentiellement des producteurs honnêtes et bienveillants — sans quoi toute société aurait été impossible. Certes, tout le monde a bien la tentation parfois de se comporter en prédateur, mais la défense des victimes ou les représailles des honnêtes gens les maintiennent dans le rang. Il y a des gens sans scrupules, mais justement, le monopole du pouvoir les attire comme des mouches, et ils s'empressent de rejoindre les rangs de la bureaucratie irresponsable et du parasitisme institutionnel.

La seule question *in fine*, c'est celle de la responsabilité : Que celui qui agit bien, avec ses propres ressources, soit récompensé par la valeur propre de ses travaux et la reconnaissance *volontaire* d'autrui, voilà un cercle vertueux, celui du comportement économique. Que celui qui n'est pas tenu comptable de ses actes sur ses ressources propres soit récompensé pour son talent à accaparer les ressources d'autrui — voilà un cercle vicieux, celui du comportement politique : vol, violence, contrainte.

La politique est toujours plus spectaculaire, plus grandiose ; c'est elle qui conquiert le devant de la scène et organise la propagande à sa gloire. Mais c'est un parasite. On ne peut voler de valeurs que celles créées par d'autres. L'économique, qui n'est jamais montré sauf pour le dénoncer, est bien plus grand et toujours plus productif que la politique n'est prédatrice... ou sinon, c'est l'inéluctable déclin, la dé-civilisation.

Le mythe du « public » c'est l'irresponsabilité institutionnalisée par la force — mais le pire, c'est quand cette institution s'empare des esprits et corrompt les âmes, et sape les fondements de la civilisation. Le siècle dernier a montré moult exemples de pays qui sont retournés à la barbarie. Profitez de ce qui reste de la France, elle ne durera pas longtemps !

« Que le lecteur sceptique tente l'expérience très instructive de formuler une définition de l'impôt qui ne s'applique pas également au vol. » – Murray Rothbard

L'organisation d'une société, république, monarchie ou autre, implique nécessairement son financement. Pour que tout le monde y contribue, beaucoup dans l'histoire n'ont pas trouvé « mieux » que la contrainte avec menace et violence de l'État pour soutirer ce financement aux individus. L'impôt est un vol, faute de réel consentement. Aussi, cette extorsion doit-elle être *a minima* limitée et apporter une contrepartie tangible supposée garantir notre droit de vivre librement, notre intégrité physique et notre propriété.

#### *La France vit une parodie de société*

Aujourd'hui, force est de constater que nous vivons dans une parodie d'organisation de la société. Certains n'hésitent pas à l'appeler « démocratie ». Ignorant le siècle des Lumières en parodiant ou travestissant sa pensée, pour assouvir des dogmes.

Osons le dire, l'impôt finance une parodie. Au lieu d'assurer la liberté et la sécurité des individus, l'impôt est utilisé pour forcer le comportement humain, illusion faisant que la France vit un taux de pression fiscale parmi les plus élevés au monde. La fiscalité est une parodie : on ne sait pas définir ce qu'est un revenu, alors pour le toucher on invente une multitude de taxes et impôts, les uns empilés sur les autres.

Ainsi, le travailleur produit-il un bien ou un service ? Il est taxé au niveau de sa société. Il se rémunère ? Il est taxé à titre personnel. Il capitalise ? Il est taxé. Il consomme ? Il est taxé. Il mourra et sera encore taxé. Cette parodie de fiscalité crée un enfer fiscal. Les Français sont de plus en plus nombreux sur la liste des exilés. Dans cet enfer, les Français sont opposés les uns aux autres : les pro-quelque chose contre les anti-quelque chose. Par exemple, les écologistes ont réussi à créer des individus anti-écologie alors même que tout le monde se soucie de l'avenir de ses enfants.

#### *La France se trompe de combat*

Les représentants de l'État ne sont pas au service des citoyens. Ils ont mis les citoyens à leur propre service. Les individus doivent financer des idées, des dogmes. L'intégrité physique est très mal protégée, le droit de propriété est bafoué. La connivence entre les représentants de l'État et le monde des affaires asservit encore plus les individus.

La misère s'est installée, elle est affreusement masquée par la dette publique. Cet enfer a fait émerger la notion de paradis fiscal, concept pourtant paradoxal. Le code général des impôts ne mentionne pas le mot « paradis », il les voit comme des pays à fiscalité dite « privilégiée »

où l'on prélève moins d'un tiers de l'impôt extorqué en France. Pour l'OCDE, le paradis fiscal se résume aux pays dans lequel il est difficile pour un tiers d'obtenir des informations à des fins fiscales. Autant dire qu'on ne sait pas ce qu'est un paradis fiscal. D'ailleurs, que pourrions y trouver qui ne ferait partie d'un pays « normal » ?

### *Un paradis l'est pour chacun de nous*

Si nous ne savons pas ce qu'est un paradis, chacun d'entre nous peut l'imaginer à son propre niveau. La clé de la création de notre paradis réside dans la fluidité de la satisfaction des intérêts réciproques des individus. Il n'est pas utile que l'État encourage les actions individuelles, il suffit de les laisser s'exprimer. N'importe quel être humain agira toujours en fonction de ses propres intérêts et besoins personnels, et c'est parce qu'il y parviendra qu'il se sentira dans un paradis.

Supprimons les freins aux libertés : ces protections de l'État qui réduisent la concurrence, telles que les brevets, les licences, les charges, les conditions d'accès à l'exercice d'une profession. Ces protections ont des contreparties très chères : atteinte aux libertés, pouvoir de décision limité, accaparement du pouvoir par les élus avec abus, favoritisme et privilèges. Les privilèges des uns sont autant d'obstacles aux droits des autres de créer leur propre paradis. Pratiquement, toute profession a son propre « statut », ensemble de règles négociées par la profession, imposées par le législateur sous couvert de protection du consommateur, mais qui en réalité, empêchent la libre concurrence en limitant le nombre de nouveaux professionnels. Ainsi, les prix à la consommation ne diminuent pas et le chômage augmente.

### *L'obstacle, c'est le pouvoir*

Le cœur du frein à la création d'un paradis n'est autre que le pouvoir détenu par les membres de l'État. Montesquieu l'avait compris, il insistait sur le découpage du législatif, exécutif et judiciaire. Force est de constater que cette séparation n'est absolument pas suffisante. En réalité, les pouvoirs dévolus à nos représentants devraient être constitutionnellement limités à la protection physique et juridique des individus et de leurs biens. Les dépenses de l'État tendraient ainsi à être mieux maîtrisées. La maîtrise des dépenses, la fluidification des rapports entre les individus nous permettront de passer de cette parodie à un paradis.

La première mesure doit exiger que tout candidat devrait démissionner de son poste actuel, y compris de la fonction publique, avant même de se présenter à une élection. C'est l'unique moyen d'espérer avoir des représentants à notre service et de garantir l'indépendance de nos élus. La seconde mesure doit viser à diminuer leurs pouvoirs, donc l'impôt. Taxer un revenu pénalise le risque, le talent, le courage et le travail ; c'est injuste. La taxation pénalise la création de richesses, donc l'amélioration des conditions de vie des humains.

Recréons notre paradis français : supprimons l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés. Laissons venir les investisseurs, favorisons la création d'emploi, n'ayons pas peur des inégalités apparentes. Il n'est pas important que tout le monde ait les mêmes richesses, il est important que tout le monde puisse trouver sa voie, la satisfaction de son intérêt, et une accession aux richesses sans entraves. Il est important de ne pas se sentir spolié, de ne pas l'être, de permettre à tout le monde de travailler, de créer, d'entreprendre, de vivre librement. Chacun créera son paradis ; la France en a cruellement besoin.

Qu'attendons-nous pour faire de la France un paradis pour nos enfants ?

*Mieux Comprendre la Liberté*



« Qu'est-ce que la propriété ? C'est le droit naturel de disposer librement de ses facultés et du produit de son travail. »

Gustave de Molinari

Qu'est-ce que la propriété ? À cette question anodine, la réponse populaire se limite dans le meilleur des cas à : « *la possession d'un bien matériel acquis après un échange économique* ». Cette vision réduite qui oublie la propriété de soi prend son origine dans le collectivisme, l'esprit communiste allant jusqu'à dénier le droit individuel de propriété. Le constat est que la société actuelle, sous l'autorité du droit positif, a totalement perdu de vue l'origine du droit naturel, et par conséquent, pourquoi la propriété est inaliénable et pourquoi la reconnaître comme telle. Reprenons cette étude.

Aussi loin que nous remontions dans le temps, l'homme, sauvage ou vivant en communauté, est né avec la disposition d'être « propriétaire » de lui-même : son corps et ses facultés lui ont toujours appartenu. Cependant, l'histoire nous a enseigné que l'homme pacifique s'est retrouvé sous le joug de l'homme guerrier. On peut alors évoquer que l'agression de la propriété de soi-même s'est traduite sous différentes formes, souvent combinées, de la dépendance à autrui : physique, morale et / ou intellectuelle.

Or dans le règne animal, cette notion de propriété existe naturellement : l'oiseau se construit « son » nid, le félin revient à « sa » tanière, etc. Sur « son » territoire, l'animal s'appropriera les fruits que « son » travail lui fournira en fonction de « ses » besoins (chasse, pêche...) pour lui-même ou « sa » progéniture. Cela s'accompagne de la défense naturelle et légitime de sa propriété. Chaque animal s'adapte pour éviter la disparition de son espèce. Tout prédateur est soumis à l'équilibre de cette loi naturelle : il n'y a pas de loi du plus fort !

À ce stade, affirmons sans retenue que chez l'homme, par le simple fait de sa présence sur terre, la propriété individuelle est aussi naturelle. Elle est antérieure à toute loi écrite par l'homme et même précède toute forme d'organisation humaine. La propriété de soi-même et des fruits de son travail est constitutive du droit supérieur, le droit naturel. La propriété ne peut donc se définir par la loi humaine ; elle s'impose à elle. Tout législateur doit se borner à rappeler les nuisances à ne pas commettre envers la propriété. L'unique but de la loi humaine : garantir la propriété de soi et des fruits du travail de chacun contre l'arbitraire. Par conséquent, il est illégitime que la loi écrite octroie au moindre pouvoir la possibilité de spolier et de redistribuer, même sous un noble prétexte, la propriété naturelle légitime.

Ainsi la loi, incluant l'organisation du pouvoir qui en émane, ne peut violer le droit : aucun pouvoir humain ne peut être autorisé à déposséder l'homme de son droit de propriété sans son consentement. Évidemment, cela c'est l'idéal à atteindre. Nous en sommes encore loin !

Depuis toujours, l'homme « fort » use et abuse de la force, légale et illégale, pour s'approprier les facultés du « faible » et les fruits de son travail. Ceux qui disposent de la force réduisent sans pitié à l'état d'esclaves d'autres membres de la société humaine. L'esclave n'étant ni plus, ni moins qu'une marchandise, qu'un outil pour celui qui en est le propriétaire.

Pendant des siècles, la société française s'est organisée autour d'un pouvoir absolu au nom d'un « droit d'inspiration divine ». Celui-ci permettait au souverain de disposer à sa guise de la propriété et de la vie de ses sujets. Le siècle des Lumières a vu les philosophes libéraux exposer les bases juridiques du droit naturel, dont la propriété, avec la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen en 1789. Mais il faudra patienter 50 ans en France pour que soit mis fin à la propriété d'un être humain par un autre. L'abolition définitive de l'esclavage dans le droit positif date de 1848, là où le droit naturel l'interdit depuis toujours.

La propriété de soi-même et des fruits du travail restent subordonnée à la morale du droit positif. Cette morale ne repose sur aucun fondement absolu, solide. Le pouvoir politique l'élabore sur la base d'une majorité électorale manipulée. L'arbitraire du droit positif s'est substitué à l'arbitraire du droit divin. Cela a donné naissance à une nouvelle forme de dépendance, assimilée par Frédéric Bastiat, à juste raison, à une fiction : l'État.

Cette situation est celle qui perdure de nos jours. Chaque peuple s'enferme dans cette illusion collective que l'État démocratique est providence. Le divin a la vie dure : les bienfaits de la démocratie auraient succédé aux méfaits du pouvoir absolu. Cependant, la propriété de soi-même continue de subir les outrages de toute majorité sortie des urnes. Les minorités, et *a fortiori* la plus petite d'entre elles, l'être humain, sont sacrifiées sur l'autel de cette majorité dont les idées, même funestes, s'imposent à tous. Ainsi, tous les socialismes du XX<sup>e</sup> siècle ont abouti à la manipulation des peuples et à la destruction des vies humaines : le système collectiviste méprise intrinsèquement le respect des droits naturels de l'homme.

La majorité sortie des urnes se sent autorisée à spolier la propriété des minorités. Prendre le pouvoir par la démocratie consiste à légaliser des revendications d'atteinte à la propriété d'autrui. Est-ce bien légitime et digne d'une société évoluée que d'utiliser la loi du plus grand nombre pour agresser le faible en lui déniait son droit de propriété ?

Pourtant, l'être humain est doué de raison, mais il est influençable. C'est ainsi que l'individu isolé s'avère cultivé et pacifique. Mais baigné dans la foule, il redevient un être barbare dont tous les instincts primitifs ressortent. Épouser la tyrannie de la majorité est un moyen facile : donner le pouvoir à quelques-uns lui évite de chercher par lui-même à être autonome.

Alors quelle solution pour reconnaître la propriété ? Cela passera par le dépassement de la démocratie : comprendre que celle-ci n'est ni plus, ni moins qu'un champ de bataille, et que la pacification d'un territoire résultera du seul respect de la souveraineté de chaque individu.

Cette reconnaissance ne pourra s'engager que là où le pouvoir politique limitera sa propre intervention, en s'interdisant définitivement d'attenter à la propriété de soi-même et *a fortiori* aux fruits du travail qui en résultent. Le droit de propriété de soi-même, c'est le droit naturel que possède tout homme de se gouverner lui-même. Reconnaître cette faculté s'accompagne de la reconnaissance de la souveraineté individuelle. C'est le sens de l'histoire et de l'évolution du monde. Le premier pays qui s'engagera dans la reconnaissance du droit naturel de propriété prospérera plus rapidement que les autres. Pour ensuite reconnaître le droit qui restera le plus précieux et le plus compliqué à atteindre : celui de la liberté.

« On dit, pour parler des gens qui ont un revenu élevé : les privilégiés. Or, la notion de privilège, ce n'est pas ça. Un privilégié est quelqu'un qui bénéficie d'un avantage payé par quelqu'un d'autre. »

Jean-François Revel

Le mot confiance, du latin *con-* (« ensemble ») et *fidere* (« se fier »), représente le fait de croire soit en l'avis soit en l'action d'autrui. C'est-à-dire de donner foi autant à sa parole qu'à ses agissements, d'en reconnaître la qualité, s'étant révélée jusque-là bienfaisante et qu'aucun doute ne s'est élevé à son encontre.

On nomme *élite*, terme dérivé du verbe *élire*, ceux crédités de la confiance d'un grand nombre, se trouvant choisis, sans que ce ne soit nécessairement le fait d'une élection majoritaire. Ainsi, médecins, scientifiques et artistes, comme la plupart des intellectuels, ont une influence sur le reste de la population.

#### *Elite et confiance*

La notion d'élite est rattachée à la confiance. Puisque c'est uniquement par elle qu'on peut tirer une autorité morale. Sans, le prestige d'un titre ne suffit plus. Car même le médecin le mieux certifié n'aura aucune prééminence, s'il ne fait qu'accumuler les erreurs tout au long de sa carrière.

Toutefois, s'il y a d'un côté une *élite naturelle*, qui tire son importance de son activité pour la société, il y en a nécessairement une autre, qui la tient de son activité à son encontre : *l'élite autoritaire*.

Cette seconde s'appuie sur la force, n'existant que par elle, s'étendant vers tous les individus qu'il lui est possible de contraindre comme c'est le cas dans la nature. Dans nos sociétés c'est la puissance et plus précisément son *pouvoir de nuisance*, qui détermine sa valeur et non plus la confiance qu'on pourrait lui accorder.

#### *Elite et menace*

En conséquence, l'élite se fait autoritaire lorsqu'elle représente une *menace* et voit se développer son influence en touchant un nombre croissant de personnes. Ceci l'autorise à prélever des ressources, à imposer ses croyances, contraignant de quelque façon que ce soit, à agir d'une manière inadmissible autrement.

En élite de privilèges, elle s'avère tout autant capable de frapper d'interdictions que céder des permissions à qui bon lui semble, élevant ses partenaires à son rang et condamnant par exemple ses opposants à une vie de misère.

### *L'élite de l'excellence*

Pourtant, l'autorité naturelle s'acquiert par le service. C'est en agissant pour le bien commun, au bénéfice et non aux dépens de la société, qu'on peut acquérir une fonction. Ce ne sont ni les diplômes ni les accréditations qui font nécessairement le meilleur avocat ou l'architecte génial, mais la maîtrise quant au sujet, la prestation – suite logique du désir de devenir le ou la meilleur(e) de son domaine – suffisant à garantir le respect naturel de tous.

Cette dernière permet à l'élite d'accéder à la reconnaissance. De voir sa parole créditée d'attention. Notamment dans les affaires communes, où le public concède d'autant mieux du crédit qu'il l'a déjà plus ou moins inconsciemment accordé.

Ce règne de l'excellence est aussi ferme qu'il peut-être impitoyable. Le moindre signe d'inconstance peut donner lieu à des défections. Mais, peu à peu, le pouvoir tire sa légitimité de la force brute, ne devant rien en échange. L'élite n'émerge plus naturellement quand elle est dépossédée de la confiance de la société, ce pouvoir l'a transformée à son avantage.

### *L'élite du pouvoir*

L'autorité, légitime ou non, offre à certains ce qu'elle peut interdire à tous car magnanime envers ceux se soumettant aisément. Aussi les gens ne se disent plus : « *Je te soutiens car j'ai confiance en ton jugement : tu peux me guider* », mais « *J'obéis car j'ai foi en ta puissance : tu peux me gratifier de tes bienfaits.* »

Ceux dont la soumission est totale s'attendent à tirer de l'autorité ses privilèges, concédés aux dépens de tous. C'est la déférence propre aux clergés que l'élite de pouvoir recherche dans la société, se sachant capable du droit tout à fait excessif de vie ou de mort.

Ceux-là qui, dans la liberté de choix ou de penser, auraient eu une volonté de réforme, n'en ont plus la possibilité : la confiance s'est changée en une sorte d'adoration, si bien que l'élite authentique ne peut subsister plus longtemps.

### *La liberté est liée à une élite de confiance*

La tâche de notre temps consiste à savoir reconnaître ces deux élites rivales, attendu que l'une propose des preuves pour s'élever à la confiance – constituante d'une ère où l'on impose sa volonté par l'argument et où normalement l'on tire puissance de l'honnêteté – tandis que l'autre se hisse sur les cadavres de ceux qui lui résistent, tirant une autorité incontestable de leur dévotion, survivant par sa menace, permanente pour la société.

La liberté ne s'obtient pas par la seule résistance à l'oppression. Elle consiste également en la reconnaissance d'une élite de confiance : sans elle, l'ensemble de la population se trouve sans garde-fous.

Les fautes grandissent de l'incapacité à reconnaître la sournoiserie d'un oppresseur, tout comme celles de se découvrir la volonté et l'aptitude de lutter.

« La confiance est une institution invisible qui régit le développement économique. » – Kenneth Arrow

La confiance (du latin *con* – ensemble – et *fidere* – se fier, croire) désigne le sentiment de sécurité vis-à-vis de quelqu'un ou de quelque chose et repose *in fine* sur l'intérêt individuel. Or, si l'on admet que je suis seul capable de définir quels sont mes intérêts individuels, on déduit que cette confiance ne peut m'être imposée et qu'elle est donc le fruit de ma propre volonté. Avoir confiance permet alors d'accepter une promesse, ce qui met en jeu à la fois l'estime de l'autre et sa propre dignité, celle du respect de son engagement. La confiance rend possible la coopération et donc l'échange, puisque chacun s'engage à ce que l'objet de cet échange corresponde à la définition, à la conception que l'autre s'en fait. Par conséquent, c'est en adoptant un comportement moral que s'établit une relation de confiance durable. Celle-ci repose en effet sur le consentement commun, puisque l'un comme l'autre est libre de ne pas accorder sa confiance à celui qu'il considère ne pas assez adhérer à ses propres valeurs. Cette confiance, que le prêteur accorde à l'emprunteur, constitue ainsi l'élément fondateur de l'activité de *crédit* (en latin, *credo*, « je crois », « j'ai confiance »).

Ainsi, pour conserver un sens réaliste, la notion de confiance doit donc être limitée à une personne et à un contexte donné, l'objet de l'échange, ou de la coopération. Personne n'a confiance en tout le monde, et en outre, personne n'a confiance en tout le monde à propos de tout. La confiance généralisée apparaît par conséquent comme contradictoire, puisque la confiance ne porte que sur un acte volontaire et sur l'intérêt individuel, lesquels ne peuvent être, *a priori*, ceux du groupe ou du collectif. La simple présence d'une personne non consentante remettrait en cause cette confiance collective, qui ne serait alors que le reflet d'une obéissance aveugle, telle à une loi ou à une autorité quelconque.

Dès lors, faire confiance à quelqu'un signifie, dans une société libre, envisager positivement la possibilité d'une coopération volontaire, condition *sine qua non* à l'établissement d'une transaction future. Sans confiance, le coût de la transaction est alors considérablement augmenté et la qualité de la communication avec la contrepartie est minimisée, car moins spontanée.

Cependant, pourquoi établir un contrat si cet échange repose déjà sur la confiance ? Même si l'acceptation d'une promesse repose sur la confiance réciproque, elle n'a pas de caractère exécutoire sur le transfert de propriété qui résulte de tout accord d'échange. Le contrat permet alors de faire naître des obligations tangibles de respect des clauses de l'accord volontaire entre deux ou plusieurs parties. Il s'agit de faire de la promesse une réalité aux yeux d'autrui et permettre ainsi le recours à un tiers.

Ainsi, le chasseur de têtes cherche-t-il dans un premier temps à convaincre son client qu'il est le plus apte à pouvoir recruter son futur dirigeant. Cette démarche aura été facilitée par la renommée qu'il aura pu acquérir auprès de ses précédents clients, qui pourront témoigner de sa réelle expertise, en confirmant la réussite des missions qui lui ont été confiées. Alors persuadé que cet ambitieux personnage est en mesure de répondre de manière optimale à ses besoins face à cette échéance cruciale pour son entreprise, le client acceptera alors plus aisément de lui verser une part parfois conséquente du revenu du profil convoité.

Pour autant, rien ne garantit au client l'adéquation future du profil proposé. Aussi celle-ci dépend elle-même de la relation de confiance qu'aura établie son prestataire de luxe avec son candidat, qui se révélera aussi prudent que compétent et convoité. Néanmoins, rien n'oblige le client à avoir recours à ce chasseur de têtes. S'il le fait, c'est que la confiance qu'il accorde à ses compétences, à sa renommée et à son expertise lui apporte plus que le coût additionnel, substantiel, qu'il est prêt à consentir pour le recrutement de son futur dirigeant.

La confiance, qui est mesurable et évaluable bien qu'intangible, permet donc de rassurer chacune des parties. Aussi n'est-elle pas nécessairement liée directement à une personne, mais plutôt à la valeur qu'on accorde à une expertise, voire à une certification donnée. Si les normes ISO sont presque systématiquement requises par les différents acteurs, et constituent la référence en matière de qualité dans les organisations, c'est que la confiance qu'on accorde à leurs critères et à leurs certificateurs vaut plus que le coût de leur application. La mise en œuvre contractuelle d'un système de gestion de la qualité selon les exigences de la norme ISO 9001, même si parfois complexe et coûteuse, permet, en rationalisant voire en sécurisant les processus, de rassurer les clients, et ainsi d'accroître leur niveau de satisfaction, justifiant alors la rémunération du certificateur et du gestionnaire qualité.

Mais qu'en est-il dès lors que la signature d'un contrat n'est pas volontaire, ou lorsque les promesses faites ne sont pas tenues ?

Ainsi, la relation de confiance, que l'administration fiscale souhaite mettre en place pour justifier son oppression, ne peut pourtant s'instaurer que si le versement de l'impôt repose sur le consentement du contribuable. Ce qui impliquerait que tout contribuable qui n'estimerait pas nécessaires les services dispensés par l'État, ou souhaiterait tout simplement pouvoir les mettre en concurrence, puisse refuser ou négocier, justifiant ainsi le caractère volontaire. Cependant, pour le fisc, la soumission à l'impôt repose sur l'idée sophistique d'un échange, en réalité inégalitaire, dont chaque contribuable aurait admis le caractère inéluctable. Mais qu'il accepterait volontairement grâce à la perspective de corriger les éventuelles dérives et injustices par la redistribution aux parties lésées et perdantes, ou par diverses mesures coercitives. Lesquelles, plutôt que de permettre à chacun de bénéficier pleinement de l'échange réciproque et de son élément moteur naturel qu'est la relation de confiance, auraient pour vocation de protéger les uns des abus supposés des autres.

Or, pour que cette dernière puisse s'établir réellement, il faudrait que le citoyen soit libre de pouvoir refuser les services, et donc les impôts, jusqu'alors imposés par la force, de l'État.

La relation de confiance est la pierre angulaire de l'échange, lequel, pour être légitime et bénéficier réellement à chacun, ne peut être que libre et volontaire.

« Une entreprise est élue tous les jours par ses clients. »

François Michelin

**A**cheter ou vendre des marchandises ou des services. Cette activité pourrait-elle être à l'origine de la paix dans le monde ? Vu l'image négative que dégage le commerce, aussi appelé « négoce », cela paraît présomptueux ! Le mot lui-même renferme, à la base, une idée négative : négoce = *nec* + *otium*. L'*otium*, en latin, c'est le temps du loisir, donc le moment sympa de la journée. Mais *nec*, ça veut dire non. Vous comprenez donc la suite...

Pourtant, le commerce, ce n'est rien d'autre qu'un échange entre deux partenaires consentants. Un vendeur et un acheteur. L'un proposant un bien ou un service et l'autre proposant une monnaie d'échange. « *Je te propose ceci contre cela. — Bien, je suis d'accord !* » Le consentement est mutuel et l'échange est gagnant-gagnant – ou n'est pas.

#### **Naturel, le commerce est un comportement humain**

Les échanges existent à peu près depuis que l'homme existe et le commerce est à l'origine des plus belles avancées, des plus belles inventions et des plus beaux développements humains. L'écriture, par exemple, doit son invention au commerce, à l'époque où les commerçants sumériens ont commencé à tenir une comptabilité.

Un échange a lieu lorsque deux partenaires y trouvent un avantage mutuel : l'un a besoin de quelque chose qui appartient à l'autre et inversement. Or, chacun de nous ayant sa propre échelle de valeurs, l'échange n'a pas lieu parce que les valeurs accordées aux objets sont les mêmes selon chacun des partenaires, mais parce que chacun d'eux estime être gagnant dans cet échange. Par exemple, si je veux du maïs, et rien d'autre, et que quelqu'un accepte mes trois carottes en échange d'un épi, je profite bien de l'échange. L'échange existe parce que chaque partie estime réaliser un profit. Certains préfèrent le troc, d'autres préfèrent la monnaie pour simplifier les échanges, mais cela ne change rien à la réalité du profit.

D'ailleurs, les prix en monnaie nous permettent de nous fixer des points de comparaison. Prenons l'exemple d'un internaute qui décide de vendre son téléphone aux enchères. Si le prix final semble bas, vu de l'extérieur on peut avoir l'impression qu'il l'a bradé. Mais peut-être que, selon sa propre échelle de valeurs, cet internaute a mieux à faire avec l'argent reçu qu'avec son téléphone...

Quoi qu'il en soit, est-il seulement possible d'imaginer un monde où l'échange entre les individus n'existerait pas ? Seul l'ermite qui vit à l'écart de toute société se passe d'échange. Le commerce est un comportement propre à l'homme et échanger des biens est aussi naturel qu'échanger des paroles. Limiter le commerce d'autrui, quelle qu'en soit la raison, c'est limiter les échanges, c'est freiner l'humanité.

### *Libre, le commerce est un outil de cohésion sociale*

Nous aidons ceux qui en ont besoin. Par là, je parle de fraternité, de solidarité vraie et volontaire, pas de cette hypocrisie qui consiste à imposer une solidarité subie, fournie par des inconnus et aux dépens d'autres inconnus. En effet, ce soutien, cette cohésion sociale génère une force indispensable à l'humanité, puisque chaque individu, petit ou grand, peut apporter de nouvelles idées ou des inventions cruciales.

Pour assurer cette cohésion sociale, le commerce est le seul outil qui soit foncièrement juste. En effet, nous avons vu que le profit que nous réalisons par l'échange est le miroir du profit réalisé par notre partenaire en même temps que nous-mêmes. En avantageant notre partenaire, nous lui rendons service puisque nous lui faisons gagner ce qu'il n'aurait pas eu autrement. Ainsi, chaque sou que nous gagnons honnêtement est une mesure de notre aide envers notre prochain.

Les systèmes de redistribution artificiels (allocations familiales ou chômage, etc.) proposent-ils, eux aussi, un échange gagnant-gagnant ? Évidemment non, puisqu'avec ces systèmes il y a toujours une personne qui perd de l'argent au profit d'une autre ! Finalement, si vous souciez vraiment de la cohésion sociale entre les individus, souciez-vous d'abord de la liberté des échanges.

### *International, le commerce est pacifique*

Au début de l'humanité, les échanges commerciaux se limitaient au voisinage géographique : on échange ses surplus de production agricole avec ses voisins, échanges qui nous assurent d'obtenir plus facilement d'autres produits. Il n'est alors plus nécessaire que l'ensemble des individus se consacrent à la chasse ou à l'agriculture et certains se spécialisent dans d'autres tâches, par exemple dans la production de silex. Ensuite les marchandises circulent sur de plus longues distances : les silex de Ertbøll (Danemark) furent ainsi vendus dans tout le nord de l'Europe et ceux produits sur le site du Grand Pressigny (France) le furent jusqu'au Rhin.

C'est ainsi que Çatal Höyük (Turquie) prospère en vendant son artisanat local sur de longues distances : précurseurs dans la fonte du cuivre, ses habitants produisent des pointes de flèches, des fers de lances et aussi des figurines de pierre ou d'argile, des textiles et de la vaisselle. Quant à la civilisation minoenne, située en Mer Égée, elle occupe une place géographique de choix puisqu'elle se trouve au carrefour de l'Afrique, de l'Asie et de l'Europe. Elle peut ainsi faire transiter toutes sortes de marchandises d'un monde à l'autre et il n'est donc pas étonnant que cette civilisation se soit développée et enrichie plus vite que les autres. D'ailleurs il n'est pas rare de retrouver dans cette région de la vaisselle en or ou en argent, de la parfumerie et, de manière générale, un artisanat local bien plus travaillé et abouti que partout ailleurs à l'époque. Plusieurs archéologues supposent aujourd'hui que le mythe de l'Atlantide, raconté par Platon, se rapporterait en fait à la civilisation mycénienne.

### *Le développement vient du commerce*

Croyez-vous que le développement humain soit le fruit des conquêtes militaires, des millions de morts qui en sont issus ? Un négociant, qu'il s'occupe de bois ou de pétrole, n'organise pas d'expédition militaire pour aller récupérer sa marchandise en tuant tout le monde au passage. Il décroche son téléphone, une liste de fournisseurs dans la main, alors qu'une organisation étatique ou mafieuse enverrait des troupes d'hommes armés. Le commerce est au cœur même du progrès pacifique. Il mériterait, selon moi, le prix Nobel de la paix.

« L'économie de marché pourrait bien mieux développer ses potentialités si le monopole gouvernemental sur la monnaie était aboli. » – Friedrich von Hayek

On assiste, depuis l'éclatement de la crise, à une condamnation viscérale de la spéculation financière, de la libre circulation des capitaux, de la cupidité des banquiers et de la déréglementation supposée des marchés financiers. Le marché libre serait la cause principale de la crise des *subprimes* de 2007, de l'éclatement de la bulle immobilière et de la contamination des actifs toxiques à l'ensemble du système financier, puis à l'ensemble du monde économique. L'économie de marché serait incapable de s'autoréguler et le système des prix aurait perdu, ou n'aurait jamais eu, cette fonction équilibrante que lui accorde l'école économique classique.

Comme nous allons le montrer, cette vision est toutefois erronée, car elle fait une terrible méprise en attribuant la responsabilité aux mauvais acteurs du système économique mondial. Une explication bien plus convaincante peut être trouvée chez les auteurs de l'école autrichienne d'économie.

### *Genèse des crises économiques*

Pour revenir aux causes profondes de la crise économique, il faut compter sur la théorie autrichienne des cycles qui apparaît comme d'une étonnante acuité à cet égard. Un cycle économique est défini comme une période d'une durée plus ou moins longue au cours de laquelle l'économie connaît une phase d'expansion, de surchauffe, puis une phase de récession, avant de connaître un nouveau cycle de reprise. Cette idée peut paraître curieuse voire choquante, mais une récession économique est bien un processus naturel et inévitable de réajustement du marché et de liquidation des mauvais investissements accumulés au cours des étapes successives de la production. Il ne s'agit ni plus ni moins d'un déluge de faillites, de liquidations, de pertes financières colossales, c'est-à-dire d'un ensemble de corrections effectuées par le marché après des erreurs accumulées de gestion, des manipulations comptables répétées, ou un excès de prise de risque. La banqueroute sert alors à montrer à l'entrepreneur toutes les erreurs d'investissement, de gestion et d'allocation des ressources dont il a pu être l'auteur. La baisse brutale des cours d'une action est par exemple le signe d'une surévaluation artificielle des cours de marché causée par une politique monétaire trop expansionniste et laxiste. La crise vient donc rétablir un équilibre et retrouver une situation saine où les erreurs sont sanctionnées et la bonne gestion récompensée.

Mais pourquoi ces crises sont-elles brutales ? Pourquoi se produisent-elles soudainement et pourquoi sont-elles d'une rare violence ? Tout simplement parce que des politiques

monétaires ou budgétaires, des normes, des réglementations, des monopoles et des rentes sont venus perturber le processus naturel de rééquilibrage du marché. Dans un marché libre, une banque qui fait trop d'erreurs, qui octroie trop de crédits, ou qui prend des risques inconsidérés, serait sanctionnée immédiatement par une insolvabilité, qui la contraindrait à déclarer une banqueroute. À cause des renflouements successifs des États et des taux d'intérêt de la banque centrale, abaissés en-dessous des taux d'intérêt naturels du marché, ce processus concurrentiel de déclaration de faillites ne peut être exécuté, créant les conditions d'une récession ultérieure. La crise économique ne vient donc que sanctionner des années d'erreurs de gestion, de titrisation des risques, de socialisation des pertes, et de dérégulation étatique des marchés – du marché immobilier, dans le cas de la crise des *subprimes*.

### *Les erreurs des politiques économiques*

La théorie autrichienne du cycle économique est donc basée sur le rôle prépondérant du crédit bancaire et de la politique monétaire, qui produisent un rallongement de la structure productive en faussant les signaux de marché envoyés à la fonction entrepreneuriale. Pour tenter de relancer la machine économique, la banque centrale peut utiliser des outils de politique monétaire comme la fixation du taux d'intérêt directeur, du taux d'escompte, l'émission de monnaie fiduciaire, ou la tenue d'opérations d'*open-market* sur le marché interbancaire, notamment par des programmes d'achat de bons de Trésor. Mais la politique monétaire expansionniste de la banque centrale produit une inflation de la masse monétaire, qui fait monter le niveau général des prix. Cette montée générale des prix des biens suscite une expansion de nature inflationniste, qui apporte des revenus supplémentaires aux entreprises, sans que l'offre de biens n'ait été augmentée.

Les politiques contra-cycliques de nature budgétaire, comme des programmes de relance de la demande, ou monétaire, comme l'abaissement du taux d'intérêt directeur de la banque centrale, sont d'ailleurs inefficaces pour rétablir le chemin de la croissance, notamment à cause des anticipations des agents économiques. L'anticipation d'une augmentation d'impôts poussera le contribuable à épargner une plus grande partie de son revenu disponible, alors que la création de monnaie scripturale par le crédit bancaire, quand les banques émettent une dette échangeable par un jeu d'écritures comptables, peut être anticipée en fonction des besoins d'encaisse des épargnants ou par l'évaluation de la rentabilité des placements.

### *Les prédictions des Autrichiens*

Il est souvent rappelé qu'on a inventé la profession d'économiste pour que les astrologues aient l'air sérieux. Au-delà de la boutade, il est vrai qu'une très large majorité d'économistes orthodoxes se fondent sur une utilisation très poussée de l'économétrie, des statistiques et des mathématiques, mais se sont révélés incapables de prédire la crise économique. Pourtant, celle-ci a été prédite de manière réitérée et insistante par un nombre stupéfiant d'économistes autrichiens, malgré leur refus de l'économie quantitative. Ne citons que Peter Schiff, Mark Thornton, William Anderson, Kevin Duffy, Eric Englund et Thorsten Polleit, parmi des dizaines d'autres, auxquels il convient d'ajouter l'ancien candidat aux primaires républicaines Ron Paul, personnalité éminente du mouvement libertarien américain.

Thorsten Polleit disait même en avril 2006 que « *la crise sera attribuée à l'échec du système capitaliste plutôt qu'à l'échec d'un système monétaire contrôlé par l'État* ». [1] Il avait malheureusement vu juste.

« Donnez moi le contrôle sur la monnaie d'une nation,  
et je n'aurai pas à me soucier de ceux qui font ses lois. »

Mayer Amschel Rothschild

La monnaie existe parce qu'elle a une utilité facile à comprendre : c'est un instrument qui permet de rendre les échanges plus faciles entre les gens. Sinon, elle n'existerait pas, comme tout outil qui ne sert pas est voué à disparaître dans l'oubli. La définition actuelle de la monnaie reste encore celle donnée par Aristote il y a plus de deux millénaires. Celui-ci affirmait qu'une monnaie se caractérise par trois propriétés qui sont d'abord l'intermédiaire des échanges, ensuite l'unité de compte et enfin la réserve de valeur.

Au passage, notons que sans notion de propriété, échanger devient un non-sens, et donc plus besoin de monnaie. Sans notion de propriété, il n'y a pas de notion de vol, ni d'envie ou de jalousie. Bref, la propriété est une réalité naturelle. C'est admettre qu'en plus « d'être » quelqu'un, on peut « avoir » quelque chose. D'ailleurs une définition simple de la liberté, c'est faire ce qu'on veut, mais avec ce qu'on a.

### *Les fondamentaux de la monnaie*

Mais revenons à la monnaie. Être un intermédiaire des échanges signifie que l'échange simple, appelé plus communément le « troc », qui consiste à donner un bien contre un autre, se transforme en un échange indirect, qui consiste à échanger un bien contre un certain montant – une quantité – d'une monnaie, pour plus tard échanger à nouveau tout ou partie de ce montant contre un autre bien. Tout le monde comprendra que l'échange indirect permet bien davantage de possibilités que le simple troc.

Il rend par exemple beaucoup plus opérationnelle la division du travail et permet la spécialisation de l'individu à travers ce qu'on appelle les « métiers ». La monnaie est donc un outil fondamental dans l'organisation d'une société. L'unité de compte signifie qu'il est possible d'estimer le prix d'un bien, *a priori* ou *a posteriori* d'une transaction. Et la réserve de valeur se comprend comme la capacité à garder sa valeur dans le temps : celui qui détient de la monnaie a confiance en le fait qu'elle conservera sa valeur, pas besoin d'être pressé de tout dépenser. En bref, une denrée périssable ne peut pas jouer vraiment un rôle de monnaie. Une monnaie trop volatile perd aussi facilement toute capacité comme réserve de valeur.

### *Concept de monnaie forcée*

On peut aborder le sujet de la monnaie libre par opposition aux monnaies décrétées par les États, appelées aussi monnaies « fiat » (forcées) : l'euro, le dollar, etc. C'est la monnaie que les États imposent à tous d'accepter sur leur territoire respectif. Par exemple, en France, il est

impossible pour un commerçant de refuser un paiement en euros sous peine d'enfreindre l'article R642.3 du Code pénal.

Le « troc » est théoriquement possible, d'après le Code civil à l'article 1702 et suivant, ce qui laisse la possibilité d'utiliser en principe des monnaies dites libres, mais cela est rendu volontairement difficile par l'État en pratique. Les États s'arrogent le pouvoir de gérer la monnaie via une banque centrale. Gérer une monnaie veut dire gérer l'outil principal d'échange entre les gens. En quoi cela les regarde ?

### *Inconvénients des monnaies forcées*

De fait, la principale raison qui fait que l'euro a de la valeur, c'est le seul fait que l'État impose qu'il soit utilisé. Essayez de demander à votre patron de vous payer en *bitcoin* ou en or. Si ce n'est pas explicitement interdit, c'est rendu très difficile à mettre en œuvre si on veut rester en accord avec le Code du travail ainsi que les conventions collectives. C'est vrai que le côté « monnaie unique » est pratique, mais il devient dangereux quand la monnaie en question est gérée par des banques centrales sans réels responsables et qui peuvent se permettre à tout moment d'imprimer des billets de banque et de forger des pièces. Si l'euro s'écroule, c'est tous les Européens et autres détenteurs d'euro qui subissent les conséquences de la chute d'une monnaie qu'on leur a imposée.

Les banques centrales ne prêtent qu'aux banques et non à tout le monde. Du coup, par ce privilège, les banquiers sont avantagés, l'argent ne leur coûtant rien. Ils jouent alors naturellement avec l'argent sans toujours l'injecter dans l'économie réelle, créent des bulles spéculatives sur les marchés boursiers, prêtent aux États en leur permettant de s'endetter à outrance avec la complicité des politiciens et sur le dos des contribuables. Les monnaies *fiat* permettent aux États de déclarer la guerre sans qu'ils en aient vraiment les moyens économiques. Toutes ces opérations à grande échelle se font sans le consentement explicite du citoyen qui ne peut que constater l'inflation non naturelle qui en résulte.

### *Pour la monnaie libre*

La monnaie libre se caractérise par le fait que c'est une monnaie choisie par ses détenteurs et en aucun cas imposée par la force brutale de la loi ; par le fait aussi que personne nommé par l'État n'est en charge de la « réguler » : personne n'en est le garant. En fait, c'est plutôt chaque détenteur qui en est un petit peu le garant. Ces monnaies sont *la* monnaie. Elles existent depuis la généralisation de l'échange indirect par l'homme. Les monnaies libres sont encore utilisées et le seront encore même si les États imposent leurs monnaies *fiat*. Elles sont par exemple constituées des métaux précieux, dont le plus connu est l'or. Les monnaies libres se réinventent et elles envahissent le monde de l'Internet avec les monnaies virtuelles totalement décentralisées dont la plus connue est le *bitcoin*. Ces monnaies, dites crypto-monnaies, permettent entre autres le règlement entre deux parties distantes via un réseau de communication sans tierce partie, la confiance étant accordée via la reconnaissance de propriétés mathématiques dites cryptographiques et via la transparence des processus. Ces nouveaux outils que sont les crypto-monnaies portent sur beaucoup plus que la monnaie : ils permettent à plusieurs parties de contracter anonymement à distance, en toute confiance.

L'usage de la monnaie libre contribue à rendre le monde plus naturellement juste. Il est l'ennemi des dérives financières. Il ne permet pas qu'un petit groupe se permette d'imprimer à volonté de la monnaie et déstabilise artificiellement l'économie au profit de quelques-uns.

*« Il est vraiment exécration et infâme au plus haut point de la part d'un prince de commettre une fraude, de falsifier la monnaie, d'appeler or ce qui n'est pas de l'or, et livre ce qui n'est pas une livre. »*

*Nicolas Oresme*

**A** qui profite le crime ? Dans la contrefaçon de la monnaie, c'est évidemment au bénéficiaire du faux-monnayeur et de son réseau de distribution. Les premiers à palper la nouvelle monnaie bénéficient d'un effet d'aubaine permettant d'acquies sans labeur des biens et des services qu'ils n'auraient normalement pas pu acheter.

La fausse monnaie est un excellent exemple du transfert de propriété illégitime qui s'opère dans un système d'échanges entre les individus qui le composent. L'émetteur et ses primo-receveurs sont les grands gagnants de cette manœuvre, tandis que les usagers suivants sont les victimes de cette rapine. La redistribution entre les individus est d'autant plus exacerbée lorsque la monnaie en question, maintenant dévoyée, circule à cours forcé, c'est-à-dire par décret légal lui accordant un monopole. Le pouvoir central, qu'il soit absolutiste ou émanant d'une démocratie représentative, a vite compris le grand avantage qu'il pouvait tirer du monopole de la monnaie et de son dévoiement via l'émission de monnaie-papier.

À l'origine, l'or et l'argent, mais aussi le cuivre et le bronze, se profilèrent spontanément comme les moyens d'échange librement sélectionnés par les agents économiques. Leur appropriation par le pouvoir central a entraîné des comportements immoraux permettant aux uns, c'est-à-dire le pouvoir et les proches du pouvoir, de s'enrichir au détriment des autres, c'est-à-dire la majorité des gens. Mais pour arriver à un tel état de fait, il fallait, en plus des armes et des tribunaux, disposer d'une autre force très puissante : l'opinion publique. L'inflation, via la production de monnaie-papier, a dès lors été présentée par le relais du monde intellectuel comme le remède contre le ralentissement économique, comme une manière de relancer la machine. La déflation était quant à elle présentée comme une calamité à éviter à tout prix. Mais au fait, quel est le problème posé par la déflation ?

Si nous considérons un marché sans entrave, caractérisé par une libre production de monnaie, il ne faudra guère longtemps pour que les gens optent pour le moyen d'échange le meilleur, donc le plus tangible, offrant des caractéristiques de rareté relative, de production laborieuse, de division aisée et de pérennité absolue. L'or se profile évidemment comme la monnaie par excellence. Son extraction et sa production étant difficiles, la masse monétaire qui en résulterait serait relativement stable. Couplé à un marché libéré de l'intervention de l'État, la production et l'échange de biens et de services en seraient d'autant plus importants.

D'une masse monétaire relativement stable rapportée à une production croissante, il résulte une baisse des prix. C'est la manifestation de la déflation. Sa cause est soit la contraction de la masse monétaire, soit la stabilité de cette dernière par rapport à la croissance de la production, et en général, une conjonction des deux phénomènes.

Mais la déflation naturelle n'entraîne-t-elle pas également une redistribution de la propriété ? Certes. Cependant, cet effet n'est pas condamnable tant au plan moral qu'au plan du respect de la propriété privée. Elle porte une redistribution de la richesse en faveur de ceux qui produisent et épargnent au détriment de ceux qui surconsomment et empruntent. En fait, elle offre au premier groupe une meilleure garantie de conserver le fruit de son labeur et de sa frugalité. Elle invite à la prudence et au jugement réfléchi lors de toute entreprise en raison du caractère inéluctablement baissier des prix. Là où l'inflation donne une image biaisée du patrimoine de l'entreprise, reflétant des profits « gonflés » quand le capital est en fait très probablement en cours de consommation, la déflation offre au dirigeant d'entreprise un environnement réaliste pour ses projections financières et l'ajustement de ses charges, les prix des facteurs de production et les taux d'intérêt fixés par le marché sans entrave opérant alors comme des signaux fiables. La déflation repose sur l'usage prépondérant de fonds propres et non de la dette. Elle contribue ainsi à responsabiliser l'entrepreneur dans l'usage des ressources à sa disposition, ce dernier ne pouvant se prévaloir d'un éventuel sauvetage par l'État ni par un de ses satellites, ni par des taux d'intérêts maintenus artificiellement bas.

De plus, la déflation freine sensiblement les appétits des gouvernements en mettant un frein naturel à l'expansion des dépenses budgétaires et de la dette publique. L'altération et la manipulation de l'or et des métaux précieux est beaucoup plus difficile que l'expansion de la monnaie-papier. En fait, ce faux problème de la lourdeur de traitement des métaux précieux est l'argument spécieux par excellence utilisé par les gouvernants, banquiers centraux, banquiers privés et leurs économistes affiliés pour justifier l'usage de la monnaie-papier au coût de fonctionnement prétendument moindre (mais aux effets de distorsion destructeurs dans les structures de production des biens et des services d'une économie).

La déflation, lorsqu'elle émane d'une monnaie saine comme l'or, sans distorsion des prix par l'intervention de l'État, permet à montant égal l'acquisition d'une plus grande quantité de biens et de services dont les prix auront conséquemment baissé. Certes, les salaires baisseront aussi, mais jamais dans les proportions des autres prix, les gains de productivité et l'accumulation de l'épargne investie permettant cette compensation. Ne trouvons-nous pas formidable de nos jours de pouvoir acheter du matériel informatique de très haute qualité, inabordable il y a quelques décennies, à des prix accessibles pour la classe moyenne ?

La déflation devrait dès lors être accueillie favorablement par l'opinion publique et les élites intellectuelles. Elle tempère les comportements à risque comme celui des éternels emprunteurs et des champions de l'effet de levier. Elle entraîne un aléa moral en faveur de l'épargnant et du créancier et sanctionne le débiteur permanent par un renchérissement de sa dette. Ce faisant, elle induit une limitation des abus de tous les individus et organisations satellites gravitant autour de l'appareil étatique.

Dès lors, comprimant sensiblement le développement de l'État-providence et de la bureaucratie, et limitant *de facto* les transferts sociaux et l'assistanat, elle consacre les principes de base du droit naturel axé sur le strict respect de la propriété privée et du libre-échange.

« Les progressistes semblent supposer que, si vous ne croyez pas en leurs solutions politiques, c'est que vous ne vous intéressez pas vraiment aux gens qu'ils prétendent aider. » – Thomas Sowell

Tous autant que nous sommes, nous discriminons tout le temps. Discriminer c'est choisir, c'est adapter son comportement à ses préférences, c'est exercer son libre-arbitre. Nous faisons ça tout le temps. Tous. Nous discriminons entre des produits et des services, nous discriminons entre des candidats aux élections, nous avons tous discriminé en choisissant celui ou celle qui partage notre vie – et pas qu'un peu !

#### *La discrimination qu'on pense*

Bien sûr, lorsqu'on vous parle de discrimination, vous pensez à cette forme très spécifique de discrimination qui consiste à sélectionner les gens – un salarié, un client, un ami – en fonction de caractères ethniques, religieux ou de ses préférences sexuelles.

De toute évidence, c'est un phénomène qui existe. De la même manière qu'un certain nombre d'entre nous refusent d'embaucher des Noirs, de servir des musulmans ou d'être ami avec des homosexuels, d'autres n'acceptent de salarier que des Asiatiques, ne travaillent qu'avec des clients catholiques ou ne se lient d'amitié qu'avec des hétérosexuels.

C'est regrettable, c'est peut-être idiot mais c'est une réalité.

#### *Qui discrimine a le droit de se tromper*

Laissez-moi m'étendre un peu là-dessus. Un employeur qui refuse d'embaucher une jeune femme noire au motif qu'elle est noire ne fait qu'exercer son libre-arbitre et c'est, à mon sens, son droit le plus strict. Ce faisant, néanmoins, il est tout à fait possible qu'il se prive de la collaboration de jeunes femmes tout à fait brillantes qui auraient pu, s'il leur avait offert le poste, contribuer à la bonne marche de ses affaires.

C'est son problème. S'il fait le choix, pour un motif tout à fait futile, de se priver de collaboratrices compétentes, c'est lui qui en subira les conséquences et c'est sans doute un de ses concurrents qui en bénéficiera. « *La liberté*, disait Gandhi, *n'a aucune valeur si elle ne comprend pas la liberté de faire des erreurs.* » Tant pis pour lui.

J'insiste : si, comme moi, vous êtes convaincu que juger un homme ou une femme sur la base de ses origines ethniques, de sa religion ou de ses préférences sexuelles est une imbécillité ; si, comme moi, vous pensez que nous sommes tous des individus bien avant d'être membres d'un groupe ; alors, vous ne pouvez pas faire autrement que d'admettre que celui qui porte de tels jugements prend des décisions contraires à ses propres intérêts.

### *Ne pas se tromper de combat*

Mais, me direz-vous, cette jeune femme noire est, elle aussi, victime puisqu'elle ne sera pas embauchée. En êtes-vous si sûrs ? Considérez l'alternative : elle a le choix entre, d'une part, se faire embaucher par un patron qui, quoi qu'elle fasse, la jugera négativement à cause de la couleur de sa peau et, d'autre part, chercher du travail chez un autre employeur qui n'a pas ce genre de préjugés. Si c'était votre fille, que lui conseilleriez-vous ?

Je n'hésiterais pas une seconde.

Voilà donc mon message : aussi méprisables que soient ces critères de discrimination, toute action coercitive visant à les interdire fera plus de mal que de bien.

Vous aurez peut-être le sentiment d'avoir rendu service à cette jeune femme noire en obligeant cet employeur à l'embaucher. La triste réalité, c'est qu'en l'encourageant à accepter cet emploi, vous allez sans doute gâcher des années entières de sa vie et renforcer encore un peu plus les convictions racistes de son patron. Piètre victoire !

### *Opportunisme politicien*

Pensez-y un instant. Voilà maintenant des décennies que nos gouvernements se piquent, les uns après les autres, de lutter contre le racisme, l'antisémitisme et l'homophobie : objectivement, quel est le résultat ?

Laissez-moi enfoncer le clou : il faut être d'une naïveté – pour ne pas dire d'une bêtise – confondante pour croire que c'est à coup de lois qu'on viendra à bout du racisme ou de l'homophobie. Dans le meilleur des cas, vous n'obtiendrez pas l'effet inverse. Ces dispositifs réglementaires ne servent en réalité que ceux qui s'en font les champions : on est dans le domaine de la communication politique et de la posture à vocation électoraliste. Ni plus, ni moins.

### *Discriminer et intégrer librement*

Une communauté humaine, n'en déplaise à nos ingénieurs sociaux, ne se planifie pas. Ce fameux « vivre ensemble » dont on nous rebat les oreilles ne s'est jamais fait et ne se fera jamais dans les cabinets ministériels, il s'est toujours fait et se fera toujours dans la rue, chez le marchand du coin, au sein de chaque entreprise, à la sortie des écoles et dans les parcs pour enfants : partout où des hommes et des femmes se rencontrent et tissent cet inextricable réseau de relations personnelles qui forme la base de toute société. Ces choses-là prennent du temps et ne s'organisent pas.

Considérez Marseille par exemple. Pendant des millénaires, cette ville s'est nourrie d'immigration. C'était déjà vrai à l'époque grecque et ça l'était encore au XIX<sup>e</sup> siècle. Quand j'écris que Marseille s'est « nourrie » d'immigration, n'y voyez pas une concession au politiquement correct ambiant : c'est une réalité concrète. Je vous parle de ces familles, grecques, perses, arméniennes, maghrébines, italiennes – j'en passe – de ces familles venues de tout le pourtour méditerranéen et parfois même de plus loin et qui ont objectivement contribué à la prospérité de cette ville à une époque où la seule politique publique en matière migratoire consistait justement à ne rien faire.

N'est-il pas frappant de constater que ce creuset a fonctionné pendant des millénaires et, plus encore, qu'il a précisément cessé de fonctionner le jour où des politiciens ont voulu s'en mêler ? Il n'y a qu'un seul credo : laissez faire. Laissez simplement faire.

« Quand la vérité n'est pas libre, la liberté n'est pas vraie. »

Jacques Prévert

Le libéralisme a pour objet principal l'étude de l'homme, des droits dont il dispose et des devoirs qui en découlent. Entre autres, quelle que soit l'origine ethnique, l'appartenance politique et/ou religieuse, le principe d'inaltérabilité des libertés individuelles est central : les hommes ne sauraient en être privés sans que soit impacté l'épanouissement de tous. Mais l'homme, s'il est libre, est aussi responsable. Responsable des conséquences de ses choix comme de ses actes.

#### *Limiter le pouvoir politique*

Le pouvoir politique, puisqu'il vote les lois et les applique, présente quant à lui un risque ; il peut en effet revenir sur la faculté qu'ont les administrés de disposer pleinement de ces libertés. Le libéralisme, conscient du danger que présente l'octroi du pouvoir légal à un groupe, a pour but de verrouiller ce pouvoir en limitant l'impact coercitif de l'administration. Les constitutions d'influence libérale, piliers des démocraties modernes, furent généralement pensées dans ce but : empêcher l'État d'altérer les libertés fondamentales des populations.

Si la reconnaissance de ses droits libère l'homme, c'est la liberté de conscience qui le définit en tant qu'individu. Les choix qu'il opère, les valeurs qu'il adopte et les principes qu'il s'impose, dictent une existence que l'individu a choisi de vivre. La liberté d'expression, soit la faculté de diffusion libre de la pensée, en est le corollaire. Le plein exercice des principes moraux que l'homme entend respecter ne saurait être effectif si, dans le même temps, celui-ci n'était pas en mesure de les partager. Réciproquement, l'expression libre de la pensée ne pourrait que difficilement survivre au contrôle des consciences.

#### *Exprimer la contradiction*

Le pouvoir légal, quant à lui, ne supporte pas la concurrence. Le caractère éminemment politique des libertés de conscience et d'expression est source de contradiction. L'homme peut, en effet, ne pas vouloir vivre selon le dogme ou ne pas l'adopter. L'expression de cette pensée, à des degrés divers, peut alors conduire à une généralisation de la protestation. À terme, c'est la pérennité du système dans son ensemble qui est menacée. Il est donc dans l'intérêt vital du pouvoir politique de verrouiller la pensée (que ce soit sa gestation ou son expression) dans le but d'assurer la survie du système.

#### *Uniformiser les consciences*

Les démocraties modernes ne font pas exception. Les gouvernants peuvent en effet vouloir faire usage de la censure dans l'optique de prolonger la durée de leur mandat.

Le scrutin majoritaire faisant office de référence, il suffit pour l’administration d’appliquer mécaniquement le programme que lui soumet la fraction de la population dont le pouvoir électoral est le plus important. Les populations minoritaires, à savoir celles dont le pouvoir électoral est mathématiquement limité, peuvent alors se voir subir un véritable diktat démocratique. L’usage éventuel de la censure n’est donc pas impossible en démocratie, tant que celle-ci se voit être approuvée par une majorité d’administrés.

Les gouvernants vont donc chercher à uniformiser la société civile. L’expression d’une pensée ne répondant pas au dogme, démocratique ou non, ne pourra être tolérée dans la mesure où celle-ci présente un risque. Ce faisant, l’État va s’octroyer le devoir de juger de la valeur des idées, des avis. Il valorisera ce qui lui plaît, autorisera ce qui ne le gêne pas et méprisera ce qu’il ne connaît pas. En d’autres termes, l’État établira une série de filtres idéologiques pensés dans le but de standardiser les consciences et de sécuriser, à terme, son existence.

Outre le discours, le risque que présente le contrôle de la pensée par l’administration est bien réel. S’ils se font généralement les défenseurs des libertés individuelles, les gouvernants élus n’hésitent plus à renforcer leur emprise sur la faculté qu’ont les hommes de penser et de s’exprimer librement. Les mouvements majoritaires, imperméables aux désirs de ceux dont le pouvoir électoral est limité, peuvent se contenter de la mise en œuvre de mesures hautement liberticides. Ce faisant, ils donnent crédit à des politiques de répression pensées dans le but d’asseoir le diktat d’un État qu’ils ont nommé pour les servir. Cette pacification supposée de la société civile n’est qu’un leurre : la contraction systématique des libertés individuelles ne peut que nourrir les frustrations de ceux faisant l’objet de ces brimades. Pire, la composition de la majorité variant selon la nature du problème à traiter (un individu en accord avec le reste du groupe pour quelque chose ne le sera pas forcément pour un autre), les hommes se trouvent tous d’une manière ou d’une autre victimes du contrôle systématique de la pensée.

### *La liberté d’expression s’arrête à la propriété*

L’encadrement légal est malgré tout nécessaire. L’expression libre de la pensée ne peut en effet justifier les violences causées à un homme par un autre. Le respect de la propriété privée – de soi comme de ses biens – est ici central, et la loi se doit de le garantir. L’agression, par exemple, puisqu’elle constitue une violation de propriété privée (à savoir celle de la victime), ne peut être tolérée. Si l’encadrement de la pensée est indésirable, la défense stricte de la propriété privée justifie quant à elle le recours à la loi.

En résumé, le recours à la censure, en imposant le singulier aux dépens du pluriel, casse la faculté de l’homme de se définir en tant qu’individu. Victime de la standardisation de la pensée, celui-ci n’est alors plus en mesure de s’épanouir pleinement. Une société authentiquement libérale ne peut tolérer de tels procédés. L’homme libre est propriétaire de ses idées, assume ses choix. L’expression publique de son avis ne tient qu’à lui et ne saurait donc faire l’objet du contrôle de l’État.

Les démocraties modernes sont particulièrement exposées, et doivent donc être repensées dans le but de réaffirmer l’importance des libertés individuelles, au sommet desquelles les libertés de conscience et d’expression.

« Si vous pensez que l'éducation coûte cher, essayez l'ignorance ! »

Derek Bok

Dans la foulée du mouvement des *Indignés* en Espagne, puis de *Génération Précaire* en France, les jeunes diplômés en lutte contre le déclassement social ont gagné une certaine visibilité ces dernières années. Désormais, les ombres du chômeur intellectuel et de l'universitaire sous-payé hantent les allées de l'enseignement supérieur. Beaucoup d'étudiants, démystifiés, désespèrent. À quoi bon endurer des blocus interminables, pour avoir à choisir entre des stages mal rémunérés ou le chômage ? Pourtant, il existe une solution : la liberté ! Vous n'en avez peut-être pas entendu parler dans l'auditoire, parce qu'elle pourrait bien dynamiter le cartel universitaire.

L'enquête *Un an après* de l'Association pour faciliter l'insertion des jeunes diplômés (AFIJ) révèle que la moitié des jeunes diplômés français en 2012 sont toujours au chômage un an après la fin de leurs études. Pourtant, ils seraient 53% à avoir obtenu un master 2 – soit 5 ans après le bac. Néanmoins, en temps de crise, les diplômés ont plus de probabilité d'être embauchés que les non-diplômés, et cette tendance croît avec le niveau de qualification. Mais leurs emplois sont moins rémunérateurs qu'autrefois, et ne correspondent plus à leur niveau de formation. En Belgique, selon Eurostat, plus d'un travailleur sur cinq est surqualifié, et de l'autre côté de l'Atlantique, au Québec, cette proportion monte à un sur trois. Tous les pays touchés ont ceci en commun : la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur.

L'abaissement du prix de l'enseignement supérieur, accompagné d'une baisse continue du coût d'opportunité du travail non-diplômé (aujourd'hui, il est plus rationnel de se former que de travailler sans formation), ont provoqué une inflation du nombre de diplômés. D'après Eurostat, la part des 30-34 ans ayant achevé des études supérieures est en hausse et a atteint 36% dans l'UE27 en 2012. Or, le marché du travail européen est morose. L'offre de travailleurs qualifiés excède la demande des employeurs, en conséquence de quoi la valeur des titres universitaires ne cesse de chuter. Et cette inflation des diplômes, comme l'inflation monétaire, dessert les travailleurs les moins favorisés. Par un effet d'éviction, les ouvriers doivent de plus en plus répondre de compétences pointues. Quant aux diplômés qui n'ont pas le bon capital économique de départ ou un réseau professionnel très développé, ils vont souvent rejoindre les rangs des travailleurs surqualifiés.

À cette baisse de la valeur relative des diplômes, nous pourrions bientôt ajouter une baisse de leur valeur intrinsèque. En septembre 2014, en Belgique, l'impopulaire décret Paysage qui régionalise l'enseignement supérieur abaissera la note de réussite de l'année à 10/20 au lieu de 12/20. Pour reprendre l'expression d'une ministre québécoise, nous passons « *de l'accès du*

*plus grand nombre au succès du plus grand nombre* ». Voilà le prix à payer pour atteindre l'objectif européen des 40% de diplômés en 2020.

Nous le voyons, le problème est vaste et touche un sujet sensible : la démocratisation de l'enseignement supérieur. Pourtant, nous constatons également que les premières victimes de la sur-éducation sont les moins favorisés, au nom desquels cette « démocratisation » toute relative est conduite. Alors, que faire pour revaloriser nos diplômés ?

Tout d'abord, nous pouvons stopper la dévaluation relative des titres universitaires en limitant l'inflation des diplômes. Pour être plus explicite, il faut renoncer à l'objectif européen des 40% de diplômés en 2020, en baissant le nombre des sortants de l'enseignement supérieur. Une première façon consiste à faire payer le coût réel des études, en privatisant les universités et les écoles du supérieur. Cette solution est avantageuse pour tout le monde, à plus d'un titre : le fardeau fiscal diminuera et les ménages, en pleine possession de leurs moyens financiers, pourront payer pour les formations de leurs choix. Les étudiants les plus talentueux pourraient être – après sélection – les heureux récipiendaires d'une bourse octroyée par l'établissement, comme le fait par exemple Harvard. En effet, les universités et les écoles ont tout intérêt à ne pas refuser des talents dont la future réputation pourrait leur bénéficier. Quant aux autres étudiants, ils pourraient financer leurs études à crédit. Finalement, c'est surtout les moins motivés qui – voyant le coût du redoublement augmenter considérablement – désengorgeraient les auditoires.

La privatisation de l'enseignement supérieur permettrait aussi de remédier à la dévaluation intrinsèque des diplômes (conséquence du « succès du plus grand nombre »). Mises en concurrence, les universités et les hautes écoles deviendraient plus regardantes quant à la réputation de leurs diplômes sur le marché, et rétabliraient par conséquent des standards d'excellence. À l'avantage des étudiants les plus pauvres, qui bénéficieraient d'un véritable retour sur investissement, et pourraient rembourser leur dette (en l'absence de bourse).

La revalorisation des diplômes n'est ni coûteuse ni compliquée à mettre en œuvre : elle nécessite juste le retrait pur et simple de l'État. Une mesure que d'aucuns pourront qualifier de « réactionnaire » ou « antisociale », tellement le dogme du financement public de l'enseignement est tenace, tant à droite qu'à gauche. Pourtant, nous savons tous qu'en dépit de cette politique dispendieuse, les enfants d'ouvriers restent une infime minorité parmi les étudiants du supérieur (dans les universités françaises : 26,6% en licence, 17% en master, 12% en doctorat). Ils n'ont donc rien à perdre alors que tout le monde a à gagner.

La privatisation de l'enseignement supérieur doit aussi s'accompagner d'une augmentation du coût d'opportunité du travail non-formé. Par exemple, en abolissant les conditions absurdes d'emploi sur diplôme. En France, de nos jours, il faut obligatoirement suivre cinq ans d'études pour enseigner dans le primaire. La Belgique veut suivre ce chemin. Pourtant, les Français sont déclassés à chaque étude PISA, en raison de leurs records d'illettrisme ! Pour remédier au problème de la sur-éducation, il ne faut donc pas seulement libérer l'enseignement supérieur de l'emprise étatique, mais aussi assouplir nos réglementations, pour rendre le marché du travail plus ouvert à ceux qui n'ont pas de formation poussée.

Les diplômés sont comme la monnaie : quand il y en a de trop, et que plus rien ne garantit leur valeur, celle-ci plonge. Évidemment, comme à chaque fois qu'on provoque une inflation au nom des pauvres, les premières victimes sont ceux que l'État prétend aider.

*« Il ne faut pas étendre artificiellement la Solidarité de manière à détruire la Responsabilité ; en d'autres termes, il faut respecter la Liberté. » – Frédéric Bastiat*

Le rôle des associations caritatives est essentiel au sein d'une société, car il permet de tisser un lien entre des individus différents qui rencontreraient plus de difficultés à se mettre en relation, échanger et s'entraider sans leur existence. La fraternité s'exerçant par leur biais permet généralement aux bien-portants de soutenir les plus démunis ou ceux frappés d'infortune. Cette mission, sûrement une des plus nobles qui puisse exister, a besoin pour fonctionner de capital, qu'il soit financier, matériel ou humain. Néanmoins, cette constatation est fréquemment mise à mal par les idéologies de gauche qui s'approprient ces notions, Pierre Kropotkine faisant même de l'entraide le socle de sa « morale anarchiste ». Triste morale puisque légitimant l'action violente envers les groupes qui seraient réfractaires à une entraide forcée dont la définition serait ainsi vidée de son sens.

Ainsi, si un libéral, au cours d'une discussion, devait proposer la suppression des aides aux associations, il se verrait inmanquablement rétorquer que, sous un argumentaire raisonnable, se tapit une bête immonde prête à bondir, désirant au fond la mort des institutions chargées d'aider les démunis. Alors, le darwinisme social prendrait sa source à la volonté égoïste des individus, influencés par les libéraux, d'échapper à l'impôt ! Partant, les étatistes s'évertuent à promouvoir la redistribution comme clef de voûte de la solidarité, alors qu'ils sont les premiers à constater son inefficacité, blâmant l'égoïsme tout en l'ayant éliminé de l'équation. En action, voici résumé le cynisme politique qui fait fi des détresses et des vies humaines parfois en jeu.

Sans subvention publique, il n'y aurait donc point de budget dont pourraient disposer les associations caritatives ? Mais ce n'est pas parce qu'on souhaite la suppression des subventions aux associations qu'on désire par ce biais leur disparition pure et simple. Tout comme le souhait de voir disparaître le service public audiovisuel n'est aucunement synonyme d'une volonté de voir dépasser toutes les chaînes de télévision. Au contraire, laisser aux individus la liberté de financer les organismes qu'ils désirent soutenir, par conviction, solidarité ou raison personnelle, est justement le meilleur moyen d'allouer des ressources sans que les organismes publics n'en détruisent une bonne part en frais de fonctionnement. D'autant qu'en octroyant des subventions, l'État engage une compétition entre les associations qui vont alors consacrer une part de leurs ressources à monter des dossiers, rencontrer les fonctionnaires dédiés, remplir les formulaires adéquats à leur obtention, etc.

Suivant la loi de Bitur-Camember, la destruction de capital est donc équivalente à la somme rétribuée. Alors que la redistribution était censée optimiser l'allocation de ressources, elle en détruit autant qu'elle finira par accorder à ceux qui les réclament.

La *Charity Aid Foundation*, qui publie une fois par an son rapport *World Giving Index*, évalue les pays en fonction de la générosité de leurs habitants selon trois critères : les dons à des associations caritatives, le bénévolat et le fait d'aider un inconnu qui en aurait besoin. Contrairement aux idées reçues en France sur l'individualisme exacerbé et l'égoïsme des Américains, les agrégats placent pour 2013 les États-Unis en tête de peloton.

De manière générale, cette étude permet, outre de visualiser que les pays pauvres ayant subi une catastrophe économique ou naturelle se serrent les coudes dans les moments difficiles, de constater très généralement que plus un pays est libre, plus ses habitants se montreront généreux envers les causes de leur choix. Outre les États-Unis, l'Irlande, l'Australie, la Nouvelle-Zélande ou encore le Canada accaparent chaque année les premières places du classement.

Dans une société libre, on donne donc plus de son argent ou de son temps à des associations ou des causes, mais c'est également au sein de ces sociétés dynamiques que se développent des initiatives qui, si elles n'étaient à l'origine pas spécifiquement destinées à récolter des fonds pour des associations, peuvent néanmoins y contribuer.

L'essor du *crowdfunding* (littéralement le financement par la foule, ou financement participatif) ces dernières années comme outil de financement par des particuliers de projets ou d'associations qui tiennent à cœur aux donateurs en est l'exemple parfait. Les plateformes de *crowdfunding*, dont l'activité est amenée à exploser au fur et à mesure que cette pratique se démocratisera, financent des centaines de projets portés par des individus et qui se réunissent sur la base d'une vision commune. Une transition vers plus de liberté serait la création d'un label ou statut d'association sans financement public (voir Alain C. Toullec). Comme l'expérience le montre partout où elle a été tentée, plus des individus volontaires auront les mains libres pour se regrouper, échanger, transférer des fonds et des compétences ou donner de leur temps, plus la force de leurs actions sera puissante.

En France, malheureusement, ces conditions sont loin d'être réunies. En droit français, les associations caritatives existent sous la forme particulière d'associations d'utilité publique, dont la reconnaissance est intégralement soumise à l'arbitraire du ministère de l'intérieur qui valide sa décision par un décret du Conseil d'État ! Des procédures kafkaïennes promptes à décourager toute tentative d'action et qui aboutissent, non pas à détruire des ambitions, mais à les tuer dans l'œuf et les empêcher de naître, comme l'avait déjà constaté Tocqueville il y a de cela bientôt deux siècles :

*« Une fois que le souverain a pris en main les uns et les autres et les a manipulés à volonté, il s'étend sur toute la société. Il couvre la surface d'un réseau de petites directives très précises et unifiées que les esprits originaux ne peuvent percer pour sortir de la masse ; il ne détruit pas leur volonté, mais les ramollit pour les faire plier et les diriger ; il les force rarement à entreprendre quelque chose, mais s'oppose constamment à ce qu'on entreprenne quoi que ce soit ; il ne détruit pas, il empêche que quelque chose se crée ; il ne tyrannise pas, il freine, il écrase, il démoralise, il élimine, il émousse. »*

*« L'élément crucial pour atteindre un système de propriété privée et de libre marché est la privatisation des interventions gouvernementales »*

*Murray Rothbard*

**C**haussées déformées et mal entretenues, rues encombrées d'immondes, lieux favorisant crimes et activités illégales. Accidents trop nombreux, aménagements incertains, usages inappropriés et non contrôlés, niveaux de congestion importants.

Tel est le constat qui peut être aujourd'hui porté sur la gestion socialisée des réseaux routiers. Elle est la source de coûts économiques considérables pour les usagers, que chacun est à même de constater. Ils résultent d'effets bien connus liés à la « gestion des communs ».

Comment remédier à ces effets néfastes ? Une solution : la privatisation des routes. Cette modalité de gestion des ressources routières conduira à produire des services de qualité, régulera l'insécurité et pourra résoudre les problèmes de congestion liée à une sur-utilisation de la ressource routière. [1] La privatisation est un processus qui consiste à passer d'un système de gestion collectivisé à un régime de propriété privée. Il s'agit de changer de régime institutionnel, désormais assis sur la propriété privée, reconnue et respectée.

Le régime de propriété privée a pour conséquence de conférer à son propriétaire la pleine propriété foncière sur laquelle le réseau (ou une partie) est construit. Il dispose à ce titre de la possibilité d'exclure ou d'inclure les usagers. Cette exclusion ou inclusion peut se faire par le paiement d'un droit d'entrée (mais pas nécessairement) et / ou par le respect de certaines règles d'usage, voire par l'échange de droits d'accès aux propriétés respectives (droits de passage par exemple). La privatisation des routes implique pour le propriétaire des obligations à l'égard du client (niveau de sécurité, durée de trajet). L'exercice de sa propriété lui confère des droits, mais aussi des obligations (indemnisation des victimes suite à un accident causé par un mauvais entretien de la voie par exemple).

La privatisation des routes ne doit pas être confondue avec le régime de la commercialisation des réseaux routiers, dont les exemples les plus courants sont ceux des autoroutes ou des voies urbaines à péage, qui ne sont que des transferts partiels de propriété. En échange d'une délégation ou de concession de propriété publique, des opérateurs bénéficient d'une rémunération négociée. Ici, la propriété reste publique. Elle ne doit pas être confondue avec le régime de routes privées où la propriété est détenue dans sa totalité par le privé. [2]

Comment passer du régime de gestion collectiviste des routes à un régime de routes privées ? La gestion collectiviste a nécessité l'expropriation de propriétaires fonciers et l'utilisation forcée de ressources pour la financer (processus d'extraction fiscale). [3]

La privatisation doit donc être vue comme un processus de justice. En conséquence, les propriétés foncières, qui firent l'objet d'une expropriation bien que leurs légitimes propriétaires refusaient de vendre, doivent leur être restituées. Ces légitimes propriétaires fonciers deviennent alors les propriétaires des réseaux routiers, à la hauteur de leur contribution passée à la constitution du réseau.

La restitution des réseaux routiers pour lesquels il n'est pas possible de retrouver de propriétaire légitime s'inscrit alors dans le processus de restitution fiscale. En somme, les contribuables deviennent eux-mêmes les nouveaux propriétaires de réseaux spécifiques à la hauteur de leurs contributions fiscales passées.

Si les deux processus de restitution ne peuvent aider à déterminer les légitimes propriétaires, le principe du *homesteading* s'applique : le premier entrepreneur qui prend en charge la partie de réseau routier en devient le légitime propriétaire.

Il ne peut être exclu que certaines routes puissent disparaître, car n'ayant aucune utilité sociale. Celles-ci ont pu résulter de mauvaises décisions antérieures (mal-investissement) ou d'un déclassement avec l'apparition ou l'utilisation plus intensive de voies alternatives. Dans ce cas, les propriétés foncières retournent à leurs légitimes propriétaires.

Il existe des réseaux routiers distincts et des routes différentes, des infrastructures locales, nationales et autoroutières. Cette diversité suggère l'existence de nombreuses entreprises, dont le capital est détenu par un grand nombre de propriétaires. Il est aisé d'imaginer que le système de routes privées s'accompagnera du développement d'un marché du capital pour échanger ces actions, ce qui pourra permettre de consolider le capital des entreprises. Quant au processus de marché, il assurera la rationalisation de l'activité économique du secteur et la nécessaire mise en réseau des routes. En somme, la peur associée à l'apparition d'un monopole n'a aucun sens. Une qualité essentielle du système de routes privées repose au contraire sur une gestion décentralisée et un capitalisme de nombreux propriétaires.

La diversité des réseaux conduira inévitablement à une gestion différenciée. Cette pluralité des modes de gestion reflétera sans doute le type de la route. Les réseaux routiers nationaux et autoroutiers s'inscriront probablement dans une gestion commerciale avec des voies à péage, dont le montant pourra être ajusté à l'intensité d'utilisation (durée, distance, usure du réseau). Les réseaux locaux combineront sans doute des modalités commerciales pour les usagers occasionnels et des accès forfaitaires ou gratuits pour les riverains. D'autres voies pourront avoir un accès gratuit à la condition de respecter les normes d'utilisation définies par le propriétaire (rues piétonnes, zones commerciales).

La privatisation des routes permettra d'améliorer la qualité des services du fait des incitations relatives aux relations commerciales avec le client (incitation par les prix), mais aussi par le renforcement du lien entre le propriétaire et son capital, rompant ainsi avec la gestion politique actuelle. Enfin, la gestion privée s'accompagnera d'une nouvelle division du travail, l'apparition de nouveaux métiers, s'appuyant sur l'innovation et les nouvelles technologies, afin d'améliorer le service procuré aux usagers.

La privatisation des routes représente à la fois le meilleur moyen pour que la population puisse bénéficier de services routiers performants et une mesure de justice à l'égard des légitimes propriétaires spoliés. Le processus de privatisation défendu dans cette contribution repose sur le principe d'identification des propriétaires initiaux et celui de restitution fiscale.

« La meilleure politique d'immigration consiste à ne pas en avoir. »

*Pascal Salin*

**A**vant la Première Guerre mondiale, il était possible de faire le tour du monde sans avoir besoin d'un passeport. Le sujet de l'immigration était un thème somme toute marginal dans les réflexions des grands auteurs libéraux. Avec la montée du pouvoir coercitif des hommes de l'État, le débat sur les politiques d'immigration est rapidement devenu un enjeu majeur pour les étatistes de tous les partis. Pour traiter ce sujet, nous devons le segmenter en parties afin de mettre en avant les aspects théoriques, la source des divergences parmi la grande famille libérale, ainsi que dégager des pistes pour faire avancer la cause de la liberté.

### *L'immigration dans une société libre*

Les politiques migratoires ne sont rien d'autre que des politiques de limitation de la liberté de mouvement, d'échange libre ainsi que de la liberté de contracter. Pour un libéral, la liberté d'immigrer (et donc d'émigrer) est un droit fondamental de l'individu qui vient de la liberté de faire ce qu'on veut de sa propriété. Louer mon appartement à un étranger ou engager dans mon entreprise quelqu'un qui provient d'un autre pays, c'est mon choix et mon droit absolu. Personne n'est lésé et cela seul compte. C'est une conséquence de l'axiome de « non-agression » de Murray Rothbard : « *aucun individu ni groupe d'individus n'a le droit d'agresser quelqu'un en portant atteinte à sa personne ou à sa propriété* ». Agression est donc synonyme d'invasion, d'intrusion. Le droit de discriminer sur ma propriété (selon la religion, la couleur de la peau, l'origine, fumeur ou pas...) est une suite logique de mon droit d'homme libre. Discriminer, c'est choisir.

### *Libre par l'État ?*

La présence de l'État transfère le droit de discriminer des individus à une organisation qui utilise de façon arbitraire son pouvoir coercitif. Au lieu de laisser les individus libres de leurs propres choix et d'en assumer les conséquences, les hommes de l'État ont collectivisé les décisions et se sont attribué un droit de discriminer arbitraire. Dès qu'une majorité s'impose démocratiquement à une minorité, l'harmonie disparaît et les conflits sont à l'ordre du jour. C'est dans ce contexte qu'il faut lire et comprendre les divergences entre libéraux. Selon Hans-Hermann Hoppe, l'existence de l'État a pour conséquence un contrôle sur l'immigration. Selon d'autres, par exemple Walter Block, l'interventionnisme de l'État est à rejeter ici aussi.

### *L'immigration analysée*

Voyons quelques divergences. Selon les uns, l'existence de « biens publics » (route, etc.) et de l'État-providence favorisent une immigration non demandée qui risque de provoquer un

effondrement du système, ce qui pourrait conduire à une guerre civile. Selon les autres, il ne faut pas attendre d'avoir un monde totalement libre avant de permettre la liberté d'immigration. La liberté de mouvement est une valeur en soi, à promouvoir par définition.

Mais dans un monde totalement privatisé, il n'y aurait pas de liberté d'immigration, étant donné qu'il faudrait être « invité » pour accéder à la propriété d'autrui. L'État devrait donc jouer ce rôle de « propriétaire ». Ceux qui contestent ce point relèvent qu'il y aura toujours quelqu'un qui sera disponible pour échanger avec un étranger et que l'État ne peut pas connaître les besoins subjectifs des individus. Car contrairement aux marchandises, qui se déplacent uniquement suite à un accord entre acheteur et vendeur, les individus peuvent voyager sans l'accord d'un hôte. Oui, admettent certains, mais déjà aujourd'hui, en tant qu'individu, je peux utiliser les routes et les aéroports avec l'accord des propriétaires (en gros ceux qui paient les impôts). Il n'y aurait donc pas de différence fondamentale.

Certains argumentent que l'État doit tout faire pour sauvegarder la valeur du capital investi dans les « biens publics » et qu'il a donc le droit de limiter l'immigration. D'autres pensent par contre que seuls les individus, par leur choix, démontrent ce qui a de la valeur ou pas.

Certains libéraux pensent que la liberté absolue d'immigrer va se traduire par une perte de liberté à l'intérieur du pays et par une augmentation de la criminalité. Ceux qui s'opposent à ce point de vue argumentent que nous ne pouvons pas savoir comment les immigrants vont se comporter. Ils relèvent par contre que les émigrants sont à la recherche d'une vie meilleure et qu'ils sont probablement la partie la plus productive de leur pays, vu justement leur propension à prendre des risques en quittant leur famille et l'endroit où ils ont grandi.

### *Les options pragmatiques*

Sur ce sujet, quelles sont, dans le monde actuel, les options des défenseurs de la liberté ?

- Se battre tout le temps pour toute forme de privatisation, notamment pour ce qui concerne les moyens de transports, ainsi que pour les suppressions de l'État-providence. Moins de choix démocratiques et plus de choix de marché.
- Favoriser la prise de décision au niveau politique le plus bas possible, le plus proche de l'individu, par la promotion du fédéralisme, des naturalisations décidées au niveau local, ainsi que le droit de sécession. Le droit de sécession est très important, dans la mesure où il favorise la création de petites communautés « volontaires » dans lesquelles les individus qui souhaitent n'avoir rien à faire avec d'autres peuvent se retrouver entre eux.
- Obtenir la suppression des lois anti-discrimination qui empêchent les individus de disposer pleinement de leur propriété et de refuser donc de contracter avec « l'étranger ».
- Interdire l'accès des immigrants aux prestations collectives fournies par l'État, en les autorisant par contre à souscrire à des assurances privées. Les questions sur l'immigration, sur son optimum, sur les droits à distribuer ou pas, ne finiront jamais d'alimenter les débats tant que le libre-échange ne sera pas devenu le seul arbitre des relations humaines.

Tous les débats des politiciens sur l'immigration, sur son optimum, sur les droits à accorder ou pas, ne finiront jamais et continueront à alimenter les débats politiques tant qu'il n'y aura pas une prise de conscience du fait que, comme disait Margaret Thatcher « *la société n'existe pas* ». Comprendre ceci, et agir en conséquence, implique aussi de faire le choix d'un monde avec plus de diversité, d'innovation, de changements et de mouvements. Et avec moins de protection étatique. Sommes-nous prêts à faire le choix de la liberté et de l'excellence ? [1]

*« Je suis convaincu qu'il y a plus de menaces envers la liberté à moins de dix miles du Capitole que sur le reste du globe. » – Ron Paul*

**D**ans sa définition la plus large, la politique étrangère est l'action menée par un État dans ses relations avec les autres. Elle s'étend sur des domaines divers. Notamment ceux de la diplomatie, du commerce ou encore des compétences militaires.

### *La guerre est faite par les gouvernements*

Voici le point de départ du paradoxe de nos États, qu'on a aimé qualifier de moraux et justes. Toutes les guerres ont été menées par des gouvernements. En particulier au XX<sup>e</sup> siècle, où l'on peut dresser le constat d'un corollaire intéressant : alors que les États se sont affirmés, les guerres, elles, se sont intensifiées.

Cependant, depuis la fin de la Guerre froide, et plus largement depuis le début de la mondialisation, on a pu s'apercevoir d'un nouveau type de politique étrangère. Les régimes – notamment occidentaux – ont placé économie et action militaire sur une même constance, avec des enjeux s'enchevêtrant. Une forme de coercition étatique moins formelle s'est développée, celle d'administrer la guerre sous la justification de contrôler de précieuses ressources. Bien qu'il faille user de ce terme avec parcimonie, car la transparence dans les informations est quasi-nulle, l'Irak, le Mali, ou encore le Koweït, pour ne citer que ces conflits, font l'objet de fantasmes légitimes quant aux intérêts inhérents à ces conflits.

### *La politique étrangère, prétexte à tout*

Bases dans presque tous les pays du monde. Un budget de défense sans équivalent. Des interventions aux raisons floues... Corée, Vietnam, Somalie, Koweït – sans omettre les Première et Seconde Guerres mondiales – autant d'opérations des États-Unis dans le monde qui ont contribué à leur construire une image radicalement inverse de celle que leurs pionniers désiraient.

La politique étrangère a les mains sales. On lui doit le colonialisme, le néo-colonialisme de nos jours qui dérive en conflits interethniques, issus notamment de pays dont les frontières furent dessinées de façon arbitraire par l'Occident. On lui doit la montée de l'islamisation depuis le départ du Shah en 1979 et le Grand Satan américain devenu, dans l'autre sens, prétexte à toutes les fausses haines. On lui doit une OTAN inutile mais jamais démantelée. On lui doit aujourd'hui une Ukraine qui annonce peut-être un nouvel Hitler. La politique étrangère impose au monde ce que même le pire des tyrans n'oserait imposer à son peuple.

Enfin, il faut évoquer la mise des populations sous écoute. Beaucoup d'entre nous pensent à tort que cela ne nous touche pas directement. Pourtant, ce sont nos libertés qui sont chaque jour raillées. Et depuis la popularisation des nouvelles technologies et de l'Internet ces

dernières années, on se permet de nous écouter. La politique étrangère motive une entrave à nos droits fondamentaux. D'après les révélations d'Edward Snowden, nous sommes assidûment surveillés, ou pouvons aisément l'être. La justification de la lutte anti-terroriste – terrorisme qu'on a créé – ne peut pas être ignorée. Mais pour autant, de quel droit les gouvernements se permettent-ils de s'ingérer dans nos vies de la sorte ?

### *L'approche libérale de la paix*

Le marché et la mondialisation, qualifiés d'immoraux, d'injustes voire de pervers, n'ont été les facteurs d'aucune guerre ni d'aucun mort dans l'histoire. *A contrario*, des États n'ont pas hésité à mettre de côté respect, morale ou valeur pour atteindre les vrais buts de leurs guerres. À commencer par les guerres saintes ou sous quelque prétexte religieux.

Même si beaucoup se cachent derrière l'adage affirmant que les temps ont changé pour justifier leurs désirs expansionnistes, rappelons-leur qu'eux seuls ont fait de ce monde le capharnaüm qu'il est aujourd'hui. Finalement, morale et liberté sont intrinsèques à un marché qui préfère l'interdépendance entre des agents qui échangent et qui y trouvent leurs intérêts, à des conflits opaques, corporatistes et meurtriers.

Comment deux peuples qui échangent, qui sont interdépendants, pourraient-ils se faire la guerre ? Les classiques l'avaient compris. De Smith à Ricardo, la thèse défendue – celle des avantages comparatifs – fut que deux peuples qui commercent ne se feront pas la guerre, et au contraire deviendront tous deux prospères. Le capitalisme mène certes un jeu de concurrence, mais ce dernier est juste et repose sur la plus profonde égalité entre les agents qui prospèrent librement et mutuellement.

La finalité de la doctrine libérale est un monde sans frontière, autorégulé par le simple marché et ses lois. Ainsi, la politique étrangère n'y a plus aucune place. Bien que l'interventionnisme doive mourir, le non-interventionnisme ne signifie pas l'isolationnisme. Cela témoigne simplement que les pays n'ont plus le droit ni les compétences propres pour interférer militairement, économiquement et secrètement dans les affaires d'autres pays. Thomas Jefferson dans son discours inaugural de 1801, décrivait avec intelligence le but d'une politique étrangère juste : « *La paix, le commerce, et l'amitié honnête avec toutes les nations – des alliances contraignantes avec aucune* ». Nous avons aujourd'hui oublié cet idéal.

### *Pourquoi une politique étrangère*

Finalement, que nous apporte notre politique étrangère – surtout celle de l'Occident ? Elle coûte des vies humaines, des deniers au contribuable, renforce les mouvements terroristes qui en veulent à nos pays, et surtout elle est un facteur non négligeable de pauvreté pour nous et pour les populations des pays dans lesquels nous intervenons.

Vous l'aurez compris, la politique étrangère sert des intérêts privés plus qu'une cause juste. La guerre, c'est notre extorsion organisée. Nos gouvernements ont façonné le monde dans lequel nous sommes. Monde dans lequel la liberté est en sursis. Prônons la paix à la place de la guerre, préférons la prospérité à la pauvreté, le droit à la coercition, la liberté à la surveillance, mais surtout le marché libre à l'État. Le choix d'un ordre nouveau et d'une justice en symbiose avec nos principes émane directement de nous, les citoyens du monde.

Toute politique étrangère n'est donc qu'affabulations. Derrière l'amas de justifications des interventions contre le terrorisme, se cache un cartel plus grand et mieux organisé. Au final, surveillance, morts et pauvreté sont les vraies marques d'une politique extérieure « aboutie ».

« L'énergie et la persistance conquièrent toutes choses. »

Benjamin Franklin

Comment gérer un problème à l'échelle de l'humanité ? Laissez faire les individus. Lorsque vous répondez d'une manière si simple à une question si complexe, nombreux sont ceux qui pensent que vous avez perdu la tête. Oui, car : « *Qui va organiser les individus ?* », ou : « *Nous avons besoin d'une coopération internationale entre les Etats* ».

Il y a quinze ans, vous auriez été bien embêté pour répondre « comment » en pratique. Arrêtons-nous quelques instants sur les changements des deux dernières décennies. Lâchez votre *smartphone*, rembobinez votre *walkman*, et observez les changements accomplis.

Une innovation vous saute aux yeux. Le monde entier est aujourd'hui interconnecté, grâce à Internet. Vingt ans plus tôt, nous avions téléphones, fax et courriers pour communiquer de Londres à Sidney. Aujourd'hui, nous transférons des gigaoctets en quelques secondes.

Nous avons donc accès à une communication à l'échelle globale facilitée. Tout le monde y a-t-il accès ? Non. Cependant, l'accès à Internet croît de manière exponentielle. Selon l'entreprise Pingdom, la population mondiale ayant accès à Internet a doublé entre 2007 et 2012.

En 2013, nous étions 2,7 milliards d'internautes. Soit 38,8% de la population mondiale. Des entreprises comme Google réfléchissent à l'utilisation du Wi-Fi par des ballons sondes pour un accès dans les zones les plus reculées (Projet *Loon For All*). Comment faisons-nous avant ?

Nous ne pouvions pas. C'est pourquoi il y a 20 ans, on pensait les organisations paraétatiques comme la norme pour régler les problèmes à l'échelle de l'humanité. Ainsi, la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), qui a été adopté sous l'égide des Nations unies.

Aujourd'hui, prendrions-nous le même chemin tortueux pour arriver à résoudre un tel problème ? Non. Le paradigme a changé. Un exemple récent tient à la pêche en eaux profondes. Depuis des années, les institutions font du surplace envers un véritable désastre écologique. Les différents *lobbies* se renvoient la balle, menant à un *statu quo* dommageable.

La dessinatrice Pénélope Bagieu a fait prendre conscience à des centaines de milliers de personnes du danger écologique encouru. Ses outils ? Point de lois ou de règlements. Une bande dessinée sur son blog. Une enseigne de la grande distribution française pratiquait la pêche en eaux profondes. Grâce à l'action de la dessinatrice, la pression des consommateurs a eu raison de cette pratique. Sans la moindre loi.

L'époque où un organe paraétatique s'imposait à une masse est terminée. Nous conversons maintenant entre individus d'un bout à l'autre du monde. Mais au-delà de l'outil (Internet), quels sont les pré-requis à la concertation entre les individus pour résoudre un problème ?

Le premier aspect tient à la fin de la logique clanique des organisations paraétatiques. Nous sommes (enfin) revenus à l'heure des individus qui prennent leur destin en main. Et ce postulat n'est pas lié à la seule résolution globalisée des problèmes. Le désamour des Français pour les partis politiques est aussi révélateur de ce mouvement vers l'individu.

De même pour la communication des entreprises. Le temps de la publicité flattant l'ego de la direction et ignorant totalement les désirs du client a pris fin. Les entreprises considèrent de plus en plus le client comme un individu au sens noble.

Le second aspect provient de l'acceptation de la libre association entre les individus. Celle-ci se fonde sur l'acceptation mutuelle et l'attachement à une cause commune. Qui dit libre association dit individus libres de travailler spontanément ensemble.

Les actions réalisées par ces libres associations peuvent être limitées dans le temps et dans l'espace. Elles sont calibrées à la mesure de l'enjeu. Contrairement aux monopoles, les libres associations peuvent entrer en concurrence. Que la meilleure solution gagne.

Du côté des victimes du problème, cette concurrence est un bénéfice inestimable : que la meilleure solution gagne. Cette libre association, par sa fragilité, implique aussi l'action réelle et immédiate. D'où un regain d'efficacité. Ne consomment des ressources et n'aboutissent que les solutions réelles qui peuvent vraiment résoudre les problèmes.

Enfin, le dernier aspect tient à la défense de la libre économie. Défendre le rôle social de l'entrepreneur, l'homme ou la femme qui innove et qui crée une solution. Ainsi, la solution du début n'était pas fantaisiste. Le meilleur moyen de gérer un problème à l'échelle de l'humanité consiste à laisser faire les individus. Ils savent mieux que quiconque, mieux que tous les rapports de hauts fonctionnaires possibles, ce qui est bon pour eux.

Ce laissez-faire n'est pas une lubie théorique. Des applications concrètes ont eu lieu, avec succès. En voici trois :

- L'éducation prend un tournant révolutionnaire depuis quatre ans. L'accès à l'instruction élémentaire peut se faire à partir d'un ordinateur partout dans le monde grâce à la *Khan Academy*. L'association à but non lucratif fondée par Salman Khan permet aux enfants d'avoir accès aux cours de primaire et collège via Internet.
- L'enseignement supérieur n'est pas en reste, grâce aux MOOC, les cours ouverts massifs en ligne. Des milliers de personnes peuvent suivre en même temps un enseignement de qualité issu des meilleures universités. L'accès à la connaissance est démocratisé.
- L'accès à l'eau potable est un enjeu majeur pour 2,4 milliards de terriens (chiffres de l'ONU en 2013). Le rapport précédent faisait état de 783 millions de personnes privées d'eau potable. Les fonctionnaires ont peut-être le temps de tergiverser, ce n'est pas le cas des individus qui n'ont pas accès à l'eau. Pendant ce temps, d'autres agissent. C'est le cas de Michael Pritchard, entrepreneur à l'origine de la bouteille *Life Saver*. Il estime qu'il suffirait de 20 milliards de dollars pour que chaque humain ait accès à l'eau potable.

Les solutions apportées par des individus aux problèmes globaux sont plus nombreuses chaque jour. Celles qui feront la différence demain ne sont pas encore connues. Jouer au futurologue est un tantinet présomptueux.

La seule chose certaine est que nous n'avons pas fini d'être émerveillés par la créativité des individus agissant librement de concert.

*« À la limite, le seul écologiste irréprochable est celui qui met tout en œuvre pour mourir sans laisser la moindre trace de son passage sur Terre. » — Didier Nordon*

**D**epuis des milliers d'années, les hommes sont partagés entre la crainte et l'espoir pour leur avenir. Menace de famine, toujours possible, due à une trop faible capacité à exploiter la terre, à une trop forte dépendance envers les aléas de la nature.

Et depuis un peu plus de deux siècles, le capitalisme et la révolution industrielle inversent les causes. Beaucoup craignent désormais que ce soit la Terre qui soit affamée par une population explosive et hors de contrôle, sans rapport avec les limites de notre monde.

Les « décroissants » ont cette crainte et y voient l'urgence de l'inflexion des croissances économique et démographique, éloignant l'échéance d'une planète épuisée à nous nourrir. Il serait peu responsable d'ignorer cette question : notre population finira-t-elle un jour par épuiser ses ressources et risquer de disparaître ? Selon moi, comme par le passé, la réponse est dans l'espoir quotidien qu'a chacun de nous en de meilleures conditions futures.

Cette question n'est pas nouvelle, bien des auteurs s'y sont frottés, dont Malthus en 1798. Or Malthus s'est trompé, nous sommes là pour le confirmer. Je ne dis pas que la question de notre avenir limité ne se pose pas, mais que beaucoup concluent trop vite à la catastrophe.

Le système capitaliste serait un des facteurs de nos soucis écologiques et durables. C'est à mon avis la preuve que trop peu de gens comprennent le capitalisme. Le capitalisme est un mécanisme social neutre, il n'est ni bon ni mauvais. D'ailleurs, tout le monde est capitaliste.

La recherche du profit est peut-être la plus vilipendée, censée pousser aux pires actes pour de sordides et vaines satisfactions matérialistes de court terme. Or, qui vend ses produits et en tire ainsi des profits ne vole personne : il rend un service contre une somme. Chacun y gagne. Le profit est d'autant plus grand que le produit rend service et que la demande est forte.

La grande crainte de notre temps tient à l'épuisement des ressources de la planète. L'angoisse du manque, celle du fameux *peak oil* qui scellerait notre récession, mais qu'on constate être constamment repoussé dans le futur, oublie que les ressources naturelles n'ont rien d'absolu. C'est une des erreurs de Malthus qui a oublié de prendre en compte l'innovation, donc le changement régulier de la nature des ressources essentielles. Devant leur raréfaction, il faut se garder de conclure trop vite à notre appauvrissement prochain. L'histoire et la logique montrent que l'humanité est bien plus sophistiquée et sait s'adapter bien mieux qu'il y paraît, en faisant évoluer son besoin et sa consommation en ressources à la fois en nature (technologie) et en quantité (marché). Le comprendre suppose de comprendre le marché.

Car le mécanisme des prix est de loin la meilleure invention humaine pour contrôler la consommation des ressources. Si le pétrole se fait plus rare, ou si son coût augmente, le prix montera – simple loi de l'offre et de la demande. À partir d'un certain prix, la demande changera, certains n'ayant plus les moyens. Cette baisse de demande est le premier moyen de faire durer la ressource, dont la rareté croissante assure en réalité l'éternité. Mais pendant que le prix monte et atteint des sommets, l'innovation est au travail. Plus le prix est haut et plus il devient possible de rentabiliser des alternatives coûteuses qui n'auraient pas pu se vendre si le pétrole était moins cher. Et donc plus le pétrole se raréfie, plus la probabilité s'accroît de lui trouver des alternatives. C'est ce phénomène qui nous a conduits à 2014.

Notre survie jusqu'ici a été assurée par l'arbitrage du marché et non par le politique, et il est essentiel, face à des questions aussi complexes et incertaines, que ce principe perdure.

Attention, pour que le marché fonctionne, il faut qu'il soit libre, il faut que les choix soient purement ceux des individus, libres de toute contrainte réglementaire venant déséquilibrer leurs options. Les fameux « dysfonctionnements » du marché sont toujours le signe d'un biais étatique, d'une intervention ou d'une loi qui sort le marché de sa fonction. Sans exception.

Certains pourront avancer que tout cela est bien joli, mais le temps presse, et le marché ne va pas assez vite. Nous n'avons pas assez de temps, il faut donc intervenir. Est-ce si sûr ? On peut comprendre que les plus inquiets ou convaincus veuillent anticiper à leur niveau. Mais ils n'ont pas le droit d'imposer leur peur et leur conviction à ceux qui ne les partagent pas. De ce fait, il est injuste et immoral que la moindre goutte d'argent public finance même en partie le plus simple de leurs projets. C'est à eux de trouver les fonds et de convaincre du besoin.

Il serait fâcheux d'oublier que la croissance de notre population est une bonne chose en soi. Bientôt huit milliards d'humains, c'est autant de cerveaux et une démultiplication de notre potentiel collectif à penser notre situation et à y apporter une partie de la solution globale.

Mon avis consiste à admettre que le monde est fini et que viendra probablement un jour où nous serons comme sur le sommet d'une courbe de Laffer de l'autosubsistance : passés de l'autre côté, nous devons gérer la pénurie, d'une façon ou d'une autre. Mais ce jour est loin.

Libéral humaniste, j'ai confiance en la capacité de l'humanité à repousser l'échéance. Toute l'humanité ? Non ! Car politiciens et bureaucrates, autrement dit l'État, en perturbant les mécanismes sociaux naturels, réduisent la capacité du monde à traiter au mieux ce problème.

En fait, le sujet ne devrait pas être confié aux politiques, il est trop important. Protéger la nature, protéger ses ressources, cela ne peut se faire que sur le terrain, rivière par rivière, mine par mine, village par village. À cette échelle, c'est au marché libre d'assurer l'arbitrage.

Le libéralisme libertarien repose sur l'absence de pouvoir politique – c'est-à-dire que chaque propriétaire a seul pleine autorité chez lui – sur l'absence d'espace public et sur l'intégrale privatisation de la planète. La fonction d'arbitrage y est entière confiée au marché libre, où se concurrencent librement des entrepreneurs innovants. Il constitue ainsi le système politique non seulement le plus humaniste, mais le plus « durable », dans tous les sens du mot.

Ainsi, aux décroissants dont je comprends le doute sans le partager, je voudrais dire qu'ils se trompent de combat. L'analyse qu'ils font de la situation est erronée à de nombreux égards. Plutôt que de gâcher leur énergie à nous convaincre de réduire nos besoins, ils feraient mieux de militer pour une plus grande liberté de tous et de chacun dans la société. Ce faisant, ils feraient coup triple, pour leur liberté, pour celle d'autrui, et pour sauver cette chère planète.

## Un État gagnant ? L'État abolitionniste !

Thierry Falissard

« L'État est le maître de mon esprit, il veut que je croie en lui et m'impose un credo, le credo de la légalité. » – Max Stirner

Les libertariens ont des conceptions bien arrêtées de ce que devrait être l'État, selon leurs options éthiques ou ontologiques (principe de non-agression, propriété de soi-même, autonomie de la personne, éthique minimale, droit naturel, etc.).

Passons de l'autre côté de la barrière et devenons des étatistes ! Mais des étatistes rationnels, qui voient davantage l'État comme une entreprise utile et responsable – comme toute entreprise à succès – plutôt qu'un moyen de spoliation, de redistribution, d'enrichissement personnel par la corruption, et d'appauvrissement par la démagogie.

Imaginez-vous à la tête d'une de ces entités qu'on appelle « État », ou plutôt que nous appellerons dans sa nouvelle forme un *état*, c'est-à-dire un État banalisé, « epsilonisé », rendu à ses missions principales, l'inverse de l'État d'aujourd'hui. Il vous importe à vous, dirigeant et actionnaire, qu'il ne travaille pas à la destruction de la société ni à sa propre destruction, par la dette publique, l'absence de rentabilité, le déficit, la poursuite de missions contradictoires ou sans finalité précise, l'octroi de privilèges, et surtout l'absence de contrôle par ses actionnaires, appelés « contribuables ».

Les citoyens ne contestent pas la légitimité d'un état, qui existe *ipso facto*, comme fournisseur de certains services, entre autres de sécurité ; ils ne s'attachent qu'à évaluer les fonctions que rend cette entreprise particulière, en situation (ou non) de monopole. L'ancien État avait des esclaves, le nouvel état a des clients.

Car les citoyens, politiquement matures, ont perdu l'illusion de la représentation : un état ne représente que lui-même. Ils ont aussi abandonné l'illusion de l'intérêt général : le seul « intérêt général » qu'ils connaissent est le respect de leurs droits individuels, peu importe qui l'assure et de quelle façon. L'état n'est pas la nation, bien que l'État d'ancien style prétendit le contraire. À sa tête, il n'y a que les chefs des employés-fonctionnaires, pas les « représentants du peuple ». Par le vote, les électeurs ne donnent aucun chèque en blanc pour être « représentés » et agir en leur nom. Les contribuables ne sont plus un bétail passif mais deviennent des copropriétaires actifs. Ils ont réglé le problème séculaire de l'État, entreprise sans contrôle actionnarial, car tombée entre les mains de ses employés et de leurs chefs. L'état est un État désacralisé, au service des citoyens, à rebours de l'État habituel qui exige que les citoyens soient à son service.

L'État d'ancien style rendait des services, dits « publics » car le public payait aveuglément pour eux, qu'il utilisât ces services ou non, qu'ils lui plussent ou non... L'état de nouveau style cherche à rendre le meilleur service : sa rentabilité en dépend. Pour cette raison, il est amené

à se recentrer sur son cœur de métier, la coercition, la « violence légitime », le droit du plus fort – mais appliqué le plus judicieusement possible. Car l'état est évidemment en concurrence, y compris en interne. Ses actionnaires minoritaires pourraient se détourner de lui et former d'autres états plus adaptés à leurs besoins, selon un principe de subsidiarité.

Examinons à présent la pratique des états les plus prospères et les plus appréciés du public :

- ils ont séparé état et économie, en abandonnant tout interventionnisme économique ;
- ils ont répudié la dette courante de l'État en faillite dont ils ont hérité ;
- ils se sont interdits tout nouvel endettement autre que justifié par des investissements ;
- ils ont instauré une liberté monétaire : toute monnaie est acceptée par leur clientèle ;
- ils ont séparé l'état et le social ; l'ancien État n'était ni solidaire ni moral, puisque son action reposait sur l'immoralité de l'impôt, vol légal ;
- ils ont ouvert en grand les frontières (liberté de circulation complète des personnes, des marchandises et des capitaux) ; faute d'État-providence attractif, l'immigration est modérée et *ipso facto* « choisie » ;
- ils ont laissé disparaître d'eux-mêmes les monopoles de droit qui saignaient le pays et n'avaient aucune raison d'exister. Des dédommagements ont pu être payés à ceux qui profitaient de ces rentes étatiques, en vendant les biens de l'État en faillite.

En n'imposant qu'un droit minimal, expression de la légitime défense, une grosse partie du droit positif a été abolie, et le reste a été revu à la lumière du principe d'agression minimale : suppression du statut protégé des fonctionnaires (devenus salariés de l'état, ou prestataires extérieurs), du code du travail, de la sécurité sociale, abolition des lois qui instaurent des inégalités de droit ou limitent la liberté d'expression, suppression de la réserve héréditaire, rejet de la DUDH dans ses aspects antilibéraux, suppression de toutes les formes d'associations non libres, marché libre de l'adoption, etc.

Les secteurs auparavant étatisés, inutiles ou nuisibles, ont disparu (fisc, douane, inspection du travail, répression des fraudes, ministères non régaliens...) ou se sont adaptés : l'Académie française est devenue une association de promotion du Français ; les diplomates rendent des services de négociation privés, etc. Chaque état ne s'occupe que de justice et de sécurité, en laissant tous les autres domaines à des entités plus compétentes que lui.

À qui nous accuserait de vouloir faire passer l'État en des mains privées, nous répondrons que c'est déjà le cas ! L'État actuel est la propriété de ceux qui en ont les rênes, officiellement (politiciens, fonctionnaires) ou officieusement (*lobbies*, syndicats, associations). Il faudrait le rendre à ses légitimes propriétaires, ceux qui paient pour lui : que les décideurs soient les payeurs, les payeurs les bénéficiaires.

C'est donc une nouvelle façon de considérer l'État que nous proposons : ni un ennemi, ni un représentant, mais un prestataire de services, dont le métier est la coercition, qui est jugé sur ses résultats ; utile dans certaines missions, il est porté à toutes sortes d'abus quand il est monopolistique ou quand son actionnariat est impuissant. Cette perspective futuriste exige du citoyen qu'il abandonne toutes sortes d'illusions, le credo de la légalité, la sacralisation de l'État. Cela prendra peut-être des siècles, mais on passera un jour d'une société d'oppression et de pauvreté à une société de liberté et de prospérité, par abolition des deux principales activités de l'État : l'interventionnisme et l'injustice par la loi.

# *La Société Libre, Demain*



## La panarchie, société libre idéale ?

Cyril Divoul

*« Il n'y a rien, absolument rien dans l'État, du haut de la hiérarchie jusqu'en bas, qui ne soit abus de réformer, parasitisme à supprimer, instrument de tyrannie à détruire... Quiconque met la main sur moi pour me gouverner est un usurpateur et un tyran. »*

*Pierre-Joseph Proudhon*

**D**epuis plus de deux siècles, nous sommes tellement persuadés d'avoir trouvé le système parfait que nous ne nous posons plus de question. Un système tellement parfait qu'il permet à un président d'être élu avec à peine un tiers des voix ou de faire revoter ses concitoyens lorsque le résultat d'un référendum lui déplaît. Les exemples sont pléthoriques. Pour les plus sceptiques, la démocratie serait le moins pire des systèmes. Si la question est posée à un libéral, par contre, la réponse sera sans appel : elle est purement et simplement une ineptie.

Imaginez ou tentez d'imaginer un fonctionnement différent de celui que nous connaissons actuellement, un monde dans lequel l'individu choisit réellement et en toute connaissance de cause le système politique dans lequel il souhaite évoluer. Dans ce monde idéal, l'individu devient ou redevient libre et responsable et a le choix entre tous les principes d'organisation sociétale imaginables. Utopie me direz-vous ? Pas tout à fait. Un modèle inventé en 1860 par le Belge Paul-Emile De Puydt permet cela : la panarchie.

### *Définir la panarchie*

Contrairement aux idéologies que sont le socialisme ou le communisme, pour ne citer qu'eux, la panarchie pourrait se définir comme un système hybride et ouvert. La panarchie sonne donc le glas de la politique telle que nous la connaissons aujourd'hui. Elle prône la coexistence de tous les systèmes politiques et célèbre l'avènement d'une ère nouvelle, basée sur la pratique et non le dogmatisme.

Dans un tel système, chaque individu peut s'affilier au gouvernement de son choix ou décider de ne s'affilier à aucun. La panarchie peut, à certains égards, être considérée comme antipolitique puisque tous les pouvoirs politiques et étatiques (impôts, règlements, autorité gouvernementale) disparaissent pour laisser place aux rapports librement consentis entre les individus. La panarchie pourrait se résumer en trois mots : universalisme (opinion à vocation universelle), volontarisme (rejet de l'État souvent considéré comme une institution quasi criminelle et comme le premier ennemi de la liberté et des droits naturels) et individualisme (les règles du droit international s'appliquent à tous les individus).

Cette pensée est expliquée de manière remarquable par John Zube, dans *L'Évangile de la Panarchie*, 1986 : « *L'ensemble des connaissances et des pensées en rapport avec des théories et des pratiques liées au volontarisme non-territorial et aux communautés autonomes (panarchies), considérées comme les alternatives appropriées pour promouvoir la paix, la liberté, la propriété et les réformes, au lieu d'installer ou continuer avec des communautés coercitives, exclusives, uniformes, territorialistes, plus ou moins centralisées, et se disant idéales et se présentant comme les meilleures pour tous, qu'ils soient d'accord ou non.* »

### *La panarchie, concrètement*

Certains opposants à la panarchie, bien trop installés dans le conservatisme ambiant, prétendent que le système existe déjà, puisque rien n'empêche une personne de s'expatrier si le pays dans lequel elle vit ne lui convient pas ou plus. Cette caricature, presque grossière, est basée sur l'extra-territorialisme. Or la panarchie préconise l'a-territorialisme intégral, ce qui implique la fin de tout monopole territorial mais aussi de toutes prétentions liées à ce pouvoir ; car dans une société libre il n'y a qu'un seul propriétaire du sol et c'est lui qui fait le droit chez lui. Ce petit préfixe, vous en conviendrez, change complètement la donne.

La panarchie est-elle le système parfait ? Le modèle de société vers lequel devrait tendre les défenseurs de libertés ? Poser la question, c'est déjà y répondre.

Si la panarchie était un produit que nous tenterions de vous vendre, ce serait tout d'abord une méthode de résolution des conflits permanente et harmonieuse. Dans la mesure où, de la vie en panarchie découle inévitablement la conviction pour chacun d'être pleinement responsable de sa vie (et pas de celle des autres). L'inverse de subir en permanence et d'être asservi par un souverain monopoliste. Chacun agira de la manière la plus adaptée à la situation rencontrée, dénouant ainsi les conflits dans lesquels d'autres sont, de fait, impliqués. Et pour qu'une méthode fonctionne, il faut la mettre en pratique. La panarchie est efficace. Elle est la pratique à appliquer à toutes les relations sociales (le choix volontaire de faire partie d'un groupe). Ce serait enfin un standard de vie pour chaque individu (pour un choix autonome et immédiat des décisions).

### *Les révolutions de la panarchie*

Et pour ceux qui trouveraient, par anticipation, des freins à la mise en place de ce formidable système, reprenons comme l'a remarquablement écrit Gian Piero de Bellis les trois principales révolutions (parmi tant d'autres) qu'offre la panarchie : l'harmonie, l'originalité et la variété.

Plus rien n'obligera désormais un individu à supporter un pouvoir extorqueur, ce qui amènera *l'harmonie* au sein des communautés. Ce qui signifie aussi qu'un sentiment de paix se généralisera, refoulant les incertitudes, les velléités contre le pouvoir centralisateur et annihilant les rébellions quelles qu'elles soient.

La fin du pouvoir centralisateur et dominant engendrera des changements profonds laissant place à toutes les expérimentations sociales possibles (plus *originales* les unes que les autres). Le résultat sera vraisemblablement la naissance d'une foultitude de projets non soupçonnés aujourd'hui et amènera la société vers une extrême *variété* puisqu'aucune barrière juridique ne sera plus présente, favorisant « *le cosmopolitisme et le localisme, la dispersion et la concentration, l'homogénéité et l'hétérogénéité selon les désirs de chacun* ». [1]

Rien n'est utopique quand liberté et tolérance sont les valeurs prédominantes.

« J'entends par propriété le droit qu'a le travailleur sur la valeur qu'il a créée par son travail. (...) La propriété, le droit de jouir du fruit de son travail, le droit de travailler, de se développer, d'exercer ses facultés, comme on l'entend, sans que l'État intervienne autrement que par son action protectrice, c'est la liberté » — Frédéric Bastiat

**M**alheureusement la loi pervertie détruit les droits naturels : personnalité, liberté, propriété. Il n'existe que deux possibilités d'organisation pour les êtres humains : la contrainte ou la liberté. La contrainte est ce que les personnes vivent aujourd'hui sur la planète à des degrés divers. Du totalitarisme nord-coréen à la social-démocratie à l'occidentale, la différence ne se fait que sur le niveau, le degré de *spoliation légale*.

Ainsi en France, notre organisation territoriale part de l'État. Or il n'est pas naturel, contrairement à l'individu. « *Car une collectivité n'a pas d'existence et de réalité autres que les actions des individus membres.* » [1] L'État a confisqué le pouvoir à ses légitimes propriétaires : les personnes. Puis il en a délégué une partie à de petits États, les collectivités territoriales, avec lesquelles il n'a pas de différence de nature. Ces pouvoirs s'appellent les compétences, chacune est un domaine que la loi a dérobé aux individus pour le confier à une collectivité. Toutes ces compétences sont financées par la spoliation légale, impôts et taxes.

### **Une organisation libre est possible**

« *J'entends par propriété le droit qu'a le travailleur sur la valeur qu'il a créée par son travail (...)* Dans la force du mot, l'homme naît propriétaire. » [2] L'organisation territoriale basée sur la propriété a deux piliers : la propriété foncière, qui organise le territoire et la propriété des fruits du travail, qui donne les moyens de son bon fonctionnement. Cette organisation repose sur la coopération libre des individus. « *Mais je dis que l'association libre et volontaire appartient encore à l'activité privée, car c'est un des modes, et le plus puissant, de l'échange. Il n'altère pas l'équivalence des services, il n'affecte pas la libre appréciation des valeurs, il ne déplace pas les responsabilités, il n'anéantit pas le libre arbitre, il ne détruit ni la concurrence ni ses effets, en un mot, il n'a pas pour principe la contrainte.* » [3]

Les individus unis par un intérêt commun se regroupent naturellement. Ce qui compte, ce n'est pas la dimension mais la pertinence de la mission. En France, où l'immense majorité des communes sont de petite taille (27 400 communes ont moins de 1 000 habitants), il existe aussi de vastes copropriétés. Ainsi Parly II, plus grande copropriété d'Europe, compte plus de 18 000 habitants. Sa population la place au niveau de villes comme Lons-le-Saunier, Eysines, Lannion, etc.

### *La copropriété*

Les individus décident des dépenses de la copropriété et des charges pour y pourvoir. Il n'y a plus spoliation légale, mais libre choix. Le droit de propriété des locataires est respecté. Ils sont propriétaires du fruit de leur travail. Ils participent aux charges de la copropriété qui leur incombent. Les propriétaires participent aux leurs. Ainsi, aucun individu ne porte atteinte à la propriété de l'autre. Le droit de propriété permet aux propriétaires de prendre seulement les décisions y afférentes. Les règlements de copropriété ne réglementent pas la vie privée des habitants, qu'ils soient propriétaires ou locataires. Hormis pour éviter les nuisances à autrui, sinon les gens ne pourraient vivre ensemble. Un syndic est choisi qui n'accomplit que ce que la copropriété décide. Son pouvoir est limité. Il n'intervient pas plus dans la vie privée. Bien sûr, si une copropriété ne satisfait pas un propriétaire ou un locataire, il est libre d'en changer, sans aucune contrainte ni droit à payer sur quoi que ce soit.

### *La démocratie directe*

La copropriété est une base naturelle de la démocratie directe. Son intervention est limitée aux parties communes, elle ne peut se mêler de la vie privée. Les votants sont définis, les consultations y sont fréquentes et leur portée limitée à la vie collective. Le pouvoir des décideurs est strictement encadré et limité à leur mission. Ce n'est pas le cas avec notre organisation territoriale actuelle. Les élections donnent les pleins pouvoirs à un homme ou à un groupe d'hommes. Après l'élection, les individus ne décident plus de rien dans le domaine public et leur vie privée est fortement réglementée.

L'urbanisme ne doit relever que du droit de propriété. En Angleterre et plus encore aux États-Unis, pour ne citer qu'eux, des collectivités sont gérées en propriétés privées. En France même, les privés ont démontré leur savoir-faire, même en matière de ville nouvelle, par exemple à La Verrière-Maurepas, œuvre de Jacques Riboud. *A contrario*, la politique de la ville, rejeton de l'urbanisme collectiviste, ne brille pas par son éblouissante réussite.

### *Mutualiser les services*

Les copropriétés peuvent se regrouper en copropriétés plus vastes pour des objectifs précis, (sécurité, services d'incendie et secours, voiries et axes structurants, assainissement, etc.) qu'elles peuvent sous-traiter par contrat à des privés sans que la copropriété de base cesse d'exister. Une copropriété gère les parties communes d'un ou de plusieurs immeubles ou groupes de bâtiments ou autres copropriétés. Ce système n'a pas de limite supérieure.

Sur le territoire de la copropriété nationale, il existe une défense, police et justice nationales. Tous en bénéficient de la même manière. La propriété ne se limite pas au foncier. Il est donc logique que tout le monde participe à la désignation des personnes qui en ont la charge, selon le principe du mandat qui s'applique aux copropriétés locales. Tout ce système est financé par un seul, faible prélèvement proportionnel. Cette organisation territoriale respecte la propriété privée, la liberté, la personne, la responsabilité individuelle et le contrat. Elle repose sur une véritable légitimité. Elle protège la propriété privée et empêche naturellement l'État d'empiéter sur la vie des gens. Il n'y a plus de spoliation légale.

Par cette réhabilitation du droit de propriété, la propriété privée redevient « *le fondement de toute manifestation libre de la vie, (...) le terrain nourricier de la liberté, de l'autonomie de l'individu et, à plus long terme, de tout progrès individuel et matériel.* » [4] Nous avons alors une société humaine respectant la personne et la liberté, assurant sécurité, justice et paix.

« La définition des droits de propriété est le fondement de l'ordre social. » – Pascal Salin

**S**’agissant de tenter de décrire la structure de la société libre qui nous hébergera demain, il nous faut partir d’un des principes libéraux fondamentaux, à savoir qu’il ne peut y avoir de propriété que privée. Donc la société libre verra un monde où l’intégralité de la surface – et du volume – de notre planète est découpée en une myriade de terrains ou espaces ou flots, avec chacun un seul propriétaire, personne physique ou morale.

On pourrait s’arrêter là, car tout est dit et jamais le moindre article ne pourra embrasser la multitude quasi infinie des variations que l’homme libre imaginera sur cette base simple.

Donnons néanmoins quelques pistes probables pour nous éclairer, elles sont assez simples et logiques et surtout assez différentes de notre monde actuel pour justifier ces deux pages.

Mettons les mers et les océans de côté, ils méritent un article par eux-mêmes. Sur terre, on aura bien évidemment des maisons, des villes, des villages, des routes, des fermes et toute cette variété de bâtisses et de regroupements que l’homme a inventés au cours des siècles. Mais tout cela sera intégralement privé, à commencer par les routes, mais aussi dans les villes les rues, les avenues, les chemins en campagne et les châteaux d’eau ou autres cathédrales.

La société libre se caractérise ensuite par l’absence d’État. Cette notion ne signifie pas absence de droit ou absence de loi. Bien au contraire, la société libre, comme toute société humaine civilisée, a besoin du droit et de la justice pour fonctionner et régler les éventuels conflits entre personnes. Mais l’absence d’État fait référence à l’absence de monopole d’une organisation en matière de services de protection – les fameuses fonctions régaliennes. La société libre jouit donc de nombreux prestataires de services de justice ou police ou défense qui tous offrent leurs services en concurrence vive sur le marché libre. Elle est donc très sûre.

Bien sûr, nos maisons, fermes, villes et villages ont besoin de se protéger, ou du moins d’avoir l’assurance de disposer d’une certaine protection. C’est justement le rôle des sociétés d’assurance que de fournir, en concurrence, de tels services. Elles ont donc vocation à devenir les principaux prestataires de services régaliens au sein de notre société de propriétaires.

De tels services ont un coût, un prix. Comme dans la société actuelle où les impôts arbitraires financent des services non choisis, l’homme libre paye une protection, mais celle qu’il choisit.

Il semble évident qu’il peut être plus complexe ou plus coûteux de protéger une ferme isolée au même niveau qu’on pourrait protéger un village ou une ville, simplement parce la police peut être mutualisée dans une ville alors que c’est moins évident pour une ferme isolée. On comprend que la question de la recherche du meilleur rapport service / prix est un aspect déterminant de choix des propriétaires libres. Les villes ont émergé de telles considérations.

Commerce et position géographique peuvent aussi beaucoup jouer, mais on voit surgir l'idée qu'une ville ou un village, mais peut-être aussi tout un territoire, peut avec le temps et le jeu de la concurrence se distinguer des autres par les services de police, justice et défense qu'il ou elle offre. Ainsi, des groupes de propriétaires voisins pourront s'organiser en syndicats, en communautés, voire en copropriétés. Et confier à ces structures la mission d'assurer les services de protection de leurs membres, ou de tout nouveau propriétaire-membre qui viendrait rejoindre la communauté – avec son accord. D'autres villes s'organiseront par quartier ou par bâtiment, mais la logique reste essentiellement la même. D'autres villes encore seront bâties par des entreprises qui loueront non seulement des logements, mais les lieux de prière, les installations sportives, les voies et la protection qui vont de pair.

Un autre phénomène que l'optimisation de la protection jouera probablement un rôle. Les premiers fondateurs d'un village, ayant acheté des terres voisines à dessein, pourront être motivés par la libre expérience de modes de vies particuliers. Pourquoi ne pas imaginer un village de nudistes ou un bourg fait d'adeptes du taoïsme, ou encore de végétariens ? Tant qu'ils sont chez eux et que les règles de vie qu'ils s'imposent sont en fait un libre choix de chaque membre de la communauté, grand bien leur fasse ! Si ces modes de vie sont viables et réellement compatibles avec une société libre – c'est-à-dire qu'on est libre d'en sortir – il est tout à fait probable que d'autres adeptes viendront peu à peu faire grossir les rangs.

Et d'autres critères encore pourront intervenir, tel le style architectural, la sophistication des réseaux de communication, l'esthétique générale, la proportion de parcs privés, que sais-je ?

Les villes ou villages ou quartiers vont donc peu à peu se spécialiser, à divers degrés et selon une infinité de dimensions. Nous verrons des villes d'homosexuels, des villes sans immeuble.

Les organisations juridiques aussi varieront à l'envi, de la multitude de petits propriétaires sans organisation particulière à l'entreprise propriétaire qui reloue en passant par toutes les formes de copropriétés, communautés et coopératives, selon des critères à optimiser.

Toutes ces organisations de propriétaires pourront choisir d'appartenir à des réseaux de dimension supérieure, dépassant les territoires. Qui sait si demain la Terre Promise d'Israël ne pourrait pas prendre la forme d'un Réseau international des villes juives ? Ne pourrait-on pas trouver demain une Association des villes végétariennes ? Celle des villes anti-tabac ? Ou même une Union des villes ou territoires clients de la Société Quiprotègetout...

Et toujours dans de telles organisations libres, faites de propriété privée, la complète jouissance de ses droits propres dans le respect de ceux d'autrui. Les villes libres seront donc des villes sûres et paisibles, où personne ne paie de taxe pour une redistribution arbitraire, mais où en même temps la charité se conjugue au quotidien ; des villes ou des communautés dont personne n'est prisonnier, mais dont l'accès peut être réservé à ceux-là seuls qui en acceptent les règles. Des villes enfin où chacun est un membre plus qu'un simple citoyen.

Il est heureux de constater enfin que cette vision de l'avenir n'est pas un exercice de l'esprit, une pure utopie. L'histoire de l'Europe, centrale notamment, montre qu'une de ses périodes les plus libres et prospères correspond à une explosion de petits États proches de ce modèle.

On voit donc la complexité que pourra prendre la société de propriétaires, alors même que ses briques de bases sont d'une grande simplicité. Comme notre monde, ses grandes variétés de paysages, de flore et de faune, ce sont la simplicité des règles et l'explosion des situations et des besoins qui engendrent la superbe richesse et la complexité des organisations libres.

« Si vous pensez que les soins de santé sont chers aujourd'hui, attendez de voir ce qu'il en coûtera quand ce sera gratuit. » – P.J. O'Rourke

Un système de santé libre, c'est assez simple : c'est un système où l'État n'intervient pas du tout concernant tout ce qui touche à la santé. Il saute aux yeux que ça serait la fin des notions de sécurité sociale et d'hôpital public, mais ici nous irons même plus loin : si on pousse la logique libérale jusqu'au bout (et il le faut), on doit aussi mettre fin aux diplômes d'État pour les soignants ou à l'autorisation de mise sur le marché (AMM), précieux sésame requis pour la commercialisation d'un médicament, pour ne citer qu'eux.

Il est impossible pour un individu de deviner à quoi ressemblerait précisément l'ensemble du paysage de la santé dans un tel système, car cela supposerait qu'il puisse prendre en compte les aspirations et l'inventivité de 65 millions d'intelligences humaines. L'auteur de ce chapitre – moi-même – n'étant qu'un individu, il ne se risquera pas à prétendre faire un tableau exhaustif des différentes entreprises, associations qui pourraient intervenir, ni leurs interactions. Ainsi, quand il ébauchera la représentation de ce paysage, ça sera simplement pour montrer que même en ayant à disposition l'imagination d'un seul homme, un marché libre de la santé ferait au moins aussi bien que n'importe quel système étatique.

Ainsi, au lieu de nous rendre par la pensée en Libéralie, nous devons nous contenter d'aborder des questions aussi terre à terre que l'intérêt qu'il y a à libérer la santé et examiner des mécanismes par lesquels le marché pourrait pallier les appréhensions de chacun, en les traitant comme des demandes comme les autres.

#### ***Pourquoi le marché de la santé doit-il être libre ?***

L'argument le plus simple est sans doute que la santé est trop complexe pour être pensée de manière centralisée. D'après l'OMS, « *la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* ». Ainsi, ce qui fera votre santé est intimement dépendant de ce que vous êtes, car votre conception du bien-être mental ou social a toutes les chances d'être différente de la mienne. C'est donc à l'individu que doivent revenir la responsabilité et la liberté de la gestion de sa santé.

On ne peut pas non plus se satisfaire d'une gestion collective qui ne concernerait que la gestion de la maladie ou des infirmités, par exemple sous la forme d'une assurance santé obligatoire monopolistique. Au-delà des avantages qu'offre la concurrence en matière de qualité des prestations et des prix (que d'autres détaillent, par exemple dans « Libres ! »), créer une obligation de s'assurer dans ce domaine, c'est favoriser cet aspect de la santé par rapport à autrui, et ce de manière autoritaire, des ressources étant prélevées pour le financer.

Il en va d'ailleurs de même pour toute obligation de s'assurer, y compris auprès d'organismes non monopolistiques.

Quant à la formation des médecins et de tous les autres soignants, il est également nécessaire qu'elle ne relève plus de l'État, mais d'initiatives privées. Là encore la concurrence pourrait alors jouer, sélectionnant les meilleures méthodes et les meilleurs contenus sur la base des succès des soignants, eux-mêmes en concurrence entre eux, qui en seraient issus.

Il est de plus nécessaire de supprimer la notion même de diplôme d'État sanctionnant un niveau défini par celui-ci. Dans le cas contraire, soignants et établissements de soins, n'étant plus soumis aux tarifs imposés par la sécurité sociale, auraient alors tout intérêt à contacter leur ministère et à lui expliquer, la bouche en cœur, que « pour l'intérêt des patients » il faudrait augmenter la difficulté de l'examen final, ou le nombre d'années d'études nécessaires. Les établissements de formation étant privés, ils seraient alors obligés de répercuter les coûts engendrés sur leurs élèves, réduisant mécaniquement le nombre de soignants formés, et donc la concurrence sur le marché des soins. Une « bonne intention » causerait ainsi une augmentation des coûts des soins, et permettrait aux professionnels de santé de profiter d'une rente de situation.

### *Comment serions-nous protégés des charlatans ?*

Tout comme je souhaite pouvoir faire la différence entre le bon et le mauvais soignant, le bon soignant souhaite pouvoir se démarquer de celui qui est moins compétent que lui, car c'est le seul moyen pour lui de rentabiliser sa formation. D'où l'apparition de certifications privées de différents niveaux. Ainsi le problème est en partie résolu : en fonction de ses compétences, de ses domaines de prédilection, chaque soignant peut se différencier de ses concurrents. Reste une question majeure : comment moi, individu ignorant à peu près tout du domaine de la santé, puis-je faire la différence entre les bonnes certifications et celles qui pourraient être facilement achetées indépendamment du niveau du candidat ?

Face au temps que nécessiterait l'acquisition de connaissances suffisante pour trancher, il est probable que la plupart d'entre nous délèguera ce tri à une association, à une entreprise dédiée, à un média spécialisé ou encore à son assurance, laquelle aurait tout intérêt à ne s'associer qu'à des praticiens de qualité (voire à créer sa propre certification), sous peine de perdre sa clientèle en cas de scandale.

Le même raisonnement peut s'appliquer pour les médicaments et dispositifs médicaux, les assurances actives et sérieuses dans le domaine de la pharmacovigilance ayant de bonnes chances d'évincer rapidement leurs concurrentes moins attentives.

### *Comment les plus défavorisés se soigneront-ils ?*

Les assurances monopolistiques et obligatoires créent une illusion de gratuité. Celle-ci est néfaste car elle déresponsabilise l'individu, mais aussi parce qu'elle tend à faire diminuer la part de l'innovation consacrée à la diminution des coûts de production pour un même bien ou service, au profit de la part de l'innovation consacrée à l'invention de nouvelles techniques. Si les deux sont indispensables, le déséquilibre actuel en faveur de la seconde entraîne une augmentation du coût de la santé. Si on ajoute à cela les effets des différentes concurrences restaurées, il est certain que les coûts de santé seraient bien plus faibles en Libéralie que dans un système étatiste, permettant ainsi un accès plus facile aux soins. Abandonnons le mythe de l'égalité des soins pour vraiment améliorer la santé de chacun.

« L'argent, il faut le prendre là où il est. » – Georges Marchais

Les assurances, demain, seront probablement parmi les dernières cartouches d'États aux finances exsangues. Il sera en effet tentant de « *prendre les sous où ils sont* » pour rembourser les dettes et financer les « services » publics « *gratuits* » que le « monde entier nous envie ».

### *Le Marchais de l'assurance*

Les assurances sont « riches ». Elles ont de larges actifs nets par construction : si un actuaire détermine qu'il y a une malchance sur mille que survienne un sinistre coûtant 100 000 euros, il ne peut vendre sa police pour juste 100 euros. On lui impose un « chargement technique » qui garantit un profit net positif ainsi qu'un « chargement commercial » substantiel.

Ainsi, les dix plus gros assureurs européens pèsent ensemble 291 milliards d'euros de capitalisation boursière. Ceci tombe bien : cette somme représente justement à peu près la dette de l'État grec – qui explose à nouveau, à plus de 175% du PIB début 2014. Ils pourraient donc renflouer la Grèce. Certes, un tel vol pur et simple se heurterait (encore) au droit.

Il existe cependant un moyen financier simple d'arriver au même résultat : il suffit de forcer les assureurs à investir leurs actifs dans les dettes des États dont plus un seul financier sain d'esprit ne voudrait. Le *Wall Street Journal* a fait état des pressions des Trésors italiens, espagnols ou portugais qui forcent leurs banques « privées » à acheter les obligations d'État qu'ils émettent. [1] Quand les banques ne suffiront plus, les assureurs devront se plier à ce jeu dangereux. Après tout, les cinq plus grands assureurs européens – Allianz, AXA, Prudential PLC, ING Insurance, Munich Re – gèrent plus de 3 000 milliards d'euros d'actifs.

Il suffit d'un prétexte vaguement plausible... Après la crise, on pourrait prétendre obliger les assureurs à investir dans des actifs sûrs. Ces actifs seraient, bien évidemment, définis de façon à englober les dettes souveraines et presque rien d'autre.

### *Solvabilité d'eux*

Ce système pervers existe. C'est *Solvency II*, une norme réglementaire absconse des assurances dans l'Union européenne. Elle forcera les assureurs à investir dans des actifs dont la crise récente a montré qu'ils étaient extrêmement risqués. *Solvency II* imposera d'utiliser les notes rose-bonbon des agences de notation : on investira surtout en AAA ou en AA+, on restreindra l'investissement à l'étranger [2] et on limitera les bonus des dirigeants qui ne se plient pas au jeu. [3] Et peu importe si la crise grecque a montré que les agences sont hésitantes à baisser leurs notes. En fait, sous couvert de forcer les assureurs à acheter un produit sûr – les obligations d'État – on les forcera en fait à financer des dettes de plus en plus difficiles à placer sur les marchés. Les produits financiers disponibles ne seront pas

adéquats et sous couvert de réduire le risque, l'UE imposera à tous les acteurs d'acheter les mêmes actifs au même moment, rendant, selon le président d'Axa, les marchés instables. [4]

Et qu'advient-il quand les notes des dettes souveraines européennes baisseront ? Ne soyons pas naïfs. Les États intimideront les agences de notation. [5] Si cela ne suffit pas, on créera une agence de notation européenne sous le joug des eurocrates. [6]

Je ne me berce donc pas d'illusions sur le sort des assurances, demain. La France a, à elle seule, une dette et des déficits futurs actualisés de ses « généreux » régimes sociaux qui dépassent cinq fois sa production annuelle. [7] Pour paraphraser la campagne présidentielle de George Marchais en 1981, il faudra « *prendre l'argent où il est* ».

### *Le prix du risque*

Il n'a pas à en être ainsi. Si nous vivions dans des sociétés libérées, les assureurs auraient un rôle majeur à jouer. En effet : ils indiquent le prix du risque.

Les mauvais économistes citent souvent l'absence de polices d'assurance pour les maisons en zone inondables comme exemple type de « défaillance du marché ». L'État devrait soit imposer aux assureurs d'assurer l'inassurable (i.e. mutualiser le risque), soit assurer lui-même (ce qui revient à mutualiser le risque en ajoutant un peu plus d'inefficacité). Autant imposer les roues carrées. L'absence d'assurance pour les maisons en bordure de rivière est une information précieuse : le marché indique que personne n'est prêt à en payer la prime. Il n'y a pas non plus d'assurance-vie pour les joueurs de roulette russe. Loin d'être une pseudo-défaillance, voilà un clair succès du marché.

### *La réglementation libre*

La vraie assurance – sans mutualisation forcée des risques par l'État – nous indique quels comportements sont dangereux. On doit souscrire des polices supplémentaires si on veut faire de la plongée, du parachutisme, ou du tir. Un actuaire nous fournit une valeur et nous permet de ne pas faire supporter notre prise de risque additionnelle par autrui.

S'il n'y a pas d'assurance, on peut bien entendu toujours construire en zone inondable, mais on ne viendra pas pleurer après chaque crue. L'assureur nous responsabilise.

Par ses contrats, il remplace la réglementation étatique dans les sociétés libres, mais avec le choix en plus. « Puis-je monter ce type d'interrupteur à l'extérieur ? Que dit ma police d'assurance ? » Aux États-Unis, la réponse à ce genre de questions est fournie par un petit code « UL » ([www.ul.com](http://www.ul.com)) sur chaque appareil. Les assureurs se cotisent pour évaluer le risque et déterminer le bon usage couvert par les polices. On peut donc « réglementer » sans l'État. Il suffit de laisser le marché de l'assurance se développer.

Les réglementations de type UL ne remplacent pas seulement celles de l'État, elles les améliorent. Les normes publiques résultent d'une cuisine insipide d'achat de votes, de protection des industries en place, d'incompétence, et de léthargie bureaucratique. Par contraste, les normes privées sont évolutives et contraintes par la recherche de l'efficacité : un assureur ne peut pas adopter une norme trop tatillonne sans perdre des clients. L'assurance libre poursuit un étroit chemin entre un prix faible et des règlements stricts.

L'assurance dans une société libre doit donc être vue comme un processus de marché qui crée de l'information sur le prix du risque et une réglementation spontanée, un rôle autrement plus noble que celui, qui se prépare, de vache à lait pour États en faillite.

« Le principal problème politique est de savoir comment empêcher la puissance policière de devenir tyrannique. C'est le sens de toutes les luttes pour la liberté. » — Ludwig von Mises

Les débats sur le rôle de l'État se poursuivent depuis la nuit des temps entre auteurs de différentes obédiences idéologiques. Une grande partie de ces idéologues s'accordent toutefois sur un point : s'il peut y avoir discussion sur un certain nombre de secteurs économiques, en revanche, il n'en existe aucune concernant la police. Celle-ci doit rester publique. La plupart des libéraux ne nient pas cette « évidence ».

Que des thuriféraires de l'État-providence émettent une telle opinion, rien de plus logique. En revanche, la contradiction de certains libéraux est plus étonnante : si l'État est un piètre et immoral gestionnaire dans la quasi-totalité des secteurs économiques et sociaux, pourquoi serait-il meilleur en matière sécuritaire ? Pourquoi serait-ce le seul secteur où il serait plus sûr d'allouer ces missions à l'État plutôt qu'aux personnes privées ? C'est à ces problématiques que nous tâcherons de répondre.

#### *Les failles morales de la police publique*

La police publique est supposée désintéressée et immunisée contre toute idée de profit, ce qui la rendrait morale. C'est oublier qu'une telle police est composée d'êtres humains sujets à des travers naturels. Leurs salaires – corrects mais loin d'être « indécents » pour autant – les conduisent parfois à la tentation d'abuser de leur pouvoir à des fins peu éthiques. Dans de nombreux pays, nous voyons, au mieux certains d'entre eux, au pire la grande majorité, se faire narcotraquants en utilisant les ressources des véritables trafiquants de drogue.

Ces cas de figure, plus courants qu'il n'y paraît, sont gravissimes : en effet, la police publique dispose de privilèges exorbitants du droit commun tout en étant financée par les contribuables à l'insu de leur plein gré. Si elle va jusqu'à violer les règles auxquelles elle est soumise, la sécurité d'un pays et les libertés, dont sont censés jouir ses citoyens, sont profondément menacées. Étant donné qu'elle dispose d'un monopole, il est alors impossible de restreindre ses pulsions liberticides, les bons citoyens se trouvant livrés à eux-mêmes, sans aucun recours effectif réel. Voici une première raison pour que la concurrence ne se limite pas aux secteurs économiques traditionnels. Elle est même judicieuse dans le domaine de la police pour rompre le monopole de la force de l'État, alors soumis à un vrai contre-pouvoir.

#### *L'inefficacité matérielle de la police publique*

Aujourd'hui, au quotidien, les populations s'inquiètent surtout de l'insécurité. Or, la police publique est incapable d'y apporter des réponses satisfaisantes, malgré les effets d'annonce

de politiciens en quête de (ré)élection et, surtout, l'augmentation constante des moyens alloués. De plus, les taux d'éclaircissement des affaires délictueuses et criminelles, notamment des cambriolages, sont extrêmement bas.

L'agencement du système en est la source : un policier est un fonctionnaire. S'il existe évidemment des membres dévoués au sein des effectifs, il y a également (et c'est, somme toute, assez logique) des policiers ne cherchant pas à « faire du zèle » et à faire plus que ce qu'on leur demande, partant du postulat que leur salaire sera, quoi qu'il arrive, plus ou moins le même à la fin du mois. La police publique devient alors une immense bureaucratie ingouvernable, rongée par ce que Ronald Coase appelait les « coûts d'organisation ».

### *L'intérêt de la police privée*

L'acceptation de polices privées permettrait de réduire l'étendue des problèmes susvisés. Les sceptiques de la concurrence rétorqueront probablement qu'il existe un risque de détournement et qu'une police privée pourrait devenir une milice incontrôlable asservissant les bons citoyens. Le risque zéro n'existe certes pas. Mais que dire de ces polices publiques qui martyrisent les populations, se servant, en cela, de leur position monopolistique ? *A contrario*, imaginer une police privée prenant petit à petit le contrôle de tout un pays, voire de la planète, relève plus d'un film de science-fiction que de la réalité. La confusion entre police et milice (au sens péjoratif de ce terme) est donc totalement erronée. D'autant plus qu'aujourd'hui, ce sont les gouvernements eux-mêmes, conscients de leur impuissance en la matière, qui tendent à déléguer leurs prérogatives à des sociétés de sécurité privée, surtout aux États-Unis. Et les dérives, si craintes, ne sont jamais apparues au grand jour.

Certains argueront du fait qu'aujourd'hui, ce sont justement des malfaiteurs (privés) qui ont pris le contrôle de certains territoires de la République aux dépens de la police publique. C'est vrai. Mais cela s'explique surtout par le fait que les pouvoirs publics ne donnent pas à leurs citoyens les moyens de se défendre en leur niant, par exemple, le droit au port d'armes. La concurrence aiderait à un équilibre grâce à l'émergence de ces sociétés de police privée.

Dernier « argument-massue » contre l'avènement des polices privées : les inégalités qu'un tel système créerait. Seuls les « riches » pourraient s'offrir les services de sociétés de sécurité privée. Les « pauvres » seraient livrés à eux-mêmes. C'est oublier que c'est déjà le cas aujourd'hui et de façon très prononcée : les zones de non-droit, évoquées précédemment, se situent souvent dans des quartiers pauvres. Le système actuel est d'autant plus inégalitaire que les pauvres contribuent, par le biais des impôts qu'ils paient directement ou indirectement, au fonctionnement de la police publique qui pourtant les délaisse.

À l'inverse, un système privé libérerait une partie de leurs maigres revenus, ce qui leur permettrait d'investir dans leur sécurité de façon plus satisfaisante.

Parallèlement, il apparaît judicieux d'instaurer une autre réforme : le droit au port d'armes. Aujourd'hui, les crimes et délits prennent place en partie parce que les citoyens ne disposent pas du port d'armes. Les criminels et délinquants non plus, mais en s'affranchissant de ces règles, ils créent un déséquilibre qui leur est injustement profitable.

Dans un tel système, si par extraordinaire, une police privée devait se comporter en violeuse de droit des individus et avoir des visées « expansionnistes » et illégitimes malgré la concurrence, le fait que la population soit armée ne l'inciterait sans doute pas à poursuivre longtemps ses velléités de « conquête du territoire ».

« La paix n'est pas l'absence de guerre, c'est une vertu, un état d'esprit, une volonté de bienveillance, de confiance, de justice. »

Baruch Spinoza

L'autonomie de défense est un principe qui s'est perdu au fil du temps. Il est tout de même fascinant de constater l'acceptation quasi majoritaire de la délégation de notre sécurité ainsi que de notre défense personnelle. L'outil servant à riposter, alias l'arme à feu, n'est plus vu comme un élément défensif, mais plutôt offensif. Donc, en bannissant cet outil de défense, nous avons l'illusion que les actions offensives vont cesser. C'est une utopie.

Parce que nous sommes chacun la première défense de notre propre personne, nous devrions pouvoir utiliser une force nécessaire pour sauver notre vie et celle de nos proches, voire pour protéger nos biens personnels. Or, ne pouvant plus tolérer cette dictature glorifiant l'intervention étatique, des citoyens manifestent leur désaccord en combinant leurs idées et leurs efforts vers l'élaboration d'un système commun, mais axé sur la liberté de ses membres.

Le désir de créer des sociétés privées et libres n'est aujourd'hui plus un rêve inaccessible. De tels projets sont maintenant en création active et des pourparlers avec des gouvernements sont en cours, par exemple au Honduras. L'observation de l'application des règles décrites dans la constitution de ces sociétés privées concernant le fonctionnement de la défense pourra nous éclairer sur la faisabilité de la mise en pratique de ces principes.

Cependant, nous pouvons tout de même prendre exemple sur des pays qui ont adopté une armée qui implique davantage le citoyen. La Suisse en est un bon modèle, d'où sa devise : sécurité et liberté.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les défenseurs de l'idéologie républicaine mettaient en garde contre l'armée professionnelle et de métier. Cette dernière devenait un instrument de domination contrôlé par l'État. À l'époque, plusieurs mouvements favorisaient l'armement des citoyens et certains pays ont emboîté le pas vers la création d'une milice :

- « 1) La Suisse a une armée. Celle-ci est organisée essentiellement selon le principe de l'armée de milice.
- 2) L'armée contribue à prévenir la guerre et à maintenir la paix ; elle assure la défense du pays et de sa population. Elle apporte son soutien aux autorités civiles lorsqu'elles doivent faire face à une grave menace pesant sur la sécurité intérieure ou à d'autres situations d'exception. La loi peut prévoir d'autres tâches. » [1]

Chaque militaire ayant achevé son service militaire se doit d'emporter à son domicile son équipement personnel et son arme.

Les femmes peuvent joindre les rangs sur une base volontaire. Une armée ainsi constituée a l'avantage de rassembler des professionnels possédant de l'expérience non-militaire, mais qui peut être un atout (ingénieurs, médecins, etc.), à l'opposé des soldats de métier qui possèdent souvent tous une formation similaire.

En contrepartie, les opposants aux milices apportent un excellent point : la conscription brime la liberté du citoyen car elle est obligatoire.

D'autres pays neutres ont constitutionnellement décidé d'enrayer la mise sur pied de toute forme d'armée mais s'en remettent toutefois à la défense d'une tierce partie. L'Islande, par exemple, ne possède pas d'armée, mais doit compter sur l'intervention des États-Unis et de l'OTAN en cas de conflit. Il y a un proverbe qui dit : « *on n'est jamais mieux servi que par soi-même* ». L'établissement d'une milice souveraine me semble une formule plus rassurante.

Par contre, il est important de souligner que pour qu'une telle approche soit pleinement libertarienne, les milices privées doivent être volontaires et surtout dépourvues de pouvoir de contrôle envers les individus ou les groupes qu'elles ont le mandat de défendre.

Dans une société privée, chaque individu peut, s'il le désire, prendre en charge la défense de sa vie et de sa propriété. Pour autant, les groupes armés organisés peuvent être formés de chacun de ces individus pour combattre en temps de conflit (défensif seulement). Un groupe armé, entraîné et organisé permet d'affronter un autre groupe armé de force similaire.

Les gouvernements conventionnels n'ont généralement pas la défense de leur citoyen à cœur. Ils provoquent des conflits armés et prennent les populations en otage en les obligeant à sacrifier leurs avoirs financiers, leur liberté, voire même leur vie.

Dans une société privée, de nombreuses façons de traiter la défense pourraient exister :

- Une milice formée de professionnels payés ;
- Une milice formée de bénévoles ;
- Une milice entièrement privée et sujette aux lois du marché (compétition).

Comme le gouvernement ne possède pas le droit de provoquer un conflit, il n'aurait pas non plus le droit de capituler. Les citoyens de cette société privée ne se battraient qu'en cas d'attaque seulement et ce, pour défendre leur liberté acquise par la formation de cette même société privée. Les citoyens seront de ce fait concernés et garants des conséquences des actions défensives.

Le succès de ces sociétés privées passe par la capacité de défense, mais également par la liberté de la mettre en œuvre ou non. Dans ce sens, des primes pour souligner l'autonomie de défense viendront résoudre d'éventuels problèmes. Par exemple, des compagnies d'assurance pourraient accorder des avantages financiers à leurs clients s'ils assuraient leur propre défense. En ayant toujours cette liberté en tête, les gens qui ne souhaitent pas prendre en charge leur sécurité par fragilité ou par crainte, pourraient déléguer cette tâche en sous-traitance sous rétribution ou encore en échange de bons services.

En conclusion, l'autonomie de défense deviendra une idéologie populaire et acceptée au fur et à mesure que la population perdra confiance en l'État. Il existe actuellement plusieurs conflits internationaux démontrant l'éveil de citoyens face à un gouvernement tyrannique. Nous sommes tentés de croire que plusieurs autres confrontations verront le jour dans les années à venir. Êtes-vous prêts ?

« Tous les services dont on pense couramment qu'ils relèvent nécessairement de l'État peuvent être fournis bien plus efficacement et bien plus moralement par des acteurs privés. »

Murray Rothbard

On pense d'ordinaire que la justice est un service qui ne peut, par nature, être fourni que par un monopole d'État. Pourtant, il peut être logiquement démontré que l'administration publique de la justice est au contraire une tâche impossible, et que seule la libre-concurrence entre des juges privés peut ajuster les sanctions aux crimes.

L'idée même de justice introduit une distinction de valeur au sein des actions humaines : elle implique que certaines puissent être injustes, et donc légitimement empêchées.

### *Justice et restitution*

Comme l'expliquait déjà Condillac au XVIII<sup>e</sup> siècle, un droit quelconque n'est jamais rien d'autre qu'un titre de propriété. N'importe quel droit est en effet une liberté d'agir d'une certaine façon sans en être empêché. Mais, agir signifie toujours employer certains moyens à certaines fins. Logiquement, donc, le droit d'agir d'une certaine façon est toujours celui d'employer un certain type de moyens, et donc un droit de propriété sur ces derniers. Un tel droit signifie que personne ne peut légitimement exproprier le détenteur de tels moyens, et que celui-ci pourrait en revanche légitimement exproprier ses expropriateurs pour se les réapproprier.

À l'inverse, n'importe quel crime consiste donc en une appropriation illégitime – en un vol. L'auteur d'un tapage nocturne s'approprie illégitimement l'appartement et les oreilles de ses voisins – alors que ceux-ci sont seuls en droit d'y déterminer le volume sonore. L'auteur d'un viol s'approprie illégitimement le corps de sa victime – dont elle a seule la libre disposition...

Clairement, donc, rendre la justice revient à restituer à son propriétaire ce dont il a été privé – ni plus ni moins. Une telle restitution doit bien sûr être complète, au sens où la victime d'un vol doit être compensée, en plus de ce qui lui a été pris, pour les dommages liés à l'expérience elle-même ; mais la restitution ne serait pas juste non plus si elle prenait et « rendait » trop.

### *La justice ne peut être administrée*

On dira qu'une telle restitution est un idéal inatteignable parce que les dommages liés à une expérience ne peuvent pas être quantifiés : comment savoir ce que « coûte » un viol à sa victime ? Et l'on aura raison. Mais la conséquence en est que la justice ne peut pas être administrée, c'est-à-dire relever d'un service public aux mains d'un monopole d'État.

Un tel système prendra et rendra toujours trop ou trop peu comparé au crime, car il ne dispose d'aucun moyen rationnel d'ajuster crimes et sanctions.

Ludwig von Mises est célèbre pour avoir lancé le débat sur l'impossibilité du calcul économique en régime socialiste. D'après l'économiste autrichien, un système économique dans lequel l'État contrôlait les moyens de production était condamné au chaos du fait que l'absence de marché et de libre-concurrence entre producteurs privés empêcherait l'apparition de prix relatifs pour les facteurs de production, rendant leur allocation purement arbitraire. Mais il faut ajouter que, si l'absence de concurrence interdit l'apparition de prix pour les biens, il en est de même pour les maux.

### *Déterminer les compensations*

Il est impossible de déterminer *a priori* le genre de compensation qui pourrait rendre justice à la victime d'un viol. Un raisonnement *a priori* déduit en effet sa conclusion de la seule analyse des idées en jeu et de leurs définitions. Or, la simple réflexion abstraite sur la notion de viol ne nous apprend rien quant à ce que son auteur devrait « payer » en conséquence. C'est que ce qu'il s'agit de compenser, ici, ne peut être connu que par expérience, c'est-à-dire *a posteriori*. Une administration publique peut bien décréter qu'un certain nombre d'années de prison constituent une « juste » punition, mais ce faisant elle ne rend absolument pas la justice, puisqu'elle ne rend rien à la victime et prend arbitrairement au coupable.

Même si elle décidait d'un dédommagement, elle ne pourrait le faire sur aucune base rationnelle. Une telle base devrait en effet être un marché : telle est l'institution par laquelle les hommes trouvent à se mettre d'accord sur les valeurs relatives de leurs actions réciproques. Mais il n'existe par définition pas de marché possible pour le genre d'actes qui intéressent la justice – puisque ceux-ci relèvent tous du vol...

### *La justice est un produit de la concurrence*

Il n'existe pas de prix établis pour compenser les crimes parce qu'il n'existe par définition pas de marché en la matière, les marchés étant des lieux d'échanges libres. La seule manière possible de rendre la justice passe donc par l'émergence d'un marché pour la *compensation* des crimes.

Tout comme le marché peut déterminer les prix des biens, il peut déterminer les coûts des maux. Il suffit pour cela de laisser les services de justice être offerts de manière privée et concurrentielle. L'analyse d'un tel marché pour les services de justice demanderait évidemment un livre à lui seul. Remarquons au moins que des juges privés en concurrence doivent satisfaire, par l'historique de leurs décisions, l'accusation et la défense. Comme sur n'importe quel autre marché, la tendance serait donc à l'émergence d'un certain « prix d'équilibre » pour certains types de crimes, en fonction des valeurs propres à chaque société.

### *Respect des lois vs Recherche d'un idéal*

Certes, un tel marché de justice ne serait pas idéal, au sens où il ne correspondrait à aucune justice « en soi ». Il serait simplement la meilleure approximation possible, dans un contexte culturel donné, de la « justice » telle qu'elle y est comprise.

Mais remarquons qu'une administration publique est loin de faire aussi bien. Monopole, elle peut juger arbitrairement, car son but n'est pas tant de rendre la justice que de faire respecter les lois et d'assurer l'obéissance à l'État.

« Il faut rendre libres toutes les industries encore organisées en commun, aussi bien la justice et la police que l'enseignement, les cultes, les transports, la fabrication des tabacs, etc. » – Gustave de Molinari

**S**ans justice, une société sombre dans le crime et la corruption. Faire régner la justice requiert une force organisée. Tout le monde est d'accord. Discute-t-on l'abolition du monopole de l'État ? Ressort toujours le souci de l'organisation de la justice sans ce monopole. Or c'est ce même souci universel qui fait que, libres, les individus s'organisent efficacement en vue de ce but commun et pressant, alors que le monopole a précisément pour principe de les en empêcher ! Chez un peuple libre, chaque individu est à la fois libre et responsable (on dit *propriétaire*) de sa propre défense, de sa propre justice. Il peut choisir d'en déléguer (ou pas) la gestion partielle ou totale à qui il veut, sur un marché libre, selon son propre intérêt, ses propres valeurs. Associations, assurances, alliances, confédérations, se forment naturellement : l'union fait la force. Mais, et c'est là toute la différence avec le monopole, cette union se fait sous la condition d'une libre adhésion, qui est aussi la liberté de quitter l'accord à tout moment, les termes étant devenus détestables, voire juste moins avantageux. Une union forcée, c'est un viol. Une union forcée permanente, c'est l'esclavage.

Que ces groupes ne se font-ils la guerre ? Leur intérêt les retient. Car la guerre est onéreuse. Nul ne veut faire la guerre à ses propres frais, seulement aux frais de ses sujets, fruits de conquêtes passées, et de ses ennemis, fruits espérés d'une conquête future. Or, c'est le monopole d'État qui permet à une caste dirigeante d'accaparer impunément les richesses des conquies passés et futurs. C'est donc ce monopole seul qui crée une incitation à la guerre à grande échelle. Et la criminalité liée à ce monopole dépasse dans les faits toute autre forme de criminalité par plusieurs ordres de grandeur. Comptez donc les centaines de millions de victimes de divers génocides, de prisonniers de camps de concentration, de ruines et d'affamés, les *billions* détournés par les chefs d'États et leurs séides, pour réaliser qu'entre criminalité dite *publique* avec monopole et criminalité dite *privée* sans, le choix est vite fait. Là où les criminels *privés* prospèrent, c'est justement là où les honnêtes gens sont empêchés de se défendre par ce monopole qui laisse faire les malhonnêtes par incompetence, corruption, indifférence et malfaisance combinées, phénomène appelé *anarcho-tyrannie*. Il y aura toujours des psychopathes criminels isolés, hors-la-loi quel que soit le système de justice. Mais ils seront moins nombreux dans une société où les individus sont libres et responsables plutôt qu'infantilisés, déresponsabilisés, propagandisés, collectivisés, opprimés. Or, sauf ces cas irréductibles, la guerre est le fait spécifique d'une classe criminelle organisée, très majoritairement *publique* et *parapublique*, et fort minoritairement *privée*.

Une fois éliminée cette classe, comment les honnêtes gens règlent-ils leurs différends ? Leurs associations volontaires définissent à l'avance des règles pour résoudre les conflits : entre membres d'une même association par règlements internes, entre membres d'associations différentes par accords mutuels entre associations. Et si un membre se sent trahi par son association ? Il peut la récuser et en appeler à d'autres associations dont il est aussi déjà membre ou qu'il rejoindra bien vite. L'important est que les rapports de force qui résoudront *in fine* le conflit seront établis après coup, au vu des faits, par l'adhésion volontaire des citoyens à une alliance ou une autre, défendant une des parties ou une autre. C'est tout l'opposé d'un système où le gagnant est connu d'avance, et où il ne s'agit que de voir quels sont les caprices du prince, juge et partie dans tous les conflits. Le prince se prétend garant de la justice. Mais qui garantit le prince ? On voudrait nous faire croire que le peuple a tout contrôle sur ce prince, parce qu'il peut parfois choisir entre l'aile droite et l'aile gauche d'un *establishment* qui les contrôle complètement le reste du temps ? Et on voudrait nous faire croire que lorsqu'à l'inverse chaque individu peut à chaque instant changer d'alliance sans monopole ni duopole, le contrôle du peuple sur le rapport de force produit serait inexistant ? Là où les juges sont librement consentis, ceux dont les décisions souvent font scandale et sont récusées, contribuant donc une valeur négative au consensus, perdront vite leurs clients. Ceux dont les décisions inspirent le respect parce qu'elles sont fondées sur des faits établis par-delà le doute et des principes aussi clairs que justes, feront fortune à rendre ce service essentiel : créer de l'apaisement. L'erreur est humaine, et même les meilleurs juges devront s'assurer contre leurs propres erreurs : car comme tout le monde, les juges seront pleinement responsables, civilement et pénalement, de leurs erreurs et de leurs manquements, si, après appel, il s'avère que leurs décisions relevaient de l'incompétence ou de l'abus. De plus, en tant que professionnels, ils seront tenus à des normes de comportement plus élevées (et non pas moindres) que le public. C'est donc tout le contraire de la pseudo-justice de monopole, où les bureaucrates singeant la justice s'arrogent l'immunité dans toutes leurs décisions, et poursuivent pénalement ceux qui oseraient critiquer leurs jugements et leur autorité.

L'État, via écoles et médias subventionnés, nous assomme de propagande quant à sa supposée indispensabilité. Aussi, les Français ont autant de mal à imaginer la justice sans l'État qui les opprime que les Nord-Coréens ont de mal à imaginer l'alimentation sans l'État qui les affame. Et pourtant, rien n'est plus simple : il suffit de regarder ce qui se passe, s'est toujours passé et se passera toujours là où ne sévit pas de monopole : libres, les individus s'organisent efficacement pour leur propre intérêt, sans subir les sévices *publics* d'un monopole qui les exploite dans son intérêt propre. Car il n'est d'intérêts que privés. Badges et képis, perruques et robes ne transforment pas magiquement en anges altruistes des humains aussi égoïstes que les autres. Ce qu'ils assurent, c'est que les membres du gang au pouvoir se protègent les uns les autres contre les velléités de justice et de liberté du public opprimé. C'est pourquoi le premier problème de la *justice* d'État n'est ni sa lenteur proverbiale, ni le coût exorbitant de son fonctionnement, ni celui de son appareil carcéral, ni son incapacité chronique à distinguer innocents et coupables ; ce problème n'est pas même l'inhumanité de sa machine bureaucratique et de ses peines ou mécaniques, ou arbitraires, tantôt excessives, tantôt laxistes, toujours partiales envers les amis du monopole; le premier problème avec la *justice* de monopole, c'est la corruption même de toute notion de justice.

*« La soif de justice détruira le monde », annonçait Dostoïewski.  
C'est la réconciliation et la paix qu'il faut rechercher.*

La question posée dans le titre en appelle une autre : Qui sont les criminels ? Il en existe peu dans une société libérale. Car cette société, la plus désirable qui soit, est fondée sur le consentement. La violence n'y est jamais glorifiée sous les noms de civisme et de patriotisme, et si la séquestration, le vol et la tromperie y sont interdits, ce n'est pas pour que les hommes de l'État les réintroduisent sous prétextes de mobilisation, taxation, prohibition et censure. Une société libérale est une société douce.

Lorsque le législateur ne peut plus inventer de crimes, le nombre de criminels diminue spectaculairement. Cette diminution est plus grande encore lorsque la société est prospère, le chômage insignifiant, et les détenteurs d'autorité montrent du respect à chacun, y compris aux plus faibles. Mais la criminalité ne disparaît pas. Notre humanité est faillible, elle comptera toujours des auteurs d'agressions et des tricheurs, dont il est nécessaire de se protéger.

Le mot « crime » appelle celui de « châtement » – un jumelage sans doute sélectionné par l'évolution, les espèces capables de riposter aux prédateurs leur étant moins vulnérables. Pour les Hébreux, cependant, pour les Grecs et les Romains, nos ancêtres Gaulois et Francs, le châtement ne s'appliquait qu'aux auteurs d'actes entraînant la colère des dieux ou un péril pour la société, tels le blasphème et la trahison. Les crimes contre la personne, ceux qui nous inquiètent aujourd'hui, appelaient non pas une punition, mais une réparation due aux victimes, restaurant leur honneur et compensant leur perte.

L'instauration progressive des monarchies absolues au haut Moyen Âge changea la pratique. Puisque les sujets appartenaient au monarque, toute agression contre l'un d'entre eux devint de lèse-majesté. Aujourd'hui encore, la justice pénale ignore les victimes. Elle rend ses verdicts « au nom du Peuple français », même si dans un monde où s'interpénètrent les peuples, cette invocation ne légitime plus rien. Qu'est-ce que le bon peuple français a à faire de juger un terroriste libyen ou un policier rwandais pour des atrocités commises sur des étrangers dans d'autres juridictions ?

N'est-ce pas plutôt au nom des victimes qu'il faut juger ? Car c'est leur souffrance qui est universelle. C'est l'atteinte au corps et aux biens d'un être humain, qui doit définir le crime. Il en va de notre sécurité à tous. Si le crime n'est pas l'agression contre une personne, constatable objectivement, mais l'infraction à une loi, alors chaque caprice de ceux qui font les lois peut nous rendre criminels.

Mais quelle sentence pour les auteurs d'agressions ? La victime, si elle est vivante, ses proches sinon, sous le coup du traumatisme crient vengeance : la vie du tueur pour la vie de l'innocent ; la castration pour le violeur ; la mutilation de la main qui a volé. Mais est-ce à cette société haineuse que nous aspirons ? Ceux qui ont vu de leurs yeux mourir l'assassin d'un être aimé, comme aux États-Unis, sont unanimes à confier que l'exécution les a plus horrifiés qu'elle n'a mis fin à leur deuil et apporté la paix (ce qui manifeste l'humanité de ces malheureux).

Une société libérale n'est ni utopique, ni angélique. Elle se défie de l'État au point de vouloir s'en dispenser, parce qu'elle sait que le mal rôde dans le monde, qu'il existe des méchants, et elle ne veut pas leur donner ce pouvoir exorbitant de la politique, du flic et du fisc. Non seulement le mal n'extirpe pas le mal, mais une fois légitimée, la répression ne frappe pas que les criminels ; elle pourrit la morale et corrompt l'intégrité de ceux-là mêmes chargés de l'exercer.

L'avenir est inconnu. Il est impossible d'imaginer une société d'hommes et de femmes libres. On peut supposer que sans l'exemple de la violence institutionnalisée, et avec une grande diversité de programmes éducatifs adaptés aux besoins de chaque enfant, avec des communautés denses et soudées, des associations nombreuses et actives, des syndicats puissants, et le plein emploi, chacun se sentira membre actif de la société, confiant en lui-même et responsable d'autrui (sans l'atomisation du « chacun pour soi, et l'État pour tous »). Les facteurs criminogènes seront peu nombreux. Il restera, bien sûr, des conflits, des passions, donc des agressions et des tromperies de toutes sortes. Nombre d'individus et d'organisations chercheront les réponses à apporter, qui nous sont aussi inconnues qu'eussent pu l'être les technologies d'aujourd'hui pour nos ancêtres. Mais lançons des idées. Parfois la victime se satisfera d'une réparation en argent ou en nature. À part quelques délinquants « en col blanc » ou amants violents, cependant, ceux qui agressent n'ont guère de ressources intellectuelles et financières. Le paiement aux victimes peut aussi être insultant et entraîner des abus. Pourquoi ne pas alors donner aux criminels des missions à accomplir, qui rétabliraient leur relation à eux-mêmes autant qu'à leurs victimes. Pour les jeunes, la population la plus vulnérable, quelque temps passé loin du milieu perturbant, intégrés à une équipe de professionnels, sur un chantier, un bateau, une plate-forme pétrolière, peut s'avérer salutaire. Une société libérale a toujours du travail à offrir.

Ce qu'une société libre ignorera est la prison. Car qui la paierait ? La journée d'un prisonnier coûte plus cher que celle d'un élève de l'X. Faire entretenir les criminels par les innocents, voilà bien une drôle d'idée. Humilier et priver de ressources la famille innocente du condamné est une vilénie. Causer la souffrance des gens en les encageant, et espérer qu'au sortir de l'épreuve, ils iront tous bosser honnêtement, confiants dans les autres et dans l'avenir, est une fadaise.

Nul ne sera libre qui ne sait pas s'arracher aux entraves de son passé. La soif de vengeance enchaîne la victime à son agresseur, sans être jamais assouvie. Dans l'évolution, la société libérale se situe à un niveau plus élevé de conscience de l'humanité. Elle comprend l'inutilité de faire souffrir l'un simplement parce que l'autre a souffert. À quoi sert la justice si elle alimente le cycle de la violence, plutôt que ramener la paix entre les parties ?

## Émergence des monnaies électroniques

Antoine Gentier

*« En matière de monnaie les États ont tous les droits et les particuliers aucun. » – Jean Gabin, *Le cave se rebiffe*, Dialogues de Michel Cluizad*

L'année 2014 marque le centenaire de la disparition effective de l'étalon-or, remplacé par des monnaies nationales à cours forcé. [1] L'étatisation de la monnaie a été l'instrument du financement par création monétaire des déficits publics.

Les conséquences les plus visibles de cette monétisation des déficits publics a été la perte de valeur de la monnaie (1 franc de 1970 équivaut à 1 euro de 2008, les prix ayant été multipliés par 6,5 en 40 ans), la mise en place de politiques monétaires expansionnistes provoquant systématiquement la prochaine crise tout en cherchant à résorber la précédente, et la volatilité des taux de changes.

L'étatisation de la monnaie a une autre conséquence : cela crée une frontière monétaire. Avant 1914 on pouvait payer partout dans le monde avec l'or. L'échange portait sur le poids de l'or contre les marchandises, peu importait la nationalité de la pièce. Les monnaies actuelles ont un cours légal et forcé sur un territoire donné, ce qui limite très sérieusement leur utilité pour payer à l'étranger ou sur Internet. L'étatisation s'est accompagnée d'une nationalisation, ou une fédéralisation de la monnaie dans le cas de l'euro, ce qui augmente les coûts pour passer d'une zone à une autre. La monnaie détenue est obtenue en échange d'un travail, et l'étatisation de la monnaie prive les utilisateurs de la liberté de dépenser leur argent où bon leur semble en leur mettant des contraintes plus ou moins grandes à l'occasion du passage d'une devise à une autre (un Nord-Coréen est plus contraint qu'un Canadien).

L'apparition du commerce électronique et d'Internet a conduit à l'émergence de nouveaux moyens de paiement. Internet apparaît dans de nombreux domaines comme un continent à part entière sur lequel des activités spécifiques ont pris place. Internet crée de nouvelles opportunités d'échange, les acteurs ont alors besoin de moyens de paiements fiables, sûrs et économiques. Internet permet à un Européen d'acheter un livre aux États-Unis. S'il paye par chèque, le libraire américain attendra environ un mois le paiement, et les frais facturés seront d'au moins 45 euros. Le système traditionnel décourage les petites transactions qui sont pourtant rendues possibles par Internet. Ce nouveau marché a provoqué l'émergence de plusieurs dizaines de solutions de paiement dont l'objectif est de faciliter le règlement des achats partout dans le monde. L'analyse de Menger [2] [3] sur l'émergence de la monnaie s'applique aux monnaies électroniques : la nécessité de trouver un moyen de paiement adapté à ces nouveaux échanges préside à cette floraison de systèmes concurrents.

De plus, l'innovation à l'origine conçue pour les paiements en ligne, se propage aussi en dehors de son milieu initial. Ainsi, même dans les pays émergents (Kenya) le paiement via des SMS est désormais très populaire.

Il est difficile de rendre compte de l'innovation actuelle. En fait, l'émergence des monnaies électroniques provoque une redistribution des cartes car les banques font face à des nouveaux entrants venant de secteurs variés : téléphonie, fournisseurs d'accès, entreprises Internet, acteurs du paiement sans contact... Il est cependant possible de classer les acteurs du paiement électronique selon une typologie de leurs stratégies. [4] Un premier groupe d'acteurs dans le sillage de PayPal innove en utilisant les moyens actuels (la carte bancaire) pour offrir un service de transfert de fonds sécurisé, ergonomique et surtout compétitif pour les transactions de faibles montants. Paypal est le plus connu, mais il a de nombreux concurrents comme Ecache, Eagle Cash, PayMate ou Digicash.

D'autres acteurs innove d'une manière plus radicale, en proposant des monnaies concurrentes aux monnaies traditionnelles des banques centrales. Ces acteurs peuvent être distingués entre ceux qui proposent des signes monétaires convertibles dans une marchandise de référence (or, argent, palladium, titane...) comme E-Gold, et ceux qui proposent des signes monétaires sans garantie externe autre qu'un engagement sur le rythme de la création monétaire (modèle Ripple ou des bitcoins).

Les premiers fonctionnent comme une banque de dépôt du XVIII<sup>e</sup> siècle, version électronique (selon J-B. Say, [5] les banques de dépôts ne faisaient pas de crédit et leur métier consistait à transférer du pouvoir d'achat dans le temps et l'espace avec des contrats exprimés en poids d'or). Ils se rémunèrent avec les frais de garde et les commissions sur les transactions et permettent de virtualiser des paiements cash. En plus d'E-Gold on peut citer c-gold, Crowne Gold, e-dinar, GoldExchange, GoldMoney, Liberty Reserve, Pecunix, SupraGold ou VirtualGold. Les seconds s'apparentent à un club monétaire. La garantie de la valeur de la monnaie dans le temps est assurée par un engagement sur le rythme de la création monétaire, associé dans le cas du bitcoin, à l'évolution de la puissance de calcul des ordinateurs.

L'émergence des monnaies électroniques est un bel exemple du fonctionnement spontané des échanges, des marchés et de leur capacité à satisfaire un besoin. Les acteurs qui n'avaient pas de solution satisfaisante offerte par le système des monnaies traditionnelles, ont mis en œuvre plusieurs systèmes concurrents pour répondre à leurs besoins.

Il ne faut cependant pas penser que les gouvernements vont abandonner le privilège de la création monétaire : PayPal a par exemple dû se conformer à la lourde réglementation bancaire en prenant le statut de banque luxembourgeoise pour exercer en Europe.

Les monnaies électroniques abolissent les frontières terrestres et virtuelles créées par l'étatisation de la monnaie après 1914, c'est déjà un net progrès. Cela redonne une liberté pour dépenser ou transférer son argent. Le retour à une situation monétaire saine reste cependant conditionné à la disparition des déficits publics (État, collectivités locales et organismes de sécurité sociale) qui sont la cause des désordres monétaires observés au XX<sup>e</sup> siècle. Sans cela, la monétisation du déficit public aura les mêmes conséquences : la poursuite de la destruction de la valeur de la monnaie, avec comme corollaire des crises sectorielles (*Dotcom*, *subprimes*, inflations patrimoniales...) provoquées par la création de monnaie via le crédit bancaire. (Lectures recommandées : [6] [7] [8] [9].)

« Une œuvre d'art est bonne quand elle est née d'une nécessité »

Rainer Maria Rilke

« **K**oroviev s'arrêta près du grillage et dit : Mais c'est la Maison des écrivains ! (...) C'est un plaisir de penser que sous ce toit mûrit toute une masse de talents. — Comme des ananas dans une serre, dit Béhémoth.

— Exact (...) et une frayeur délicieuse me serre le cœur quand je pense qu'ici est en train de naître l'auteur d'un futur Don Quichotte, d'un futur Faust. (...) À condition toutefois que ces délicates plantes de serre ne soient pas attaquées par quelque micro-organisme, qu'elles ne soient pas rongées à la racine, qu'elles ne pourrissent pas ! Cela arrive aussi aux ananas ! Oh là là, que oui, cela arrive ! »

C'est ainsi que dans son œuvre maîtresse, et posthume, *Le Maître et Marguerite*, un Mikhaïl Boulgakov, déjà réduit au silence, décrivait avec ironie les joies de la culture administrée.

Depuis, les ananas pourris se sont multipliés, jusqu'à nous submerger d'œuvres issues de l'impôt, qui font périr d'ennui les théâtres, grincer les salles de concert et hurler de rire, devant le homard gonflable, les visiteurs du château de Versailles. Il est temps de rendre aux citoyens l'argent du contribuable, c'est-à-dire le leur. Ils en feront meilleur usage que l'État.

Car ils ne se trompent guère, quand on ne les trompe pas. C'est un public libre qui s'est pressé au « salon des refusés » pour faire la gloire des Impressionnistes. Les funérailles de Victor Hugo restent dans les annales comme la plus énorme foule jamais rassemblée autour d'un grand nom, toutes catégories confondues. Caruso, Paganini, Vivaldi, mais aussi Voltaire et Goethe furent de véritables « stars ». Ce ne sont pas les États qui firent l'essentiel de leur renommée, pas plus que celle de John Lennon ou de Georges Brassens. C'est libres de toute attache qu'ont vécu depuis des millénaires tous les grands créateurs. De Lucrèce à Nietzsche, de Guillaume de Machaut à John Cage, d'Homère à Jean Raspail, de Praxitèle à Georges Mathieu, ils sont mille à laisser dans l'histoire, sans jamais avoir mendié l'argent « public », une trace autrement plus profonde que les accrocs infligés au monde par les plus arrogants politiques. C'est la liberté qui les a rendus créateurs, et en prenant le risque d'être libres ils ont fondé par là-même la liberté du public. C'est notre liberté à tous : effet visible de la liberté, la culture en est aussi la source, dans un aller-retour qu'on aime à croire éternel mais qui s'interrompra si on ne prend pas assez gare à cette imbrication.

Bien sûr, les habitués sophistes, auxiliaires zélés des dictatures sournoises, vont à nouveau à l'ânonner la litanie à déclenchement automatique sur la « dureté » du libéralisme. C'est faire exprès d'oublier que le libéralisme est par nature créateur : il pose précisément la liberté de

créer comme la base même de l'équilibre social. Pour nommer cela « dureté », il faut avoir l'esprit bien obscurci par les fumées de la propagande étatique.

C'est oublier aussi qu'à la différence des États, les mécènes individuels n'ont jamais exigé la pire des servilités : la soumission de la pensée. C'est normal : à la différence des politiques, l'idéologie n'est pas leur gagne-pain. Le mécénat privé s'est au contraire montré, tout au long de l'histoire, étonnamment tolérant. Qu'on songe à Lord Ashley protégeant toute sa vie Locke, si critique envers le système de castes anglais. Ou aux nombreuses commandes, sources d'une aisance acquise de son vivant, reçues par le Caravage, exemple pourtant emblématique de « l'artiste maudit ». Alors, à ceux qui n'aiment pas que le créateur, dans un échange honnête et clair, soit amené pour vivre à vendre ses œuvres, rappelons que vendre sa production n'est pas vendre son âme. C'est même tout le contraire, car l'achat n'ouvre d'autre droit que la propriété ou l'usage de l'objet, et laisse le créateur sans dette, libre de songer à la suite et, s'il le veut, tourner le dos.

Demain, dans une société où rien ne limitera la possibilité de proposer une œuvre de l'esprit à ses contemporains, la diversité des sensibilités sera telle que le plus marginal des créateurs y pourra enfin rencontrer ceux pour qui son œuvre sera signifiante, utile, indispensable peut-être. Et ces « clients » y trouveront la vérité, parfois l'équilibre, que rien d'autre ne leur aurait fourni. Nous sommes tous l'un et l'autre créateurs virtuels et consommateurs. Alors, pourquoi faire du marché un mot tabou en matière culturelle ? Il veut dire choix, libre appréciation de la valeur, échange accepté, participation volontaire : c'est tout de même mieux que la soupe d'éducation populaire !

Dans une société où ni copinage ni subvention ne fausseront plus la liberté des échanges, tous les créateurs auront leur chance : nul besoin de s'affilier à un parti, de séduire tel ou tel élu, moins encore de plaire à un « inspecteur de la création » (ça ressemble à une farce, mais ça existe, en France). La qualité de l'œuvre, sa capacité à prendre un sens pour quelqu'un, son universalité potentielle, seront les seuls critères. Bien sûr, ce ne sera pas facile. Cela ne l'est jamais. Se faire entendre et reconnaître demande de la persévérance, des choix de vie parfois difficiles, un effort d'apprentissage, des recherches, bref, en un mot, du travail.

Mais qu'on y songe : le travail est la seule chose que chacun de nous est toujours sûr de pouvoir fournir et qui ne dépend pas du bon vouloir d'un quelconque potentat. Évidemment, comme l'ombre d'Athéna sur les guerriers mycéniens, la flamme du génie ne nous touchera pas tous. Mais les braises du talent sont plus répandues, et plus encore les brindilles de l'audace, prêtes à crépiter joyeusement. Au moins, chacun aura l'opportunité d'essayer, de convaincre peut-être, et il n'y aura plus autant de « Mozart assassinés ».

Nous ne saurons jamais combien de nouveaux Manet, Ravel, ou Victor Hugo nous avons manqués à cause de l'État. Mais demandons-nous plutôt combien naîtront de la liberté retrouvée, dans le chatolement d'une seconde Renaissance.

Et laissons-nous une seconde fois guider par Boulgakov : « *N'avez-vous pas envie, l'après-midi, de vous promener avec votre amie sous les cerisiers, qui commencent à fleurir, et le soir d'écouter de la musique de Schubert ? N'auriez-vous aucun plaisir à écrire, à la lueur des chandelles, avec une plume d'oie ? Ne voudriez-vous pas, comme Faust, vous pencher sur une cornue avec espoir ? (...) Alors, prenez ce chemin, prenez ce chemin !* »

C'est celui de la liberté.

« Il ne faut pas que le peuple s'attende à ce que l'État le fasse vivre, puisque c'est lui qui fait vivre l'État. » — Frédéric Bastiat

Qu'est-ce qu'un État libéral ? C'est un État dont la seule fonction est de faire respecter les droits de chaque individu, c'est-à-dire sa liberté (dans les limites où elle n'affecte pas la liberté des autres), sa sécurité et sa propriété. Dans la pratique cela veut dire un État qui s'occupe exclusivement de la police, la justice, la défense, la diplomatie et le financement de ces activités.

La prospérité, comme la solidarité, résulte du travail des individus et des millions d'interactions spontanées qu'ils ont les uns avec les autres. Dans un État libéral, ces interactions fonctionnent de manière efficace car elles sont accomplies par des gens responsables qui ont envie que cela marche. Dès qu'un fonctionnaire intervient dans ces interactions, il les retarde, il en augmente le coût, et ce qu'il y a de pire, il ôte aux individus leur sentiment de responsabilité.

Malheureusement, si l'homme peut acquérir les biens qu'il désire par l'utilisation de sa raison, de son travail et de l'échange, il peut aussi les acquérir par la violence, la coercition, le vol, et la tromperie. Le rôle de l'État libéral est de l'en empêcher, et il le fait d'autant plus efficacement qu'il n'a pas à s'occuper d'autre chose.

Dans un État libéral, les rapports économiques entre individus sont régis par des contrats, explicites ou implicites. Ces contrats spécifient les modalités de ces rapports. Ils satisfont les deux parties sans quoi ils ne les signeraient pas. Le seul rôle de l'État est de faire respecter ces contrats. Mais c'est un rôle très important.

L'entreprise libre n'est autre qu'un ensemble de contrats. Au départ, quelqu'un (l'entrepreneur) pense qu'il existe dans la société un besoin latent à satisfaire. Il crée donc une entreprise et convainc différentes personnes de lui apporter des ressources, en leur expliquant que la vente des biens ou des services créés par l'entreprise permettra une certaine rémunération de ces ressources. Ces participants sont liés les uns aux autres par des contrats. L'entreprise est alors en mesure de passer d'autres contrats, avec les fournisseurs, avec les clients et avec les employés de l'entreprise.

Que ce soit entre particuliers (comme entre une personne et sa femme de ménage) ou entre une entreprise et un salarié, les contrats spécifient essentiellement les horaires, les salaires et les conditions de séparation. En pratique, rien n'empêche un salarié mécontent de l'entreprise de la quitter. Rien n'empêche un employeur mécontent d'un salarié de le licencier. Mais comme un départ précipité peut avoir des conséquences négatives pour chacune des deux parties, le contrat prévoira généralement un préavis et une indemnité de

départ. Dans la mesure où aucun contrat n'est obtenu par la violence, la coercition, le vol ou la tromperie, il est clair que l'État n'a rien à faire dans l'entreprise, si ce n'est d'assurer, sur demande, au moyen de sa justice, que ces contrats sont respectés.

Pour qu'un individu soit employable, il faut que son coût marginal pour l'entreprise (salaire et charges) soit inférieur au profit marginal qu'il rapporte à l'entreprise. *A contrario*, dans un État libéral, où les charges et les contraintes disparaissent, comme les besoins des gens sont infinis, tout individu, si peu qualifié soit-il, si peu doué soit-il, peut toujours trouver du travail rémunéré à la mesure du service qu'il peut fournir à un employeur ou à un particulier. Ce peut être un petit service et par conséquent une petite rémunération. Mais au moins, personne n'est obligé de rester inactif. Il y a donc plein emploi.

Cette liberté peut choquer ceux qui pensent que le salarié se trouve dans une situation de dépendance vis-à-vis de l'employeur. Ils n'ont pas compris que dans un régime de plein emploi, les négociations entre employeurs et salariés sont favorables aux salariés. Les employeurs se font concurrence pour recruter et retenir les meilleurs, et les moins bons ont tout intérêt à faire un effort pour devenir meilleurs. Si une entreprise embauche un débutant, elle le paie peu au début, car elle a à lui apprendre le métier et le rendement de l'employé est faible. Mais s'il réussit, son salaire augmentera forcément car si son patron veut le garder, il devra lui donner au moins le salaire que cet employé pourrait aisément trouver ailleurs.

Ces raisonnements sont confirmés de manière éclatante par l'expérience. Depuis vingt ans, la *Heritage Foundation* sort tous les ans un *Index of Economic Freedom*. C'est un énorme volume, qui attribue une note reflétant le degré de liberté économique qui règne dans 185 pays. L'indice est calculé à partir de données publiques. Une partie du livre explique en détail comment est fait ce calcul. Chaque pays est analysé sur deux pages, qui montrent et expliquent en particulier les progrès ou les dégradations de l'indice par rapport aux années précédentes.

Le rapport établit des corrélations entre la liberté économique, la prospérité, l'emploi, le respect du droit (c'est-à-dire l'absence de corruption), la protection de l'environnement et le niveau d'éducation. Toutes ces corrélations sont fortement positives. En particulier, il est frappant de constater que le chômage est d'autant moins élevé que la liberté économique est plus grande.

Ce travail remarquable n'est hélas pas commenté par la presse au moment de sa sortie. Les lecteurs de cet article ne le connaissent donc pas forcément. Mais ils connaissent certainement les cas suivants : en Chine, avant Deng Xiaoping, c'était l'économie dirigée et la misère ; depuis, c'est la liberté économique et une explosion de prospérité. L'économie russe s'est développée quelques années après la Perestroïka instituée par Gorbatchev. Pensons à feu le rideau de fer : pauvreté d'un côté, prospérité de l'autre. Comparons les famines de la Corée du Nord avec l'essor de la Corée du Sud. Après des décennies de planification socialiste, la jeune démocratie mongole, passée au laisser-faire depuis 1990, connaît depuis une croissance à deux chiffres.

En France, hélas, l'État intervient à tout bout de champ dans l'entreprise. Des politiques sans expérience pratique de l'entreprise se déchainent pour la plier à leurs fantasmes dans l'espoir que les employés voteront pour eux. Ils ruinent ainsi toute possibilité d'arriver un jour au plein emploi. Il est d'autant plus important d'éclairer inlassablement l'opinion sur ce sujet.

« Puisque les tendances naturelles de l'humanité sont assez mauvaises pour qu'on doive lui ôter sa liberté, comment se fait-il que les tendances des organisateurs soient bonnes ? Les Législateurs et leurs agents ne font-ils pas partie du genre humain ? Se croient-ils pétris d'un autre limon que le reste des hommes ? » — Frédéric Bastiat

Une société sans violence, est-ce possible ? Si nous en croyons nos élites, ce serait utopique de le penser. Mais l'est-ce vraiment ? Lorsqu'un individu a le choix entre coopérer paisiblement avec ses pairs ou les aggraver, préférera-t-il vraiment la seconde option à la première ? Et si en réalité ce n'était qu'une minorité qui préférerait l'agression à la coopération volontaire ? Pourquoi croirait-on que la violence est dans notre nature et par opposition, que la coopération ne l'est pas ?

#### *La contradiction primitive*

Notre société est construite autour de deux fausses prémisses. La première est que la nature humaine est intrinsèquement mauvaise et violente et la seconde, corollaire de la première, est que si la nature humaine est si mauvaise, il est impossible de laisser l'homme à lui-même. Il doit être dirigé par la force et la coercition. Il serait donc nécessaire d'institutionnaliser et d'organiser l'application de la violence afin d'empêcher les individus de donner libre-cours à leurs bas instincts.

Seulement, si nous ne pouvons confier à l'homme la liberté de s'autogouverner, comment pouvons-nous confier à un homme ou un groupe d'hommes la gouvernance de millions de leurs semblables ? Ces hommes sont-ils meilleurs que les autres ? Poser la question, c'est y répondre. Ils ne le sont assurément pas. Quel genre d'homme peut souhaiter dominer ses semblables ? N'est-ce pas justement le genre d'homme dont l'État prétend nous protéger ? « *Ce n'est pas que le pouvoir corrompt* », dixit Frank Herbert, l'auteur du roman *Dune*, « *c'est qu'il est magnétique aux corruptibles.* »

#### *Qui est le plus meurtrier ?*

Sachant cela, peut-être ne devriez-vous pas être surpris d'apprendre que dans toute l'histoire humaine, l'institution de l'État a toujours été la plus meurtrière. Bien plus que tout autre groupe d'individus. Il est difficile d'obtenir des statistiques fiables, mais au XX<sup>e</sup> siècle seul, on estime que plus de 276,5 millions d'hommes, femmes et enfants ont péri, victimes de leur propre gouvernement, sans même compter les victimes des nombreuses guerres. [1]

Il n'y a jamais eu et il n'y aura sans doute jamais pire que l'État pour le meurtre de masse. Guerres, génocides et démodicides sont les produits exclusifs de l'État.

### *Le paradoxe issu de la contradiction*

Le paradoxe ici est que pour notre société, il semble inacceptable qu'un individu ou un groupe privé utilise la violence et l'agression contre autrui ou contre leur propriété, mais il semble parfaitement acceptable sur le plan moral et juridique que l'État utilise impunément la violence pour le pillage et le meurtre à grande échelle.

Et c'est supposément pour nous protéger de l'agression que l'État existe ? La vérité est que l'agression provenant d'individus et groupes privés est négligeable comparativement aux meurtres de masse commis par des gouvernements.

Quel individu ou quelle organisation criminelle aurait pu être derrière le génocide arménien, la Shoah, la famine ukrainienne ou le Grand Bond en Avant de Mao ? Si l'on applique la même éthique et la même morale envers l'État et ses agents que le reste d'entre nous, nous ne pouvons que nous rendre à l'évidence. Loin d'être bienveillant, l'État, censé nous protéger des criminels, est lui-même une organisation criminelle qui est au-dessus de toutes les lois.

Depuis des siècles, on nous fait croire que le centre de notre société doit être l'État, tout comme pendant des millénaires, nous avons aussi cru que la Terre était le centre de l'Univers. Mais tout comme il a fallu maintes contorsions pour expliquer le mouvement erratique des planètes dans le ciel face à la théorie géocentrique, autant faut-il faire des contorsions pour expliquer que, malgré l'existence de l'État au centre de notre société, l'exploitation et la violence existent toujours. Nous l'expliquons en disant que c'est la nature de l'homme et qu'il ne peut en être autrement, tout en ignorant que l'homme choisira généralement de vivre paisiblement quand il le peut et que seule une infime minorité choisira de vivre en agressant son prochain. Est-il donc nécessaire de monopoliser l'utilisation de la force dans les mains d'un seul groupe, placé au-dessus de ses propres lois, avec tous les dangers que cela comporte, pour résoudre un problème qui est, somme toute, mineur ?

### *Demain, la non-agression ?*

Un principe très simple existe. Il dit que l'usage de la violence est inacceptable en toute circonstance, sauf pour se défendre d'une agression contre nous-mêmes ou notre propriété. Il nous donne également plein pouvoir de défendre notre personne et notre propriété en cas d'agression.

Ce principe s'appelle le principe de non-agression. Il est très simple et facile à comprendre. Tout usage de violence ou menace d'usage de la violence contre l'individu ou sa propriété est un crime. Toute autre activité humaine est permmissible. Contre ces crimes, nous avons tous les droits de nous défendre nous-mêmes ou d'engager un tiers pour le faire en notre nom.

Pour qu'une société évolue sans violence, la solution est très simple. Il suffit de débarrasser la société de sa plus grande source de violence, l'État. Sans les crimes perpétrés par l'État et sans sa criminalisation de certaines activités paisibles et non-violentes, nous verrions l'incidence de la violence pratiquement disparaître.

Il faut cesser de croire la fable qui dit qu'il nous est impossible de vivre paisiblement si nous ne sommes pas guidés de force par d'autres hommes, supposément plus éclairés que nous, mais tout aussi faillibles dans la réalité. Nous devons oublier que la bonté doit être imposée par coercition. L'homme n'a nul besoin du fouet pour apprendre à être bon. Il l'est déjà.

*Agir pour sa Liberté*



« Le socialisme est une philosophie de l'échec, le credo de l'ignorance, et l'évangile de l'envie. » — Winston Churchill

La réussite, qu'elle soit personnelle ou professionnelle, n'a pas la même signification pour tout le monde : chacun est libre de définir ses propres objectifs, plus ou moins ambitieux, et d'avoir sa propre grille d'analyse pour qualifier l'atteinte, ou non, de ces objectifs. Si cette liberté de choix ne fait guère débat tant elle semble évidente, l'atteinte effective d'une réussite largement reconnue (de l'entrepreneur qui fait de sa *start-up* une multinationale, ou du *trader* dont les primes de résultats de l'année dépassent le million d'euros) pâtit très souvent de la connotation négative associée de nos jours à l'individualisme et à l'égoïsme. Mais ce jugement dévalorisant est-il légitime ? Sur quels fondements, et quelle logique, est-il bâti ? À l'inverse, la morale altruiste, souvent positivement connotée, est-elle réellement davantage légitime ? N'est-elle pas une forme d'aliénation, en opposition avec la liberté individuelle du droit naturel ?

### Individualisme

Pour déterminer la légitimité de la connotation négative de l'individualisme, il s'agit de commencer par le définir. Selon Karl Popper, « *l'individualisme méthodologique est la doctrine tout à fait inattaquable selon laquelle nous devons réduire tous les phénomènes collectifs aux actions, interactions, buts, espoirs et pensées des individus et aux traditions créées et préservées par les individus* » (*Misère de l'historicisme*). L'approche ascendante (de l'individu à la société) de l'individualisme méthodologique s'oppose donc à l'approche descendante du holisme, défendu par Durkheim : « *la société n'est pas une simple somme d'individus, mais le système formé par leur association représente une réalité qui a ses caractères propres* » (*Les Règles de la méthode sociologique*).

### Holisme

Selon cette doctrine, un système collectif ne peut être déterminé à partir des seuls individus qui le composent : le tout social est antérieur et supérieur à la somme des individus, et ceux-ci sont donc conditionnés par ce tout social. Si ces doctrines (holisme et individualisme méthodologique) ne sont guère réconciliables, un élément philosophique émerge : le holisme conduit à voir l'individu comme négligeable, avec la néfaste conséquence éthique d'en faire un soumis au « tout social », que ce « tout social » soit spirituel ou temporel. C'est cette soumission de l'individu à autrui qui ne peut être vue comme légitime selon le droit naturel.

### Égoïsme rationnel

Ayn Rand, connue pour sa philosophie objectiviste, va plus loin, et affirme la vertu supérieure de l'égoïsme rationnel. « *L'égoïste dans le sens absolu n'est pas l'homme qui en sacrifie*

*d'autres. C'est l'homme qui a dépassé la nécessité de mettre les autres à son service de quelque manière que ce soit. Il ne fonctionne pas à travers eux, car ils ne constituent pas la source principale de ses préoccupations, ni dans sa finalité propre, ni dans ses motivations, ni dans sa pensée, ni dans ses désirs, ni dans la source de son énergie. Il n'existe pas pour un autre – et il ne demande à personne d'exister pour lui. C'est la seule forme de fraternité et de respect mutuel possible entre les hommes. » (La Source vive).*

Si cette description de l'égoïsme rationnel peut paraître outrancière, notamment aux moralistes qui ne cessent guère de rendre l'égoïsme responsable de tous les maux de la société, le fait est qu'il est objectivement aberrant de déclarer comme égoïste tel comportement, et comme altruiste tel autre : le généreux mécène sera généralement vu comme altruiste, alors qu'il pourrait tout aussi bien être taxé d'égoïsme, la bienveillante publicité de ses dons satisfaisant largement son ego ! La notion même d'égoïsme est un concept idéologique, totalement subjectif. Dès lors, il est illégitime de valoriser davantage la morale altruiste que celle de l'égoïsme rationnel.

### **Mimétisme**

De plus, la morale altruiste s'appuie sur un désir mimétique de reproduction du modèle généreux et bienveillant qui semble moralement supérieur. Le philosophe René Girard soulignait que « *l'homme désire toujours selon le désir de l'Autre* ». En cela, le mimétisme serait une aliénation de l'individu : celui-ci perdrait la pleine propriété de son corps au profit du modèle (que ce modèle soit la société ou un autre individu). Cette aliénation issue du désir mimétique est contraire au droit naturel, et ne peut donc se justifier, l'individu devant rester libre de ses choix. Seule la morale fondée sur le principe de non-agression est légitime : si la générosité (libre par définition) n'est évidemment pas critiquable, la solidarité forcée, quant à elle, est condamnable. En cela, la spoliation contrainte (quoique légale !) constituée par l'impôt est par nature illégitime.

### **Envie**

Le désir de liberté qui accompagne et renforce l'accomplissement personnel de chacun ne doit donc pas être entravé par une solidarité forcée, qu'elle soit purement financière ou davantage psychologique. L'envie – ou la jalousie sociale dans le cas présent d'un individu au sein d'une société – exprime cette haine vis-à-vis de la réussite matérielle d'autrui. Ce désir de posséder le bien d'autrui conduit bien trop souvent à justifier des théories collectivistes, qui plus est sous le fallacieux paravent de la « justice sociale ». Le mépris qui accompagne souvent l'envie ne fait que renforcer son caractère intensément négatif à l'égard de celui ou celle qui s'accomplit dans l'atteinte des objectifs qu'il ou elle s'était fixés.

### **Inversion des valeurs**

Lorsque l'envie, péché capital, est valorisée, lorsqu'est glorifiée la volonté de vol, dissimulée sous l'expression vertueuse de « justice sociale » – tandis que la libre réussite individuelle est dévalorisée, voire calomniée – c'est une bien cynique inversion des valeurs qui triomphe !

En conclusion, pour réussir à atteindre ses objectifs, chaque individu doit pouvoir conserver la pleine liberté de ses actions, sans la moindre forme d'aliénation suggérée (ni imposée) par autrui. Sinon, les risques d'échec seront bien supérieurs, les objectifs probablement moins ambitieux, ce qui sera néfaste tant pour l'individu lui-même... que pour le reste de la société !

« Tout ce qui est vraiment grand et enthousiasmant est créé par l'individu qui peut travailler en toute liberté. » – Albert Einstein

**T**errifiant animal primitif issu de la mythologie phénicienne, le Léviathan est considéré comme annonciateur de la fin du monde. Sans forme définie, cette créature aurait la capacité de nuire partout, à tout le monde, et de nombreuses manières différentes. Cela ne vous rappelle pas quelque chose ?

L'acte d'entreprendre impose une analyse des risques et des charges. Sans cela, aucune entreprise ne peut espérer survivre bien longtemps. Or de nos jours, quel que soit le secteur d'activité, l'entrepreneur se trouve aujourd'hui devant un amer constat : sa principale menace et source de coûts reste – et demeure – l'État...

Entreprendre résulte souvent de la passion, voire de la déraison. Toutefois, un minimum réfléchi, le créateur se pose forcément la question du calcul économique. Tout en me laissant un profit, mon entreprise sera-t-elle un jour suffisamment rentable pour verser des salaires, faire vivre des familles, payer des taxes, impôts, investir, exporter, innover et bien d'autres choses ? La totalité de mes produits sera-t-elle suffisante à couvrir l'ensemble de mes charges ? Les hypothèses sur lesquelles je fonde mon activité sont-elles fiables et durables ?

Sur tous ces aspects, la puissance publique agit, impacte, altère.

### *Frein à la création d'entreprise*

Les profits que l'entreprise pourrait espérer générer n'existent souvent que dans l'imaginaire du chef d'entreprise. En effet, l'État s'évertue à réduire comme peau de chagrin les opportunités : les *numerus clausus* empêchent la création d'activités ou de filiales pour de nombreux métiers (taxi, certains métiers du droit...), des législations censées protéger les consommateurs ou les producteurs déjà en place limitent l'innovation (vente de médicaments...), des interventions publiques excluent de fait des pans entiers de l'exercice de la concurrence entrepreneuriale (nationalisations, boycotts imposés envers certains pays, limitation du nombre d'opérateurs sur un marché, telle la téléphonie mobile en France...).

Non content de réduire les ressources, l'État et ses avatars (collectivités, opérateurs, etc.) se chargent aussi... de charger ! Après avoir obligé l'entrepreneur à réduire son périmètre potentiel d'intervention, il oblige celui-ci à payer d'innombrables taxes et impôts. Et réduit de ce fait sa rentabilité. Impôt sur les bénéfices, contribution économique territoriale ou taxe foncière et prélèvements sociaux sur les salaires sont les plus connus, et les plus directs.

Mais les agents publics ont, depuis longtemps, développé une grande diversité d'outils de contrôle et de coercition : frais de douanes qui accroissent les prix des produits importés et exportés (et distordent les prix de marché), contrôle des prix de certains produits empêchant

la réalisation des stratégies commerciales voulues par l'entrepreneur, TVA qui augmente artificiellement le prix des produits proposés à la vente aux consommateurs privés, instauration de salaires minimum obligatoires alourdissant sensiblement le coût des travailleurs les moins qualifiés (quitte à les exclure purement du marché du travail), et à empêcher la réalisation du modèle d'affaires de l'entreprise, etc.

### *Frein au bon calcul économique*

La base du calcul économique se fonde sur des hypothèses. Celles-ci sont déjà très compliquées à établir pour les entrepreneurs et financiers. Le marché – via la pression concurrentielle, les évolutions technologiques, la variabilité du prix des matières premières, etc. – se révèle être par nature mouvant et incertain. Plus l'incertitude grandit, plus les risques deviennent importants. Dans une économie capitaliste standard, l'investissement – donc la future croissance de l'activité de l'entreprise comme celle du pays – se décide au regard de la valeur actualisée des bénéfices futurs. Or plus l'incertitude est grande, plus le taux d'actualisation sera fort... et la rentabilité estimée du projet dégradée.

De plus, l'action de l'Etat introduit une incertitude, souvent très importante. Tel secteur est-il souvent victime de l'intervention publique ? L'entrepreneur comme ses financeurs dégradera très fortement les espérances de gain et évitera de s'y aventurer...

Grands optimistes, certains créateurs d'entreprises essaient toutefois de fonder leur activité malgré ces signaux négatifs. Et apprennent à leurs dépens quelques temps plus tard que le Léviathan n'abandonne jamais sa proie. Les auto-entrepreneurs le réalisent avec douleur : après la création de ce statut avec la loi de modernisation de l'économie en août 2008, celui-ci n'a subi que des modifications visant à l'alourdir et à le charger de nouvelles cotisations. Alors que le dispositif avait connu un grand succès populaire.

### *Syndrome de Stockholm*

Face à la lourdeur du Léviathan, l'entrepreneur se retrouve alors presque systématiquement à devoir recourir à son géôlier pour l'aider à survivre : subventions, allègements de charges, commandes publiques, etc. Et même pour ceux qui ne nécessiteraient pas forcément l'intervention publique pour se développer, il serait impensable de ne pas profiter des aides mises à disposition. À la fois pour des raisons concurrentielles – il serait stratégiquement une erreur de laisser aux seuls concurrents la possibilité de récupérer de l'argent – financières – il serait logiquement étonnant de ne pas chercher à augmenter sa rentabilité – et morales – après avoir été ponctionné dans de considérables proportions, il est légitime d'en récupérer une faible partie.

Aussi, bien malgré lui, l'entrepreneur devient dépendant de la puissance publique. Il intègre à son *business model* les subsides « offerts » par les différentes organisations publiques (de très nombreuses *start-ups* françaises ne survivent que grâce aux subventions à la création d'entreprise, ou aux aides à l'innovation comme le crédit impôt recherche).

L'État s'avère alors ce personnage biface : Père Fouettard, et mère nourricière. La main qui prend, et la main qui donne...

Et c'est à ce moment que le piège se referme sur l'entrepreneur. Il réalise qu'il est atteint du syndrome de Stockholm. Il aime et déteste, défend et conspue, méprise et admire son géôlier ! Mais comment en sortir ?

« J'affirme qu'un pays qui essaye de trouver le chemin de la prospérité en augmentant les impôts est comme un homme debout dans un seau qui essaierait de se soulever en l'air en tirant sur les poignées. »

Winston Churchill

L'évasion fiscale est un sujet qui a récemment été remis au goût du jour par les politiciens des plus grands pays occidentaux. En effet, suite à la crise financière globale qui frappa le monde en 2008, les cordons de la bourse se resserrèrent pour des États comme la France, mais aussi le Royaume-Uni et les États-Unis. Cependant, le plus intéressant est ce qui se cache derrière le concept. En effet, toute évasion suppose une prison. De fait, l'usage de l'expression « évasion fiscale » est déjà en soi une admission par les politiciens eux-mêmes qu'ils ont créé des conditions carcérales dans les pays sous leur férule. Aujourd'hui, nombre de gens et d'entreprises sont accusés d'échapper à l'impôt. Outre le fait que les thuriféraires de l'État, à l'origine de ces allégations, confondent allègrement évasion fiscale, optimisation fiscale et abus de droit, l'expression est symptomatique.

En effet, les agents de l'État trahissent ainsi ouvertement l'idée qui se cache derrière le concept. Les prémisses d'une telle expression sont que le revenu des individus et des entreprises, en somme des acteurs privés, appartient *de facto* à l'État, que c'est à lui d'en décider la ponction, la part qu'il consent à laisser à ceux qui génèrent de la richesse. On suppose ainsi *ipso facto* que l'individu ne peut plus disposer librement du fruit de sa propriété. Ce à quoi les représentants de l'État et de ses excroissances répondront qu'un contrat social a été signé entre les citoyens et l'État qui scellerait le consentement à l'impôt.

Passons sur le fait que depuis la signature de ce fameux contrat social, un grand nombre d'avenants sont intervenus qui impliqueraient qu'on redemande leur avis aux gens, car ce serait déjà faire le postulat – quelque peu tiré par les cheveux – que ce contrat a un jour réellement existé, d'autant qu'il lierait des tiers n'y ayant pas été partie. L'expression est en fait une remise en cause radicale du droit de propriété, ce droit inaliénable et naturel pourtant nominalement consacré par les constitutions des États à l'origine du terme.

Ainsi, le contribuable n'est plus qu'un esclave, condamné à œuvrer pour que l'État lui laisse quelques miettes sur le travail généré par son ingéniosité et sa sueur. Au-delà de ces considérations, le fait que des États aient recours à cette expression démontre assez bien qu'ils refusent la concurrence fiscale livrée par d'autres États, plus pragmatiques et moins spoliateurs. En effet, l'État ne déteste rien de plus que la concurrence de ses pairs, la seule chose qui l'empêche en fait réellement de devenir plus tyrannique et confiscateur.

Aujourd'hui, les principaux instigateurs de la « lutte contre l'évasion fiscale » sont les mêmes qui abritent les juridictions fiscales les plus opaques de la planète, mais font mine de s'offusquer de ces pratiques ailleurs. Ainsi, on retiendra que M. Hollande est coprince d'Andorre et que Monaco est partiellement sous sa juridiction. De la même manière, le Royaume-Uni couve en son sein les Îles Vierges ou Jersey. Pire, la « lutte contre l'évasion fiscale » est devenue un dangereux prétexte pour la levée des secrets bancaires partout dans le monde. Le FATCA américain oblige par exemple les contribuables américains, même ceux qui travaillent à l'étranger, à déclarer leurs revenus mondiaux au fisc américain et à payer la différence d'imposition à l'IRS (*Internal Revenue Service*). Ceci est la porte ouverte à une saisie des données des citoyens par l'État, avec le résultat que certains politiciens flirtent avec l'idée de ponctionner l'épargne privée pour éponger la dette « publique ».

Pourtant, l'« évasion fiscale » joue un rôle salutaire ; elle permet la réallocation des ressources des juridictions les plus fiscalement oppressives vers les juridictions plus pragmatiques. En cela, elles permettent d'invalider les modèles fiscaux qui ne marchent pas, à l'instar de celui de la France, caractérisé par un nombre élevé de niches (monuments historiques, œuvres d'art), mais confiscatoire pour ceux qui n'en bénéficient pas, notamment les PME qui forment le tissu économique français. De fait, l'évasion fiscale devrait servir d'avertissement.

Le dernier mythe de l'évasion fiscale est le manque à gagner que cela entraînerait pour les États du fait que des entreprises produisant en France remontent leurs bénéfices dans d'autres États par des montages au demeurant parfaitement légaux – et que la France a validés par des traités internationaux. Si la France parvenait à mettre les mêmes boulets qu'elle traîne aux pieds des autres pays, elle ne rapatrierait pas pour autant les revenus en question. Ceux-ci iraient simplement vers d'autres juridictions, fructifieraient sous d'autres cieux plus cléments. Tout ce que l'impôt fait à outrance, c'est détruire de la richesse privée par des transferts vers le secteur public improductif.

L'« évadé fiscal » n'est en réalité jamais que l'esclave, ou celui qu'on voulait réduire en esclavage, qui reprend le contrôle de sa propriété et la soustrait aux politiciens. Il fait ainsi revenir la richesse dans le secteur privé. Mieux encore, la menace de l'évasion fiscale encouragera l'État à reconsidérer l'impôt face à la possibilité que ses revenus se tarissent, le poussant à la modération.

La dépense publique s'oriente généralement selon des considérations politiques et consiste quasi-systématiquement en une mauvaise allocation de ressources rares. L'« évadé fiscal », en reprenant le contrôle sur le fruit de son travail ou de son capital, peut ainsi l'orienter vers des canaux plus productifs et contribuer à une plus grande prospérité économique.

La meilleure solution serait encore pour l'État français de réaliser qu'il n'est plus seul au monde, que la concurrence fiscale existe et qu'il est bien plus intelligent de promouvoir la liberté et les droits de propriété, attirant ainsi les talents du monde entier, plutôt que de vouloir enfermer les gens dans une geôle et fustiger le pragmatisme d'autrui.

Saluons donc plutôt la concurrence fiscale – car c'est ce que les États dénoncent réellement sous couvert d'« évasion fiscale » – comme saine et salutaire dans la préservation de la liberté des individus, tant que celle-ci continuera d'exister, les États ne pourront endiguer le libre exercice de la propriété privée par les individus.

« Le code de la sécurité sociale instaure désormais des sanctions lourdes contre toute personne qui incite les assurés sociaux à refuser de se conformer aux prescriptions de la législation de Sécurité sociale. »

*Code de la sécurité sociale*

**D**epuis des décennies, nous nous sommes tous ou presque persuadés que le système de protection sociale français est le meilleur du monde. C'est ce que nous affirme chaque jour la Droite comme la Gauche ; la preuve, les Américains ont voulu nous imiter.

Un système qui fait 14 milliards de déficits en 2013 serait le meilleur ? Chiffre auquel il manque les milliards de déficit des années précédentes. Le déficit réel est de 132,9 milliards d'euros pour la période de 1996 à 2013. [1] Pour ramener ce déficit à zéro, chaque français, du nouveau-né au mourant, devrait faire un chèque de 2022,80 € (2022,80 fois 65,7 millions d'habitants) soit deux mois de travail d'un smicard productif, ou encore 20% d'un salaire de député qui ne produit rien, ou enfin 14% du salaire du Président de la république qui n'en fait guère plus qu'un député.

Mais la solution n'est pas là, car le déficit renaîtrait de ses cendres. Alors où est la solution ? Elle réside dans le choix de chacun de nous :

- Quitter le système de « sécurité sociale » et *se prendre* alors en charge individuellement et familialement ;
- Rester dans le système *en assumant* le choix et les coûts ;
- Partir à la concurrence, *possibilité ouverte* par Lionel Jospin sous la pression de l'Europe.

La Sécurité sociale est un agglomérat de caisses mutualistes privées réglementées par le Code de la sécurité sociale et le Code de la consommation, et de ce fait ouvertes à la concurrence. La Cour de justice européenne a été appelée à trancher un litige relatif à des informations diffusées par une caisse d'assurance maladie du régime légal de sécurité sociale allemand constituée sous la forme d'un organisme de droit public. Bien qu'organisme de droit public et bien qu'elle ne poursuive aucun but lucratif, mais un objectif exclusivement social, la Cour a jugé que cette caisse est une entreprise et que ses adhérents sont des consommateurs.

Il est ainsi définitivement établi que les adhérents des caisses de sécurité sociale ne sont pas des « assujettis » mais des clients, auxquels s'appliquent toutes les règles régissant les contrats civils. Le monopole de la sécurité sociale tombait.

Mais venons-en aux faits. À titre d'exemple, nous prendrons une famille de quatre personnes qui décide de quitter la « Sécu ». Les parents salariés au SMIC (9,53 € brut horaire pour 35

heures hebdomadaires, soit 151,67 heures mensuelles) dans une entreprise de moins de 10 salariés, avec deux enfants mineurs à charge. Nous ne tiendrons pas compte des charges liées aux accidents du travail (taux variable en fonction du secteur d'activité) et toutes autres charges non collectées par la « Sécu ».

L'objectif n'est pas de vous inciter à quitter la « Sécu » à tout prix, mais de comprendre et de pouvoir choisir en connaissance de cause, avec l'exemple de salaires tout à fait modestes.

Quelle est la structure salariale de Madame ou Monsieur ?

Un SMIC net mensuel : 1 113 € auquel sont liées des :

- charges salariales pour 332 € et des
- charges patronales pour 494 €. [2]

Soit 1 939 € qui correspondent à un salaire dit « complet ».

Notre couple, s'il choisit de quitter la « Sécu » gagne ce salaire complet, soit 3 878 € par mois.

Attention, en choisissant de toucher leur salaire complet, cette famille perd les prestations familiales de 128 € pour deux enfants ainsi que leur éventuelle allocation logement.

Un concurrent de la sécurité sociale propose, pour 705 € par mois (tarif 2014) une couverture sociale à 100% pour l'ensemble de la famille, quel que soit l'âge des parents. [3] Cette assurance privée leur permet de faire l'économie de leur complémentaire (120 € par mois).

Leur revenu après le paiement de leur assurance privée est donc de 3 173 € (3 878 € - 705 €) au lieu de 2 234 € (2 SMIC à 1 113 € + 128 € de CAF - 120 € de complémentaire), soit une différence positive de 939 € par mois (3 173 € - 2 234 €).

N'est ce pas là une solution simple pour le pouvoir d'achat des moins aisés ?

Très important, ce couple devra prévoir sur ces 939 € un placement retraite.

Comment faire ? Tout d'abord vous devez être convaincu par cette lecture, car le chemin sera long. Plusieurs sites internet vous apporteront de l'aide. Le premier à consulter est [www.libreassurance maladie.eu](http://www.libreassurance maladie.eu). Ce site propose toutes les brochures, conditions générales et tarif des assureurs européens et bien d'autres informations, avant de prendre votre décision.

De plus, Claude Reichman a créé un site où vous trouverez des renseignements et une aide personnalisée, avec exemple de lettre à adresser à votre URSSAF de rattachement. [4]

Sachez aussi que si vous êtes indépendants et cotisant au RSI ou à la MSA, vous faites partie de ceux qui ont aussi le choix ; élément impératif, vous devez être à jour de vos cotisations.

La liberté a un prix que l'État et la Sécu n'apprécient toujours pas. Pour preuve, un indépendant, Laurent C., a communiqué sur ses difficultés à quitter le régime général (RSI pour ce qui le concerne). Son histoire est édifiante. [5] Il vous faudra autant de détermination, de courage et de l'aide car seul, c'est le parcours du combattant.

Attention aussi au chantage lors de l'embauche dans certaines entreprises par rapport aux complémentaires santé « obligatoires » (contrat groupe), car vous n'en aurez plus besoin, dans la mesure où vous quittez la Sécu. Le choix de travailler dans ces entreprises, qui vous forcent, comme la Sécu, à vous assurer auprès d'une compagnie qui ne vous donnera rien de plus peut vous poser des problèmes d'avenir professionnel. [6]

Alors ? On quitte la Sécu ? Pour gagner 939 €, pourquoi se priver du privé ?

« Chaque être humain est l'unique propriétaire de sa propre personne. » – John Locke

Le droit naturel de propriété de chacun sur son propre corps constitue le fondement essentiel de la liberté individuelle. [1] L'esclavagisme, qui a terni l'histoire humaine pendant plus de deux millénaires, incarne la violation absolue d'un tel droit. En 1948, l'article 4 de la Déclaration universelle des droits de l'homme a formellement décrété l'abolition de cette pratique dans nos sociétés modernes. Cette déclaration n'a cependant condamné que le visage le plus ostensible de la servitude.

L'esclavage survit sous d'autres formes. Par l'impôt, l'État contraint le citoyen ordinaire à lui céder une partie du produit de son travail et de ses biens. En dernière analyse le contribuable devient l'esclave économique du percepteur un nombre variable de jours par an, en fonction de la part de son travail prélevée par l'État. En moyenne, les Français sacrifient à l'impôt 208 jours de labeur par année ! [2] Le butin fiscal, l'institutionnalisation du déficit public et la docilité citoyenne offrent, en outre, aux hommes de pouvoir des outils destructeurs leur permettant d'assouvir leur soif de gloire ou d'autorité. Par la conscription et le service militaire obligatoire, les chefs de guerre modernes peuvent s'emparer de l'intégrité physique de citoyens en pleine jeunesse pour la sacrifier sans pitié sur l'autel de misérables aventures militaires ; ceci même lorsque les frontières ne sont pas menacées. Le bras armé des kleptocrates est ainsi capable d'anéantir les droits essentiels des individus sur leur propre vie.

Il existe cependant dans nos sociétés, des atteintes moins flagrantes à la liberté individuelle que l'impôt ou la conscription. L'anathème frappant la rémunération du donneur dans le domaine de la transplantation d'organes en offre un exemple. Bien qu'elle ne pénalise directement qu'une fraction de la population, l'interdiction du « commerce d'organes », terme péjoratif visant à diaboliser la compensation financière de celui qui cède un organe pour sauver une vie, marque une intrusion intolérable du pouvoir législatif dans nos anatomies.

### *L'expropriation de nos viscères*

En contradiction avec sa mission, l'OMS a contribué aux files d'attente et à la souffrance qui touchent la transplantation d'organes – ceci par une recommandation édictée en 1989 interdisant « l'achat et la vente d'organes humains ». La plupart des pays membres de l'OMS se sont ralliés à cet ukase. La France invoque l'obscur principe de « non patrimonialité du corps humain » pour criminaliser toute rémunération du donneur : le contrevenant risque sept ans de prison et plus de 100 000 € d'amende. La préciosité du vocable « non patrimonialité » brandi par le législateur traduit en réalité l'appropriation du patrimoine anatomique de chaque citoyen. La France n'est bien évidemment pas isolée dans cette

approche confiscatoire du corps humain. L’Allemagne prévoit jusqu’à 5 ans de prison pour le donneur coupable d’avoir accepté rétribution. La Belgique, qui affiche la plus forte proportion européenne de donneurs par million d’habitants, est plus nuancée : sa législation accepte explicitement un dédommagement financier du donneur pour les préjudices indirects subis. [3]

Quelques rares pays tels que le Japon ou le Pakistan autorisent le paiement du donneur. Débordée par l’explosion du tourisme de la transplantation, la république des Philippines a fini par interdire en 2008 la vente d’organes aux non ressortissants du pays. La législation bolivienne se distingue en introduisant astucieusement des exceptions à l’interdiction du commerce d’organes, les autorités sanitaires étant expressément habilitées à accorder des dérogations « à des fins charitables ». Le législateur bolivien pousse ainsi le receveur à payer deux fois : il devra parfois graisser la patte charitable du fonctionnaire avant de pouvoir rétribuer le donneur. [4] Dans un tout autre registre, des barèmes d’indemnisation proposés en Suisse par la loi sur l’assurance accidents, permettent d’estimer la valeur pécuniaire d’un organe perdu par accident : logique équitable pour l’accidenté, tranchant avec la discrimination pénalisant le donneur volontaire dont l’organe prélevé est considéré comme étant sans valeur.

Quelles sont les conséquences réelles de la pseudo éthique sur laquelle s’appuie la prohibition grevant la vente d’organes ? La transplantation d’organes demeure un des domaines médicaux les plus pénalisés par la disproportion entre l’offre et la demande thérapeutique. Les patients en attente d’une greffe sont victimes d’une pénurie tant de donneurs vivants que de personnes ayant exprimé la volonté de céder leurs organes après leur mort. La proscription de la vente d’organes contribue clairement à une carence qui perpétue la coûteuse et pénible dialyse chronique de l’insuffisant rénal, condamne à la cécité l’individu atteint d’opacité cornéenne, sans parler des conséquences funestes pour le patient en attente d’un cœur ou d’un poumon. La compensation financière permettrait indubitablement d’augmenter le nombre de donneurs et d’atténuer ainsi cette douloureuse attente.

Les aléas moraux inhérents à la prohibition du libre commerce d’organes sont récapitulés de façon édifiante par Jan Krepelka. [5] « *La prétendue morale qu’il s’agirait de préserver par l’interdiction de ce commerce s’avère en réalité foncièrement immorale : sous prétexte de protéger le corps des morts, elle condamne des vivants à mourir ; sous prétexte de s’opposer à l’aspect commercial de la vente d’organes, elle empêche des donneurs et des receveurs d’améliorer leur condition à tous deux par un échange bénéfique aux deux parties. [...] Les principes moraux ou religieux qui s’opposent au commerce d’organes doivent être reconnus pour ce qu’ils sont : des opinions personnelles. Celles-ci doivent être respectées lorsqu’une personne s’oppose au prélèvement de ses propres organes, mais elles ne lui donnent pas le droit d’empêcher d’autres personnes de donner ou vendre leurs organes si elles le souhaitent.* »

*In fine*, en prohibant l’indemnisation financière du donneur, nos sociétés prolongent inutilement la souffrance d’êtres humains gravement malades et en attente d’une greffe salvatrice. Elles s’arrogent en outre un droit illégitime de propriété sur nos organes, en violation de notre liberté inaliénable de disposer en toute indépendance de notre propre personne.

« Ne demandez pas ce que l'État peut faire pour vous. Demandez ce que les hommes de l'État sont en train de vous faire. »

David Friedman

Les libéraux sont éparpillés, divisés et peu efficaces politiquement. Fort de ce constat et désespérant de réussir à convaincre ses concitoyens d'adopter ses idées, Jason Doran, alors doctorant à Yale, proposa dans un court essai publié dans *The Libertarian Enterprise* en 2001 de rassembler la communauté libérale dans un seul État des États-Unis afin d'y peser suffisamment pour influencer réellement le pouvoir. Ce qu'il pensait n'être qu'une idée illusoire devint un projet qui regroupe aujourd'hui des milliers d'adhérents. Le principe est simple : des libéraux (*libertarians*) s'engagent à déménager dans le même lieu dès l'atteinte d'un seuil de 20 000 contractants.

### Le choix de l'endroit

La première question tourna autour du lieu d'établissement. Il fallait un emplacement ayant une faible population pour y être rapidement influent, un accès facile au pouvoir et un régime politique déjà empreint de libéralisme. En utilisant la méthode de Condorcet (chaque votant établit son ordre de préférence et le vainqueur est celui qui est majoritairement préféré), les « *free-staters* » choisirent le New Hampshire, le préférant aux grandes étendues du Wyoming, à l'Alaska ou aux autres États américains. La culture individualiste de sa population, la relative minceur de sa législation et sa taxation très basse (pas de taxe sur la vente, pas d'impôt sur le revenu des particuliers, etc.) firent pencher la balance en sa faveur. Quel autre État pourrait mieux accueillir les libertariens que celui qui revendique comme devise : *Live free or die!*

### Une grève ? Un parti ?

Certains ont fait le parallèle entre cette initiative et la grève des entrepreneurs du livre *Atlas Shrugged* d'Ayn Rand. Si ces initiateurs partagent en effet les valeurs des héros du livre, leur démarche reste très différente. Il ne s'agit pas de s'isoler et de créer une société à partir de zéro, mais bien de transformer, par la diffusion des idées et le jeu politique, les institutions d'un petit État. Il ne s'agit pas de prendre le pouvoir par la force, mais de le transformer, de le réduire à un minimum par la puissance des idées et d'une forte population qui les soutiennent. À plus long terme, une fois un premier État rendu minimal, l'idée est d'influencer l'ensemble des États-Unis – mais nous en sommes encore loin.

Le *Free State Project* n'est pas une coordination politique, c'est un regroupement de tous les libéraux se sentant prêts à partir ensemble vers une même Terre Promise de la liberté. Le *Free State Project* est le diffuseur de ce « sionisme » libéral. Il n'a pas pour but d'être un parti

politique ni un organisateur de la résistance : il encourage seulement les gens à se regrouper en un même lieu pour mieux défendre leurs droits.

### *Des progrès politiques*

Dès 2003, les premiers *free-staters* ont déménagé vers le New Hampshire afin d'établir une présence et une organisation pour l'arrivée des futurs engagés. Présents autant chez les républicains que chez les démocrates, ces primo-arrivants (ou *pre-staters*) ont ensuite été élus à différents postes politiques. Pour la législature 2012-2014, ce n'est pas moins de onze *free-staters* qui prirent place à la *New Hampshire House of Representatives* – la Chambre des députés locale. Rapidement, ces élus passionnés ont pris le leadership dans la défense de la liberté. Ils ont déjà plusieurs succès à leur actif : blocage d'un nouveau projet de carte d'identité (2007), abrogation des lois sur le port des couteaux (2010) et abrogation des lois sur la production de bière (2011). Aujourd'hui, les micro-brasseries fleurissent dans cet État de la Nouvelle-Angleterre et les impôts y sont toujours aussi bas.

En 2012, les *free-staters* réussirent à faire passer une loi autorisant les avocats de la défense à informer le jury de leurs droits pendant un procès. L'application de cette nouvelle loi amena un jury du New Hampshire à choisir d'acquitter un rastafari nommé Douglas Darrell de sa peine pour possession de cannabis.

### *Les premières expériences*

Certains habitants du New Hampshire ont accueilli avec scepticisme l'arrivée de ces *free-staters* et plusieurs personnalités politiques digèrent mal ce renversement d'idées. Certains qualifient même ce projet comme étant la plus grande menace pour l'État du New Hampshire. En effet, comment l'État pourrait-il lutter contre l'arrivée massive d'individus portés par des valeurs communes ? On ne peut lutter par la force contre des idées incarnées par des individus parfaitement informés et convaincus. En attendant l'atteinte du seuil fatidique, les premiers pionniers travaillent à promouvoir la liberté en effectuant différentes actions. Depuis plusieurs années se déroulent en juin le *Porcupine Freedom Festival* (nommé en raison de l'emblème du mouvement, le porc-épic, qui n'agresse mais se défend), le *Liberty Forum* en février et de nombreux événements ponctuels qu'on peut consulter sur l'agenda très chargé de leur site Internet. On compte également différentes actions individuelles comme la *Walk of Liberty* ou des actions caritatives à Noël.

### *Ce n'est qu'un début ?*

Avec plus de 15 000 personnes inscrites en 2013, le *Free State Project* devrait arriver à maturité entre 2015 et 2017. Ron Paul, Gary Johnson, Lew Rockwell ou Peter Schiff et bien d'autres célébrités libérales respectent et soutiennent ce projet, mais bien peu sont prêts à prendre un tel engagement. De plus, il est difficile de savoir combien de ces signataires respecteront effectivement leur contrat. Mais on peut aussi penser que d'autres viendront.

Ce projet est volontairement porté sur le long terme mais il est porteur d'espoir pour de nombreux libéraux. Lorsque l'État deviendra plus agressif, lorsque toute perspective d'avenir sera détruite, il y a de fortes chances que le New Hampshire vienne en *pole position* des choix d'émigration des libéraux de toutes origines. Il est rassurant de savoir qu'en cas de problème, il y aura un endroit sur terre qui respectera les valeurs de liberté et de responsabilité individuelle.

« *Le seasteading est la façon entrepreneuriale de réparer le gouvernement : en le mettant en concurrence plutôt qu'en le mettant en cause.* » – Patri Friedman

**L**e *seasteading* est un concept de colonisation des hautes mers par le biais de navires de croisière adaptés pour une habitation permanente, de plateformes flottantes, d'îles modulaires ou encore de villes flottantes, comme par exemple le projet du « *freedom ship* ». Avec cette technologie, on peut créer des centaines de nouveaux « pays » avec des idéaux complètement différents les uns des autres et surtout sans État. Le *seasteading* est défendu avant tout par les libertariens qui veulent mettre l'État en concurrence, parce que celui-ci limite les individus en bloquant les avancées technologiques et la créativité. À l'heure actuelle, même les gouvernements démocratiques ne sont pas suffisamment attentifs à leurs clients, les électeurs. Les *seasteaders* cherchent donc à supprimer les barrières qui ont été imposées par les pouvoirs publics aux individus et aux entreprises, et à apporter une véritable alternative à la juridiction administrative des États via une réelle liberté de choix et de mode de vie. Toutefois, il subsiste de réelles difficultés techniques et financières, mais en dépit de cela, il est plus facile pour les *seasteaders* d'occuper une nouvelle zone que de prendre le pouvoir et de réformer l'État sur un territoire existant. Sachant que 70% de la surface de la terre est composée d'océan, l'espace maritime est un territoire vierge avec d'énormes possibilités. Relativement, il est plus facile techniquement et financièrement de coloniser les océans que l'espace – comme des exoplanètes par exemple. Depuis 2008, un institut travaille donc à la faisabilité d'un tel projet, *The Seasteading Institute*. Représenté par deux figures, Wayne Gramlich et Patri Friedman, qui a quitté le poste de directeur exécutif pour être remplacé par Randolph Hencken, le *Seasteading Institute* cherche donc à réunir suffisamment de capitaux, de moyens techniques et de moyens humains, pour réaliser ce projet de colonisation des hautes mers. L'entrepreneur Peter Thiel, qui a participé à la création de Paypal, a financé à hauteur de 500 000 \$ le projet de l'institut dès sa création.

#### *Nouvelle concurrence pour les États souverains*

Avant l'adoption de lois interdisant les radios pirates, l'Europe avait quelques radios commerciales alors que la radiodiffusion était un monopole d'État. Très rapidement, ces radios ont été dites « pirates » mais étaient difficilement attaquables car elles diffusaient dans les eaux internationales. Très vite, l'accès aux ports leur avait été refusé et l'adoption de lois interdisant de faire affaire avec les radiodiffuseurs avait mis fin à l'aventure. L'histoire regorge de faits similaires où l'État supprime des libertés pour sauvegarder son pouvoir. Les avancées technologiques ont toujours perturbé les institutions hiérarchiques, telle l'invention de

l'imprimerie vis-à-vis de l'Église catholique et aujourd'hui Internet vis-à-vis des industries dépendantes du système de brevets et des droits d'auteur.

On peut très aisément remarquer que certains gouvernements ne laissent pas assez de place à l'innovation à cause de leur manque de compétitivité. Le problème est qu'ils ne font pas grand-chose pour inverser la situation. Un projet tel que le *seasteading* est un projet très audacieux qui vise à créer une nouvelle concurrence entre les États souverains du monde. C'est une façon d'abaisser les barrières imposées par les gouvernements et de permettre aux individus d'expérimenter et d'organiser les sociétés humaines avec plus de liberté. Les individus pourront se libérer de l'étreinte des gouvernements pour pouvoir lancer leurs propres sociétés autonomes. Toutes les personnes insatisfaites de leur gouvernement seraient en mesure de construire une nouvelle société dans l'immensité des océans.

### *Projet envisageable ou utopique ?*

Il y a trois catégories de vie sur l'océan envisagées par le projet de *seasteading*. La première est une structure en forme de navire, plus grand que le Titanic. La deuxième consisterait en des îles flottantes modulables. Sous la forme d'un nid d'abeille, elles pourraient s'assembler pour former un grand îlot. Toutefois, certains problèmes se posent comme le confort qui peut être perturbé par les mouvements de l'océan et les tempêtes océaniques. La troisième serait un ensemble de plateformes semblables aux plateformes pétrolières *off-shore* mais leur coût serait plus élevé que la structure en forme de navire et pourrait poser des problèmes d'ordre technique, logistique et financier. Pour Patri Friedman, nous avons tout en main pour qu'un tel projet voie le jour. Il est possible aujourd'hui de construire des plateformes capables de durer plus de cent ans. Les technologies comme les énergies renouvelables, la désalinisation de l'eau et bien d'autres, permettant d'atteindre l'autosuffisance dans un milieu non-continental, peuvent être facilement utilisées par une société installée sur l'océan.

Le défi technique est une chose, mais la question la plus importante est sans doute davantage d'ordre juridique. Les *seasteaders* veulent en effet s'implanter à 22 kilomètres de la côte qui est la limite entre les eaux nationales et internationales. Le problème est que les lois maritimes des États-Unis, par exemple, donnent le droit d'appliquer les lois pénales jusqu'à 44 kilomètres de la côte. Et comme tout autre structure en mer, les *seasteaders* seraient obligés de s'inscrire à un « État pavillon » et par conséquent seraient soumis aux lois maritimes du pays. Si l'implantation d'îles artificielles nuit au pays auquel ils sont affiliés, l'État concerné pourrait vouloir boycotter l'économie des îles, en refusant par exemple de commercer avec le territoire, de la même façon que l'Angleterre boycottait les radios pirates dans les années 60. De nouveaux projets font leur apparition, allant bien au-delà de 44 kilomètres des côtes, mais le problème reste le même. Le défi est de convaincre les gouvernements de permettre à de nouveaux membres de rejoindre le projet.

Le *seasteading* semble donc peu prompt à voir le jour dès demain. Le concept fait face à des défis monumentaux, à la fois politiques et économiques. Mais au fil des projets et du temps, les prix diminuent et laissent à penser que dans un futur proche, il sera tout à fait envisageable de s'acheter une résidence, de créer son entreprise ou de vivre au sein d'une communauté libertarienne en pleine mer. Utopique ou non, ce projet est un groupement d'individus qui veulent s'affranchir de la tutelle étatique car ils ne se retrouvent dans aucune d'elles. Ils cherchent avec les outils à leur disposition à vivre comme ils l'entendent et à fuir l'oppression des États qui cherchent toujours à s'étendre et à réduire nos libertés.

« Se priver de la capacité à avoir un jugement indépendant, c'est se priver d'une pleine conscience. Et quand il n'y a pas pleine conscience, il n'y a pas de vie. » – Clyn Rand

**V**ous arrive-t-il de considérer votre système de valeurs et d'évaluer son degré de congruence avec celui de la société dans laquelle vous vivez ? Prenez un papier, un crayon, et notez trois de vos valeurs fondamentales. Je suis d'humeur généreuse : vous avez dix secondes. Un, deux, trois... et dix !

Pour certains, cela coule de source. Respect, liberté, authenticité, gratitude, égalité, justice, autonomie, responsabilité, créativité, paix, prospérité, famille, amour, discipline, etc. Mais pour la plupart d'entre nous, énoncer nos valeurs de but en blanc s'avère plus difficile qu'il y paraît. Pourtant, nous portons en permanence des jugements... de valeurs. Tantôt nous prenons le parti de l'un, tantôt de l'autre. Nous transmettons nos croyances aux nouvelles générations. Nous mettons en avant nos droits et nous faisons tout pour protéger nos acquis.

Nous pensons et agissons sur la base de certaines valeurs, même si nous n'en avons pas toujours conscience. Et en y regardant de plus près, nous constatons que nos actions et nos valeurs manquent parfois de cohérence. Nous sommes les premiers à dire : « *La liberté ? Bien sûr qu'il faut la protéger !* » Même s'il nous arrive de soutenir des idées qui la limitent – la nôtre ou celle d'autrui. Il suffit de prêter une oreille amusée aux réactions contradictoires de toutes sortes.

Parmi les perles – non rares : « *Interdire de fumer en voiture ? Quelle idée ce projet de loi ! Je fais ce que je veux dans ma voiture tout de même ! (Deux minutes plus tard) L'interdiction de fumer dans les cafés et restaurants ? C'est une bonne chose !* » *Un patron ne devrait-il pas avoir la liberté de définir les règles dans son établissement ?* » Ou encore : « *Marre de ces inégalités et injustices... Taxer plus les grands entrepreneurs, pourquoi pas ? Ce n'est pas comme s'ils fournissaient de l'emploi ou travaillaient dur pour leur argent, n'est-ce pas ? Les journées de douze heures, les investissements risqués... ça ne compte pas.* »

Une incohérence qui peut trouver sa source dans l'illusion que nos idées nous sont propres. Or en fait nous sommes conditionnés depuis l'enfance par notre environnement et nous interagissons avec lui en permanence. Qu'il s'agisse des médias, de ce que le voisin pense, de ce que l'école nous a enseigné, ou des nouvelles quotidiennes dont le message varie selon la source d'information. Par besoin d'appartenance aussi, nous aimons partager les mêmes idées, avoir des points en commun, nous identifier aux autres... Nous aimons nous sentir connectés et, ce faisant, nous nous influençons mutuellement. Qu'il s'agisse de croyances, de

modes de vie, de valeurs... Par conséquent, nous ne pensons pas toujours à les évaluer ni à les remettre en question.

### *Posez-vous la question*

Avez-vous le sentiment de vivre votre vie en accord avec vos valeurs ? Ou repose-t-elle sur un modèle que vous vous êtes senti contraint de suivre ? Observez votre vie un instant : votre situation familiale, votre carrière, vos relations, votre lieu de vie, vos loisirs... Et s'ils étaient à refaire, feriez-vous les mêmes choix ?

Nul besoin de sombrer dans les regrets. Mais si vous rêvez d'un monde plus transparent, peut-être serait-il temps de l'être vis-à-vis de vous-même ?

Car même si nous faisons partie du groupe, nous sommes plus que la somme de ses éléments. Nous sommes des individus à part entière, chacun enclin à sa liberté d'être et de penser. Mais à partir du moment où nous laissons le groupe penser à notre place, nous renonçons à notre faculté de réflexion libre, ce qui revient à nier la vie. La seule façon de vivre libre, c'est en posant des choix qui nous correspondent, parce qu'ils répondent à nos valeurs fondamentales.

### *Mais quelles sont-elles ?*

C'est la question à laquelle je vous invite à répondre ici. Ce n'est que lorsque vous savez quel est votre idéal de vie, que vous pouvez agir en conséquence. Prenez conscience de vos valeurs, quelles qu'elles soient. Faites abstraction du qu'en dira-t-on, ainsi que des attentes de votre entourage. Votre vie, vos valeurs, vos choix !

Assurez-vous de l'harmonie entre les trois – à moins de vouloir souffrir d'une dissociation de personnalité. Pensez et agissez selon ces valeurs. La prochaine fois que vous serez face à un dilemme, que vous ouvrirez la bouche pour exprimer une opinion, que vous ferez valoir vos droits, que vous irez voter, faites preuve de discernement.

Par exemple, à choisir, allez-vous accepter un emploi ennuyeux parce qu'il procure une certaine sécurité et que tout le monde prêche la sécurité ? Ou saisirez-vous une opportunité plus hasardeuse de prime abord, mais qui comblerait votre besoin de créativité ? Aucune option n'est bonne ni mauvaise. Pour faire ce choix, vous devez savoir sur quoi repose votre vie. La seule réponse valable est la vôtre.

### *Libre dans sa tête*

Il y a un manque flagrant de pensée critique de nos jours. Nous pourrions blâmer le système scolaire, qui enseigne plus de contenu à mémoriser que la faculté de raisonner. Mais l'éducation commence chez soi. Peut-être est-il temps de se rappeler que notre vie nous appartient ? Car à force de trop compter sur la providence de l'État, nous en oublions parfois notre sens des responsabilités.

Tout le monde subit une certaine programmation et tout le monde y participe. Mais si vous ne développez pas votre sens critique en évaluant ce qui se présente à vous ou si vous n'avez pas le courage de vous remettre en question, comment discerner ce qui vous est bénéfique de ce qui ne l'est pas ? Comment vivre en accord avec vos valeurs ?

Le monde n'est pas ce que l'autre en dit, mais ce que vous en faites. Et il n'est jamais trop tard pour donner une nouvelle direction à votre vie. Autant vous êtes en charge de votre présent, autant vous l'êtes de votre futur. À vous de jouer maintenant...

« Ce qui vous arrive n'a aucune importance, même pour vous.  
L'important pour vous est ce que vous choisissez de faire. »

*Clyn Rand*

**N**ous disposons à la naissance de possibilités infinies, et toute action et tout événement viennent en modifier le cours. D'une certaine façon, nous n'avons jamais un tel potentiel que quand il n'est encore que latent, mais il est alors purement théorique ; l'ambition professionnelle des enfants s'érode souvent en grandissant, lorsque la réalité de l'existence leur fait renoncer à leurs rêves.

#### ***Réaliser notre potentiel***

Les ressources sont rares, limitées. Au premier rang d'entre elles, le temps. La façon dont nous l'utilisons est cruciale dans la réalisation de notre potentiel, qui résulte de la combinaison de trois facteurs : durée, intensité et pertinence. Pour maximiser l'impact de notre effort, il faut le rendre pertinent. Il s'agit de déterminer les meilleures fins, c'est-à-dire celles qui nous permettront de réaliser au mieux notre potentiel et d'être le plus heureux, et les meilleurs moyens pour les atteindre. Et c'est en cela que la liberté est cruciale, primordiale : elle permet de disposer librement de son temps, de déterminer librement ce qu'on veut atteindre et comment l'accomplir. Lorsque l'État empêche le travail du dimanche, il empêche ceux qui le souhaitent de travailler ou de consommer le dimanche. Lorsque certaines activités sont en monopole, ou qu'il faut pour les exercer l'accord de l'État, le choix des fins et des moyens est restreint. Lorsque l'impôt représente 50% des revenus, il faut pour gagner autant travailler deux fois plus. C'est du temps ou de l'argent qui ne sont pas touchés par celui qui travaille, mais par l'État qui s'arroge ainsi du temps de vie pris aux citoyens.

#### ***Se libérer des autres***

Mais il n'y a pas que le pesant joug de l'État qui nuise à l'accomplissement personnel. Il faut, pour s'accomplir pleinement, se libérer des autres. Les idées révolutionnaires le sont parce qu'elles sont contraires au paradigme dominant. Les idées novatrices n'ont été formulées par personne d'autre auparavant. Et bien souvent, idées révolutionnaires et inventions novatrices, et de façon plus générale tout ce qui relève de la création, se heurtent à la critique, la désapprobation, la peur du changement. On ne se libère pas uniquement des autres via l'entité qui se revendique de les représenter tous, l'État. On se libère aussi des autres en se libérant de leurs jugements et pour se forger notre propre opinion : suivre nos propres préférences, agir selon nos propres valeurs. On se libère des autres en se libérant de la norme, en acceptant d'aller à contre-courant du point de vue dominant, en acceptant d'avoir parfois un point de vue marginal, une approche originale, une compréhension purement

personnelle. Car la norme est, elle aussi, l'expression de ce que certains estiment bon pour les autres. D'une façon générale, il s'agit de se détacher du jugement que font les autres de ce qui est bon pour nous ; de leurs critères de mesure du succès, de la réussite et de l'accomplissement ; de s'en détacher pour des choix qui soient réellement les nôtres et respecter l'éthique qui nous est propre.

### *L'accomplissement ne peut être que personnel*

L'accomplissement ne peut être que personnel ; il ne peut par ailleurs être que productif. Qu'il s'agisse d'un produit ou d'un service, de nourriture ou de culture, la consommation ne peut être qu'un moyen, jamais une fin. Pour se construire, il faut se nourrir, physiquement, et intellectuellement, en s'appuyant sur des connaissances et idées développées par d'autres avant nous. C'est en intégrant de nouvelles informations à nos connaissances que nous apprenons, rejetant parfois d'anciennes convictions entrant en conflit avec la réalité telle que nous l'observons. L'intégration structurée d'informations nouvelles deviendra savoir, générera la pensée, forgera la conviction. On ne peut se construire que sur des fondations et selon une structure qui composent notre identité. Travailler sur soi, c'est travailler sur ces fondations, renforcer la solidité de l'édifice qu'est notre vie.

Il faut pour grandir des ressources, du matériau ; mais ce n'est pas en consommant qu'on construit, ni qu'on se construit. C'est en produisant, donc en transformant. Le divertissement n'est qu'une distraction – une diversion – s'il ne crée rien, s'il ne suscite pas en nous au moins une émotion ou une idée qui deviendra un jour le moteur d'une action, l'inspiration d'une pensée. Par nature, l'homme produit plus qu'il consomme ; sa survie serait sinon impossible. Et par nature, il cherche à s'accomplir, en cherchant d'abord à se connaître et se comprendre. Pour utiliser au mieux son temps, pour diriger au mieux son effort, pour assurer la pertinence de ses fins et des moyens qu'il emploie pour les atteindre ; pour préférer toujours le légitime au légal, l'individuel au collectif, l'éthique à la morale ; pour être un homme libre et accompli ; pour savoir ce qui est bon pour lui, l'homme doit d'abord se connaître. Pour devenir meilleur à chaque instant, l'homme doit se connaître, accepter de se voir tel qu'il est, de voir la réalité telle qu'elle est.

### *Pratiquer l'accomplissement*

En cela, l'accomplissement personnel, le bonheur et la liberté sont des pratiques, au sens d'une attention permanente portée à leur objet : la transformation du monde, l'amélioration de la compréhension qu'on en a. C'est par une pratique constante qu'on se développe, par une pratique constante qu'on conquiert et défend la liberté et l'indépendance. Il faut accepter, pour cela, de remettre en question toute certitude à l'épreuve de la réalité – les certitudes des autres aussi bien que les nôtres. Il faut accepter de préférer la réalité objective à une réalité subjective qui n'a de réel que la foi que nous avons en elle. Il faut accepter la réalité de ce qui est pour agir et œuvrer à en faire ce que nous voulons.

C'est par la pratique qu'on travaille, jour après jour, à être heureux, à s'épanouir, à s'accomplir. Et la pratique primordiale, la pratique première, c'est la compréhension. S'efforcer de comprendre la réalité, aussi finement que possible, et aussi largement que possible. S'efforcer de comprendre ses éléments, leurs actions et interactions. S'efforcer de comprendre le sens de sa propre vie, ce qu'on veut atteindre, comment l'atteindre, et s'y atteler. S'efforcer, en réalité, de vivre.

« La folie, c'est de faire toujours la même chose et de s'attendre à un résultat différent. » – Albert Einstein

L'anecdote est désormais célèbre : c'est en voyant les héros de *Star Trek* utiliser une sorte de tablette vidéo que Steve Jobs aurait eu l'idée de l'*iPad*. Ce qui est en train de devenir un banal outil de notre quotidien, au même titre que les *smartphones* ou *autolib*, est donc né il y a plusieurs décennies dans l'esprit fou d'un auteur de science-fiction.

Fou car à l'époque, personne n'aurait ne serait-ce qu'osé envisager la possibilité d'une telle réalité. C'était bien de la fiction. Ce qui nous semble normal aujourd'hui fut souvent anormal ou délirant aux yeux de nos grands-parents.

L'innovation est rarement seulement technologique : elle peut aussi concerner nos modes d'organisation sociale ou politique. Ces deux aspects sont d'ailleurs souvent liés, et les vraies innovations transforment notre société.

Pourquoi changer les choses ? Pourquoi ne pas accepter le monde tel qu'il est ? Pourquoi remettre en cause ce qui ne marche déjà pas si mal ? Pourquoi prendre des risques ? Pourquoi s'interroger sur ce qui nous semble évident ? Pourquoi poser des questions qui peuvent sembler bizarres, troublantes, choquantes ou inutiles ? Pourquoi laisser vagabonder sa pensée et ne pas seulement la diriger sur un objectif concret et réalisable ? Pourquoi imaginer des choses *a priori* folles ou impossibles ? Pourquoi rêver ? Pourquoi « pourquoi » ?

L'humanité ne progresse pas de façon linéaire. L'histoire semble guidée par le hasard. Les révolutions s'expliquent parfois *a posteriori*, mais surprennent toujours ceux qui les vivent. Nous voudrions nous rassurer, penser que nous pouvons tout contrôler, du moins préserver ce à quoi nous sommes habitués... Mais nous ne pouvons jamais savoir ce qui va arriver.

C'est le paradoxe même de la prospective : comment penser l'impensable ? Plutôt que de chercher à justifier l'ordre en place (social, politique, technologique, culturel...), à le considérer comme indépassable ou irréformable, autorisons-nous à imaginer dans le menu détail un « autre monde », peut-être pas parfait, mais plus agréable ou plus juste que celui que nous connaissons. Non pas « ce qu'il faudrait faire » pour que les choses aillent mieux, mais « comment ça se passe » dans le monde dans lequel nous nous projetons soudain, dans 500 ou peut-être 1 000 ans...

Utilisons le pouvoir imaginatif du « si... » : Et si tous les transports (métro mais aussi voiture, avion) n'étaient plus payants ? Et si nous pouvions nous servir librement sur les étalages alimentaires, manger tout ce qu'on veut sans jamais se soucier du prix ni craindre de pénurie ?

Mettons un instant entre parenthèses toutes les réactions spontanées, telles que : « c'est idiot », « c'est infaisable », « ça ne marcherait pas », « ce serait trop cher pour la collectivité », « cette idée n'a rien d'original », « si c'était possible on l'aurait déjà fait ! »

Essayons de répondre à des questions *a priori* absurdes : Comment vivre dans une société sans école ? Non pas : « peut-on... » ni même « comment vivrions-nous... » (au conditionnel) mais bien « comment (bien) vivre... », comme si nous y étions déjà. Comment vivre dans une société sans État ? Précisons ou complexifions à loisir : comment faire exister la solidarité par-delà les institutions publiques qui prétendent la mettre en œuvre ?

Exerçons-nous, avec Edward de Bono, à la pensée *latérale*. Entraînons et développons notre capacité à penser autrement, à voir les choses différemment. Au fond, qu'est-ce qu'un problème ? C'est devoir combiner plusieurs éléments qui semblent n'avoir aucun rapport entre eux. La solution dépend de notre aptitude à trouver ou à créer des liens entre ces éléments qui n'en ont apparemment aucun. Une réponse farfelue peut nous guider vers une autre réponse plus raisonnée... Mais sans ce détour illogique, peut-être n'y serions-nous jamais parvenus. Quelques exercices pour développer cette aptitude :

- Exercice 1 : Penser à un problème (qu'on veut sérieusement résoudre), puis ouvrir un livre à n'importe quelle page, y pointer un mot au hasard. Chercher une connexion – même délirante – entre ce mot et le problème.
- Exercice 2 : Se rendre au kiosque le plus proche, et acheter un magazine qu'on n'aurait jamais pensé lire (celui qui nous paraît le plus idiot, le moins intéressant ou qui nous concerne le moins). Le lire de A à Z.
- Exercice 3 : Réfléchir à une théorie politique à laquelle on est profondément opposé. Se mettre dans la peau de l'un de ses défenseurs, sans ironie ni caricature, et établir sérieusement les bonnes raisons d'y adhérer.
- Exercice 4 : Faire l'effort de considérer comme normale une chose qu'on juge anormale.
- Exercice 5 : Mettre exprès un cadre mural ou une affiche de travers. Laisser traîner chez soi divers objets qu'on a habituellement la manie de vouloir ranger. « *L'ordre est le plaisir de la raison, mais le désordre est le délice de l'imagination...* » (Paul Claudel)
- Exercice 6 : Manger plusieurs jours de suite des plats et aliments jamais goûtés auparavant. Au restaurant, commander ce qui ne nous tente pas (mais qu'on ne connaît pourtant pas).
- Exercice 7 : Essayer de pratiquer quelque chose qui *a priori* ne nous intéresse pas du tout.
- Exercice 8 : Considérer ce qui nous semble aller de soi, lister toutes nos évidences, nos « vérités » auxquelles on est – certainement – si durement parvenu au terme d'une longue étude du sujet et d'une profonde réflexion personnelle... Et les retourner encore une fois.

Et si le communisme était un idéal viable ? Et si le communisme n'était pas un idéal viable ? Et si ce que je condamne dans le libéralisme / ou le socialisme n'était pas libéral / ou socialiste ? Et si la possibilité de se marier avec des robots était une bonne chose ? Et si un régime végétarien ponctuel me permettait de préserver un peu ma santé ? Et si ce que je crois et défends passionnément était aussi bête que ce que je condamne ? Et si ce qui me semble évident ne l'était pas vraiment ? Et si ce que je crois tenu pour évident par les autres ne l'étaient pas non plus pour eux ? Et si l'évidence de la non-évidence n'était évidemment pas si évidente ? Et si c'était moi l'idiot ?

« La politique et l'école maternelle ne sont pas la même chose : en politique, obéissance et soutien ne font qu'un. » — Hannah Arendt

Napoléon Bonaparte disait, paraît-il, que le peuple est le même partout. Quand on dore ses fers, il ne hait pas la servitude. J'affirme pour ma part que la servitude, au sens que lui confère Hayek, [1] n'est pas seulement affaire de dorures et de verroteries mais qu'elle n'est possible que si l'individu se trouve dans un état de conscience qui se situe quelque part entre la lâcheté et l'abandon de la raison. J'affirme qu'il est d'abord question de mécanique : celle de l'esprit, de la conscience, ainsi que de quelques lois qui les gouvernent et qui relèvent en partie de la psychanalyse. Lecteur, toi qui ressens une pulsion de liberté, sache que tu n'es pas sans esprit – personne ne l'est – mais que seule cette prise de conscience et la compréhension de ces mécanismes te permettra de t'affranchir.

#### *Un état de l'esprit*

J'affirme que c'est un état de l'esprit, un état psychique relevant de l'inconscient, qui engendre le consentement, l'obéissance et la servitude. La crainte de la sanction et l'illusion du libre-arbitre conduisent l'individu à refouler son désir même de liberté.

Il soutient l'État en obéissant. Il est convaincu que ses choix sont rationnels alors qu'ils sont en réalité construits exclusivement sur une base affective. L'individu se maintient, ou plutôt il est maintenu, à un stade infantile par la peur, qui appelle la peur de la perte d'un objet imaginativement indispensable : l'État. Il en interprète automatiquement la disparition comme une menace à sa propre existence et ne voit pas, ne comprend pas que c'est en réalité lui-même, par son obéissance, qui nourrit cette peur : il refoule. Nous sommes entre lâcheté et abandon parce que l'obéissance résulte d'un refoulement et que l'individu s'interdit les écarts à la norme sociale. [2] Avec l'illusion de n'obéir qu'à lui-même, l'individu soutient (et maintient) *de facto* l'État par ignorance du fonctionnement de son propre appareil psychique.

L'État, lui, le maîtrise parfaitement et tout son système normatif est basé sur cette ignorance et sur la peur qu'engendre sa disparition, comme l'enfant qui redoute la mort du parent. Le premier outil pour sortir de la servitude est donc la maîtrise de l'appareil psychique.

#### *Refouler et censurer*

Nous savons depuis la publication des travaux de Sigmund Freud et, plus tard, de ceux de Jacques Lacan, qu'il ne s'agit nullement d'enchantement mais plus prosaïquement du « surmoi », inconscient et immuable, qui refoule et censure de façon infantile. [3] C'est justement l'outil dont use aussi l'État parce qu'il est un liant social basé sur l'intériorisation de l'interdit : l'obéissance aux lois les plus liberticides est automatiquement consentie parce qu'elle situe l'individu dans un groupe social lui-même défini par l'obéissance à l'État.

Le surmoi, en définitive, permet à l'enfant de s'identifier à un référent qui est chez Freud son parent de même sexe et qui, dans notre propos, est l'État. Nous avons affaire à un seul et même mécanisme. Ainsi, l'enfant chez Freud est l'individu adulte en société qui, maintenu à un stade infantile, ne peut interpréter son rapport à la société que grâce aux interdits et aux ordres de l'État agissant exactement comme le surmoi freudien. Un tel individu est incapable d'interpréter cette relation autrement que comme un rapport de domination librement consenti, ce qu'il n'est évidemment jamais le cas. L'individu obéit d'abord dans la mesure où il reconnaît en l'État le seul référent freudien possible à la vie en société puis, mécaniquement, il conserve son esprit dans un état propice à la servitude.

Pourtant sans cet automatisme, sans cette obéissance freudienne, l'État serait totalement démuné. Car sans obéissance, point de soutien ; sans soutien, point de légitimité ; sans légitimité, point d'État ; sans État, point de servitude. Sortir de la servitude, c'est la négation de la légitimité de son référent. Sortir de la servitude, c'est sortir de l'enfance.

### *La rupture radicale*

Fort de ce qui précède, nous pouvons aborder un second outil : le changement radical de la relation de l'individu au groupe social dans lequel il vit et qui le contrôle. En d'autres termes, sortir de la servitude implique une redéfinition de sa relation aux autres : c'est la rupture de l'ordre normatif. Et on voit bien l'enchaînement des éléments du processus : de la persistance – perpétuation de la servitude – à la mise en mouvement – démarche de sortie – pour arriver à la rupture normative, autrement dit le rejet de la pression et du contrôle social.

Car la rupture n'est pas simplement un désaccord. Ce qui a radicalement changé c'est la disposition à reconnaître l'État comme référent et à obéir aux conditions et aux normes par lesquelles il gouverne. En d'autres termes, puisque le référent a perdu toute légitimité, il en va de même de ses normes et de ceux, hommes de l'État ou simples quidams, qui nous forcent à les respecter. L'obéissance n'a plus de raison d'être, le soutien à l'État s'évanouit en même temps que disparaît la peur du rapport de force avec le reste de la société.

Cette rupture est le corrélat de la prise de conscience évoquée ci-dessus. Elle consiste à affirmer : « *je ne vous dois pas obéissance et je dénonce votre société car je n'ai plus peur de ne pas en faire partie* ».

### *Le risque à la place de la peur*

Bien sûr, seule la peur disparaît. Le rapport de force lui-même perdurera tant que le groupe social considéré ne sera pas mû par la même philosophie libertarienne. Ce rapport expose au mieux à l'opprobre, dont Robespierre disait qu'il est « *l'accablant témoignage de l'exécution publique* » [4] et au pire à la sanction des hommes de l'État.

C'est le risque inhérent à la sortie de la servitude, bien que du point de vue philosophique nous ne soyons pas à proprement parler dans la transgression, car celle-ci présuppose qu'on reconnaisse la légitimité de la norme. Mais les hommes de l'État ne feront pas la différence.

Sois prudent, lecteur : dès lors que ta sortie de la servitude est sans équivoque, que tu n'es plus l'enfant d'un père qui se dit bienveillant bien que manipulateur. Tu deviens hors-la-loi.

« Ce ne sont pas des "forces productives matérielles", mais la raison et les idées qui déterminent le cours des affaires de l'humanité. Ce qu'il faut pour arrêter ce penchant pour le socialisme et le despotisme, c'est du bon sens et du courage moral. » — Ludwig von Mises

**B**eaucoup rêvent d'un grand mouvement politique capable de porter les idées de liberté et de responsabilité au grand public et dans les programmes électoraux. C'est tout à fait légitime et souhaitable. Mais pour y arriver, il faudra du temps, de la maturation.

Aux États-Unis, Ron Paul n'a pas été propulsé d'un coup sur le devant de la scène. Il a fallu d'abord le long chemin entamé depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, avec les conférences de Ludwig von Mises, les publications de la *Foundation For Economic Education*, le travail patient et solitaire du *Mises Institute* et de Murray Rothbard. Ces idées-là, nous les connaissons bien depuis longtemps. Car elles sont venues de France, des Lumières, du Groupe de Coppet, du *Journal des Économistes*. Mais elles ont été oubliées, sorties des manuels, occultées pendant plus d'un siècle. Aujourd'hui, un long travail de réhabilitation, de dépoussiérage est en cours. Il est loin d'être suffisant. Il nous faut continuer à créer des lieux indépendants de réflexion, de formation et de diffusion des idées et profiter à fond des opportunités dont Internet et le multimédia sont porteurs. Car les politiciens ou les partis politiques ne sont pas les sources les plus importantes d'un changement politique. L'arène politique est devenue purement théâtrale et ne constitue plus le lieu véritable où se joue notre destin. Les politiques sont des hommes comme les autres. Ils n'échappent pas au marché : ils veulent essentiellement satisfaire la demande de leurs électeurs.

### ***Le combat culturel est « métapolitique » : il vise le grand public***

Le vrai terrain de la politique aujourd'hui est celui de la culture. Et la culture, ce sont les livres, les écoles, les universités, mais encore et surtout le web. C'est dans la société civile et en particulier dans les échanges avec l'étranger, via Internet, que s'élaborent les idées nouvelles qui vont se diffuser jusque dans les partis et les programmes des candidats.

Gramsci, marxiste italien du XX<sup>e</sup> siècle, avait bien défini cette stratégie de combat culturel : il faut d'abord conquérir les idées pour arriver à des changements politiques. Il avait raison. Nous sommes dans une culture de masse, et il faut impérativement investir le terrain philosophique, sociologique, médiatique et aussi artistique, en plus du champ économique. Ainsi, le simple fait de remettre sur le marché des livres de la tradition libérale, même s'il s'agit de livres du XIX<sup>e</sup> siècle, est déjà un acte révolutionnaire.

Car tant que ces livres ne seront pas disponibles, il n'y aura pas de débat possible avec les collectivistes. Il ne faut pas s'étonner que les manuels d'économie du secondaire ignorent

Say, Bastiat ou Rueff dès lors que leurs œuvres ne sont plus réimprimées. Les rendre disponibles, c'est ce que s'efforce de faire l'Institut Coppet, avec ses modestes moyens.

Les racines profondes de la crise sont à chercher dans les fausses idées étatistes-collectivistes ou sociale-démocrates qui constituent la philosophie dominante aujourd'hui. C'est par la propagande que les gens ont accepté inconsidérément l'idée que l'État moderne, l'institution la plus meurtrière et antisociale de l'histoire, était la source même de la civilisation. C'est donc par l'éducation qu'il faut ramener nos contemporains à la raison. Notre principal défi n'est pas de rendre l'État plus efficace, ni de montrer comment il peut équilibrer ses comptes, ni de changer son modèle de redistribution des richesses. Il nous faut réfuter le système à sa racine. Il ne s'agit pas de nous opposer aux interventions de l'État parce qu'elles seraient contre-productives ou trop coûteuses. Nous nous y opposons parce que la spoliation de masse, fondée sur des mensonges, ne sera jamais moralement acceptable. Dès qu'ils mettent le pied à l'école, les Français apprennent que l'État est là pour les sauver de la pauvreté, les protéger des médicaments dangereux et pour stimuler l'économie quand elle est menacée.

### *Revenir à la source*

Il est impératif de montrer que la liberté est une cause juste et pas seulement une cause utile. Car les hommes sont souvent prêts à se battre sans répit pour leurs convictions. Mais personne n'est disposé à se consacrer sérieusement à une cause qui est seulement utile ou qui n'est qu'à moitié juste. Ayn Rand a écrit un jour : « *La racine de la catastrophe du monde moderne est d'ordre philosophique et moral. Les gens n'embrassent pas le collectivisme parce qu'ils ont accepté une fausse théorie économique. Ils se tournent vers une fausse théorie économique parce qu'ils ont embrassé le collectivisme* ».

C'est pourquoi l'approfondissement des sources philosophiques de la pensée libérale française est une tâche urgente qui doit nous mobiliser tous. Il faut montrer aux Français qu'ils ont une tradition intellectuelle authentique de liberté, qui n'est pas importée de l'étranger mais qui correspond bien à notre histoire et je dirais presque à nos gènes. Il faut également faire un travail pédagogique, renouveler le vocabulaire, les arguments, les réfutations. Il est donc également nécessaire de connaître la pensée adverse, de lire Marx, Keynes et les économistes et philosophes contemporains : Rawls, Foucault, Krugman, Stiglitz. Ludwig von Mises écrivait : « *Il est vain de répéter que notre objectif est bon et celui des adversaires mauvais. La question à trancher est précisément : que faut-il considérer comme bon et comme mauvais ?* ». [1]

Alors comment faire concrètement ? Lisez tout ce que vous pouvez sur les principes d'une société libre. En priorité, lisez les grands auteurs français, comme Turgot, Say, Bastiat ou Molinari. Mais lisez aussi Mises, Hazlitt, Rand et Rothbard. Plongez-vous dans cette littérature de la liberté, approfondissez-la avec d'autres, diffusez-la. Créez un blog, écrivez, traduisez, filmez-vous, créez une chaîne YouTube, organisez un groupe de lecture. Mais quoi que vous fassiez, apprenez, diffusez ce que vous apprenez et ne vous arrêtez jamais.

« *Ceux qui veulent contribuer sérieusement à la défense de la civilisation occidentale face à l'assaut des dictateurs doivent se familiariser avec les doctrines qu'ils se proposent de combattre et doivent étudier avec la plus grande énergie les écrits des auteurs qui ont totalement démolis depuis longtemps les fables et distorsions de la propagande* », écrivait encore Ludwig von Mises. [2]

*« Aujourd'hui comme jadis, l'ennemi de l'homme est au fond de lui.  
Mais ce n'est plus le même : jadis, c'était l'ignorance ;  
aujourd'hui, c'est le mensonge. » — Jean-François Revel*

La liberté est quelque chose de très fragile. On peut avoir l'impression qu'elle va de soi. Et pourtant... Il a fallu des siècles, et beaucoup de débats philosophiques, pour parvenir à une idée relativement consensuelle de l'existence de libertés fondamentales, inscrites dans la nature humaine. Et dans les faits, la liberté est très loin de régner partout dans le monde, ni même de faire l'unanimité quant à sa définition.

Aujourd'hui encore, y compris dans un pays comme la France, peut-on prétendre ou affirmer que la liberté est toujours respectée ? La liberté d'expression, par exemple, est-elle vraiment acquise et évidente ? Ne connaît-elle pas, par moments, quelques régressions ? Et que dire du droit de propriété, dans un État devenu obèse qui cherche à se financer partout où il le peut, quitte à aller parfois très loin dans la confiscation dans le seul but de sa propre sauvegarde ?

Se pose donc le problème de sa défense. Pour cela, rien ne vaut la réflexion, philosophique et pratique, la connaissance, qui reste la base et l'explication. Expliquer, expliquer, expliquer.

Tant d'ignorance, de malentendus, voire même d'ennemis de la liberté, surplombent la société qu'on ne se rend plus forcément compte, chacun dans son coin, au jour le jour, dans le confort éventuel de sa petite vie, ou dans les soucis qui la rongent peut-être, à quel point cette liberté chérie est fragile. Même avec un esprit très libre et un sentiment de profonde indépendance, beaucoup de caractère et un cœur vaillant, qu'advient-il lorsque le monde est en ébullition et qu'on se trouve entraîné, malgré soi, dans les grands tourments de l'histoire ? Dans ces conditions, qui peut dire que demain, face à un monde désemparé et où l'ignorance règne trop souvent en maître, chacun de nous ne peut se trouver emporté à son tour par de tels événements ? Même, sans aller jusque-là, ne constate-t-on pas, chaque jour, la difficulté de faire entendre raison à tous ceux qui, éventuellement de bonne foi, saccagent les libertés au nom de considérations abstraites, politiques, parfois pratiques mais à courte vue ?

C'est vrai dans l'éducation, où la tendance est à combattre toute forme d'élitisme ou de tout ce qui serait susceptible de s'y apparenter de près ou de loin ; dans le domaine de la justice, où le laxisme prédomine et où l'on fait trop souvent bien plus cas des droits du coupable (ses « libertés ») que de celles de la victime ; chez les entrepreneurs, tellement ponctionnés et parfois même presque haïs, que certains préfèrent renoncer ou fuir à l'étranger ; et dans des tas d'autres domaines dont je ne m'attarderai pas à tenter de dresser ici une liste exhaustive.

Mais ce n'est pas tout. Si j'ai toujours pensé que l'ignorance tue et que la connaissance à la fois de l'histoire, de l'actualité, des réflexions philosophiques et dans de nombreux autres domaines, est la base même de la sauvegarde de nos libertés, c'est au jour le jour, à travers le quotidien, qu'il convient aussi de ne point s'endormir.

La liberté nécessite, certes, certainement de la force de caractère, contrairement à ce qui pourrait s'avérer intuitif. Car elle est avant tout un état d'esprit, c'est quelque chose qui s'apprend. Elle est avant tout dans la tête, suppose un minimum de réflexion, de prise de recul et de prise de conscience (de son existence, de sa relativité, de sa fragilité, de son caractère périssable, de la non-unanimité la concernant, de la possibilité réelle de la perdre).

Parmi les ennemis de la liberté, il y a tous ceux qui rêvent de renverser notre civilisation, ou de « changer l'homme ». Sans aller jusque-là, ose-t-on même toujours défendre ses idées en toute quiétude ou débattre simplement en toute sincérité face à des censeurs de la pensée qui ont tôt fait de catégoriser les gens et caricaturer leur pensée, rendant toute expression parfois vaine puisqu'on n'est pas invité à s'exprimer, étant diabolisé ?

Donc oui, plus que jamais, il est primordial d'expliquer, expliquer, expliquer, de la manière la plus sereine possible, en quoi il est important d'être vigilant, de réaliser que la liberté ne va pas de soi, méritant d'être défendue dans toute sa diversité et toute sa plénitude. Cela passe par la discussion au quotidien, par des ouvrages comme celui-ci, par le débat, par les médias, par les petits actes de tous les jours, par le raisonnement, par la sincérité.

La défense de la liberté nécessite, en outre, une certaine exemplarité. C'est par elle, et avec la manière, qu'on pourra se distinguer du quidam primitif et hostile et convaincre. Par l'apaisement, amener peut-être l'autre à réfléchir, dans bien des cas, à sa propre réaction.

Face aux clichés, manipulations, caricatures, formules choc, face à la désinformation, au mensonge, à la force de l'idéologie, une seule forme d'action véritablement efficace : expliquer, argumenter, démontrer, faire preuve de pédagogie, pour un seul et même but : convaincre. Et défendre ainsi la belle idée de liberté, si chère, si fragile.

C'est donc en faisant preuve de curiosité, en apprenant, en s'informant, en faisant appel aux faits et au bon sens, ainsi qu'à la rigueur d'esprit, plutôt qu'aux clichés ou argumentaires tout faits et autres slogans réducteurs, qu'on est à même de transmettre à son tour, de faire réfléchir puis faire adhérer aux idées de liberté ceux, nombreux, qui n'ont pas forcément pris conscience de ce qu'est la véritable liberté.

Devant l'attrait de concept généraux et attrayants, mais en réalité biaisés et sujets à récupération politique, tels que la « justice sociale » et, au contraire, à l'assimilation du libéralisme à la « loi de la jungle », il s'agit de replacer les choses dans leur juste dimension.

Le processus est forcément lent, il nécessite de la patience, mais aussi de l'engagement, de l'engouement, de la sincérité, de l'écoute, de la discussion et de l'intérêt pour l'autre, de la persévérance. Sans oublier le caractère positif des idées à partager, leur côté pratique, se référant aux expériences concrètes et encourageant à aller dans le sens de l'épanouissement.

Sans heurter son interlocuteur, sans chercher à avoir raison à tout prix, encore moins faire preuve d'arrogance, ni imposer en force ses idées. Il s'agit d'illustrer en quoi l'individu est unique, moteur et acteur de sa propre vie et de son accomplissement, libre de ses choix et aussi vecteur à son tour de ce même état d'esprit positif, qui pourra conduire peu à peu le plus grand nombre à se réaliser dans ce qui apparaît comme la seule, la véritable liberté.

*Agir pour la Liberté*



« Les Français, qui forment un très grand peuple, ont la lucidité de voir ce à quoi leurs élites tournent ostensiblement le dos. »

Eric Verhaege

**L'**enquête récente du Cevipof, dans laquelle 69% des personnes interrogées estiment que « la démocratie fonctionne mal » en France, en hausse de 21 points depuis 2009, montre la gravité de la situation. Frustrés de la parole politique, les citoyens réclament de nouveaux droits d'expression, soit l'accès à une forme de démocratie directe. Cela existe ailleurs. Peut-on rendre la parole en France ?

Le système politique est de plus en plus rejeté par les citoyens. Ceux-ci reprochent à leurs gouvernants leur incapacité à résoudre des problèmes graves, antérieurs même à la crise : le chômage structurel, le mal-logement... de ne pas comprendre leurs attentes. Depuis 1958, dans notre démocratie représentative, nous dit Yvan Blot, « *l'exécutif, en apparence, est tout-puissant ; en réalité ses décisions sont largement le fruit des groupes de pression, technocrates, télévisions, associations non élues mais s'autoproclamant parfois « autorités morales » ; dans un tel système, le peuple se sent exclu.* » [1]

Tous les cinq ou six ans, les citoyens élisent leurs représentants locaux et nationaux. En l'absence de mandat impératif, ces élus ont une grande liberté d'action, sont peu contrôlés. Les gouvernants ne sont vraiment sujets éventuels de sanctions qu'aux élections suivantes et tant pis si entre-temps leur politique est mauvaise : les mécontents défilent dans les rues ou protesteront sur Internet.

La constitution n'empêche pas les appareils des partis de dicter leurs votes aux députés, ni que les lois soient en fait préparées par les fonctionnaires-technocrates, ni que les cabinets du président comme celui du premier ministre, peuplés d'énarques, dénie toute place aux autres acteurs de la société civile, notamment aux entrepreneurs.

Se priver des réflexions, des idées, de la créativité, bref de ce que pensent et font 65 millions de personnes, est-ce vraiment l'optimum démocratique ?

#### ***Pour une nouvelle forme de partage et d'exercice du pouvoir***

Un certain nombre d'États ont mis en place des institutions qui donnent des droits et du pouvoir à leurs habitants dans un système politique objet d'appellations variées : démocratie directe, semi-directe, participative. L'essentiel est la possibilité donnée au peuple souverain de s'exprimer quand il le souhaite, de sa propre initiative ou à propos des projets et actions conçus par ses élus. En effet, la démarche vise à instituer une nouvelle forme de partage et d'exercice du pouvoir.

Cela passe par restituer et mettre en œuvre les droits suivants :

- Obtenir l'information sur les projets des gouvernants, à tout niveau, appelé en Suisse et ailleurs droit de pétition. Par exemple, demander à quoi servirait un nouvel impôt.
- Donner son avis, à l'occasion d'une consultation locale ou nationale. En Suisse, entre 2 à 4 fois par an les citoyens de la commune délibèrent et se prononcent sur les sujets locaux.
- Sanctionner : demander le retrait d'un projet local ou national et même d'une loi votée dont les effets se sont révélés mauvais ; peut s'étendre au rappel d'un élu dont la gestion est durablement calamiteuse.
- Lancer une initiative populaire : au départ, un groupe de citoyens s'emploie à convaincre de la justesse de ses vues, souvent sur des sujets majeurs ; une pétition ayant obtenu le nombre légalement requis aboutit à un référendum pour faire voter une loi que les élus avaient négligée ou refusée.

Le champ ouvert à ces droits est large : thème politique (modification de la constitution, organisation européenne, immigration...), économique (impôt...), sociétal (respect du droit à la vie privée vs captation des données personnelles...).

### *Les bienfaits en pratique de la démocratie directe*

L'analyse des États où les droits ci-dessus ont été institutionnalisés (Suisse, Allemagne, Italie, plus de la moitié des États et grandes villes aux États-Unis) montre que les risques liés à la supposée incompetence ou à l'aventurisme du « citoyen moyen » sont avancés à tort par les gouvernants ou les oligarques pour qui il est plus facile de subvertir quelques élus décideurs qu'une population beaucoup plus nombreuse.

La fréquence des « votations » n'empêche pas l'implication des citoyens. En réalité, la durée du processus – plusieurs mois – fait que le sujet proposé est mieux compris par le citoyen et qu'au contraire d'ici, le vote concerne vraiment la question posée et ne sert pas à sanctionner les gouvernants ! Un autre bienfait important est l'élaboration plus prudente des projets, notamment sur le niveau de dépenses engendrées.

### *Comment faire avancer la démocratie directe en France ?*

La solution qui paraît la plus rapide et efficace est de rendre effectives et praticables des procédures déjà inscrites dans la loi. Par exemple, dans la vie publique locale où la révision constitutionnelle du 28 mars 2003 prévoit un référendum. Seuls les élus peuvent être à l'initiative du nouveau référendum décisionnel. Donnons ce droit d'initiative aux citoyens !

Mais l'action décisive sera de donner au plan national l'initiative du référendum aux citoyens et pas seulement au Président de la République, avec un montant de signatures accessible : plus de 3 millions aujourd'hui ! Contre 500 000 exigées en Italie. Une proposition de loi constitutionnelle, tendant à instituer le référendum d'initiative populaire, a été rédigée en août 2011, mais n'a été signée que par 77 députés.

Un système politique donnant de fait le pouvoir au peuple, qui permette de mobiliser l'intelligence, l'initiative du plus grand nombre de citoyens, de s'appuyer sur une vraie diversité d'expériences vécues contre les vues d'une « élite » restreinte, souvent conformiste, dogmatique, reste à installer. On l'a vu, des solutions existent : exigeons leur mise en place.

« Dans le trafic d'idées comme dans le trafic de drogue, on punit l'usager sans toucher au dealer ! » – Guy Bedos

La guerre contre les drogues est un échec. Un échec acté par l'ensemble de la société civile : du simple citoyen aux organismes internationaux comme l'OMS ou l'ONU. Cet échec se caractérise par une absence de résultat en termes de santé publique : la consommation n'a pas diminué. Elle a même parfois considérablement augmenté, comme en France. Pire, les réseaux mafieux sont de plus en plus puissants chaque jour. L'exemple du Mexique est un triste rappel de l'inefficacité de la guerre contre les drogues.

C'est pourquoi nombre d'autres pays, depuis une décennie, font marche arrière. Espagne, Portugal, Grèce, États-Unis, Uruguay, etc. dépénalisent, légalisent, produisent, vendent et réglementent. Cette nouvelle approche, si longtemps attendue, consiste à régler les deux problèmes principaux liés aux drogues : améliorer la santé publique, via des produits moins dosés et de meilleure qualité ; et couper l'herbe sous les pieds aux mafieux, du petit *dealer* de rue au baron de la drogue.

En soi, il n'y a là rien de bien compliqué. Deux États américains, le Colorado et l'État de Washington, viennent de nous en faire une belle démonstration : ils ont voté la légalisation du cannabis, un ensemble assez minimaliste de règles, et ils se sont lancés vers plus de liberté. Aujourd'hui, de nombreuses officines se sont ouvertes. Les banques commencent à évoluer et acceptent cet argent autrefois sale. Les pouvoirs publics veillent, mais ne constatent pas tant d'infractions. Les consommateurs semblent heureux et malgré des prix élevés, les *dealers* ne vendent plus. L'offre est pléthorique, diversifiée, contrôlée, de très bonne qualité.

Le Portugal a quant à lui mis en place la décriminalisation des drogues voilà plus de 13 ans, sans promouvoir le trafic. Les détracteurs annonçaient une hausse de la consommation ainsi que du trafic, mais rien de cela n'est arrivé. Au contraire, la consommation a été réduite et la santé publique s'est considérablement améliorée.

En Uruguay, le gouvernement vient de prendre le contre-pied de la guerre contre les drogues, en annonçant la légalisation du cannabis et sa commercialisation via l'État. Là-bas, on peut acheter du cannabis, cultiver ses propres plants, sans risquer de se retrouver en prison.

On ne constate pas plus de meurtres qu'avant, pas plus d'accidents, pas plus de cambriolages. Non, la consommation chez les jeunes n'a pas augmenté. Non, le trafic d'armes n'a pas explosé. Non, les *dealers* ne se sont pas reconvertis dans le grand banditisme. Certains ont ouvert leur propre officine là où c'était possible. Et, paradoxe, depuis la légalisation au Colorado, 15 millions de dollars de taxes sont entrés dans les caisses de l'État.

Le schéma idéal est le suivant : une légalisation législative, suivi d'un corpus de lois négatives encadrant ce qu'il ne faut absolument pas faire. Et c'est tout. Le reste viendra tout seul : le marché n'a pas besoin des grandes pattes de l'État pour se mettre en place.

Ainsi, nous verrons probablement apparaître des sociétés privées, probablement issues de nos grands laboratoires pharmaceutiques, sensibles à leur image, qui mettront en place la distribution de ces drogues. Des associations veilleront à ce que la qualité des produits, mais aussi les abus et les trafics, soient dénoncés. Les mauvaises pratiques, celles incitant à la surconsommation, profitant de la dépendance, diminuant la qualité des produits, seront interdites et sévèrement condamnées, en ce qu'elles ont pour but de léser le consommateur.

Les fonds autrefois utilisés pour lutter contre le trafic et la consommation seront redirigés vers l'aide et les soins aux consommateurs, via l'accompagnement, la lutte contre la dépendance. Les unités de police, de douane et de gendarmerie seront redéployées vers les fléaux de la criminalité, comme les cambriolages, les vols ou les agressions, bien plus graves que la lutte contre le fumeur de joints du coin. Les prisons seront vidées de gens n'ayant rien à y faire : consommateurs, *dealers* et assimilés, pour faire de la place à ceux qui commettent des délits bien plus graves.

La sécurité sociale, ou ses alternatives privées, pourront prendre en charge les soins indispensables à la minorité de consommateurs ayant sombré dans la dépendance. Enfin, nous pourrions largement redéployer nos efforts vers la prévention des risques, notamment auprès de nos plus jeunes qui sont les populations les plus sensibles.

Mais il y a encore bien mieux : si la recherche sur les drogues est enfin permise dans un but d'amélioration du produit, avec la puissance économique et technique des laboratoires, nous verrons à l'issue, apparaître des drogues ne présentant ni dépendance, ni risque pour la santé, et dont les effets seront largement maîtrisés ! Ainsi, les problèmes de santé publique ou sociétaux dont on incrimine la consommation de drogues ne seront en fait que de mauvais souvenirs. Le paradis, n'est-ce pas ?

Mais tout ça, évidemment, n'existe pas. À l'inverse, en France, la situation reste inquiétante : nos *dealers* grenoblois posent des affiches pour prévenir les consommateurs de leur départ en vacances. Six millions de consommateurs, un nombre record. Des produits toujours aussi mauvais, entraînant diabète, insuffisance rénale, dépendance, *overdose*... Les nouveautés, dont le ridicule côtoie une grande dangerosité, nous viennent du Royaume Uni, de Russie. Par exemple, un substitut bon marché de l'héroïne, la « crocodile », est une drogue provoquant la nécrose des tissus et la mort en quelques semaines. Les lycéens se *shootent* avec des produits ménagers. Les prisons sont remplies de petits *dealers* ou de *shootés* nécessitant surtout des soins et de l'accompagnement.

Mais tout va bien, puisque nous luttons avec acharnement contre « *ce fléau séculaire qui pervertit la jeunesse et abîme les cerveaux* », selon la rhétorique politicienne.

Et pendant que le reste du monde nous démontre sa capacité à innover et à organiser d'une autre façon un problème sérieux, nous faisons face, chaque jour, à des armées d'hypocrites, de droite comme de gauche, pour nous encroûter dans un *statu quo* inexorable. Pendant ce temps, aux abords des collèges et des lycées, des nouveautés dangereuses et incontrôlées pourrissent nos jeunes...

*« Toute propriété est toujours privée ; la seule question, la question cruciale, est de savoir si elle doit se trouver entre les mains de voleurs ou entre les mains de ses vrais propriétaires légitimes. »*

*Murray Rothbard*

Suite aux destructions causées par la Seconde Guerre mondiale, l'Europe connut des périodes de pénuries alimentaires durant quelques années. Les dirigeants européens décidèrent de ce fait de créer une politique agricole commune (PAC) pour soutenir la production et s'en servent depuis comme argument politique pour créer un fédéralisme à l'échelle européenne.

Les objectifs de la PAC définis lors de sa création étaient d'accroître la productivité de l'agriculture, assurer un niveau de vie équitable à la population agricole, stabiliser les marchés, garantir la sécurité des approvisionnements et assurer des prix raisonnables aux consommateurs.

Les années qui suivirent furent marquées par une augmentation sensible de la production, comme beaucoup d'autres secteurs (période des Trente Glorieuses), pour arriver en quelques années à une période d'excédent dans de nombreux domaines (lait, céréales, beurre...).

Croire que cette augmentation de la production est due à la PAC relève du fantasme, plusieurs autres facteurs étant entrés en jeu : mécanisation importante de tout le secteur, amélioration des techniques de production, développement des produits phytosanitaires (pesticides, herbicides, antifongiques...), développement des engrais chimiques...

Tous ces facteurs ont permis une augmentation importante de la productivité du secteur. La PAC n'a au contraire réussi qu'à ralentir les évolutions du secteur en orientant la production vers certaines cultures, conduisant à une production en excès de certains produits et donc à des difficultés d'écoulement des stocks, provoquant des prix faibles, une baisse de rémunération pour les producteurs et donc un résultat final inverse de ses objectifs initiaux.

L'autosuffisance et les productions excédentaires, plutôt que de conduire à la suppression de la PAC, ne donnèrent lieu qu'à des modifications corporatistes de ses objectifs : un objectif d'aide à la production, avec des aides à l'hectare ou à la tête de bétail, et des quotas (qui bénéficient aux gros exploitants) ; un objectif de développement rural, avec des mesures agro-environnementales (bénéfiques pour les syndicats agricoles), des aides à la transformation et à la commercialisation des produits agricoles (bénéfiques pour les industriels du monde agricole)...

Dirigisme, protectionnisme, fédéralisme, voire nationalisme selon les pays, *lobbying*, tels sont les maîtres mots de la politique agricole commune.

Tout agriculteur sait très bien qu'il ne peut pas compter sur un revenu fixe, sa vie est composée de bonnes et de mauvaises années, il accumule du capital (monétaire, stock) sur les bonnes années en prévision des mauvaises. La PAC modifie ce comportement normal et déresponsabilise les agriculteurs en leur apportant une source de revenu non justifiée et non méritée.

La Nouvelle-Zélande est un parfait exemple en la matière : dans les années 80, face à une crise budgétaire, le gouvernement néo-zélandais décida de supprimer presque toutes les subventions à l'agriculture, suppression effective à partir de 1984, facilitée par une pression populaire en faveur de la disparition des subventions (le pays était alors au troisième rang de l'OCDE comme agriculture la plus subventionnée).

Le secteur à évidemment connu une crise suite à cette suppression, avec des faillites d'entreprises agricoles. Mais la très grande majorité a su évoluer et retrouver la rentabilité : les agriculteurs néo-zélandais réduisirent leurs coûts, diversifièrent l'utilisation de leurs terres, cherchèrent des sources de revenus non-agricoles, et développèrent de nouveaux produits. Ne restaient finalement après cette crise que les « vrais agriculteurs », ceux ayant fait faillite étant ceux qui ne faisaient ce métier que pour profiter des subventions.

L'arrêt des subventions à l'agriculture en Nouvelle-Zélande a donné naissance à une économie rurale dynamique, diversifiée et croissante, qui exporte aujourd'hui environ 90% de sa production, ce qui discrédite le mythe selon lequel l'agriculture ne pourrait vivre sans subvention.

Actuellement, la PAC, c'est un budget d'environ 60 milliards d'euros, le second plus gros de l'UE (40% du budget). Cela représente un coût annuel d'environ 115 euros par habitant. Cela peut sembler faible, mais il faut aussi y rajouter toutes les aides nationales au secteur agricole – et la liste est longue... [1]

La PAC n'est en fait qu'un monstre bureaucratique : les institutions européennes emploient plus de 40 000 fonctionnaires (environ 15 000 pour la PAC), auxquels il convient d'ajouter les fonctionnaires qui travaillent sur la PAC à l'échelon national au sein des directions départementales des territoires (DDT), des chambres d'agriculture, de la MSA...

Une suppression de la PAC est donc nécessaire mais ne sera pas possible sans effort pédagogique et sans prise de conscience de la part de la population et du monde agricole du fait qu'elle n'est pas justifiée, tant sur le plan moral que comptable.

En assurant aux agriculteurs un revenu fixe, ils perdent l'envie de réorienter leur production vers des activités plus rentables et persistent dans leurs mauvais choix. Ils perdent l'envie d'investir, ils retardent leur association et la mutualisation volontaire des terres agricoles et finissent par être dépendants des subventions, esclaves d'un système qu'ils n'ont pas osé critiquer à temps, par manque d'information, ou de courage.

Ils ne se doutent pas qu'il existe une alternative qui leur serait bénéfique, une alternative où ils prendraient en main leur destin et leur carrière, une alternative libérale.

« La perfection des moyens et la confusion des buts semblent caractériser notre époque. » — Albert Einstein

Dans notre société moderne, l'énergie électrique est incontournable. Nous en avons besoin pour nous chauffer, nous éclairer, communiquer à longue distance, faire fonctionner nos machines et appareils divers. L'indépendance énergétique est encore un sujet d'actualité. Les politiques énergétiques menées par les deux blocs de la guerre froide, en son temps, se sont focalisées sur l'énergie la plus prometteuse, celle de l'atome.

Même s'il ne s'agit pas de la seule source d'énergie exploitée dans le monde à l'heure actuelle, il convient d'en développer quelques détails en raison de son potentiel déjà supposé au début du XX<sup>e</sup> siècle et laissant entrevoir encore quelques perspectives d'évolution.

La première application fut militaire. Le gouvernement américain put, grâce à l'uranium, porter un coup fatal au Japon lors de l'été 1945. Cet événement historique est la raison de la concentration des recherches sur l'uranium, alors que le premier réacteur expérimental basé sur la fission de l'atome d'uranium ne fut créé que 3 ans plus tôt aux États-Unis, notamment avec le concours du physicien Enrico Fermi. Une philosophie de conception de réacteur déclarée viable, ajoutée à une forte volonté politique signèrent le début de l'ère de l'uranium.

Pourtant sa mise en œuvre est complexe et la sécurité nécessaire à son bon fonctionnement en est le plus colossal des points faibles. En effet, la « marche normale » étant basée sur une réaction en chaîne qui peut théoriquement subir un emballement, ce qui est recherché lors d'applications militaires, le contrôle de la réaction est non seulement crucial, mais ne laisse que peu de marge de manœuvre en cas d'urgence. À cela, il faut ajouter de possibles défaillances dans les systèmes de contrôle, comme ce fut le cas pour les accidents nucléaires les plus graves tels que *Tchernobyl*, *Three Miles Island* ou *Fukushima Dai-chi*.

Mais avec tant de défauts, pourquoi conserver cette philosophie atomique ? Deux raisons sont à présenter : le cycle « uranium » est non seulement le premier à avoir été mis en œuvre en pratique, mais ce cycle permet la production de matériaux destinés à un usage militaire. Dans un contexte de guerre froide ce point fut d'une importance fondamentale.

Ainsi quelle est la part du politique dans la surexploitation d'une voie certes très productive, mais tellement peu sûre ? Quasi totale si l'on s'en tient à un fait de l'ère de l'uranium : la recherche nucléaire est classifiée par les gouvernements lancés dans l'aventure, laissant peu de place aux voies alternatives. Ajoutons les grands discours écologiques sur la non-émission de CO<sub>2</sub>, et il fut donc choisi de perfectionner cette filière, malgré l'énorme logistique nécessaire non seulement pour fabriquer les barres de combustible, mais aussi pour traiter et stocker les déchets. On a donc des réacteurs massifs, pour des raisons de rapport production

par coût, qui nécessitent une surveillance permanente ainsi qu'une architecture de contrôle et de sécurité pléthorique. Ce type de technologie nécessite des moyens colossaux sur les plans technique et financier, ce qui va de pair avec le volontarisme gouvernemental.

Avons-nous la possibilité de produire de l'énergie sans dépendre d'une technologie non seulement complexe à maîtriser mais avec des implications lourdes et des investissements colossaux à tous les niveaux ? Certainement. On pourrait s'appuyer sur les énergies renouvelables qui sont, elles, plus viables à petite échelle (solaire, éolien,...). Mais même si ces moyens de production ont vu une élévation de leur efficacité, il faut envisager de pouvoir générer de l'énergie pour une communauté sans être dépendant des aléas météorologiques.

Pour cela, il existe une piste toute tracée : la filière thorium, qu'on appelle plus généralement filière des réacteurs à sels fondus. Ces réacteurs ont tout pour surpasser les anciens :

- Fonctionnement à pression atmosphérique et non à plusieurs dizaines de bars, ce qui diminue grandement les risques d'explosion.
- Plus besoin de barres de modérateur : il n'y a pas de véritable « emballement », on peut simplement faire passer une partie du volume de combustible dans une chambre annexe. Cela peut même être automatique, grâce à la dilatation due aux fortes températures.
- Un taux de « combustion » du combustible sans commune mesure (99% contre 2% dans un réacteur à eau légère), ce qui entraîne *de facto* un bien meilleur rendement.
- Ces réacteurs peuvent aussi fonctionner à l'aide de déchets nucléaires et ainsi en incinérer les éléments les plus radioactifs.
- Les déchets du cycle thorium ont en quasi totalité une durée de radioactivité critique d'environ 300 ans seulement, ce qui contraste avec les dizaines de milliers d'années des déchets de réacteurs à eau légère.
- Ces réacteurs peuvent être conçus avec une taille réduite, en raison de leur grande simplicité et de leur plus faible criticité.

Ce dernier aspect fut démontré par un jeune inventeur Américain, Taylor Wilson. Il a imaginé un réacteur à cycle thorium capable de fonctionner durant 30 ans sans qu'il y ait besoin d'aucune maintenance sur le combustible et pouvant développer jusqu'à 100 mégawatts, soit la consommation d'une petite ville. De quoi imaginer des sources d'énergie permettant un excellent maillage de n'importe quel territoire tout en se passant d'une centralisation de la production inhérente aux réacteurs à l'uranium.

Retenons que les solutions d'indépendance énergétique reposent sur la production localisée, par des technologies mues par les énergies renouvelables, ou par une production basée sur cette énergie nucléaire aux nombreuses améliorations, tant sur la sécurité que sur l'efficacité. La production ainsi localisée permet de contourner efficacement les pertes énergétiques dues à l'acheminement du courant électrique des lieux de production vers les usagers, lesquelles peuvent atteindre jusqu'à 15% de l'énergie produite, réduisant le gâchis des ressources. On peut pousser cette production localisée par des panneaux solaires en cas d'ensoleillement suffisant. L'augmentation significative des rendements du photovoltaïque autorise à l'heure actuelle l'indépendance énergétique d'une habitation correctement pourvue d'une toiture à panneaux solaires, avec stockage efficace du surplus de production ponctuel, ce qui est tout à fait envisageable avec les accumulateurs récemment arrivés sur le marché. Encore faut-il avoir la volonté de transformer, au-moins au niveau local, les habitudes de gestion de l'énergie.

## Suppression des droits de succession

Pierre Michon

« Quand on a travaillé dur toute sa vie, qu'est-ce qui donne du sens à la vie ? C'est de faire que ses enfants commencent un peu plus haut que soi-même on a commencé. Eh bien, je ne vois pas pourquoi on devrait payer des impôts sur les successions ou sur les donations. »

Nicolas Sarkozy

**D'**abord merci mes amis et ceux qui me connaissent pour ce grand éclat de rire quand vous avez vu, non pas cette citation mise en exergue, mais son auteur. Vous conviendrez aussi qu'il importe, pour une parfaite honnêteté, de rendre à César ce qui appartient à César.

Cette phrase dite en mars 2007 durant la campagne pour les présidentielles, le fut d'abord parce que près de 86% des Français souhaitaient voir supprimer les droits de succession. Ce que j'ai tronqué de la citation, c'est que ce même « auteur » ne voulait exonérer que 95% des Français et c'est là tout ce qui sépare le libéral que je suis de cette personne. Et c'est bien ce qu'il fit dans les premières années de son quinquennat, en augmentant à plus de 150 000 euros les abattements pour les successions en ligne directe et en supprimant les droits de succession entre époux ou équivalent. Cet abattement fut ramené dans la dernière année du quinquennat à 100 000 € pour mieux correspondre aux 95% des Français qui seuls sont visés.

### *Les chiffres*

Cet impôt, en fonction des ajustements budgétaires, va de ce fait fluctuer entre des collectes de 7 à 10 milliards d'euros. Pour ne pas trop dire de bêtises, sur un sujet qui n'est pas de ma spécialité, je suis allé chercher des chiffres supposés fiables, en particulier sur le site de l'Institut des Politiques Publiques. Il apparaît dans leur dernière étude de mars 2012 un certain nombre d'éléments donnant un éclairage intéressant.

Cet institut fait des projections à travers le logiciel TAXIPP qui prend en compte la fiscalité des individus d'une manière globale. Ce logiciel a été élaboré entre autres par le trio Landais-Piketty-Saez qui avait sorti en janvier 2011 une étude intitulée *Pour une révolution fiscale*. Après une analyse de l'évolution de la fiscalité sur les trois derniers quinquennats, cet outil faisait apparaître d'abord que taxer beaucoup sur une assiette faible ou fluctuante ne pouvait conduire qu'à un impôt rapidement confiscatoire pour certains et qu'il était bien préférable – pour l'État – d'avoir des taux plus faibles sur des assiettes les plus larges possibles.

Il est vrai que pour ces auteurs, la fiscalité doit être avant tout un outil de redistribution. Partant de là, tout est dit et on voit bien qu'une vision libérale de la fiscalité ne se fonde pas sur les mêmes principes que celle des étatistes qui prétendent diriger la France depuis des

décennies. D'ailleurs, le trio susnommé, observant un « accroissement de la régressivité » (une baisse des contributions obligatoires) parmi les 1% des Français les plus riches – donc les plus imposés – par suite de freins à l'impôt, chercherait à effacer cette « incongruité ».

Quant à Jacques Attali, il préconise de moins taxer le travail ou les revenus du capital, même si cela devait être du même niveau d'imposition. Par contre, l'État devrait alors se rattraper lors de sa taxation sur les successions. Si je peux le suivre sur la première partie de sa remarque, je ne le ferai pas sur la seconde, parce que j'ai, en bon libéral, une haute idée de la notion de propriété privée et des droits les plus larges des propriétaires sur celle-ci.

### *Les vraies questions*

Alors, sur ce sujet des droits de succession prélevés par un État, il importe de se poser deux questions majeures. La première tient à la discrimination négative des « riches », ou du moins ceux de cette tranche de 5% parmi les plus riches des Français, dans la taxation de leurs patrimoines. J'en profite d'ailleurs pour ajouter que je suis contre tout impôt sur le patrimoine, qu'il s'appelle ISF ou IRF demain. On voit bien qu'à la fois par une fiscalité qu'une certaine idéologie veut « redistributive » et drapée dans une pseudo « justice sociale », on ne fait en définitive que de la démagogie électorale. C'est le cas quand on cherche à satisfaire, sur le dos de 5% des plus riches, les 95% de la population qui reste.

La seconde question tient au rôle social de la succession, rôle naturel qui est anéanti par la fiscalité. Ce rôle, c'est bien sûr la transmission et donc l'espoir de valorisation du capital accumulé. Capital et son accumulation qui sont la base de l'avancée de la civilisation. Les droits de succession, qui amputent une part massive du capital, sont une source majeure de régression et d'appauvrissement social. Certes, la doxa socialiste y voit une manière de mettre l'héritier aux mêmes conditions qu'un autre, mais ce faisant elle viole le droit de propriété des successeurs désignés par le défunt et détruit de la richesse.

### *Le rôle du riche*

Pour produire il faut à la fois des entrepreneurs et des capitalistes pour investir, car ni l'État ni les banques ne peuvent le faire. Il faut des entrepreneurs pour créer de la richesse qui vienne par ricochet nourrir la population croissante. Les pauvres ont besoin des riches. Toute l'histoire universelle le montre. La France a donc besoin de riches.

Et pour les garder ou les faire venir en France, il importe de bien les traiter, de les traiter avec justice. Cela passe déjà par ne pas les traiter d'une autre manière que les 95% les moins riches de la population, bien au contraire. Donc de leur permettre, aussi riches soient-ils, de ne pas voir leur patrimoine frappé de droits de succession destructeurs. Et cela que ce soit pour le foncier ou les valeurs mobilières des entreprises industrielles et commerciales qu'ils possèdent. Tout cela sera propre à créer de l'emploi et de la croissance dont tous bénéficieront. Cette baisse de (peut-être) 8 milliards de droits de succession sera alors largement compensée par la confiance rétablie dans cette nouvelle et véritable justice fiscale.

### *Conclusion*

En synthèse, les droits de successions ne sont pas légitimes moralement et ne sont pas même efficaces économiquement, au contraire. Non, ils ne conduisent pas à la concentration des capitaux aux mains de quelques familles. Car il ne suffit pas d'hériter, il faut encore savoir faire fructifier ce dont on a hérité.

*« La seule bonne raison pour s'opposer à la constitution d'un  
« domaine public » ou réclamer son démantèlement est  
la conscience du fait que l'État n'en est propriétaire qu'à  
titre illégitime et criminel. » – Murray Rothbard*

L'évolution vers une société libre suppose le retour systématique vers la privatisation du foncier, donc la restitution à des propriétaires privés des biens actuellement aux mains de l'État ou redistribués à tort par l'État à d'autres propriétaires privés. Mais lesquels et comment ? Le sujet est délicat car la restitution aux anciens propriétaires, souvent simple pour des vols récents, peut être laborieuse pour des biens issus de l'Ancien régime.

Pourquoi vouloir restituer les biens publics ? Tout simplement pour les rendre à leurs propriétaires légitimes. Selon le principe de droit naturel, un bien appartenant à l'État a été approprié de façon illégitime. En effet, au nom d'un « intérêt général », l'État peut devenir propriétaire de trois façons : le vol (confiscation), la vente contrainte (expropriation), et l'accaparement (terres vierges ou agricoles, ressources naturelles).

Aussi, quand bien même l'État aurait acquis quelque chose par les mécanismes du marché, contrairement à vous et moi, l'argent qui a servi pour l'acheter, l'entretenir, le détruire, n'est pas issu des fruits de son propre travail, mais du vol des fruits du travail des autres. L'État peut agir de la sorte pour son propre compte, ou celui de tiers, pour attribuer, redistribuer, collectiviser, et construire habitations, écoles, centrales, stades, monuments, parcs, domaines, mines, champs pétroliers, routes, chemins de fer ou aéroports.

Des exemples de restitutions réussies furent celles opérées dans les années quatre-vingt-dix dans la plupart des pays d'Europe de l'Est sur les biens collectivisés par les communistes au cours des années quarante et cinquante. La période fut suffisamment courte pour retrouver les propriétaires originels ou héritiers, qui très souvent n'avaient aucun mal à prouver leur propriété légitime parce qu'ils détenaient un certificat ou qu'ils continuaient d'occuper la propriété dont ils avaient été spoliés. Certes, il y a eu des litiges ou des abus notamment sur les limites des terrains – souvent le cadastre n'existait pas avant 1945 – mais les restitutions se sont réalisées sans grand encombre en quelques années.

Là où les choses se compliquent, c'est lorsque les propriétaires spoliés sont décédés et sans héritier, lorsque la spoliation est intervenue il y a plusieurs siècles, lorsqu'il est devenu impossible de retrouver le bien spolié, lorsque celui-ci a été revendu à des tiers sans l'accord du dernier propriétaire légitime, ou encore lorsque le dernier propriétaire légitime avait donné son accord sous la contrainte mais moyennant une compensation financière.

Enfin, il convient aussi d'évoquer les terrains vierges « réservés » par l'État (territoires présumés déserts, parcs nationaux, domaine public maritime) ou attribués par l'État à des tiers (domaines seigneuriaux, *latifundios*, terres riches en ressources naturelles).

Lorsque les propriétaires spoliés décédés sont sans héritier, les biens de l'État tombent alors en état de non-possession. Les solutions envisageables sont la vente aux enchères, la mise en vente par des agences privées, ou, à défaut, l'appropriation par toute personne qui, s'en servant, s'en emparera ainsi légitimement.

Lorsque la spoliation est intervenue il y a plusieurs siècles, il sera nécessaire d'effectuer un long travail d'historien, de généalogiste, voire d'archéologue, pour retrouver la trace de propriétaires spoliés et de descendants vivants. Certes, dans bien des cas les documents prouvant la propriété légitime sont réputés inexistant, détruits ou introuvables, ou les recherches sont trop longues et coûteuses pour résoudre des cas individuels. Dans de telles situations, la légitime propriété restera source potentielle de litiges, mais le risque pour un nouveau propriétaire privé de voir sa propriété contestée restera infime.

Lorsqu'il est devenu impossible de retrouver le bien spolié en l'état parce qu'il a été détruit ou modifié – construction d'immeubles, routes, voies ferrées, aéroports, centrales électriques, etc. – le propriétaire spolié ou ses héritiers peuvent exiger le déplacement ou la destruction des transformations aux frais du propriétaire illégitime. Toutefois, ces travaux devant être réalisés par l'État – avec un coût à faire supporter à la collectivité – il semble préférable que le propriétaire spolié prenne directement possession de ses biens modifiés sans avoir à payer quoi que ce soit, ou que les transformations soient privatisées à part.

Lorsque le bien spolié a été revendu par l'État à des tiers sans l'accord du dernier propriétaire légitime, il semble naturel que ce dernier ou ses héritiers obtiennent la restitution, et ceci même si le propriétaire actuel ignore que son bien provenait d'un vol. Ce propriétaire actuel de bonne foi doit-il être indemnisé ? Non selon la théorie du droit naturel, car son droit de propriété était sans valeur. En revanche, s'il n'existe plus d'héritier du propriétaire spolié, le propriétaire actuel voit son droit de propriété confirmé.

Si le dernier propriétaire légitime avait vendu à l'État sous la contrainte, mais contre une compensation financière, la vente pourrait être annulée si le dernier propriétaire légitime en faisait la demande. Les sommes reçues par le vendeur seraient alors restituées. Mais restituées à qui ? Aujourd'hui, l'État récupérerait la somme... Dans le cas d'une société libre, il n'y a sans doute aucun intérêt à contester la vente puisqu'il n'y aurait plus d'État en face...

Enfin, dans le cadre des terres vierges, il paraît logique que celles-ci tombent en état de non-propriété, puisque seul celui qui transforme ces terres peut en revendiquer la propriété légitime. De plus, celui-ci n'a pas à s'acquitter d'un quelconque prix pour ces terrains puisqu'ils n'appartiennent à personne. Ceci a toute son importance dans le cas des réformes agraires, où les injustices souvent commises consistent à spolier le propriétaire terrien sur les terres qu'il exploite lui-même, ou à obliger les paysans à acheter les terres vierges au lieu de les leur accorder gratuitement.

On parle souvent de justice sociale dans nos sociétés sociale-démocrates, à tort et à travers. Une des premières véritables justices sociales qui devrait être rendue, c'est précisément de restituer à leurs légitimes propriétaires les terres et les biens qui leur ont été confisqués au fil des âges par ceux qui osaient prétendre agir pour l'intérêt général.

*« Une des ironies amères du XXe siècle fut que le communisme (...) une fois au pouvoir devint un système dont l'égoïsme et l'insensibilité firent pâlir les péchés du capitalisme. » – Thomas Sowell*

Il est très frustrant, lorsqu'on s'intéresse à la science économique, de regarder les débats sur la crise dans nos journaux, radios et télévisions. Tout se passe comme si nous étions encore au XVIII<sup>e</sup> siècle, à l'époque où les premières théories économiques se faisaient connaître, et n'avaient pas encore été aussi clairement vérifiées par l'aventure humaine.

À cette époque, la virginité économique des pays occidentaux les avait conduits à une posture libérale, la plus logique, la plus simple à mettre en place. Le résultat qui s'en suivit fut frappant : un essor spectaculaire de l'économie permit de sortir le citoyen moyen d'une condition que nous qualifierions aujourd'hui de « misérable ». Alors qu'il fallait 9 paysans pour nourrir 10 personnes en 1789, il n'en fallait plus qu'un pour 20 en 1889. Comme la mécanisation, le rail, le chemin de fer, l'aviation, la lumière, le cinéma, la phonographie, les grandes découvertes sont aussi l'expression de la liberté de créer, de produire, de posséder.

Mais au XIX<sup>e</sup> siècle, le succès soudain du libéralisme économique devint un cas de conscience. Certains bourgeois de la belle époque doutaient alors de leur mérite. Comment avaient-ils pu profiter de tant de richesses alors que d'autres avaient évolué bien plus lentement ? Certes, la vie de tout le monde s'était améliorée, mais certains étaient bien plus riches que d'autres. C'est alors que des voix ont commencé à diaboliser le libéralisme économique en le nommant « capitalisme » dans les pays à la pointe de la science. « *La propriété c'est le vol.* » (Proudhon) « *Il n'y a qu'une façon de tuer le capitalisme : des impôts, des impôts et toujours plus d'impôts.* » (Karl Marx)

Grâce au sentiment de culpabilité de la classe aisée, et de peur d'être accusée d'égoïsme, le socialisme s'impose partout en Europe vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Eiffel est victime de chantage, de critiques appuyées et de menaces de déconstruire sa fameuse tour à Paris. Certains entrepreneurs comme l'architecte Hector Guimard partent vivre aux États-Unis, qui échappent temporairement aux idées européennes. Alphonse Loubat est carrément dépossédé de son invention : le rail pour tramway qui devient propriété publique. La créativité se tasse, l'économie ralentit, la guerre pointe son nez. Peu à peu, les régimes collectivistes (Front populaire, Bismarck, nazisme, soviétisme, maoïsme...) ont non seulement provoqué des affaiblissements économiques, mais aussi les drames humains qu'on connaît.

Les leçons des deux derniers siècles sont claires comme de l'eau de roche : le libéralisme économique ça marche, et le socialisme, ça ne marche pas. Alors pourquoi toutes les sociétés occidentales ont-elles toutes décidé de mettre du socialisme dans leurs politiques ?

Là est toute la question.

Tout d'abord, James Buchanan, prix Nobel d'économie nous explique que les sciences politique et économique ne peuvent cohabiter, car elles ont des buts différents. Pour être populaire – et donc élu – le politicien a tendance à sacrifier l'économie. En effet, le politicien peut décider qu'une entreprise non rentable doit être sauvée : il a alors le pouvoir de dépenser l'argent des contribuables pour entretenir pour les salariés l'illusion de produire quelque chose. Il peut également relever le salaire minimum, tuant ainsi les emplois les moins rentables et donc augmentant le chômage. Il peut réduire le temps de travail et donc diminuer la productivité... Toutes ces décisions le rendront populaire auprès de la majorité des gens, tout en frappant l'économie et en créant de la misère. « *Le politicien n'a que deux priorités : être élu et être réélu. Et quelle que soit la troisième, elle est loin derrière les deux premières* », disait Thomas Sowell.

D'autre part, les gens sont plongés volontairement dans l'ignorance de la chose économique, et ceci est le plus grand drame. Dans les années 70, la popularité de l'économiste Milton Friedman aux États-Unis a permis la chute d'un des pires présidents (Carter) et l'élection du plus plébiscité (Reagan). Ce ne fut pas simple : dans les années 60, Friedman était diabolisé dans le monde entier. En URSS, où on n'avait pas le droit de connaître ses opinions, il était appelé « le diable ». Dans les années 70, comme personne n'arrivait à le contredire, on lui a offert une tribune inespérée : un *prime time* (*Free to Choose*) où il était seul à débattre contre des politiciens, des économistes, des avocats, et même des gens du public. Milton Friedman en a profité pour enseigner l'économie aux téléspectateurs. « *Tout le monde adore contredire Friedman, surtout quand il n'est pas là* », disait l'un de ses élèves.

Pendant ce temps, en France, notre seul prix Nobel d'économie, Maurice Allais, était boycotté par tous les médias. Bien que reconnu internationalement dans l'explication des crises, les médias le boudaient, lui préféraient des philosophes ou journalistes économiques pour expliquer la crise qui frappait les Français. Pourtant, Maurice Allais n'était pas le plus libéral des économistes, mais il est intéressant de voir que l'avis d'un expert faisait peur aux médias dépendant d'un système politisé. Dépité, il se disait « *prix Nobel téléspectateur* ».

Voilà pourquoi les débats économiques dans les médias ressemblent à ceux du XVIII<sup>e</sup> siècle. Anti-américanisme, anticapitalisme, appel à l'État en cas de crise, et même sans crise, absence d'intérêt voire diabolisation des entrepreneurs. Comment expliquer dans ce contexte que baisser les taxes enrichit le pays ? Comment expliquer que même si on affirme ne taxer « que les plus riches », il est impossible de connaître exactement les conséquences d'une telle taxe, et il est fort probable que *in fine*, ce soit les pauvres qui finissent par payer ? Comment expliquer alors que les gens sont conditionnés à ressentir plutôt qu'à apprendre ?

Aujourd'hui beaucoup de matériel existe sur les réseaux pour comprendre les bases de l'économie : des vidéos de Milton Friedman, Hayek, Rothbard, Rand et autres sont même traduites en français ! « *La grève* » de Ayn Rand (*Atlas Shrugged*) a été traduite en français en 2011, 54 ans après l'original. Il y a des blogs non subventionnés par les forces politiques qui fleurissent sur le net ; BFM TV appartient à un entrepreneur privé licencié d'économie, non subventionné par l'État ; il y a les sites Internet Wikiberal, Contrepoints, etc. Étudions-les, parlons-en, partageons cela et brisons le tabou de l'économie, désacralisons le totem de l'État-providence. Allez ! Il n'est pas trop tard, mais plus que grand temps de parler d'économie.

## Défiscaliser pour relancer l'économie

Christian Coppe

*« Les réformes libérales profitent d'abord aux pauvres, car les riches arrivent toujours à s'acheter une situation correcte, tandis que les pauvres ne peuvent que la subir. » – Roger Douglas*

Il y a deux façons principales de financer des dépenses d'État : l'impôt et l'emprunt. Les économistes y ajouteront l'inflation. Concernant l'emprunt, point n'est utile de revenir sur la situation catastrophique de nos pays, la dette de la Belgique flirtant avec les 100% du PIB, celle de la France se situant aux environs des 90%. Reste l'impôt.

Sans revenir sur le sophisme bien connu de Bastiat et son vitrier, force est de constater que ce qu'on prend à Jean pour le donner à Jacques, Jean ne le dépensera pas. C'est, au mieux, Jacques qui le dépensera à sa place, si tant est que Jacques reçoive 100% de ce que l'État a ponctionné à Jean, ce qui est loin d'être le cas. Le résultat net sera donc moins de dépenses ou moins d'investissements. Cela, l'État n'y a pas pensé... Corsons le tout en affirmant que Jean se décourage de gagner sa vie, vu ce que l'État lui prend, et que Jacques n'est pas prêt de prendre son relais, vu qu'il reçoit sans rien faire...

Le plus important dans cette affaire est de constater que si le solde net n'est pas nul entre Jean et Jacques, moins de richesses peuvent être échangées et donc l'économie est ralentie. Et plus l'État ponctionne Jean, plus l'économie tourne au ralenti. Le fameux solde est dilué dans les gouffres financiers de l'État, notamment pour payer les intérêts de la dette et les pensions. Terminons en disant que, si Jean en a assez, il risque bien de quitter son pays pour des cieux fiscaux plus cléments. Dans ce cas, Jacques a un léger souci...

Selon les théories keynésiennes de l'État-providence, une partie seulement du fruit des impôts est redistribuée, sous formes diverses, aux entreprises. L'État espère ainsi, un peu naïvement, relancer tel ou tel secteur d'activité, ou remettre au travail tel ou tel groupe de citoyens. Et pour agir plus, il faut bien entendu plus de rentrées financières, et donc taxer plus. Le souci est que les recettes du keynésianisme sont appliquées depuis 40 ans, sans succès... Les deux pays parmi les plus taxés au monde que sont la France et la Belgique n'ont pas d'économies très florissantes, loin s'en faut. Ils assistent, dépités et impuissants, à l'effondrement de pans entiers de leur économie, par exemple dans les secteurs de l'acier, du verre ou de l'automobile, pour ne citer que ceux-là. Bien entendu, ce n'est pas la faute des gouvernements respectifs, c'est constamment la faute des autres, mais jamais celle de la direction du pays. Si on peut comprendre, sans admettre, que les gouvernements évitent d'avouer leur responsabilité dans le marasme économique, il faut aussi constater que bien des personnes croient dans le bien-fondé de l'interventionnisme d'État dans l'économie.

Or la plus belle démonstration de l'absurdité d'une sur-taxation des sociétés et des personnes est donnée par les gouvernements eux-mêmes. Ils reconnaissent implicitement que le système fiscal actuellement mis en place en Belgique et en France est intenable pour les entreprises et les citoyens, en instaurant, sous la pression de *lobbies*, toute une série de niches fiscales, sans lesquelles il serait économiquement invivable de produire. Si la fiscalité en place était correcte, pourquoi alors inventer quantité de niches fiscales ? C'est absurde ! L'État reconnaît donc bien que la fiscalité qu'il a lui-même instaurée est intenable.

Aussi, il n'est pas étonnant de constater que les jeunes ne savent plus investir dans un logement, et que l'état de crise semble s'être installé durablement dans nos régions. Malgré la méthode Coué utilisée par les gouvernements pour nous ressasser que c'est la crise partout, et que ce n'est pas de leur faute, force est de constater que certains pays vont, ma foi, fort bien ! Que faut-il donc pour relancer l'économie, pour augmenter le pouvoir d'achat des citoyens, pour redonner vie aux entreprises ? Est-ce seulement possible ?

La réponse est assurément oui. Certains pays l'ont fait, et d'autres sont occupés à entreprendre des réformes. Quelles réformes ? Baisser drastiquement le train de vie de l'État. Tout simplement. Ne parlons pas de légère baisse des impôts, ici. Non : nous devons parler de véritables révolutions fiscales et de réorganisation complète de l'appareil de l'État, par une baisse substantielle de son train de vie. C'est assurément possible, en comparant les dépenses étatiques des années 70 avec les dépenses actuelles : elles ont plus que doublé, à taux d'inflation constant !

Une baisse significative de la fiscalité aurait deux conséquences immédiates : une baisse du coût du travail, donc de sérieux espoirs d'embauche dans les entreprises existantes, et une hausse du pouvoir d'achat des citoyens, donc une hausse des échanges. Cette dernière est synonyme de hausse de l'activité économique et de la demande. Une demande stimulée attire inévitablement de nouveaux investisseurs, tant nationaux qu'internationaux. Donc de l'embauche et une chute du chômage. Se met donc en place un effet « boule de neige », les coûts sociaux payés par l'État diminuant, et donc ses besoins de financement. La fiscalité peut donc encore baisser d'un cran supplémentaire. La conséquence inévitable est une relance de l'économie. Est-ce possible ? Est-ce utopique ?

Un pays a montré la voie au début des années 80 : la Nouvelle Zélande, qui était dans une situation économique proche de celles de la France et de la Belgique. En quelques années, les dépenses étatiques ont chuté, et l'économie est repartie à la hausse, de manière durable. Encore aujourd'hui (et c'est souvent le cas), peu importe le parti au pouvoir, les règles d'assainissement des finances publiques restent de mise, et personne ne pense à y déroger ! Plus près de chez nous, la Slovaquie a suivi le même chemin, avec un taux d'imposition uniforme de 19%. Il s'en est suivi une croissance économique continue, même depuis le début de la crise, alors que ce pays était donné comme le parent pauvre des pays de l'Est. Il a depuis été imité par d'autres, notamment les pays baltes.

La recette du redressement économique semble donc évidente. Son efficacité est prouvée. Mais c'est une recette libérale. Et les libéraux (les vrais) sont très, très loin du pouvoir, tant en France qu'en Belgique. Faut-il pour autant désespérer ? Signalons que le parti qui a procédé à la révolution fiscale en Nouvelle Zélande, baptisée *Rogernomics*, en l'honneur de son mentor Roger Douglas, était le parti... travailliste ! Aussi, gardons espoir !

« La prospérité et la paix ne peuvent pas être préservées sur le long terme sans une monnaie saine. » – Ron Paul

Un produit sain est un produit qui rend les services qu'on attend de lui sans avoir par ailleurs d'effets nocifs. Il en va de même pour la monnaie : une monnaie saine est une monnaie qui rend de manière satisfaisante les services qu'on peut attendre de la monnaie sans avoir par ailleurs d'effet nuisible. Or, que demande-t-on normalement à une monnaie ? De bien remplir son rôle de « pouvoir d'achat disponible ». Une monnaie sera donc d'autant meilleure qu'elle sera plus capable de bien maintenir son – et donc notre – pouvoir d'achat, c'est-à-dire qu'elle sera moins inflationniste.

### *La réalité inflationniste*

Or il n'est absolument pas excessif de dire que les monnaies de notre époque ne sont pas des monnaies saines et ceci à un double point de vue. Tout d'abord, elles sont pratiquement toutes inflationnistes. Ainsi, les autorités monétaires européennes considèrent comme optimal d'atteindre un taux d'inflation de 2% par an dans la zone euro. Or, un tel taux n'est pas négligeable puisqu'il revient à un taux d'intérêt négatif de 2% sur les encaisses monétaires. Mais ce qui caractérise – et condamne – la gestion des autorités monétaires modernes c'est aussi – et peut-être surtout – son caractère déstabilisateur des économies.

Nous en avons malheureusement eu un exemple désastreux récemment puisque la crise financière et économique qui a commencé en 2007-2008 a été le résultat de l'extraordinaire instabilité de la politique monétaire de la banque centrale américaine. Mais aussi de beaucoup d'autres banques centrales qui ont décidé une invraisemblable expansion monétaire au début du siècle, avant de revenir à une politique plus sage. Ces variations arbitraires ont provoqué des distorsions considérables dans les décisions d'investissement, les structures productives et les structures de prix. Revenir à de véritables monnaies saines est donc une exigence prioritaire pour notre prospérité. Mais comment y revenir ?

### *Une Constitution monétaire ?*

L'objectif à poursuivre consiste à limiter le plus possible le taux d'expansion de la quantité de monnaie et à empêcher sa variabilité. On peut alors imaginer de mettre au point une sorte de « Constitution monétaire » qui limiterait le pouvoir discrétionnaire des autorités monétaires.

Mais il serait probablement difficile de faire accepter une telle limitation « constitutionnelle » à des autorités publiques qui sont attachées au caractère discrétionnaire des politiques monétaires, ce qui leur permet de créer à court terme l'illusion de la prospérité ou de faciliter le financement de leurs déficits publics. C'est même sans doute difficile à faire accepter à des

opinions qui sont majoritairement convaincues, à tort, que l'expansion monétaire stimule l'activité économique.

Imaginons cependant que des Constitutions monétaires de ce type soient adoptées. Rien ne permet de garantir qu'elles seraient respectées. À titre d'exemple, la banque centrale européenne est censée, d'après ses textes fondateurs, mener une politique monétaire non-inflationniste, mais elle n'a jamais respecté cette limitation et elle considère même officiellement que son objectif consiste à obtenir un taux d'inflation de 2%.

### *Privatiser la monnaie*

Pour limiter le pouvoir discrétionnaire des banques centrales, on évoque parfois le retour à l'étalon-or. Un tel système empêche en principe une expansion arbitraire de monnaie par les banques centrales, puisque, ayant donné une garantie de convertibilité de leurs monnaies contre l'or, si elles font un excès de création monétaire, ceci se traduit par des pertes de leurs réserves d'or, ce qui n'est pas supportable de manière durable. Mais encore faut-il que la règle soit respectée.

Or, comme le montrent bien les leçons de l'histoire, une banque centrale – parce qu'elle est une institution publique – se donne le droit de ne pas respecter ses engagements. Tel est le cas lorsqu'elle dévalue, c'est-à-dire qu'elle modifie de manière discrétionnaire le prix en or de sa monnaie. La dévaluation est un vol qui permet à une banque centrale de s'affranchir de ses promesses et des limites qu'on avait mises à ses capacités de création monétaire.

Nous vivons malheureusement dans un monde où les autorités publiques ne respectent pas les règles éventuelles auxquelles elles devraient être soumises. C'est pourquoi la seule solution pour revenir à des monnaies saines consiste à retirer le pouvoir monétaire aux autorités publiques et à le remettre au monde civilisé, c'est-à-dire le monde de la sphère privée dans lequel on a le respect des contrats. Ainsi, on ne peut espérer revenir à des monnaies saines qu'en acceptant la concurrence entre des producteurs de monnaie privés.

### *Retour à la monnaie saine*

Il ne s'agit pas d'une utopie, puisque ce système a existé jusqu'à la création des banques centrales publiques au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècles. Il a permis une grande stabilité monétaire et des taux d'intérêt peu variables, ce qui a joué un rôle positif dans le décollage économique d'un grand nombre de pays. Si un banquier privé émet des billets ou des dépôts auxquels il donne une garantie de convertibilité en or (ou en argent ou en tout autre bien), il évite, en individu responsable, tout excès de création monétaire. C'est pourquoi le plus important n'est pas de savoir si une monnaie est convertible en or, mais de savoir qui donne la garantie de convertibilité : des individus responsables ou des autorités publiques irresponsables ?

Il est intéressant de constater qu'il y a actuellement un développement des monnaies privées, la plus connue étant le *Bitcoin*. Cependant, celle-ci ne répond pas parfaitement aux exigences d'une monnaie saine. En effet, sa valeur dépend surtout de la crédibilité de la promesse qui a été faite au sujet du taux de croissance des unités monétaires. Et il n'existe aucune garantie de convertibilité en termes de biens réels, c'est-à-dire de garantie de maintien et de stabilité du pouvoir d'achat. On pourrait espérer un vrai développement des monnaies privées si les États acceptaient de supprimer leurs monopoles monétaires, donc le cours forcé et l'obligation de payer ses impôts en monnaie publique.

*« Il y a deux manières de conquérir et d'asservir une nation, l'une est par les armes, l'autre par la dette » – John Adams*

**L**e mot « dette » vient du latin *debeo* qui signifie « *devoir, ce qu'on doit à quelqu'un* ». Si cela s'applique complètement à une affaire privée entre des individus responsables, il n'en va plus de même lorsqu'on parle de dette publique.

Par ailleurs le principal problème économique actuel est bien de sortir de la spirale dangereuse liée à l'endettement public. Pour comprendre pourquoi la dette publique est une manière « d'asservir » une nation, comme l'a si bien dit le constitutionnaliste et ancien président des États-Unis d'Amérique John Adams, il nous faut revenir sur la naissance du concept de dette et voir en quoi une dette devient dangereuse dès qu'elle perd sa nature privée et passe dans le domaine public.

### *Nous agissons dans le temps*

Et avant tout, il est nécessaire de revenir sur le fait que l'homme réfléchit, décide et agit dans le temps. Il peut penser à une action puis décider de réaliser cette action et ensuite agir. Entre la pensée et l'action le temps peut s'écouler.

Prenons un exemple. Je peux rêver à l'acquisition d'un véhicule de luxe, ses caractéristiques, son esthétique, sa marque et ensuite décider de réaliser ce plan. Cependant, entre l'idée et la décision, le temps peut-être court : disons d'une journée à un mois. Mais il peut se passer plusieurs années avant que j'économise puis que je fasse l'acte d'achat de ce véhicule de mes rêves. Ou bien, je peux trouver une personne qui me prêtera la somme afin d'acquérir tout de suite ce véhicule. Dans les deux cas, le temps intervient. Et la dette va jouer un rôle.

En effet je vais faire part de mes projets à un ami qui va me suggérer d'emprunter la somme me permettant de réaliser mon rêve. Ou peut-être me proposera-t-il lui-même de me la prêter. Quoiqu'il en soit, prêter une somme dont on dispose à un instant  $t$  suppose qu'on sacrifie cette somme à cet instant pour espérer en disposer plus tard, une fois remboursée.

### *La vraie dette : la dette privée*

Dans ce cas, deux choses se sont produites. Prêteur, je dois disposer d'une somme et je dois accepter de la prêter avant d'en disposer plus tard. Inversement, emprunteur je souhaite disposer de cette somme immédiatement et je m'engage à la rembourser plus tard.

Dans ce cas, et dans ce cas seulement, les deux individus concernés par cette transaction emprunt-remboursement d'une somme vont passer un contrat stipulant les conditions de la transaction avec engagement de part et d'autre.

L'emprunteur va s'engager à rembourser cette somme selon des modalités précisées dans le contrat, et le prêteur accepte de prêter cette somme moyennant un intérêt, c'est-à-dire le prix du temps, qu'il ajoutera au montant de la dette à rembourser.

Dans un cadre privé, de telles opérations ont lieu et ne posent pas de problème tant que l'emprunteur est solvable. Il y a un prix qui s'appelle le taux d'intérêt qui reflète la préférence inter-temporelle des individus, une prime liée au risque de l'emprunteur et une prime complémentaire liée à la confiance dans la monnaie dans laquelle est libellée la dette.

Tous ces éléments sont parfaitement justes lorsqu'il s'agit d'un contrat privé reposant sur la réciprocité, la propriété et le respect des engagements.

### *La dette publique ou la spoliation différée*

Dans le cadre de la décision publique, l'homme de l'État cherchera toujours à fausser la perception des contribuables en dépensant aujourd'hui l'impôt qu'il prélèvera plus tard, c'est-à-dire en pratiquant l'endettement public. Ce procédé relève de ce que les économistes appellent l'illusion fiscale.

Les hommes politiques au pouvoir usent et abusent de plus en plus de l'illusion fiscale. Ils basent très souvent l'ensemble de leurs politiques sur ce phénomène en dépensant aujourd'hui l'argent que leurs successeurs devront prélever plus tard sous forme de nouveaux impôts. On voit bien dans ce cas qu'il n'y a aucun contrat entre un emprunteur et un prêteur puisque les politiciens dépenseront de l'argent qui ne reposera que sur la capacité de l'État à rembourser à l'avenir, donc sur la capacité à prélever des taxes et des impôts futurs.

L'inflation (l'impression de nouvelle monnaie) pourra aussi être utilisée, mais il s'agira encore de masquer le coût effectif de la dépense publique par nature irresponsable et destructrice. Penser que l'État peut créer des créances sans épargne préalable est une erreur qui nous a précisément menés à l'impasse économique actuelle. Une dette publique est un non-sens économique. La renier serait alors la solution ?

### *Sortir de la dette*

Nous venons de voir que l'endettement public n'était pas un véritable endettement puisque basé sur des engagements non écrits, non pris et non tenus. On en veut pour preuves les déremboursements de la sécurité sociale, les reniements d'engagements sur la retraite par répartition et la non-provision des retraites des fonctionnaires pour ne citer que les plus connues. Si une politique publique consiste à renier les engagements pris par d'autres, il existe une méthode simple, efficace et radicale : le défaut *volontaire* de paiement.

Il suffit de définir les dettes que vous n'allez pas honorer et de l'annoncer publiquement. L'inflation pourrait être une solution intermédiaire afin de repousser l'échéance. Mais au bout du compte il faudra en passer par l'assainissement et la redéfinition véritable et authentique de la nature et des prérogatives de l'État. Aujourd'hui, le schéma que nous proposent les gouvernements du monde entier est un schéma qui consiste à sauver des systèmes qui sont devenus ingérables.

Tout le monde connaît dans la mythologie grecque les Danaïdes condamnées à verser éternellement de l'eau dans un tonneau sans fond. Le règlement de la crise de la dette ne sera pas réglé par plus de dettes, mais par un vrai défaut de paiement et la définition d'un système monétaire et financier basé sur la responsabilité et la réciprocité des engagements.

« Hier, nous étions au bord du gouffre, aujourd'hui nous avons fait un grand pas en avant. » – Maréchal de Mac-Mahon

Le concept d'illusion fiscale peut se définir comme l'écart, volontairement caché par les autorités publiques, entre le coût et l'effet d'une action étatique. Il est très dommageable pour une société que ce concept soit méconnu du citoyen-contribuable.

Toutefois, cette méconnaissance s'explique par la volonté des dirigeants de l'entretenir. En effet, comme disait Colbert : « *Tout l'art du bon gouvernement consiste à plumer l'oie de façon à obtenir le maximum de plumes avec le minimum de cris* ». Ainsi, en matière de fiscalité, le but premier des politiciens est (1) de créer l'illusion que les impôts et les taxes des contribuables sont moindres que la réalité, et ensuite (2) de créer l'illusion que les avantages obtenus par la population seraient plus grands que la réalité.

Ainsi, le système fiscal des pays démocratiques présente des caractéristiques consistant à (1) faire coïncider l'impôt avec des événements heureux ou malheureux, (2) faire passer l'impôt pour temporaire et marginal, (3) préférer les taxes et impôts indirects, (4) utiliser des monopoles pour générer des revenus, (5) tenter de collecter des taxes et impôts sous forme de paiements périodiques modestes, et enfin (6) brouiller la présentation des comptes.

En outre, l'action politique qui sous-tend l'action fiscale cherche toujours à se légitimer en utilisant la rhétorique de la « justice sociale », permettant ainsi de couper court à tout débat contradictoire quant au bien-fondé de la ponction fiscale. De plus, le gouvernement n'a pas intérêt à ce qu'il soit possible de mesurer l'efficacité économique des dépenses publiques issues de la fiscalité, car cela induirait d'être capable de dire qui supporte le poids de telle ou telle dépense publique, ce qui mettrait alors en évidence la profonde inégalité de la fiscalité.

Dans ce cadre, l'impôt à un effet négatif en constituant un détournement de richesse depuis des dépenses productives utiles à la collectivité vers des dépenses improductives dont chacun tente de tirer profit. En d'autres termes, au lieu de laisser le choix aux individus d'arbitrer leurs dépenses en fonction de leurs besoins en orientant cette dépense vers des activités compétitives et créatrices de richesses, l'illusion fiscale tend à accroître les dépenses improductives en drainant les recettes issues de la fiscalité vers des dépenses clientélistes visant non pas à créer des richesses mais à maintenir un *statu quo* des pouvoirs en flattant un électorat et en garantissant les rentes de situations liées à des statuts ou des marchés captifs.

Au-delà même des considérations économiques pures telles que la création de rentes de situation et d'un cercle vicieux de la dette qui obère mécaniquement la croissance potentielle d'un pays, cette mécanique de l'illusion fiscale légitimée par le principe de « justice sociale » entraîne irrémédiablement vers des régimes de plus en plus liberticides.

En effet, l'interventionnisme de l'État permet à des individus qui n'en subiront pas les conséquences de décider à la place de personnes qui sont réduites à la passivité. Le décideur public utilise la recette issue de la « spoliation légale » de manière non-optimale car ce n'est pas son argent qu'il dépense. De même, le citoyen passif ne peut pas prendre en compte les coûts et les avantages d'une décision sur laquelle il n'a pas de prise. Il ne peut rechercher que les moyens de s'y adapter. Dans ce cadre, la simple évocation des quatre manières de dépenser l'argent (Milton Friedman) permet instinctivement de comprendre l'irresponsabilité et le manque d'efficacité produits par un niveau d'étatisme élevé : (1) dépenser son propre argent pour soi-même, (2) dépenser son propre argent pour les autres, (3) dépenser pour soi-même l'argent des autres, (4) dépenser pour les autres l'argent des autres.

*In fine*, l'illusion fiscale amène les individus à ne plus avoir la liberté de choisir eux-mêmes leur propre vie, ils délèguent *de facto* ce choix à une classe sociale dirigeante (au sens marxiste du terme). Avec l'argent du contribuable-citoyen, les dirigeants politiques décident ainsi au nom de ce même contribuable ce que doit être sa retraite, ses soins, son école, son contrat de travail, etc. Les individus sont alors dépossédés légalement de leur libre arbitre sur tout un ensemble de choix qui devraient pourtant leur revenir.

Les hommes politiques chercheront toujours à produire de l'illusion fiscale. Par exemple, ils chercheront systématiquement à faire croire à la majorité de l'électorat « qu'elle ne paie pas d'impôts », parce qu'ils infligent de façon visible des impôts spécifiques à une minorité. En d'autres termes, cela revient à toujours porter l'attention sur la « main qui donne », tout en dissimulant soigneusement la « main qui prend » ; où la première doit nécessairement donner moins que la seconde ne prend. Par conséquent, le niveau d'étatisme constitue en soi une illustration historique du phénomène d'illusion fiscale.

Dès lors, il serait vain de croire que l'abandon de l'illusion fiscale peut provenir d'un système qui profite de ce phénomène, et dont l'utilisation est consubstantielle à son fonctionnement. En effet, la rupture avec l'illusion fiscale constituerait certes une décision politique courageuse, mais cela correspondrait également à une décision létale pour le pouvoir qui la prendrait. En outre, même dans l'hypothèse où la classe politique conviendrait collectivement de la nécessité pour l'intérêt général d'abandonner l'illusion fiscale, il n'en demeurerait pas moins que cela prendrait un temps nécessairement très long. Car, dans un système centralisé, où les parties prenantes sont multiples et les risques de frictions profondes sont très élevés, le temps que la décision descende la pyramide étatique, législative puis juridique jusqu'à l'économie réelle, la vie sociale et sociétale, il est très probable que l'esprit de concorde qui aura présidé à cette décision aura disparu et que les tentations délétères seront réapparues.

Ainsi, si aucune solution consensuelle ne peut émerger, seule la brutalité peut réussir à débloquer la situation. Dans ce cadre, seules deux solutions peuvent conduire à abandonner l'illusion fiscale. Soit le système implose car les conditions de son financement ne sont plus réunies (non consentement à l'impôt, refus des investisseurs internationaux d'acheter la dette souveraine à des taux non-prohibitifs...); soit le pays se vide (littéralement – à l'étranger – ou allégoriquement – démotivation) de sa population qui ne supporterait plus cette spoliation organisée au profit d'intérêts particuliers de court terme. Cette mécanique se traduisant *in fine* par sacrifier l'emploi privé, ainsi que les jeunes et futures générations, sur lesquels porte le poids de ce système. Dans les deux cas, les dirigeants devront revoir leur *modus operandi* fiscal et politique, sans quoi ils courraient le risque d'une guerre ou d'une révolution.

## Sortir du mensonge des banques centrales

Henri Lepage

« Les banques centrales sont elles-mêmes responsables des emballements financiers à l'origine des crises. La théorie économique méconnaît gravement leur rôle dans l'instabilité financière. »

George Selgin

Jamais une reprise économique n'a été aussi désespérément faible et longue à se manifester. Et cela malgré des taux zéro ainsi qu'une politique monétaire apparemment extrêmement laxiste.

L'explication la plus courante consiste à reprocher aux pouvoirs politiques de ne pas avoir répondu avec toute l'ampleur nécessaire au formidable déficit de demande globale qui résulte de la Grande Récession. C'est le discours des « néo-keynésiens » qui dénoncent l'effet pervers des politiques d'austérité budgétaire. C'est aussi celle des « néo-monétaristes » qui considèrent que Ben Bernanke a commis en 2008 une erreur majeure de politique monétaire. Malgré des divergences notoires, ils s'entendent pour considérer qu'il est indispensable de continuer les politiques actuelles d'assouplissement quantitatif (*Quantitative Easing*).

Il est temps de comprendre que, loin d'être la solution, ces politiques d'assouplissement quantitatif et de taux zéro sont au contraire la cause de la difficulté du retour à la croissance.

La politique des taux zéro est une aberration économique. Il est bien de se préoccuper de la « demande » et, pour cela, de chercher à réduire les coûts de l'endettement des entreprises. Mais cela n'a de sens que pour autant que subsiste une « offre » réelle. Or l'inconvénient de pousser à l'écrasement de la hiérarchie des taux est qu'en réduisant à l'extrême les marges des intermédiaires bancaires et financiers cette politique a pour conséquence de détourner les banques de faire du crédit. Lorsqu'elle est poursuivie de manière continue, elle engendre une rareté et un renchérissement du crédit qui se font essentiellement au détriment du tissu des petites et moyennes entreprises. C'est-à-dire exactement l'effet inverse de celui recherché.

Qui plus est, lorsqu'elle est pré-annoncée, la politique des taux zéro a pour effet pervers de modifier les comportements des détenteurs de fonds en faveur de stratégies dites de « *carry trade* » : c'est-à-dire financer leurs investissements en s'endettant massivement à court terme et spéculer ainsi sur le renouvellement automatique de leurs dettes et la permanence de taux très bas. Les médias ont raison de dénoncer les abus et excès qui ont marqué l'activité des marchés financiers dans les années qui ont précédé le krach de 2007/2008. Mais ils ont tort de s'en prendre aux nouvelles techniques et innovations qui ont révolutionné le marché de la finance. Le vrai coupable, c'est la *Federal Reserve* américaine elle-même qui, dès 2003, en

cessant d'appliquer la règle de taux qu'elle suivait jusque-là (*Taylor Rule*), a fait basculer les marchés dans un monde de casino géant. La pyramide s'est effondrée mais les autorités monétaires n'en ont tiré aucune leçon, puisque les mêmes effets sont en train de se reproduire avec l'émergence d'une nouvelle bulle boursière.

Il existe de bonnes raisons de douter de l'efficacité économique des techniques de « *Quantitative Easing* ». Celles-ci consistent à alimenter massivement la liquidité du système bancaire en rachetant aux banques, via l'*open-market*, des montants énormes d'actifs financiers transformés en réserves auprès de la banque centrale. Cette stratégie devrait favoriser la reprise de l'offre de crédits. Mais pour que cela marche, encore faudrait-il que les autorités publiques ne prennent pas simultanément des dispositions contraires.

Un exemple en est celui des règles prudentielles imposées aux banques au titre des accords internationaux dits de Bâle III. En moins de cinq ans, le bilan des grandes banques centrales a connu une progression vertigineuse. Le volume de monnaie de banque centrale a été multiplié par trois. Replacé dans une perspective historique, c'est gigantesque. Mais l'offre de crédit privé n'a pas suivi. Cela s'explique par les efforts des banques pour réduire l'ampleur de leurs effets de levier. Mais ce n'est pas tout. À ce mouvement normal de *deleveraging* initié par les cordes de rappel spontanées du marché s'ajoute, en la circonstance, une dose supplémentaire de déflation d'origine réglementaire qui résulte du relèvement des ratios capitalistiques que doivent respecter les banques.

L'incidence de cette onde déflationniste supplémentaire dépend des parts relatives de l'État et du marché dans la production de monnaie. Elle sera d'autant plus importante que la part du marché y est plus prépondérante. Lorsque celle-ci est de 90 à 95 % – comme c'était généralement le cas avant la crise – il y a toutes les chances pour que les efforts de reflation directe de la banque centrale par les politiques de *Quantitative Easing* (qui ne jouent que sur une proportion très réduite du total de la masse monétaire) se trouvent neutralisés par les mécanismes de multiplicateur négatif liés au supplément de *deleveraging* imposé par la réglementation. Résultat : une stagnation de la masse monétaire qui contraste avec l'image véhiculée par les médias d'un *Quantitative Easing* associé à l'idée d'une hyper-abondance monétaire (publique, oui, mais pas privée !). Qu'on s'étonne ensuite que les acteurs économiques continuent de se plaindre d'un climat persistant de *credit crunch* longtemps après la fin de la récession !

La grande inconnue est maintenant de sortir des *QE* sans que la réduction des injections (*tapering*) provoque une remontée brutale – et mortelle – des taux. Des scénarios sophistiqués ont été élaborés, dont le secret repose sur ce que les banques centrales qualifient de *Forward Guidance* – c'est-à-dire l'art de contrôler et de manipuler les anticipations. Mais cela suppose une telle finesse dans le réglage de l'action et la communication qu'on peut sans crainte douter que des équipes dont le passé démontre qu'elles n'ont cessé d'accumuler les erreurs de jugement pourront ainsi nous guider sans accident dans une telle transition.

Le moment est ainsi venu de révéler les mensonges d'une institution qui est la dernière à croire aux possibles bienfaits d'une gouvernance centralisée des comportements économiques – même lorsque cela ne concerne que la monnaie. Le temps est venu de contester la nécessité même de son existence.

## La révolte fiscale : quelles probabilités ?

*Serge Schweitzer*

« Il est étrange de constater qu'une révolte fiscale n'émerge pas dans des situations où la pression fiscale est insupportable. »

*Pascal Salin*

**F**ace à la « tyrannie fiscale » (Pascal Salin) que nous vivons et qui va croissant, tant dans les montants que dans les modalités d'inquisition, on pourrait aisément imaginer que l'oppression fiscale engendre mécaniquement des jacqueries et des révoltes.

Somme toute, l'histoire de l'ancienne France est parsemée de mouvements ici spontanés, là plus longuement mûris qui, plus d'une fois, ont mis jusqu'en péril l'ordre établi.

### *C'est une révolte ?*

On pourrait alors imaginer que l'extraordinaire progression des prélèvements obligatoires a « excité » le contribuable au point que nous sommes au bord de la révolte finale. Certains ont cru la discerner dans l'épisode des bonnets rouges. Or, pourtant rien de tel ne s'est produit, et rien de tel ne se produira. Il faut percer ce mystère. La multiplication par cinq du montant des prélèvements obligatoires en pourcentage du PIB entre 1914 et 2014 aurait dû accroître la probabilité d'une explosion.

Ce puissant paradoxe est pourtant assez aisé à résoudre. La question posée dans cette courte réflexion n'est pas celle de la légitimité de l'impôt, ni du statut de la révolte fiscale. Ces questions sont certes importantes, mais ne nous servent en rien pour trouver une réponse satisfaisante. Mais, si nous réfléchissons, nous pouvons facilement résoudre le paradoxe avec quatre propositions.

### *Connais ton bourreau*

D'abord, nous préférons avoir affaire à des bandits sédentaires plutôt qu'à des bandits nomades (Mancur Olson). La connaissance et les relations qui lient le spoliateur et le spolié permettent de trouver des compromis qui sont plus de l'ordre d'échapper au pire que de maximiser sa satisfaction. Les hommes de l'État se verraient volontiers opérer une razzia fiscale maximale. Mais ils tueraient toute incitation à produire, donc toute possibilité de lever demain l'impôt.

De leur côté, les spoliés souhaiteraient garder l'intégralité du fruit de leurs efforts, mais comme leurs persécuteurs ont le monopole de la production du droit et de la violence légale, on préfère acheter une paix relative en étant spoliés en deçà d'un certain montant.

### *Pour vous, je ferai une exception*

La seconde raison consiste à comprendre combien il est aisé pour les hommes de l'État d'acheter la soumission fiscale en multipliant les prébendes, niches fiscales, allocations et

subventions de toutes sortes, monopoles, quotas, bref, un ensemble de « minables pots de vin » (Pierre Lemieux). Stratégie fort habile des hommes de l'État qui, tels une entreprise bien gérée, segmentent leur marché en niches successives, achetant le silence des uns et la tranquillité des autres.

### *Ce qui se voit...*

La troisième raison est de ne pas balayer sans examen, la question des biens publics. Certes, il est possible qu'ils soient produits à un coût exorbitant. Pourtant, il serait faux de dire qu'en France, la lutte contre l'incendie, le système hospitalier ou encore les routes et infrastructures sont de niveau médiocre.

### *C'est pas moi, c'est l'autre*

La quatrième raison est que la structure et la distribution de la fiscalité française est d'une progressivité parmi les plus fortes du monde. Il y a donc une très forte concentration sur un petit nombre de contribuables.

C'est alors qu'une majorité des contribuables sont persuadés que ce sont les autres qui paient pour eux. Et si l'on ajoute que les impôts indolores, parce que presque invisibles (comme la TVA) dominent le paysage fiscal français, on a un éventail de « bonnes raisons » permettant de comprendre la non-révolte.

### *Le prix de la révolte*

Pour que la révolte soit efficace, il faut se coaliser de façon à constituer un groupe de pression nombreux et inquiétant électoralement pour les hommes de l'État. Or, si les intérêts de ceux qui espèrent capturer de la rente sont fortement coagulés, il y a dispersion du côté des contribuables révoltés.

Ainsi, soit un puissant mouvement qui va faire remettre un nouvel impôt ou une nouvelle dépense (ce qui revient au même) de 500 millions d'euros. Mais dispersés sur chaque contribuable, l'avantage retiré n'est que de quelques euros.

Or, de plus et enfin, les contribuables fortement pressurés sont ceux dont le coût d'opportunité est le plus élevé. Va-t-on se coaliser afin de se révolter pour obtenir une économie de quelques dizaines d'euros pendant que les coûts nécessaires à la constitution et à l'entretien de la coalition vont faire perdre à ces mêmes contribuables des milliers d'euros ? Rationnellement, le jeu du marché politique et la théorie du « *Public Choice* » donnent la réponse : non.

### *Acheter la soumission*

Pour terminer, une image : le 12 février 2014 en Californie, les télévisions du monde entier ont montré la longue accolade pendant une conférence de presse du président de la République Française, et celui qui, il y a un an, avait initié le mouvement de révolte des « pigeons ». Acheter la soumission fiscale pour un bon entrepreneur politique est une opération aisée. On ne connaît pas ici la contrepartie, mais dès que le leader des « pigeons » fut satisfait, le voilà réintégré dans sa zone d'esclavage.

C'est que consentir à son propre esclavage est une attitude assez répandue. Le contrat de mariage en est une modalité par volontariat, la soumission fiscale une autre par résignation.

« La liberté ne peut être que toute la liberté ; un morceau de liberté n'est pas la liberté. » – Max Stirner

**L**ibertaires et conservateurs, faux libéraux et antilibéraux ont pour habitude de diviser la liberté en plusieurs catégories. Or, celle-ci est un tout, un ensemble, pas un gâteau qu'on découpe en parts plus ou moins grosses, selon l'appétit des convives.

Comment ne pas la percevoir comme un tout et pourtant prétendre la défendre ? Est-ce à dire qu'on ne défendrait que certains aspects de la liberté, tels exclusivement ceux qui sont conformes à notre morale, à nos valeurs, à notre mode de vie ? Comment la liberté économique pourrait-elle exister sans la liberté politique ou civile ? Et inversement ?

Bien entendu, cette liberté une et indivisible, nous ne l'appréhendons pas tous de la même façon, nous n'en percevons pas tous les contours de manière identique, selon la situation personnelle et le cheminement intellectuel de chacun, et par conséquent nous ne mettons pas en œuvre les mêmes moyens pour la défendre. Mais il demeure.

Hélas, le libéral et le libertarien sont souvent assez réticents à toute forme de militantisme, probablement à cause de la connotation politique du verbe militer, ou du fait de leur méfiance à l'égard de toute organisation politique.

Il n'est pas question ici de dresser une liste exhaustive des outils à notre disposition pour ce faire, mais de permettre à tout un chacun de réaliser qu'il est possible d'agir concrètement et utilement, même quand on agit isolément par choix ou par contrainte. Oui, nous pouvons tous être des défenseurs actifs et utiles de la liberté. Encore devons-nous tous prendre conscience de notre pouvoir et de notre capacité à agir, surtout à une époque où la communication est si rapide et ses outils si accessibles.

Pour beaucoup, le premier outil militant est l'ordinateur que nous sommes nombreux à utiliser plusieurs heures chaque jour. Participation aux réseaux sociaux, partages d'articles et d'informations, échanges et débats sont le quotidien de nombre d'entre nous. Hélas, certains peinent à en sortir et s'enferment parfois dans un huis-clos cyber-libéral qui finit par être stérile, voire contre-productif et démoralisant.

Pourtant c'est ce premier outil qui démultiplie l'efficacité de tous les autres, parmi lesquels :

- L'écriture. Éditos, articles, lettres ouvertes, essais, études, thèses, ouvrages collaboratifs... Nous ne sommes pas tous des Salin ni des H16, mais si nous apprécions leurs écrits, à nous de les faire connaître, surtout en dehors des cercles de convaincus.
- L'animation de réseaux sociaux ou de médias en ligne. Contrepoints est la parfaite illustration des possibilités offertes par les moyens modernes de communication, avec

certes le travail acharné de toute une équipe. Mais l'épopée de LibertarienTV sur YouTube prouve aussi que, même seul, on peut toucher un large public.

- L'utilisation des médias traditionnels est maintenant devenue possible, ceux-là même qui sont pourtant des outils de propagande du système en place. Certes, la télévision est encore quasi-inaccessible, mais certains journaux ouvrent parfois leurs colonnes, au moins en version web, à des plumes de tous horizons. Mais s'il y a un média puissant et accessible, c'est la radio. Il est assez facile d'y passer dans les émissions de libre antenne, et avec un minimum de coordination, il est possible d'y diffuser nos idées presque quotidiennement. Moi qui aime utiliser ce canal régulièrement, j'enrage souvent de constater les boulevards qui nous sont ouverts et qui restent inexploités. Voilà pourtant un moyen de toucher efficacement des millions de gens pour un prix très faible !
- Les actions de terrain, qui peuvent toutes être menées en solo, mais sont tellement plus efficaces quand elles sont optimisées par une coordination même minime et informelle !

Elles peuvent être classiques, telles les campagnes d'affichage ou de collage d'autocollants du Collectif Antigone, et restent très efficaces. Les « colleurs » réguliers savent choisir leur support et des slogans libéraux peuvent ainsi être lus des centaines de fois avant d'être arrachés ou changés. Elles peuvent aussi revêtir des formes moins conventionnelles et parfois moins légales. Pour le premier opus de *Libres !*, j'aurais mis en garde contre les conséquences d'actions illicites, précisant que je n'encourage personne à enfreindre la loi. Mais aujourd'hui, nous n'avons plus le luxe du choix du respect de lois faites par des bandits depuis des lustres. Donc, pourquoi ne pas utiliser des billets de banque comme support à la diffusion de messages libertariens ? Un billet de 5 ou 10 € est manipulé des milliers de fois, et un tampon de poche, qui coûte moins de 10 € sur Internet, peut transformer des centaines de billets en outils de communication. Le détournement d'objets ou de supports visuels est gratuit, il ne faut pas s'en priver. Attention toutefois à ne pas nuire à la propriété d'autrui, à part celle de l'État ou d'une entreprise qui vit de ses subsides. Dans certains cas, c'est même une forme de légitime défense... Nombreux sont les libéraux proclamés qui se plaignent de la mainmise de l'État et de ses valets sur nos vies, mais sont les premiers à dénoncer toute forme de militantisme dès lors qu'elle est illégale ! Les moutons peuvent donc protester, mais en respectant les règles écrites par le berger.

Surtout, n'oublions pas que militer, c'est avant tout aller vers l'autre pour convaincre, au quotidien. En plus de l'utilisation massive des médias, tous les collectivistes, tous les liberticides le font. La victoire des idées se gagne aussi au café du commerce et dans la file d'attente de la Poste. Il est tellement facile de susciter l'attention des gens en trouvant le bon levier, souvent celui des petites choses concrètes et visibles du quotidien devenues impossibles. Ce n'est pas être populiste que de chercher à ouvrir les yeux de nos concitoyens par ce qui rassemble et ce qui est immédiatement visible. Sinon, c'est laisser le champ de bataille aux seules mains des gramscistes ou des apprentis dictateurs.

À nous tous de devenir acteurs, au lieu d'attendre un Ron Paul français, forcément un libéral convaincu qui aurait gagné à l'Euro millions, ce qui réduit d'autant plus les probabilités. Quant à l'union des associations libérales, elle non plus n'arrivera pas demain : « *il y en a qui ont essayé, ils ont eu des problèmes* ». Alors si vous croyez en l'individu, c'est le moment d'agir, en tant qu'individu.

---

## Conclusion

*Stéphane Geyres & Nicolas Prin*

---

**I**l faut le reconnaître. Deux ans après « Libres ! », la France n'est toujours pas devenue libérale, elle reste « normale ». Et les idées de liberté ont peu avancé comme ossature du bagage intellectuel du Français moyen ou même du jeune diplômé supposé plein d'avenir.

C'est même plutôt l'inverse qui apparaît de bien des façons. Le socialisme est désormais officiellement au pouvoir à peu près partout. On continue d'écouter avec déférence des soi-disant experts ou économistes se revendiquant du marxisme ou autre hérésie à la mode.

Même si notre nouveau premier ministre avance qu'il veut réduire la dépense publique de 50 milliards, ce chiffre reste ridiculement faible à l'échelle du déficit. Surtout, il a beaucoup de mal à convaincre sa majorité qui reste très keynésienne et gaspilleuse de l'argent des autres.

Le 1<sup>er</sup> mai voit toujours défiler des syndicalistes arriérés qui prétendent que le travail a une valeur intrinsèque, que les entrepreneurs prennent un malin plaisir à licencier, face à d'autres arriérés qui en sont restés à Jeanne d'Arc, ou d'autres encore qui pensent que les Français seront plus riches, à tous points de vue, dans une autarcie plutôt qu'en s'ouvrant au monde.

Le chômage ne s'est jamais aussi bien porté alors même qu'il est supposé être la priorité du clown qui habite l'Élysée, alors qu'on sait depuis des siècles que sa cause n'est que politique.

Au jour où ces mots sont couchés sur le clavier, le président de l'Arrêt public avoue sur une chaîne de télévision raffolant d'économie qu'il « *regrette de ne pas avoir dit plus tôt aux Français la gravité de la crise économique* », démontrant par là même qu'il n'a pas vu que la gravité de la situation du pays n'a justement rien d'économique ; car en vérité, la situation économique n'est que la conséquence du clientélisme et de l'incurie politique typiques de la social-démocratie, lancés au moins à l'après-guerre, voire avant, avec une nette accélération continue depuis quarante ans. Voilà ce qu'il devrait dire aux Français s'il était compétent et surtout s'il était honnête.

Bref, le socialisme est toujours bien présent, malgré le grand sursaut que « Libres ! » espérait. C'est là une boutade, bien sûr, mais qui ne saurait cacher la réalité, simplement dramatique.

### *Comme un frémissement*

Pourtant, on voit pointer de plus en plus de signes d'intérêt envers les idées libérales. Pascal Salin a eu droit à une double page dans Le Figaro, avec un titre accrocheur proposant : *Essayons la baisse massive des impôts !* Même si bien plus *soft*, Gaspard Koenig tient une rubrique dans ce même quotidien. Mieux, Manuel Valls s'est vu qualifié de « libéral », à mon grand dam, et selon l'Ifop, Nicolas Sarkozy « *incarne[rait] le mieux le libéralisme* ».

## Conclusion

Durant la campagne des municipales du début 2014, le président du PLD a tenté plusieurs fois de faire parler de lui dans le cadre de la campagne parisienne, et la ville d'Aix-en-Provence s'enorgueillit de compter des « libéraux » au sein de sa nouvelle équipe municipale.

En d'autres termes, de nombreux signes laissent croire – accroître ? – que les idées libérales gagneraient du chemin, voire que la presse ouvrirait un peu ses colonnes à nos porte-paroles.

Il faut dire que deux facteurs au moins jouent en notre faveur. Bien sûr, en premier lieu vient l'absence – prévisible – de résultats des socialistes. Les 13% de satisfaits de « Flanby » après juste deux ans en poste laissent des traces, et forcément de plus en plus, même à gauche, s'interrogent. Ensuite, il y a de nombreux endroits où les idées libérales progressent. Ne prenons que le seul exemple des États-Unis : on y voit un Rand Paul, fils de Ron Paul et élevé au libertarianisme très *grassroots* de son père, qui explose en popularité outre-Atlantique.

### *Qu'espérons-nous avec ce livre ?*

Dans ce contexte, que nous apporte, que vous apporte un ouvrage tel que « Libres !! » v2 ?

En premier lieu, nous pensons aux lecteurs du premier volume. Ils ont, nous l'espérons, pu trouver dans ce nouvel opus des compléments aux principes posés par les cent premiers textes, des approfondissements au-delà de la simple critique. Nous voulons croire que ces cent un nouveaux articles leur ont permis de voir que le libéralisme est bien la pensée humaniste qui décrit la société en laquelle nous aspirons tous de nous retrouver un jour.

Mais au-delà des lecteurs précédents, il y a bien sûr tous ceux qui découvrent le projet et le *Collectif La Main Invisible* pour la première fois. Certains articles sont peut-être un peu ardu, mais nous pensons qu'ils vous auront révélé de nouvelles facettes de la liberté, des angles et des sujets peu connus ou inhabituels, dont la lecture vous aura permis d'avancer en réflexion.

Enfin, et peut-être surtout, il y a le milieu libéral français, celui qui se sait et celui qui s'ignore. Pour ceux qui se savent libéraux, nous avons voulu leur donner les moyens concis d'accompagner peut-être encore plus loin leur pensée libérale. Ils ont peut-être découvert un libéralisme plus exigeant, des idées qui repoussent les limites de leur vision de notre futur. Pour les personnes qui se sont découvertes libérales ou tout simplement qui s'intéressent aux idées de la liberté depuis peu, ce livre se veut apporter comme une « boîte à outils », une qui serait plus efficace que la trousse de secours de Normal I<sup>er</sup> et qui leur donne envie d'en savoir davantage, d'aller plus loin sur le chemin d'une organisation sociale riche de vraies valeurs.

### *Agir pour la Liberté*

Ce volume a été conçu sous le thème de l'action, avec pour slogan : *Après les principes, la Liberté en pratique*. C'est cette logique qui a conduit le choix des sept parties et des textes.

Quel que soit votre niveau de lecture, nous avons voulu vous donner les moyens de passer à l'action. Vous donner envie d'en savoir plus. Vous donner envie d'en parler autour de vous, questionner, interpellier. Vous donner la capacité de vous lancer dans le débat, de remettre en question toutes ces fausses évidences qu'on nous assène sans même voir leurs incohérences. Vous apporter des arguments pour convaincre et diffuser à votre tour le message de la liberté, celui où chacun de nous est un véritable acteur, un citoyen bien plus qu'un mouton.

## Conclusion

Ce n'est pas l'objet de ce livre de les détailler, mais il existe en France et de par le monde de nombreux projets, partis, associations, instituts et initiatives qui, tous selon leurs moyens et leurs priorités, œuvrent pour faire avancer les idées simples que ce livre développe. Une des premières options qui s'offrent à vous consiste d'abord à rejoindre une de ces organisations.

Il y a aussi bien sûr la piste politique. Notamment celle qui consiste à s'engager, au sein d'un parti politique en vue, pour y faire au plus vite émerger une mouvance libérale, ou contribuer à développer celle qui serait déjà active, mouvance qui pourrait alors espérer pousser des représentants, des porte-paroles du libéralisme aux postes clés, voire au pouvoir suprême.

C'est là une piste qui mérite double réflexion. Nous espérons vous avoir convaincus tout au long de ces pages que le politicien, l'élu et son bras armé le bureaucrate, constituent justement tout ce dont il faut se prémunir et se méfier lorsqu'on veut protéger la liberté.

Dès lors, s'engager en politique, pour un libéral sincère, a vite fait d'être un paradoxe, un déchirement. Il y a des voies possibles, mais elles supposent un engagement entier, radical, rigoureux et exigeant. Et toujours non pas pour obtenir le pouvoir, mais pour le rendre.

Il y a de nombreux libéraux et libertariens actifs et militants en France, mais aussi en Belgique, en Suisse et la plupart des grands pays du monde. Il y a probablement un club, une association ou juste des amis actifs dans votre région. N'hésitez pas à rejoindre leurs rangs. Ou juste à parler de liberté autour de vous. Mais sachez garder le haut niveau d'exigence dont ce livre se fait le témoin : c'est la seule manière de ne pas voir la liberté finir galvaudée.

*Il n'y a toujours et jamais eu que deux philosophies politiques : la liberté et le pouvoir. Cet ouvrage est un outil pour les femmes et hommes qui font le choix actif de la liberté.*

Maintenant que vous la connaissez mieux, la liberté vous tente-t-elle ?

Alors, à vous de jouer ! Votre mission, si vous l'acceptez, est de promouvoir la liberté auprès des citoyens esclaves de l'État, asservis sans rien dire à une classe politique et administrative.

Il ne s'agit pas de prendre le pouvoir, il s'agit qu'on nous le rende.

Stéphane Geyres & Nicolas Prin



# *Annexes*



## Autodiagnostic libéral

Il n'est pas toujours facile de cerner ce qui fait du libéral ce qu'il est, beaucoup hésitent, s'interrogent, nous interpellent. Si vous êtes arrivé au bout de ce livre, vous avez probablement en vous beaucoup d'un libéral, ou vous devez déjà avoir une bonne idée de ce qui peut être cohérent avec une pensée libérale, ou pas.

Ou peut-être pas, qui sait... Peut-être au contraire avez-vous encore des doutes...

Pour vous aider à vous positionner, ou à jauger le degré de libéralisme de votre entourage, les journalistes, les politiciens ou les discours politiques ambiants, nous avons imaginé un exercice simple et sans grande prétention, tiré d'un site célèbre, sur les pages suivantes.

Voici un test qui vous demandera moins de dix minutes. Notez bien le nombre de a, b ou autres lettres que vous obtenez à chaque question. Le diagnostic se fait à la fin...

### Questionnaire

1) Les impôts sont-ils trop peu élevés ?

Pas du tout	Pas vraiment	Plutôt, oui	Tout à fait
d	c	b	a

2) Les clubs privés devraient-ils avoir seuls autorité sur le choix de leurs membres, même s'ils sont discriminatoires ?

Pas du tout	Pas vraiment	Plutôt, oui	Tout à fait
a	b	c	d

3) L'administration devrait-elle conserver la plus grande part des terrains publics ?

Pas du tout	Pas vraiment	Plutôt, oui	Tout à fait
h	g	f	e

4) Etes-vous favorable au libre-échange ?

Pas du tout	Pas vraiment	Plutôt, oui	Tout à fait
e	f	g	h

5) La réglementation sur la sûreté du travail est-elle trop peu contraignante ?

Pas du tout	Pas vraiment	Plutôt, oui	Tout à fait
d	c	b	a

## Autodiagnostic libéral

6) Le salaire minimum devrait-il être aboli ?

Pas du tout	Pas vraiment	Plutôt, oui	Tout à fait
e	f	g	h

7) La justice elle-même devrait-elle être privatisée ?

Pas du tout	Pas vraiment	Plutôt, oui	Tout à fait
m	n	o	p

8) Les relations sexuelles entre adultes consentants devraient-elles être réglementées ?

Pas du tout	Pas vraiment	Plutôt, oui	Tout à fait
d	c	b	a

9) Devrions-nous conserver les lois anti-trust ?

Pas du tout	Pas vraiment	Plutôt, oui	Tout à fait
l	k	j	i

10) Intervenons-nous trop dans les autres pays ?

Pas du tout	Pas vraiment	Plutôt, oui	Tout à fait
e	f	g	h

11) Devrions-nous conserver le caractère public des écoles et des universités ?

Pas du tout	Pas vraiment	Plutôt, oui	Tout à fait
l	k	j	i

12) Toute administration est-elle un mal nécessaire ?

Pas du tout	Pas vraiment	Plutôt, oui	Tout à fait
p	o	n	m

13) Le conseil constitutionnel devrait-il sanctionner toute réglementation économique comme inconstitutionnelle ?

Pas du tout	Pas vraiment	Plutôt, oui	Tout à fait
i	j	k	l

14) Est-il légitime d'imposer une autorisation professionnelle aux docteurs, notaires, pharmaciens et autres ?

Pas du tout	Pas vraiment	Plutôt, oui	Tout à fait
d	c	b	a

## Autodiagnostic libéral

15) La police devrait-elle être privatisée ?

Pas du tout	Pas vraiment	Plutôt, oui	Tout à fait
m	n	o	p

16) Devrait-on assouplir les lois sur l'immigration ?

Pas du tout	Pas vraiment	Plutôt, oui	Tout à fait
d	c	b	a

17) La bureaucratie devrait-elle être conservée ?

Pas du tout	Pas vraiment	Plutôt, oui	Tout à fait
p	o	n	m

18) Les dépenses étatiques sont-elles trop peu élevées ?

Pas du tout	Pas vraiment	Plutôt, oui	Tout à fait
d	c	b	a

19) Si le pays devait être en guerre, devrait-il faire plus en sorte d'éviter les cibles civiles ?

Pas du tout	Pas vraiment	Plutôt, oui	Tout à fait
a	b	c	d

20) Les agréments médicaux et pharmaceutiques devraient-ils être conservés ?

Pas du tout	Pas vraiment	Plutôt, oui	Tout à fait
l	k	j	i

21) Le budget militaire devrait-il être réduit d'au moins 75% ?

Pas du tout	Pas vraiment	Plutôt, oui	Tout à fait
i	j	k	l

22) Devrions-nous conserver l'assurance maladie ?

Pas du tout	Pas vraiment	Plutôt, oui	Tout à fait
l	k	j	i

23) Les tribunaux devraient-ils être privatisés ?

Pas du tout	Pas vraiment	Plutôt, oui	Tout à fait
m	n	o	p

## Autodiagnostic libéral

24) Un pays devrait-il refuser de payer pour la défense de ses alliés assez riches pour se défendre eux-mêmes ?

Pas du tout	Pas vraiment	Plutôt, oui	Tout à fait
a	b	c	d

25) Devrions-nous conserver la Poste comme société publique ?

Pas du tout	Pas vraiment	Plutôt, oui	Tout à fait
h	g	f	e

26) Toutes les taxes et impôts devraient-ils être abolis ?

Pas du tout	Pas vraiment	Plutôt, oui	Tout à fait
m	n	o	p

27) Les lois sur l'immigration devraient-elles être conservées ?

Pas du tout	Pas vraiment	Plutôt, oui	Tout à fait
l	k	j	i

28) Le contrôle des loyers devrait-il être maintenu ?

Pas du tout	Pas vraiment	Plutôt, oui	Tout à fait
h	g	f	e

29) Conserveriez-vous au moins la moitié des administrations existantes ?

Pas du tout	Pas vraiment	Plutôt, oui	Tout à fait
l	k	j	i

30) Croyez-vous en la liberté d'expression pour les livres, les journaux, à la radio, à la télévision, sur Internet, etc. même pour des sujets ou vues insultants ou impopulaires ?

Pas du tout	Pas vraiment	Plutôt, oui	Tout à fait
a	b	c	d

31) Devrait-on baisser les impôts de 50% ou plus ?

Pas du tout	Pas vraiment	Plutôt, oui	Tout à fait
i	j	k	l

32) L'administration dépense-t-elle trop peu pour l'éducation supérieure ?

Pas du tout	Pas vraiment	Plutôt, oui	Tout à fait
d	c	b	a

## Autodiagnostic libéral

33) Les plans d'urbanisme sont-ils trop peu contraignants ?

Pas du tout	Pas vraiment	Plutôt, oui	Tout à fait
h	g	f	e

34) Pensez-vous qu'on dépense trop peu pour les programmes anti-pauvreté ?

Pas du tout	Pas vraiment	Plutôt, oui	Tout à fait
d	c	b	a

35) La France devrait-elle se maintenir complètement en Afrique, en Europe et toutes ses bases à l'étranger ?

Pas du tout	Pas vraiment	Plutôt, oui	Tout à fait
l	k	j	i

36) Devrait-on privatiser routes et autoroutes ?

Pas du tout	Pas vraiment	Plutôt, oui	Tout à fait
m	n	o	p

37) L'administration est-elle en fait l'exploitation des membres productifs de la société au profit d'une classe dirigeante parasite ?

Pas du tout	Pas vraiment	Plutôt, oui	Tout à fait
m	n	o	p

38) L'État devrait-il être désarmé et son armée démantelée ?

Pas du tout	Pas vraiment	Plutôt, oui	Tout à fait
m	n	o	p

39) Est-il moralement admissible d'exercer une justice vigilante, même envers les membres du gouvernement ?

Pas du tout	Pas vraiment	Plutôt, oui	Tout à fait
m	n	o	p

40) Devrions-nous conserver la sécurité sociale ?

Pas du tout	Pas vraiment	Plutôt, oui	Tout à fait
l	k	j	i

41) Devrions-nous conserver l'État-providence ?

Pas du tout	Pas vraiment	Plutôt, oui	Tout à fait
l	k	j	i

## Autodiagnostic libéral

42) Le budget militaire devrait-il être réduit ?

Pas du tout	Pas vraiment	Plutôt, oui	Tout à fait
a	b	c	d

43) Etes-vous contre la conscription / le service national ?

Pas du tout	Pas vraiment	Plutôt, oui	Tout à fait
a	b	c	d

44) Dépensons-nous trop peu pour l'assurance maladie ?

Pas du tout	Pas vraiment	Plutôt, oui	Tout à fait
d	c	b	a

45) La banque centrale devrait-elle être abolie et remplacée par un système de banques privées et de monnaie libre ?

Pas du tout	Pas vraiment	Plutôt, oui	Tout à fait
m	n	o	p

46) La marijuana devrait-elle être réglementée ?

Pas du tout	Pas vraiment	Plutôt, oui	Tout à fait
h	g	f	e

47) Devrait-on supprimer tous les pouvoirs discrétionnaires de la banque centrale et figer la masse monétaire ?

Pas du tout	Pas vraiment	Plutôt, oui	Tout à fait
i	j	k	l

48) Toute bureaucratie / pouvoir politique est-il naturellement bon ?

Pas du tout	Pas vraiment	Plutôt, oui	Tout à fait
p	o	n	m

49) La banque centrale a-t-elle trop de pouvoir discrétionnaire ?

Pas du tout	Pas vraiment	Plutôt, oui	Tout à fait
e	f	g	h

50) Est-ce que bombarder des civils dans un pays ennemi est moralement assimilable à un meurtre ?

Pas du tout	Pas vraiment	Plutôt, oui	Tout à fait
i	j	k	l

## Autodiagnostic libéral

51) Vous qualifieriez-vous d'anarcho-capitaliste ?

Pas du tout	Pas vraiment	Plutôt, oui	Tout à fait
m	n	o	p

52) Toutes les drogues devraient-elles être réglementées, même pour les adultes ?

Pas du tout	Pas vraiment	Plutôt, oui	Tout à fait
l	k	j	i

53) Dépensons-nous trop pour la sécurité sociale ?

Pas du tout	Pas vraiment	Plutôt, oui	Tout à fait
a	b	c	d

54) Sommes-nous sur-réglementés ?

Pas du tout	Pas vraiment	Plutôt, oui	Tout à fait
e	f	g	h

55) Etes-vous opposé au service national ?

Pas du tout	Pas vraiment	Plutôt, oui	Tout à fait
a	b	c	d

56) Toute la législation devrait-elle être remplacée par la jurisprudence, l'arbitrage et autres juges privés ?

Pas du tout	Pas vraiment	Plutôt, oui	Tout à fait
m	n	o	p

57) Le chèque-éducation serait-il un progrès comparé à l'organisation de l'école publique actuelle ?

Pas du tout	Pas vraiment	Plutôt, oui	Tout à fait
e	f	g	h

58) L'ensemble des espaces et terrains publics devraient-ils être maintenus publics ?

Pas du tout	Pas vraiment	Plutôt, oui	Tout à fait
l	k	j	i

59) Les lois anti-discrimination devraient-elles être conservées ?

Pas du tout	Pas vraiment	Plutôt, oui	Tout à fait
l	k	j	i

## Autodiagnostic libéral

60) Les dépenses publiques devraient-elles être réduites de 50% ou plus ?

Pas du tout	Pas vraiment	Plutôt, oui	Tout à fait
i	j	k	l

61) Devrait-on maintenir public l'entretien, les pompiers et autres services locaux ?

Pas du tout	Pas vraiment	Plutôt, oui	Tout à fait
l	k	j	i

62) Les procédures de validation des médicaments sont-elles trop laxistes ?

Pas du tout	Pas vraiment	Plutôt, oui	Tout à fait
h	g	f	e

63) Un bon de logement serait-il un progrès par rapport à la politique actuelle de logement social ?

Pas du tout	Pas vraiment	Plutôt, oui	Tout à fait
e	f	g	h

64) Faudrait-il maintenir les réglementations de la sécurité du travail ?

Pas du tout	Pas vraiment	Plutôt, oui	Tout à fait
l	k	j	i

### *Calcul de votre score*

Comptez le nombre de fois où vous avez répondu par un 'a', un 'b', un 'c' ou un 'd'. Pour chaque 'a' comptez 0 point, 1 par 'b', 2 par 'c' et '3' par 'd' et additionnez le tout.

Si vous avez moins de 39 points, vous êtes probablement un étatiste qui s'ignore.

Sinon, faites de même avec vos réponses en 'e' (0 point), 'f' (1 pts), 'g' (2 pts) et 'h' (3 pts).

Si vous avez moins de 32 points, vous êtes probablement un « libéral conservateur ».

Sinon, faites de même avec vos réponses en 'i' (0 point), 'j' (1 pts), 'k' (2 pts) et 'l' (3 pts).

Si vous avez moins de 54 points, vous êtes probablement un minarchiste.

Sinon, vous êtes selon toute vraisemblance un « anarcho-capitaliste ».

Faites de même avec vos réponses en 'm' (0 point), 'n' (1 pts), 'o' (2 pts) et 'p' (3 pts).

Si vous avez plus de 40 points, on vous prend probablement souvent pour un extrémiste.

Et pourtant, vous êtes parmi ceux qui ont le mieux compris la Liberté...

## Liste de sites Internet recommandés

[article-iv.blogspot.fr](http://article-iv.blogspot.fr)

[bastiat.net/fr](http://bastiat.net/fr)

[bastiat.org](http://bastiat.org)

[www.catallaxia.org](http://www.catallaxia.org)

[www.claudereichman.com](http://www.claudereichman.com)

[www.contrepoints.org](http://www.contrepoints.org)

[www.econlib.org](http://www.econlib.org)

[h16free.com](http://h16free.com)

[www.ifrap.org](http://www.ifrap.org)

[www.institutcoppet.org](http://www.institutcoppet.org)

[www.institutmolinari.org](http://www.institutmolinari.org)

[www.lecercledesliberaux.com](http://www.lecercledesliberaux.com)

[www.lemennicier.bwm-mediasoft.com](http://www.lemennicier.bwm-mediasoft.com)

[leparisienliberal.blogspot.com](http://leparisienliberal.blogspot.com)

[leslibertariens.fr](http://leslibertariens.fr)

[www.liberaux.org](http://www.liberaux.org)

[www.liberta-s.org](http://www.liberta-s.org)

[www.libertarianism.com](http://www.libertarianism.com)

[www.libres.org](http://www.libres.org)

[www.librairal.org](http://www.librairal.org)

[lumiere101.com](http://lumiere101.com)

[www.lumieres-et-liberte.org](http://www.lumieres-et-liberte.org)

[mises.org](http://mises.org)

[www.objectifliberte.fr](http://www.objectifliberte.fr)

[oll.libertyfund.org](http://oll.libertyfund.org)

[www.quebecoislibre.org](http://www.quebecoislibre.org)

[www.thierry-guinhut-litteratures.com](http://www.thierry-guinhut-litteratures.com)

[www.turgot.org](http://www.turgot.org)

[www.wikiberal.org](http://www.wikiberal.org)

[www.reichmantv.com](http://www.reichmantv.com)



Le lecteur trouvera ici l'ensemble des notes, commentaires ou références bibliographiques fournies par nos auteurs avec leur article.

Elles sont organisées selon l'ordre des articles et rappellent le titre de l'article d'origine, Chaque note est numérotée à partir de 1 sous le format [n] comme dans les articles.

- **No. 1 : Témoignage d'un ex-communiste**

[1] Cécile Philippe, *C'est trop tard pour la Terre*, Jean-Claude Lattès, 2007

[2] Adam Smith, *Recherche sur les causes et la nature de la richesse des nations*, Flammarion, 1999

[3] Milton Friedman, *Capitalisme et Liberté*, Leduc S., 2010

[4] Pascal Salin, *Libéralisme*, Éditions Odile Jacob, 2000

[5] Ludwig von Mises, *Human Action*, Martino Fine Books, 2010

[6] Murray Rothbard, *L'éthique de la liberté*, Les Belles Lettres, 2011

- **No. 8 : L'islamisation**

[1] « *Le peuple français est né d'une mère chrétienne et d'un père inconnu ... Je dis père inconnu parce que la France est et a toujours été une nation d'immigrants.* » – André Frossard

[2] Philippe Némó, *Qu'est ce que l'Occident*, Presses Universitaires de France

- **No. 11 : Expérience d'un anarchisme grand angle**

[1] [http://rationalrevolution.net/articles/redefining\\_the\\_political\\_spectrum.htm](http://rationalrevolution.net/articles/redefining_the_political_spectrum.htm)

[2] <https://www.facebook.com/groups/anarchisme.grand.angle/>

- **No. 12 : État, idéologie, désinformation**

[1] Le concessionnaire Français ATMB est formé à 91,3% de l'État et des collectivités territoriales. Le conseil d'administration est formé d'élites technico-administratives. Voir : <http://www.atmb.com/atmb/fr/entreprise/39/l-entreprise-atmb/profil/conseil-d-administration>.

[2] En 2005, elles se constituent parties civiles et trouvent une solution financière en 2006. Les sociétés d'exploitations française (ATMB) et italienne (SITMB) indemnisent les familles des victimes à hauteur de 13, 5 millions d'euros chacune.

- **No. 14 : Moi, grain de blé**

[1] Leonard E. Read, *I, pencil*, The Freeman, décembre 1958

[2] Johan Norberg, *Plaidoyer pour la mondialisation capitaliste*, Plon, 2003, pp. 24-26

[3] William Wilson Hunter, *The Annals of Rural Bengal*, Smith, Elder and Co, 1868, pp. 55-56

## Références & Notes

- **No. 15 : La viticulture sans AOC**

- [1] [http://www.inao.gouv.fr/public/home.php?pageFromIndex=textesPages/Cahiers\\_des\\_charges\\_AOP,\\_IGP,\\_AB380.php~mnu=380](http://www.inao.gouv.fr/public/home.php?pageFromIndex=textesPages/Cahiers_des_charges_AOP,_IGP,_AB380.php~mnu=380)
- [2] [http://legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=0B222E7F11FEF8EA319BBC342813455C.tpdjo17v\\_2?idArticle=LEGIARTI000021174130&cidTexte=LEGITEXT000021164722&dateTexte=20091201](http://legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=0B222E7F11FEF8EA319BBC342813455C.tpdjo17v_2?idArticle=LEGIARTI000021174130&cidTexte=LEGITEXT000021164722&dateTexte=20091201)

- **No. 16 : La permaculture, libéralisme agraire**

- [1] Lovelock, *Les âges de Gaïa*, Éditions Odile Jacob, 2007  
<http://mutuellisme.wordpress.com/2012/07/01/lhypothese-gaia-ou-lhomeostasie-ecologiste/>
- [2] Patrick Whitefield, *Créer un jardin-forêt*, Éditions Imagine un colibri, 2002
- [3] David Holmgren & Bill Mollison, *Permaculture 2*, Éditions Charles Corlet, 2011
- [4] Claude & Lydia Bourguignon, *Le sol, la terre et les champs*, Éditions Sang de la Terre, 2008
- [5] « *La dissidence profonde, irréconciliable sur ce point entre les socialistes et les économistes, consiste en ceci : les socialistes croient à l'antagonisme essentiel des intérêts. Les économistes croient à l'harmonie naturelle, ou plutôt à l'harmonisation nécessaire et progressive des intérêts. Tout est là.* » – Frédéric Bastiat, in *Justice et fraternité*, Pamphlets
- [6] « *Le bon ordre apparaît spontanément lorsque les choses sont laissées à elles-mêmes.* » – Tchouang-tseu (369 à 286 av. JC), Zhuanzi

- **No. 17 : L'avortement, épineuse question**

- [1] Institut de politique familiale, Rapport : *L'avortement en Europe et en Espagne*, [www.ipfe.org](http://www.ipfe.org)

- **No. 20 : La protection des familles**

- [1] [http://www.catallaxia.org/wiki/Henri\\_Lepage:L%27%C3%A9cole\\_du\\_Public\\_Choice](http://www.catallaxia.org/wiki/Henri_Lepage:L%27%C3%A9cole_du_Public_Choice)
- [2] <http://comitecedif.wordpress.comTT>

- **No. 21 : L'école à domicile**

- [1] Bernard Hugonnier, *Vaincre l'échec à l'école primaire*, Institut Montaigne, Avril 2010
- [2] PISA (Programme International de Suivi des Acquis) : <http://www.oecd.org/pisa>
- [3] « *Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.* » Déclaration universelle des droits de l'Homme du 10 décembre 1948 – Article 26-3.
- [4] Ivan Illich, *Une société sans école*, Éditions du Seuil, coll. Points Essais, 2003
- [5] Sylvie Martin-Rodriguez, *Les 10 plus gros mensonges sur l'école à la maison*, Éditions Dangles, 2008

- **No. 25 : La culture sans exception culturelle**

- [1] Dans son ouvrage *Les dérèglements de l'exception culturelle* où elle reproche d'avoir subventionné à tout va et sans discernement.

## Références & Notes

- [2] De l'Institut Économique Molinari : « *L'augmentation des budgets alloués à la culture alimente une administration pléthorique, qui plaide en faveur de son propre maintien et de la hausse continue de son budget* ».
- [3] Qui dans ses pamphlets précisait que « *l'ouvrier n'a pas à payer le salaire de l'artiste* ».
- **No. 26 : L'anonymat à l'heure d'Internet**
- [1] En conclusion de son ouvrage *La Régression intellectuelle de la France* (Texquis, 2011), Philippe Nemo donne à cette liberté d'expression une formulation légale concrète, précise et concise pour la France, qui mérite d'être diffusée : « *Article unique : les lois du 1<sup>er</sup> juillet 1972, 13 juillet 1990, 21 mai 2001, 30 décembre 2004 ainsi que l'article R. 625-7 du Code pénal et l'article 475 du Code de procédure pénale sont abrogés.* ».
- **No. 27 : La liberté par Internet**
- [1] Les MOOC (*Massive Online Open Courses*) sont des cours en ligne massivement diffusés et librement accessibles, le plus souvent gratuitement. Les meilleurs professeurs des meilleures universités se retrouvent ainsi dans n'importe quelle salle de classe.
- [2] Le terme *bitcoin* désigne à la fois un système de paiement à travers le réseau Internet et une unité de compte utilisée par ce système de paiement ; on parle de monnaie cryptographique puisque c'est un système mathématique perfectionné qui sécurise les transactions sans passer par un tiers de confiance. La quantité de *bitcoins* émis par le système est définie à l'avance et personne ne peut en émettre et créer de l'inflation, à la différence des monnaies comme le dollar ou l'euro.
- [3] Le *Liberator*, arme à feu fabriquée à partir de pièces imprimées en 3D, est légal bien qu'en plastique. Il a été suivi depuis par d'autres modèles en métal plus perfectionnés ; nous n'en sommes qu'au début.
- **No. 29 : L'instruction libre dans l'histoire**
- [1] Voir l'histoire de cette révolution culturelle magistralement expliquée par Philippe Nemo dans : *Les Deux Républiques Françaises*, PUF, 2008
- **No. 30 : La corruption**
- [1] Information disponible sur le site de *Transparency International* : <http://www.transparency.org>
- [2] Philippe Simonnot, *39 leçons d'économie contemporaine*, 1998, Collection Folio/Actuel, Éditions Gallimard, Trente-neuvième leçon, p.443
- **No. 33 : Marché noir, marché libre**
- [1] Guillaume Nicoulaud, *Venezuela : La révolution bolivarienne ne marche plus, elle court*, <http://www.contrepoints.org/2014/01/25/154482-venezuela-la-revolution-bolivarienne-ne-marche-plus-elle-court>  
Le Monde, *Les échanges de monnaies étrangères suspendus en Iran*, [http://www.lemonde.fr/economie/article/2012/10/09/les-echanges-de-monnaies-etrangeres-suspendus-en-iran\\_1772519\\_3234.html](http://www.lemonde.fr/economie/article/2012/10/09/les-echanges-de-monnaies-etrangeres-suspendus-en-iran_1772519_3234.html)
- [2] Guillaume Nicoulaud, *L'État peut tout, notamment le pire*, <http://ordrespontane.blogspot.fr/2011/09/letat-peut-tout-notamment-le-pire.html>
- [3] <http://www.wikiberal.org/wiki/Bitur-Camember>

## Références & Notes

### • No. 34 : Prospérité et liberté

- [1] Niclas Berggren, *The Benefits of Economic Freedom. A Survey*, *The Independent Review* V.VIII, 2, fall, 193-211, 2003
- [2] Jean-Baptiste Say, *Traité d'économie Politique*, 1802, disponible en ligne : [http://classiques.uqac.ca/classiques/say\\_jean\\_baptiste/traite\\_eco\\_pol/traite\\_eco\\_pol.html](http://classiques.uqac.ca/classiques/say_jean_baptiste/traite_eco_pol/traite_eco_pol.html)
- [3] Friedrich von Hayek, *The use of Knowledge*, *The American Economic Review*, 35, 4: 519-530, 1945
- [4] T. Besley and M. Ghata, *Property Rights and Economic Development*, in Dani Rodrik and Mark Rosenzweig, Editors: *Handbook of Development Economics*, Vol. 5, The Netherlands: North-Holland, 2010, pp. 4525-4595
- [5] Cet indicateur mesure l'étendue avec laquelle un individu peut poursuivre des activités économiques sans interférence du gouvernement et sans violation des droits de propriété légitime des autres par le nombre de jour travaillé par un individu pour les administrations publiques.
- [6] Sources : Annuaires statistiques de la France, INSEE
- [7] Facchini & Melki, *Taux de croissance*, à paraître dans : *Economic Inquiry*, 2014

### • No. 40 : Retraite : répartition ou capitalisation ?

- [1] Jacques Garello et Georges Lane, *Futur des Retraites et retraites du futur*, trois volumes, Aix-en-Provence, Librairie de l'Université d'Aix-en-Provence, 2008
- [2] Jacques Garello et Georges Lane, *Futur des Retraites et retraites du futur*, trois volumes, Aix-en-Provence, Librairie de l'Université d'Aix-en-Provence, 2008
- [3] Jacques Garello, *Comment sauver vos retraites ?*, Éditions du Libre Échange, 2014

### • No. 48 : Pourquoi des crises économiques ?

- [1] Thorsten Polleit, *Sowing the Seeds of the Next Crisis*, 25 avril 2006, Mises Daily, Ludwig von Mises Institute

### • No. 55 : La privatisation des routes

- [1] Walter Block, *The Privatization of Roads and Highways*, *Human and Economics Factors*, Ludwig Von Mises Institute, Auburn, 2009
- [2] Laurent Carnis, *Management versus Ownership: The Road Privatization Debate*, *Quarterly Journal of Austrian Economics*, Summer, 2001, (4)2: 51-59
- [3] Laurent Carnis, *The Case for Road Privatization: A Defense by Restitution*, *Journal des Économistes et des Études Humaines*, Mars, 2003, Vol. XIII, n°1, pp.95-116

### • No. 56 : L'immigration

- [1] Voici une petite liste que je pense être très exhaustive pour permettre au lecteur de se faire une idée de la complexité du sujet :

Pascal Salin, *L'immigration dans une société libre*, in *Libéralisme*, Éditions Odile Jacob

Hans-Hermann Hoppe, *The Case for Free Trade and Restricted Immigration*, in *The Great Fiction*, Laissez-Faire Books

Hans-Hermann Hoppe, *Natural Order, the State, and the Immigration Problem*, in *The Great Fiction*, Laissez-Faire Books

## Références & Notes

Hans-Hermann Hoppe, *On Free Immigration and Forced Integration*,

<http://www.lewrockwell.com/1970/01/hans-hermann-hoppe/on-free-immigration-and-forced-integration/>

Ken Schoolland, *Why Open Immigration*, <http://www.jonathangullible.com/content/why-open-immigration>

Walter Block, *A Libertarian Case for Free Immigration*, in *Journal of Libertarian Studies*, Summer 1998

Reiner Eichenberger, *Die Liberalen in der Denkfalle*, in *Die Weltwoche*, 20 mars 2014

Vaclav Klaus, *Es geht um die Freiheit*, in *Die Weltwoche*, 20 février 2014

Michael Tontchev, *Illegal Immigrants are a Disgrace to America*,

<http://www.turningpointusa.net/illegal-immigrants-are-a-disgrace-to-america/>

- **No. 61 : La panarchie, société libre idéale ?**

[1] <http://www.panarchy.org/debellis/lapanarchie.html>

- **No. 62 : Organisation territoriale et propriété**

[1] Ludwig von Mises, *Abrégé de L'Action humaine*, Traité d'économie, Les Belles Lettres, 2013

[2] Frédéric Bastiat, *Propriété et loi*, Libres.org

[3] Frédéric Bastiat, *Services privés, service public*

[4] Ludwig von Mises, *Le Libéralisme*, Institut Charles Coquelin, 2006

- **No. 65 : Les assurances, demain**

[1] David Enrich, Sara Schaefer Muñoz, Patricia Kowsmann, *European Nations Pressure Own Banks for Loans*, 29 Novembre 2011, Wall Street Journal

[2] Pinsent Masons, *Solvency II "one of the biggest threats to UK jobs and growth", says Prudential head*, 14 Août 2013, Out-Law.com

[3] Jim Brunsten, *Insurers From Axa to Prudential Face Tougher EU Scrutiny*, 28 Mars 2014, Bloomberg

[4] *From Brussels, with shove – 'Solvency 2' will transform not just insurance but capital markets, too*, 7 Avril 2012, The Economist

[5] Jennifer Rankin, *Italy threatens to sue Standard & Poor's for failing to value its history and art*, 30 Mars 2014, The Guardian

[6] Patrick Saint-Paul, *L'Europe aura bientôt sa propre agence de notation*, 27 Avril 2012, Le Figaro

« *European Public Rating Agency 'the right step' for Credit Rating Agencies, says PES President, as report tabled in European Parliament* », Anonyme, 15 Janvier 2013, Party of European Socialists

[7] Jagadeesh Gokhale, *Measuring the Unfunded Obligations of European Countries*, Janvier 2009, Policy Report No. 319, National Center for Policy Analysis, <http://www.ncpa.org/pdfs/st319.pdf>

- **No. 67 : La défense**

[1] Article 58 de la Constitution fédérale de la Confédération suisse

## Références & Notes

- **No. 71 : Émergence des monnaies électroniques**

- [1] Glyn Davies, *History of Money*, Cardiff, University of Wales Press, 2002
- [2] Carl Menger, *Principles of Economics*, New York University Press, 1981
- [3] Carl Menger, *On The Origins of Money*, *Economic Journal*, vol. 2, 1892, pp. 239-55
- [4] Antoine Gentier, *Firms Strategies on E-Payments Market: From Breaks to Convergence?*, *International Business Research*, Vol. 6, No 2, 2013, pp. 43-50
- [5] Jean-Baptiste Say, *Traité d'économie politique*, Guillaumin, 1841
- [6] Friedrich von Hayek, *Choice in Currency: a Way to Stop Inflation*, IEA, 1975
- [7] Friedrich von Hayek, *Denationalisation of Money*, IEA, 1978
- [8] Nathalie Janson, *The Development of Electronic Money: Toward the Privatisation of Money Issue*, *Journal of Internet Banking and Commerce*, Vol. 9, July, 2004
- [9] Ludwig von Mises, *The Theory of Money and Credit*, Liberty Classics, 1981

- **No. 74 : Vers une société sans violence**

- [1] R. J. Rummel, *Statistics of Democide*, Université d'Hawaiï

- **No. 78 : Quitter la Sécu**

- [1] [http://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9finition\\_de\\_la\\_S%C3%A9curit%C3%A9\\_sociale\\_en\\_France#Dette\\_sociale](http://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9finition_de_la_S%C3%A9curit%C3%A9_sociale_en_France#Dette_sociale)
- [2] Les cotisations sociales sont séparées fictivement entre cotisations salariales et cotisations patronales. En réalité, les cotisations patronales n'appartiennent pas au « patron », elles font partie des avantages et appartiennent donc au salarié (Traité d'Amsterdam).
- [3] Tarif obtenu sans question et sans réticence au 0 800 900 258 appel gratuit. Attention, ce n'est qu'un exemple, d'autres assurances existent.
- [4] [http://www.claudereichman.com/articles/modele\\_lettre\\_salarie\\_a\\_urssaf.pdf](http://www.claudereichman.com/articles/modele_lettre_salarie_a_urssaf.pdf)
- [5] Laurent C. *Je quitte la sécu*, Contrepoint (27 épisodes).
- [6] <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F20740.xhtml>

- **No. 79 : Du droit individuel à la vente d'organes**

- [1] John Locke, *Two Treatises of Government*, Londres, 1689, page 209, [http://books.google.ch/books?id=AM9qFlrSa7YC&qid=547e7806&hl=fr&source=gbs\\_qvues\\_r&cad=7](http://books.google.ch/books?id=AM9qFlrSa7YC&qid=547e7806&hl=fr&source=gbs_qvues_r&cad=7)
- [2] C. Philippe *et al.*, *Fardeau social et fiscal de l'employé moyen au sein de l'UE*, Institut Molinari, 2013, <http://www.institutmolinari.org/fardeau-social-et-fiscal-de-l-1,1577.html>
- [3] Vente d'organes – Législations internationales, Wikipedia, [http://fr.wikipedia.org/wiki/Vente\\_d'organes](http://fr.wikipedia.org/wiki/Vente_d'organes)
- [4] A. Crespo, *Esculape Foudroyé*, Les Belles Lettres, Paris, 1991
- [5] Jan Krepelka, *Pour le libre commerce d'organes*, Laissez-faire, 2006 <http://jankrepelka.com/fr/articles/pour-le-libre-commerce-d-organes> <http://laissez-faire.ch/fr/articles/pour-le-libre-commerce-d-organes>

## Références & Notes

- **No. 85 : Sortir de la servitude**

- [1] Friedrich A. von Hayek, *La route de la servitude*, 1943, trad. G.Blumberg, PUF, Collection Quadrige, Paris, 1993
- [2] Au sujet de la notion de contrôle social, voir : *Formation sociale et économie psychique : la société de cour dans le procès de civilisation* , préface à : Norbert Elias, *La société de cour*, Flammarion, Paris 1985
- [3] Sigmund Freud, *Au-delà du principe de plaisir*, Payot, Paris 2010.  
Voir en particulier la définition de la seconde topique
- [4] Maximilien de Robespierre, *Discours sur la peine de mort*, le 30 mai 1791 à l'Assemblée constituante

- **No. 86 : S'armer intellectuellement**

- [1] Ludwig von Mises, *L'Action humaine*, II, ch. IX, *Le rôle des idées*, 1949
- [2] *Liberté économique et interventionnisme*, n° 25

- **No. 88 : Rendre le pouvoir aux citoyens**

- [1] Yvan Blot, *La démocratie directe, une chance pour la France*, 2012, Economica

- **No. 90 : La PAC : s'en débarrasser**

- [1] <http://vosdroits.service-public.fr/professionnels-entreprises/N14419.xhtml?VUE=self>



## Sélection d'ouvrages

Il existe de nombreux livres de valeur et d'intérêt en matière de liberté et de libéralisme. Plusieurs pages ne suffiraient pas à en donner la liste, même abrégée.

Néanmoins, les ouvrages de langue française, actuellement disponibles à la vente, raisonnablement didactiques, ainsi que largement reconnus, sont plus rares.

Enfin, si on s'attache à traiter de chacune des grandes sensibilités libérales, cette liste se réduit significativement.

Le lecteur trouvera ainsi ci-dessous une sélection constituée par le collectif sur la base de ces quelques critères – et beaucoup sont cités dans ce livre, ou du moins leurs auteurs.

La lecture de n'importe lequel de ces ouvrages est chaudement recommandée pour aller plus loin dans la compréhension du libéralisme, que ce soit en matière de principes, de philosophie, de droit, d'éthique ou d'économie.

Titres	Auteurs	Edition
• « <i>Sophismes Économiques</i> »	Frédéric Bastiat	Les Belles Lettres
• « <i>Vers une Société sans État</i> »	David Friedman	Les Belles Lettres
• « <i>Capitalisme et Liberté</i> »	Milton Friedman	Editions Leduc
• « <i>La Route de la Servitude</i> »	Friedrich Hayek	PUF – Quadrige
• « <i>L'Économie Politique en une Leçon</i> »	Henry Hazlitt	Institut Charles Coquelin
• « <i>La Philosophie Libérale</i> »	Alain Laurent	Les Belles Lettres
• « <i>La Grève</i> »	Ayn Rand	Les Belles Lettres
• « <i>L'Éthique de la Liberté</i> »	Murray Rothbard	Les Belles Lettres
• « <i>Libéralisme</i> »	Pascal Salin	Odile Jacob
• « <i>Le Mystère du Capital</i> »	Hernando de Soto	Flammarion
• « <i>L'Action Humaine</i> »	Ludwig von Mises	Les Belles Lettres
• « <i>L'Éthique de la Liberté</i> »	Murray Rothbard	Les Belles Lettres
• « <i>Dépasser la Démocratie</i> »	Frank Karsten	Institut Coppet



---

« Tout pouvoir amène la corruption, le pouvoir absolu amène une corruption absolue » – Lord Acton

---

« Il y a deux manières de conquérir et d'asservir une nation, l'une est par les armes, l'autre par la dette »  
John Adams

---

« Donnez moi le contrôle sur la monnaie d'une nation, et je n'aurai pas à me soucier de ceux qui font ses lois. »  
Mayer Amschel Rothschild

---

« La politique et l'école maternelle ne sont pas la même chose : en politique obéissance et soutien ne font qu'un. »  
Mannah Arendt

---

---

« Les clichés, les phrases toutes faites, l'adhésion à des codes d'expression et de conduite conventionnels et standardisés ont socialement la fonction de nous protéger de la réalité, de cette exigence de pensée que les événements et les faits éveillent en vertu de leur existence. »  
Mannah Arendt

---

« La confiance est une institution invisible qui régit le développement économique. » – Kenneth Arrow

---

« En matière de monnaie les États ont tous les droits et les particuliers aucun. »  
Jean Gabin, *Le cave se rebiffe*,  
Dialogues de Michel Audiard

---

« De tous les monopoles, le pire c'est celui de l'enseignement. »  
Frédéric Bastiat

---

---

« Il ne faut pas étendre artificiellement la Solidarité de manière à détruire la Responsabilité ; en d'autres termes, il faut respecter la Liberté. »  
Frédéric Bastiat

---

« Il ne faut pas que le peuple s'attende à ce que l'État le fasse vivre, puisque c'est lui qui fait vivre l'État. »  
Frédéric Bastiat

---

« J'entends par propriété le droit qu'a le travailleur sur la valeur qu'il a créée par son travail. (...) La propriété, le droit de jouir du fruit de son travail, le droit de travailler, de se développer, d'exercer ses facultés, comme on l'entend, sans que l'État intervienne autrement que par son action protectrice, c'est la liberté »  
Frédéric Bastiat

---

« Nous dites-vous que, si nous gagnons à cette protection, la France n'y gagnera point, parce que le consommateur en fera les frais ? »  
Frédéric Bastiat

---

---

« Puisque les tendances naturelles de l'humanité sont assez mauvaises pour qu'on doive lui ôter sa liberté, comment se fait-il que les tendances des organisateurs soient bonnes ? Les Législateurs et leurs agents ne font-ils pas partie du genre humain ? Se croient-ils pétris d'un autre limon que le reste des hommes ? »  
Frédéric Bastiat

---

« Dans le trafic d'idées comme dans le trafic de drogue, on punit l'usager sans toucher au dealer ! » — Guy Bedos

---

« À quel âge faut-il fixer l'âge de la retraite pour qu'on n'ait jamais à la verser ? » — Otto von Bismarck

---

« La spéculation est au cœur de l'action humaine. L'opposition à la spéculation, de ce fait, est une opposition à l'action humaine. » — Walter Block

---

« Si vous pensez que l'éducation coûte cher, essayez l'ignorance ! »  
Derek Bok

---

---

« Les managers qui ne possèdent eux-mêmes pas de parts dans leur société n'ont pas plus d'intérêt pour leurs actionnaires que pour les babouins d'Afrique. » — T. Boone Pickens

---

« Pour qu'il en fût ainsi, il fallait que la séparation ne donnât pas le signal de luttes confessionnelles ; il fallait que la loi se montrât respectueuse de toutes les croyances et leur laissât la faculté de s'exprimer librement. »

Cristide Briand

---

« Les figures publiques et le public lui-même sont plus critiques envers la politique et les politiciens, plus cyniques sur les motivations de l'action politique et moins naïfs quand il s'agit de penser que les panacées politiques offrent des solutions faciles aux problèmes sociaux. » — James M. Buchanan

---

« La liberté n'offre qu'une chance d'être meilleur, la servitude n'est que la certitude de devenir pire. »

Albert Camus

---

---

« J'affirme qu'un pays qui essaye de trouver le chemin de la prospérité en augmentant les impôts est comme un homme debout dans un seau qui essaierait de se soulever en l'air en tirant sur les poignées. »

Winston Churchill

---

« Le socialisme est une philosophie de l'échec, le credo de l'ignorance, et l'évangile de l'envie. »

Winston Churchill

---

« Le code de la sécurité sociale instaure désormais des sanctions lourdes contre toute personne qui incite les assurés sociaux à refuser de se conformer aux prescriptions de la législation de Sécurité sociale. » — Code de la sécurité sociale

---

« Aucun pays n'est plus paisible et n'offre une meilleure police que ceux où la nation est armée. » — Comité de rédaction de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen

---

« L'enfant croit au Père Noël.  
L'adulte non. L'adulte ne croit pas au  
Père Noël. Il vote. »  
Pierre Desproges

---

« La soif de justice détruira le monde »,  
annonçait Dostoïewski.  
C'est la réconciliation et la paix qu'il  
faut rechercher.

---

« Les réformes libérales profitent  
d'abord aux pauvres, car les riches  
arrivent toujours à s'acheter une  
situation correcte, tandis que les pauvres  
ne peuvent que la subir. »  
Roger Douglas

---

« La folie, c'est de faire toujours la  
même chose et de s'attendre à un résultat  
différent. » — Albert Einstein

---

« La perfection des moyens et la  
confusion des buts semblent caractériser  
notre époque. » — Albert Einstein

---

« Tout ce qui est vraiment grand et  
enthousiasmant est créé par l'individu  
qui peut travailler en toute liberté. »  
Albert Einstein

---

---

« Le pouvoir devrait être bien mieux  
dissocié — De l'argent trop puissant  
pour ne pas mener, — Trop de  
consommateurs par le bout du nez, —  
Pour les pousser très fortement vers des  
choix imposés. » — Michel Farinet

---

« L'énergie et la persistance  
conquièrent toutes choses. »  
Benjamin Franklin

---

« Ne demandez pas ce que l'État peut  
faire pour vous. Demandez ce que les  
hommes de l'État sont en train de vous  
faire. » — David Friedman

---

« Si vous considérez la guerre contre la  
drogue d'un point de vue purement  
économique, le rôle du gouvernement  
consiste à protéger le cartel de la  
drogue. » — Milton Friedman

---

« Le seasteading est la façon  
entrepreneuriale de réparer le  
gouvernement : en le mettant en  
concurrence plutôt qu'en le mettant en  
cause. » — Patri Friedman

---

---

« C'est dans un désert américain, que je réalisai soudain que la pluie ne tombe pas des cieux ; elle provient du sol. La formation des déserts n'est pas due à l'absence de pluie ; mais plutôt, la pluie cesse de tomber parce que la végétation a disparu. » — Masanobu Fukuoka

---

« Ils altèrent leur image. Nous améliorons la nôtre. » — Ernest Gallo

---

« On peut intégrer des individus ; et encore, dans une certaine mesure seulement. On n'intègre pas des peuples, avec leur passé, leurs traditions, leurs souvenirs communs de batailles gagnées ou perdues, leurs héros. »  
Charles de Gaulle

---

« L'économie de marché pourrait bien mieux développer ses potentialités si le monopole gouvernemental sur la monnaie était aboli. »  
Friedrich von Hayek

---

« Le "secteur privé" de l'économie est, en fait, le secteur volontaire ; et le "secteur public" est, en fait, le secteur coercitif. »  
Henry Hazlitt

---

---

« J'accepte l'âpre exil, n'eût-il ni fin ni terme,  
Sans chercher à savoir et sans considérer  
Si quelqu'un a plié qu'on aurait cru plus ferme  
Et si plusieurs s'en vont qui devraient demeurer. » — Victor Hugo

---

« Obliger un homme à contribuer financièrement à la propagation d'opinions qu'il ne partage pas ou exécrer est immoral et tyrannique. »  
Thomas Jefferson

---

« Quis custodiet ipsos custodes ?  
(Mais qui gardera ces gardiens ?) »  
Juvénal

---

« Dans tous les États de ce monde, une nouvelle loi est perçue comme le seul remède à tous les maux. (...) Le politicien dira "nous devons créer des lois pour régler ces injustices". En fait, des lois partout et pour toute chose ! »  
Pierre Kropotkine

---

« L'envie est plus irréconciliable que la haine. »  
François de La Rochefoucauld

---

---

« Si la jalousie, l'envie et la haine  
pouvaient être éliminées de l'univers, le  
socialisme disparaîtrait le même jour. »

Gustave Le Bon

---

« Méfiez-vous des effets de mode. »

Professeur Marcel Legrain

Chef du service de néphrologie Pitié-  
Salpêtrière et ancien Président de la  
Commission d'autorisation de mise sur  
le marché des médicaments

---

« Nous voulons la révolution socialiste  
avec les hommes tels qu'ils sont  
aujourd'hui, et qui ne se passeront pas de  
subordination, de contrôles, de  
surveillants et de comptables. »

Lénine

---

« Chaque être humain est l'unique  
propriétaire de sa propre personne. »

John Locke

---

« La liberté n'est jamais  
volontairement donnée par l'opresseur,  
elle doit être exigée par l'opprimé. »

Martin Luther King

---

---

« Hier, nous étions au bord du gouffre,  
aujourd'hui nous avons fait un grand  
pas en avant. »

Maréchal de Mac-Mahon

---

« L'argent, il faut le prendre là où il  
est. » — Georges Marchais

---

« Le discours anti-OGM est d'essence  
religieuse. C'est la religion de la nature  
intacte. » — Alex Mauron

---

« Seuls les petits secrets doivent être  
protégés. Les grands sont gardés secrets  
par l'incrédulité du public. »

Marshall McLuhan

---

« Une entreprise est élue tous les jours  
par ses clients. » — François Michelin

---

« Ce ne sont pas des "forces productives  
matérielles", mais la raison et les idées  
qui déterminent le cours des affaires de  
l'humanité. Ce qu'il faut pour arrêter  
ce penchant pour le socialisme et le  
despotisme, c'est du bon sens et du  
courage moral. » — Ludwig von Mises

---

---

« L'économie de marché n'a pas besoin d'apologistes ni de propagandistes. (...) Si vous cherchez son monument, regardez autour de vous. »  
Ludwig von Mises

---

« Le principal problème politique est de savoir comment empêcher la puissance policière de devenir tyrannique. C'est le sens de toutes les luttes pour la liberté. »  
Ludwig von Mises

---

« Le protestantisme n'est pas plus que le christianisme une protection de la liberté. L'idéal du libéralisme tient en la complète séparation de l'Église et de l'État, et en la tolérance, sans considération aucune des différences entre églises. » — Ludwig von Mises

---

« Il faut rendre libres toutes les industries encore organisées en commun, aussi bien la justice et la police que l'enseignement, les cultes, les transports, la fabrication des tabacs, etc. »  
Gustave de Molinari

---

« Qu'est-ce que la propriété ? C'est le droit naturel de disposer librement de ses facultés et du produit de son travail. »  
Gustave de Molinari

---

« À la limite, le seul écologiste irréprochable est celui qui met tout en œuvre pour mourir sans laisser la moindre trace de son passage sur Terre. » — Didier Nordon

---

« Il est vraiment exécration et infâme au plus haut point de la part d'un prince de commettre une fraude, de falsifier la monnaie, d'appeler or ce qui n'est pas de l'or, et livrer ce qui n'est pas une livre. »  
Nicolas Oresme

---

« Si vous pensez que les soins de santé sont chers aujourd'hui, attendez de voir ce qu'il en coûtera quand ce sera gratuit. »  
P.J. O'Rourke

---

« C'est un système immoral. On demande aux pauvres de sauver les riches, aux innocents de sauver les coupables. » — Ron Paul

---

« Dans des conditions idéales, notre législation devrait nous conduire à donner le meilleur de nous-mêmes, en faisant toujours appel aux plus hautes motivations de notre nature. »

Ron Paul

---

« Je suis convaincu qu'il y a plus de menaces envers la liberté à moins de dix miles du Capitole que sur le reste du globe. » — Ron Paul

---

« La prospérité et la paix ne peuvent pas être préservées sur le long terme sans une monnaie saine. » — Ron Paul

---

« La nécessité qui est la mère de l'invention... » — Platon

---

« Quand la vérité n'est pas libre, la liberté n'est pas vraie. »

Jacques Prévert

---

---

« Il n'y a rien, absolument rien dans l'État, du haut de la hiérarchie jusqu'en bas, qui ne soit abus de réformer, parasitisme à supprimer, instrument de tyrannie à détruire... Quiconque met la main sur moi pour me gouverner est un usurpateur et un tyran. »

Pierre-Joseph Proudhon

---

« Dans la Pravda, il n'y a pas la vérité, dans les Izvestia, il n'y a pas les nouvelles. » — Proverbe soviétique

---

« Ce qui vous arrive n'a aucune importance, même pour vous. L'important pour vous est ce que vous choisissez de faire. » — Ayn Rand

---

« Se priver de la capacité à avoir un jugement indépendant, c'est se priver d'une pleine conscience. Et quand il n'y a pas pleine conscience, il n'y a pas de vie. » — Ayn Rand

---

« La propriété - quelle que soit son ampleur - est à la fois un refuge et un outil. L'indépendance de l'individu lui est directement liée. »

Claude Reichman

---

---

« Aujourd'hui comme jadis, l'ennemi de l'homme est au fond de lui. Mais ce n'est plus le même : jadis, c'était l'ignorance ; aujourd'hui, c'est le mensonge. » — Jean-François Revel

---

« On dit, pour parler des gens qui ont un revenu élevé : les privilégiés. Or, la notion de privilège, ce n'est pas ça. Un privilégié est quelqu'un qui bénéficie d'un avantage payé par quelqu'un d'autre. » — Jean-François Revel

---

« Une œuvre d'art est bonne quand elle est née d'une nécessité »  
Rainer Maria Rilke

---

« L'élément crucial pour atteindre un système de propriété privée et de libre marché est la privatisation des interventions gouvernementales »  
Murray Rothbard

---

« La seule bonne raison pour s'opposer à la constitution d'un « domaine public » ou réclamer son démantèlement est la conscience du fait que l'État n'en est propriétaire qu'à titre illégitime et criminel. » — Murray Rothbard

---

---

« Que le lecteur sceptique tente l'expérience très instructive de formuler une définition de l'impôt qui ne s'applique pas également au vol. »  
Murray Rothbard

---

« Tous les services dont on pense couramment qu'ils relèvent nécessairement de l'État peuvent être fournis bien plus efficacement et bien plus moralement par des acteurs privés. » — Murray Rothbard

---

« Toute propriété est toujours privée ; la seule question, la question cruciale, est de savoir si elle doit se trouver entre les mains de voleurs ou entre les mains de ses vrais propriétaires légitimes. »  
Murray Rothbard

---

« Les hommes naissent ignorants, mais non stupides. Ils deviennent stupides suite à l'enseignement. »  
Bertrand Russell

---

« Il est étrange de constater qu'une révolte fiscale n'émerge pas dans des situations où la pression fiscale est insupportable. » — Pascal Salin

---

---

« La définition des droits de propriété est le fondement de l'ordre social. »

Pascal Salin

---

« La meilleure politique d'immigration consiste à ne pas en avoir. »

Pascal Salin

---

« Quand on a travaillé dur toute sa vie, qu'est-ce qui donne du sens à la vie ? C'est de faire que ses enfants commencent un peu plus haut que soi-même on a commencé. Eh bien, je ne vois pas pourquoi on devrait payer des impôts sur les successions ou sur les donations. »

Nicolas Sarkozy

---

« Internet est la première création humaine que l'humanité ne comprend pas, la plus vaste expérience anarchiste jamais vécue. » — Eric Schmidt

---

« Les banques centrales sont elles-mêmes responsables des emballements financiers à l'origine des crises. La théorie économique méconnaît gravement leur rôle dans l'instabilité financière. » — George Selgin

---

« Les hommes n'étant pas tous dotés des mêmes capacités, s'ils sont libres ils ne seront pas égaux. Et s'ils sont égaux, c'est qu'ils ne sont pas libres. »

Alexandre Soljenitsyne

---

« Les progressistes semblent supposer que, si vous ne croyez pas en leurs solutions politiques, c'est que vous ne vous intéressez pas vraiment aux gens qu'ils prétendent aider. » — Thomas Sowell

---

« Une des ironies amères du XXe siècle fut que le communisme (...) une fois au pouvoir devint un système dont l'égoïsme et l'insensibilité firent pâlir les péchés du capitalisme. » — Thomas Sowell

---

« La paix n'est pas l'absence de guerre, c'est une vertu, un état d'esprit, une volonté de bienveillance, de confiance, de justice. » — Baruch Spinoza

---

« L'État est le maître de mon esprit, il veut que je croie en lui et m'impose un credo, le credo de la légalité. »

Max Stirner

---

« La liberté ne peut être que toute la liberté ; un morceau de liberté n'est pas la liberté. » — Max Stirner

---

« Je ne sais si l'on peut citer un seul peuple manufacturier et commerçant, depuis les Tyriens jusqu'aux Florentins et aux Anglais, qui n'ait été un peuple libre. Il y a donc un lien étroit et un rapport nécessaire entre ces deux choses : liberté et industrie. »  
Alexis de Tocqueville

---

« S'il y a tant d'accidents sur les routes, c'est parce que nous avons des voitures de demain, conduites par des hommes d'aujourd'hui, sur des routes d'hier. »  
Pierre-Jean Vaillard

---

« La plus admirable leçon que j'ai reçue a été de savoir que les cultures n'ont pas besoin d'être protégées par des bureaucrates ou des policiers, ni confinées derrière des barreaux, ni isolées par des douanes, pour demeurer vivantes et fécondes. »  
Mario Vargas Llosa

---

« Les Français, qui forment un très grand peuple, ont la lucidité de voir ce à quoi leurs élites tournent ostensiblement le dos. » — Eric Verhaege



## Liste des auteurs

Nom & Prénom	Âge	Situation	Pays	Page
Afschrift Thierry	60	Professeur à l'Université Libre de Bruxelles	Belgique	99
André Thibaut	40	Vendeur de produits financiers	Belgique	125
Astier Luc	35	Consultant-formateur en défense personnelle	France	59
Aubin Patrick	56	Ingénieur	France	113
Becmeur Valentin	31	Formateur en communication	France	197
Beffa Nathalie	49	Indépendante	Suisse	153
Benard Vincent	45	Ingénieur	France	101
Bodylski Gregory	40	Ingénieur	France	29
Branquart Gilles	35	Négociateur immobilier	France	233
Brochard Bruno	50	Chômeur grâce au RSI	France	185
Broussy Isabelle	39	Professeur de danse	Suisse	55
Brunet Bommert Emmanuel	26	Chef d'entreprise	Canada	115
Brunet-Lévitan Christian	64	Auteur / Compositeur	France	71
Canlorbe Grégoire	22	Étudiant en philosophie et en économie	France	87
Caravage Yul	39	Traducteur	France	69
Carnis Laurent	42	Chercheur	France	135
Chalvignac Christophe	39	Chef d'entreprise	France	37
Champeimont Raphaël	26	Étudiant	France	21
Chavane Christiane	59	Chef d'entreprise	Espagne	31
Cohen Julien	33	Ingénieur en construction	France	219
Collet Xavier	45	Professeur d'économie	France	61
Coppe Christian	59	Président de l'Union des Libéraux	Belgique	221

## Liste des auteurs

Nom & Prénom	Âge	Situation	Pays	Page
Coudert Sarah	18	Étudiante en informatique	France	57
Crémades Alain	52	Médecin	France	33
Crespo Alphonse	70	Fondateur du Réseau Médecine & Liberté	Suisse	187
Créteur Baptiste	25	Consultant en stratégie	Maroc	195
Crouzet Laurent	31	<i>Fund Manager</i>	Maroc	179
David Philippe	52	Consultant en technologie de l'information	Canada	175
de Casanove Patrick	54	Médecin	France	151
de Guénin Jacques	84	Retraité	France	173
de La Fortelle Vianney	25	Juriste	France	35
de Smets Héloïse	35	<i>Freelancer</i> , mental coach et bloggeuse	Belgique	193
Devoet Olivier	47	Entrepreneur	France	83
Divoul Cyril	37	Responsable promotion et partenariats	Belgique	149
Dray Pascal	49	Économiste et consultant	France	225
Dussans Lydéric	25	Dessinateur en raccordement	France	191
Fabre Nicolas	20	Étudiant en management	France	139
Fabry Philippe	30	Historien	France	81
Facchini François	45	Professeur agrégé des universités	France	91
Falissard Thierry	55	Informaticien	Suisse	145
Floury Loïc	22	Étudiant en droit des affaires	France	103
Fontan Sylvain	30	Économiste	France	227
Foucher Gérard	59	Auteur – Conférencier	France	23
Gautron Jacques	79	Consultant retraité	France	39
Gentier Antoine	42	Professeur des universités	France	169
Georges-Tudo Frédéric	46	Journaliste et essayiste	Irlande	95
Geyres Stéphane	52	Consultant en risque informatique	France	143
Gille Matthieu	26	Interne en médecine & Céréaliier	France	211
Ginestou Bruno	27	Conseiller en gestion de patrimoine	France	85
Guenego Jean-Louis	39	Entrepreneur en informatique	France	123

## Liste des auteurs

Nom & Prénom	Âge	Situation	Pays	Page
Guinhut Thierry	57	Professeur agrégé de lettres modernes	France	47
Heinis Thomas	33	Commercial	France	119
Hervieux Caroline	39	Entrepreneur	France	63
Héry Romain	25	Étudiant	France	65
Jollien Frédéric	27	Enseignant	Suisse	189
Joppart Philippe	44	Conseiller en aviation	Belgique	199
Kessler David Renaud	24	<i>Copywriter</i>	France	141
Ktorza Ronny	29	Avocat	France	159
Lacoude Philippe	44	Économiste	États-Unis	157
Lafranchi Gabriele	45	<i>Business Development Manager</i>	Suisse	137
Lagneau Antoine	25	Banquier privé	France	209
Lassort Marc	25	Étudiant en économie	France	121
Le Pendeven Benjamin	24	Entrepreneur et chercheur en sciences de gestion	France	181
Legrand Jacques	76	Retraité, coach d'entrepreneurs	France	207
Lepage Henri	72	Économiste	France	229
Lesage Julie	36	Entrepreneur	États-Unis	161
Level Jean	23	Étudiant en médecine	France	155
Lognoul Philippe	45	Praticien de la relation d'aide	Belgique	105
Mailly Kévin	27	Chef d'entreprise	France	133
Martin Emmanuel	40	Économiste	France	25
Méresse Olivier	49	Conseil en séduction commerciale	France	73
Michel Christian	70	Entrepreneur	Royaume-Uni	167
Michon Pierre	70	Retraité	Suisse	215
Moreau Julien	28	Avocat	France	49
Mugneret Mikaël	36	Adjoint administratif	France	41
Nahoum Stéphane	41	Fiscaliste	France	109
Nana Mvogo Arnaud-Cyprien	37	Analyste financier	France	93
Navio Boris	25	Consultant en relations publiques	France	75

## Liste des auteurs

Nom & Prénom	Âge	Situation	Pays	Page
Nicoulaud Guillaume	39	Gérant de portefeuille	France	127
Nimsgern Jean-François	43	Dirigeant de sociétés	Belgique	97
Paile Jean-Philippe	28	Juriste	Brésil	89
Patteyn Jan	24	Étudiant en finance	États-Unis	129
Perdeanu Roman	30	Cheminot clandestin	Roumanie	165
Perotto Olivier	32	Oenologue	France	51
Poix Rémy	32	Artisan du bâtiment et artisan brasseur	France	53
Prin Nicolas	30	Consultant en stratégie et restructuration	France	117
Quesnel David	33	Entrepreneur en ingénierie mécanique des transports	Canada	79
Ramirez Gregory	40	Analyste financier	France	217
Richard Francis	63	Responsable ressources humaines	Suisse	27
Rideau François-René	40	Cybernéticien	États-Unis	107
Rivalland Johan	45	Professeur de marketing et d'économie	France	203
Rostan Jérémie	32	Professeur de philosophie et d'économie	États-Unis	163
Rouchy Philippe	44	Maître de conférence en économie industrielle	Suède	45
Salin Pascal	75	Professeur honoraire d'économie	France	223
Schmitt Simon	23	Étudiant	France	213
Schweitzer Serge	64	Universitaire	France	231
Theillier Damien	44	Professeur de philosophie	France	201
Titeux Pascal	67	Inspecteur d'académie honoraire	France	171
Toullec Alain C.	59	Consultant	France	67
Tournay Nicola	20	Étudiant en communication appliquée	Belgique	131
Tulliez Flavien	23	Auditeur financier	Luxembourg	183

## Liste des sympathisants

Les « sympathisants » de ce livre, dont la liste suit, sont des hommes et des femmes qui considèrent la Liberté comme un bien précieux qu'il faut chérir et protéger.

Ils soutiennent ce livre – même s'ils n'ont pas participé à sa rédaction – chacun d'eux nous ayant largement aidé par un soutien massif, en nous encourageant du mieux qu'ils pouvaient, nous conseillant et nous guidant vers le succès de ce projet.

Chacun des sympathisants s'est engagé à faire, au mieux et selon ses capacités, la promotion de cet ouvrage dans les milieux qu'il ou elle fréquente, à organiser des débats, parler, discuter, échanger autour du livre et de la Liberté.

Chacun d'eux est un protecteur de vos libertés, chacun d'eux œuvre pour un monde libre.

Faisons ensemble la Liberté, la Liberté fera le reste.

Nom & Prénom	Âge	Situation	Pays
Abbet Inma	40	Traductrice et artiste peintre	Suisse
Ablédji Mike	25	Juriste	Côte d'Ivoire
Angé Adrien	24	Étudiant	France
Arfwedson Jacob	48	Économiste	France
Aumaitre Maxime	20	Étudiant en droit	France
Bachelot Louis-Marie	37	Entrepreneur en biotechnologies de santé	France
Baudimont Pascale	52	Indépendante	Belgique
Beernaerd Bruno	41	Cadre commercial	France
Belle Dominique	49	Commissaire de police	Belgique
Bélouve Jean Michel	72	Ancien cadre de la fonction publique	France
Benyoussef Kawtar	21	Étudiante	France
Berr Michel	63	Ostéopathe	France
Berthet Jérémy	29	Ingénieur informaticien	Suisse
Blanchet-Gagnault Marie-Pierre	61	Retraîtée	France

## Liste des sympathisants

Nom & Prénom	Âge	Situation	Pays
Boi Adrien	25	Directeur adjoint d'un restaurant	France
Borri Nicolas	18	Étudiant	France
Brochard Sarah	21	Étudiante en programmation informatique	France
Brookes Kevin	24	Enseignant-chercheur en science politique	France
Bruneteau Valérie	49	Chargée de mission au Ministère de l'emploi	France
Cotton Gregory	33	Entrepreneur	France
Crédot Myriam	40	Avocate	France
Cruz Elvire	44	Chef d'entreprise TPE	France
Dalardot Gérard	62	Ingénieur	France
de Bellis Gian Piero	64	Promoteur de <i>World Wide Wisdom</i>	Suisse
Delory Ludovic	38	Journaliste	Belgique
Delyfer Romain	21	Étudiant en école de commerce	France
Deroi Laurence	52	Dirigeant de société	France
Dessi Gabriel	20	Étudiant	Belgique
Dréan Gérard	80	Retraité	France
Dubois Jose	51	Informaticien	Canada
d'Urbal Guilhem	25	Entrepreneur	France
El Abidine Yacoubi Taha Zine	28	Chef département finance	Algérie
Ferrer Jeremy	26	Commercial en logiciel de gestion	France
Fillieule Renaud	51	Économiste	France
Floc'h Patrick	53	Chef d'entreprise en bâtiment	La Réunion
Fontaine Charles	22	Étudiant	France
Gay Sylvain	52	Instituteur	France
Gayraud Julien	43	Architecte	France
Genestine Alain	57	Entrepreneur	France
Genisson Nelly	34	Comptable	France

## Liste des sympathisants

Nom & Prénom	Âge	Situation	Pays
Genisson: Ulrich	36	Entrepreneur	France
German Jean-Michel	37	Directeur de projets informatique	France
Germanovitch Alexandre	23	Étudiant en Pharmacie	France
Ghilain Stéphane	42	Responsable de pôle dans un centre de formation	Belgique
Goncalves Dominique	28	Ingénieur d'affaires en <i>B to B</i>	France
Grabinszky Alexis	28	Employé	Belge
Grandjanny Julien	29	Conseiller en banque privée	France
Guilhot David	40	Manager en informatique	France
Guyaux Xavier	-	Enseignant en économie	Belgique
Haguet Henri	20	Étudiant en droit	France
Hautier Frédéric	46	Radioprotectionniste	France
Havez Charles	34	Enseignant	France
Henry Yann	34	Ingénieur financier	France
Hodys Edgar	55	Ingénieur et Mathématicien	Suisse
Hubert Morgane	25	Étudiante	France
Hülsmann Guido	47	Professeur des Universités	France
Huonder Stéphane	45	Sans profession	Suisse
Jallas Thierry	59	Enseignant	France
Janson Nathalie	46	Professeur d'économie	France
Kohring Christoph	47	Hérésiarque	Suisse
Kokel Marion	23	Étudiante en relations internationales	Belgique
Laffranchi Jérôme	33	Chef d'entreprise	France
Laurent Gilles	31	Joueur de poker	France
Laurent Philippe	47	Commerçant	France
Le Corvaisier Matthieu	20	Étudiant et entrepreneur	France
Leboussi Cédric	31	Blogueur	France
Leménager Philippe	50	Ingénieur d'étude en informatique	France

## Liste des sympathisants

Nom & Prénom	Âge	Situation	Pays
Lemieux Pierre	66	Professeur associé	États-Unis
Lesecq Marjorie	31	Cadre commercial	France
Louet Sophie	29	Entrepreneur	Maroc
Mandet Sylvie	50	Entrepreneur	France
Marchetti Marius-Joseph	18	Étudiant en économie-gestion	France
Marilly Rodolphe	21	Étudiant en droit	France
Mayot Kévin	27	Étudiant en master banque privée	France
Morel Jean	56	Chef d'entreprise	Canada
Moussa Ali Omar Kader	27	Étudiant en sociologie du développement	États-Unis
Mozoluk Stan	34	Moto-Taxi	France
Nico Bruel Nicolas	31	Comptable	France
Noguès Lucien	38	Conducteur d'autocar	Canada
Novalet Pierre-Yves	43	Comptable	Belgique
Ozimek Christophe	27	Directeur de production	France
Pabst Sigrid	45	Cadre supérieur dans le marketing	France
Perrin Stephane	42	En cours de reconversion professionnelle.	France
Pognier Christian	58	Chauffeur-livreur	Suisse
Prat Sylvain	25	Documentaliste technique	France
Ribémont Guillaume	25	Consultant en communication	France
Rispaud Pierrick	27	Consultant communication web	France
Rocher Olivier	34	Ingénieur informaticien	France
Rouzet Philippe	48	Entrepreneur	France
Sevenet Morgane	20	Présidente des Jeunes Libéraux	France
Tabatabay Darius	22	Étudiant en droit	Suisse
Tête Amandine	27	Psychologue	Belgique
Thiébaud Arnaud	37	Responsable production export	France
Thomazo Landry	41	Ingénieur en informatique	France

## Liste des sympathisants

Nom & Prénom	Âge	Situation	Pays
Thusbass Johann	33	Entrepreneur	Suisse
Tossins Olivier	35	Ouvrier en construction aéronautique	Belgique
Toullec Pierre	27	Entrepreneur	Bretagne
Trèsétroy Henri	42	Plombier	Belgique
Vadcard Gaele	43	Fleuriste	France
Vanderplancke Frédéric	38	Chef d'entreprise	France
Vintray Alexis	29	Journaliste	France



## Remerciements

Cet ouvrage n'a pu voir le jour que grâce à l'énergie de chacun. Nous tenons à remercier tous les auteurs et relecteurs pour leur participation à ce projet hors du commun.

Nous tenons aussi à remercier spécialement :

### *Les Membres du Comité de Lecture :*

Thierry Falissard	Thibaut André
Philippe Lacoude	Patrick Aubin
Christian Michel	Alain Crémades
François-René Rideau	Marc Lassort
Damien Theillier	Grégory Ramirez

### *Les relecteurs, tous candidats spontanés et bénévoles :*

Grégoire Canlorbe	Jean-Louis Guenego
Olivier Devoet	Alizée Jore
Pascal Dray	Bruno du Maquis
Gérard Dréan	Rémy Poix

### *Couverture & Graphisme :*

Thomas Heinis, qui nous a offert son talent et un temps précieux.

### *Textes :*

Nous remercions Serge Schweitzer pour son « Jalon pour l'Avenir »

Nous remercions la mémoire du grand économiste Murray Rothbard pour son préambule.



Stéphane Geyres exprime sa gratitude envers son épouse, Monique, pour son soutien quotidien dans ce projet titanesque qu'est celui de faire collaborer 101 auteurs libéraux pour un même livre.



## Table des matières

<i>Avant-propos</i> .....	1
<i>Avertissement</i> .....	3
<i>Préambule</i> .....	5
<i>Préface – Jalon pour l’Avenir</i> .....	11
<i>Introduction</i> .....	15
<b>Points de Vues de Libéraux</b> .....	<b>19</b>
<i>Témoignage d’un ex-communiste</i> .....	21
<i>Découvrir la monnaie</i> .....	23
<i>Le Printemps arabe et la liberté individuelle</i> .....	25
<i>Les Français exilés</i> .....	27
<i>La jalousie des étatistes</i> .....	29
<i>Le statut de freelance</i> .....	31
<i>L’automédication</i> .....	33
<i>L’islamisation</i> .....	35
<i>Religion &amp; Laïcité</i> .....	37
<i>Extrémisme de la laïcité</i> .....	39
<i>Expérience d’un anarchisme grand angle</i> .....	41
<b>Aspects Cachés de la Liberté</b> .....	<b>43</b>
<i>État, idéologie, désinformation</i> .....	45
<i>Euphémismes &amp; Novlangue</i> .....	47
<i>Moi, grain de blé</i> .....	49
<i>La viticulture sans AOC</i> .....	51
<i>La permaculture, libéralisme agraire</i> .....	53
<i>L’avortement, épineuse question</i> .....	55
<i>Majeur. Oui mais quand ?</i> .....	57
<i>La défense personnelle</i> .....	59
<i>La protection des familles</i> .....	61

## Table des matières

<i>L'école à domicile</i> .....	63
<i>Inventer sans brevet</i> .....	65
<i>Boycotter les organisations subventionnées</i> .....	67
<i>La subvention de la presse écrite</i> .....	69
<i>La culture sans exception culturelle</i> .....	71
<i>L'anonymat à l'heure d'Internet</i> .....	73
<i>La liberté par Internet</i> .....	75
<b>Mythes à la Peau Dure</b> .....	<b>77</b>
<i>Qui entretiendra les routes ?</i> .....	79
<i>L'instruction libre dans l'histoire</i> .....	81
<i>La corruption</i> .....	83
<i>Monsanto et les OGM</i> .....	85
<i>Le mythe du consumérisme</i> .....	87
<i>Marché noir, marché libre</i> .....	89
<i>Prospérité et liberté</i> .....	91
<i>La finance dans l'économie</i> .....	93
<i>Écart salarial entre salariés et grands patrons</i> .....	95
<i>Le « pouvoir » des actionnaires</i> .....	97
<i>Les parachutes dorés</i> .....	99
<i>Jamais trop gros pour la faillite</i> .....	101
<i>Retraite : répartition ou capitalisation ?</i> .....	103
<i>La privatisation des espaces « publics »</i> .....	105
<i>Le mythe du « public » et du « privé »</i> .....	107
<i>De parodie à paradis fiscal</i> .....	109
<b>Mieux Comprendre la Liberté</b> .....	<b>111</b>
<i>Reconnaître la propriété de soi</i> .....	113
<i>L'élite morale</i> .....	115
<i>La relation de confiance</i> .....	117
<i>La paix par le négoce</i> .....	119
<i>Pourquoi des crises économiques ?</i> .....	121
<i>Pour la monnaie libre</i> .....	123
<i>La déflation</i> .....	125
<i>La discrimination</i> .....	127

## Table des matières

<i>La liberté d'expression .....</i>	<i>129</i>
<i>La revalorisation des diplômes.....</i>	<i>131</i>
<i>Les associations caritatives .....</i>	<i>133</i>
<i>La privatisation des routes .....</i>	<i>135</i>
<i>L'immigration .....</i>	<i>137</i>
<i>Politique étrangère, ou pas ? .....</i>	<i>139</i>
<i>Les problèmes à l'échelle de l'Humanité.....</i>	<i>141</i>
<i>Demain, la décroissance ?.....</i>	<i>143</i>
<i>Un État gagnant ? L'État abolitionniste !.....</i>	<i>145</i>
<b>La Société Libre, Demain .....</b>	<b>147</b>
<i>La panarchie, société libre idéale ?.....</i>	<i>149</i>
<i>Organisation territoriale et propriété.....</i>	<i>151</i>
<i>Une société de propriétaires.....</i>	<i>153</i>
<i>Liberté &amp; Système de santé.....</i>	<i>155</i>
<i>Les assurances, demain .....</i>	<i>157</i>
<i>La police privée .....</i>	<i>159</i>
<i>La défense.....</i>	<i>161</i>
<i>Le marché de la justice.....</i>	<i>163</i>
<i>La justice sans monopole .....</i>	<i>165</i>
<i>Que faire des criminels ?.....</i>	<i>167</i>
<i>Émergence des monnaies électroniques.....</i>	<i>169</i>
<i>Imaginez la culture libre.....</i>	<i>171</i>
<i>L'entreprise libre dans un État libéral .....</i>	<i>173</i>
<i>Vers une société sans violence.....</i>	<i>175</i>
<b>Agir pour sa Liberté .....</b>	<b>177</b>
<i>Réussir face à l'envie et au mépris .....</i>	<i>179</i>
<i>L'entrepreneur face au Léviathan .....</i>	<i>181</i>
<i>L'évasion fiscale .....</i>	<i>183</i>
<i>Quitter la Sécu.....</i>	<i>185</i>
<i>Du droit individuel à la vente d'organes .....</i>	<i>187</i>
<i>Le Free State Project .....</i>	<i>189</i>
<i>Le « seasteading » .....</i>	<i>191</i>
<i>Vivre libre, en accord avec ses valeurs.....</i>	<i>193</i>

## Table des matières

<i>Effort et accomplissement personnel</i> .....	195
<i>Penser autrement</i> .....	197
<i>Sortir de la servitude</i> .....	199
<i>S'armer intellectuellement</i> .....	201
<i>Expliquer, expliquer, expliquer</i> .....	203
<b>Agir pour la Liberté</b> .....	<b>205</b>
<i>Rendre le pouvoir aux citoyens</i> .....	207
<i>Mise en place des drogues libres</i> .....	209
<i>La PAC : s'en débarrasser</i> .....	211
<i>Vers une énergie libre</i> .....	213
<i>Suppression des droits de succession</i> .....	215
<i>La restitution des biens publics</i> .....	217
<i>Parler d'économie</i> .....	219
<i>Défiscaliser pour relancer l'économie</i> .....	221
<i>Revenir à une monnaie saine</i> .....	223
<i>Sortir de la dette</i> .....	225
<i>Abandonner l'illusion fiscale</i> .....	227
<i>Sortir du mensonge des banques centrales</i> .....	229
<i>La révolte fiscale : quelles probabilités ?</i> .....	231
<i>Une seule liberté, plusieurs façons de militer</i> .....	233
<i>Conclusion</i> .....	235
<b>Annexes</b> .....	<b>239</b>
<i>Autodiagnostic libéral</i> .....	241
<i>Liste de sites Internet recommandés</i> .....	249
<i>Références &amp; Notes</i> .....	251
<i>Sélection d'ouvrages</i> .....	259
<i>Citations du livre</i> .....	261
<i>Liste des auteurs</i> .....	273
<i>Liste des sympathisants</i> .....	277
<i>Remerciements</i> .....	283
<i>Table des matières</i> .....	285
<i>Droits</i> .....	289

Le collectif « *La Main Invisible* », à savoir l'ensemble des titulaires de droits d'auteur sur le livre « *Libres !!* » et sa couverture, a renoncé à l'ensemble de ses droits d'auteur et patrimoniaux portant sur cette œuvre.

En conséquence, la reproduction et la représentation du présent ouvrage est libre... et même recommandée !

L'unique objectif du collectif par cette œuvre est d'encourager chaque lecteur à devenir un homme ou une femme plus libre.

Nous vous incitons donc à partager, photocopier et diffuser librement et gratuitement ce livre. De même, nous vous convions à créer toute adaptation artistique et toute dérivation ou composition autour de ce livre qui irait dans le sens des idées portées par ses textes.

Dans cette hypothèse, nous vous demandons simplement d'indiquer le nom de l'auteur de la contribution ainsi que le nom et le titre de ce livre en respectant, sinon la lettre, au moins l'esprit de l'œuvre utilisée.

– « *Libres !!* » – Un livre libre de diffusion –

♥ *Copier est un acte d'amour. Copiez-moi SVP.* ♥ – *Nina Paley*

[info@lamaininvisible.org](mailto:info@lamaininvisible.org)  
[www.lamaininvisible.org](http://www.lamaininvisible.org)

## Droits



Libres ! Voilà ce qu'ont déclaré les 100 auteurs réunis dans cet ouvrage en un même élan de Liberté, faisant fi de leurs origines, leurs formations ou leurs parcours de vie divers – des universitaires, des artisans, des ouvriers, des médecins, des avocats, des étudiants – unis par cette Liberté chérie.

La Liberté. Telle est la réponse oubliée à la crise que traverse notre société. Déclin du système de santé, d'éducation et de retraite, incertitudes face à l'avenir, l'immigration, l'environnement, misère qui guette chacun, de plus en plus... Et comment sera demain ? Comment faire sans plus d'État-providence ? Comment redevenir maîtres de nos vies, en fait. Autant de sujets auxquels chaque auteur s'attelle dans ce deuxième volume de Libres !

Qu'est-ce que la Liberté, où en sont les limites, comment peut-elle nous permettre de vivre mieux ? C'est justement ce que les auteurs sollicités dans cet ouvrage, texte après texte, ont tenté d'expliquer le plus simplement possible dans 100 sujets, car c'est ensemble et maintenant, la tête haute, que nous changerons le monde de demain, en hommes et femmes « Libres ! »

Libres II, opus 2, reprend ces principes et développe l'action et l'avenir. Car il ne reste plus qu'à passer à l'action, la Liberté nous éclaire le chemin depuis déjà bien longtemps...

100 auteurs  
100 idées